This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HENRI IV

ET

MARIE DE MÉDICIS

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX

TIRÉS DES ARCHIVES DE FLORENCE ET DE PARIS

PAR

BERTHOLD ZELLER

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS,
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · THE UNIVERSITY OF MICHIGAN 1817

HENRI IV

ET

MARIE DE MÉDICIS

LE PUY, TYP. MARCHESSOU, BOULEVARD SAINT-LAURENT, 23

HENRI IV ET MARIE DE MÉDICIS

frappée à l'occasion de la naissance
de Louis XIII, 27 septembre 1601

[redacted]

du Dauphin Louis XIII, 21 septembre 1601

HENRI IV

ET

MARIE DE MÉDICIS

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX
TIRÉS DES ARCHIVES DE FLORENCE ET DE PARIS

PAR

BERTHOLD ZELLER

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1877
Tous droits réservés

DC
122.9
.N3
Z511
1877

[illegible]
HIST
[illegible]

AVANT-PROPOS

Les Archives de Florence, si largement ouvertes par le gouvernement italien, renferment des documents précieux pour certaines parties de l'histoire de France. Pendant la seconde moitié du XVIe *et au commencement du* XVIIe *siècle, la Cour de Toscane et celle de France ont été en rapports intimes de parenté et d'alliance, et les ambassadeurs florentins ont relaté, avec une curiosité persévérante et sagace, les événements petits et grands qui se sont passés autour des deux reines que la famille des grands-ducs a données à la France.*

Catherine de Médicis a été l'objet de tra-

vaux qui ont enrichi l'histoire de documents nouveaux. Le personnage de Marie de Médicis nous a paru également digne de recherches nouvelles; nous offrons au public celles que nous avons entreprises relativement à l'histoire du mariage et de l'union de cette princesse et de Henri IV.

Les négociations auxquelles ce mariage donna lieu, les origines de la désastreuse faveur de Leonora Dori et de son mari Concini, la haine envenimée de la maîtresse royale, Henriette d'Entragues, contre la jeune reine, les redoutables conspirations de Biron et d'Entragues ourdies par la malveillance étrangère avec la complicité des plus mauvaises passions dans l'entourage même du roi, sont les épisodes curieux et dramatiques de cette union tourmentée qui dura dix années.

Les secrets domestiques du ménage royal troublé par les infidélités de Henri IV et par

l'attachement aveugle de la reine pour ses favoris italiens, les desseins criminels qui menacent la vie du roi et celle de la reine, et dont l'Espagne ne cesse d'être l'âme, n'ont été entrevus qu'en partie par les historiens, quand ils ne cherchent point à les dissimuler, comme Sully, qui ne se cache point « de garder le silence èschoses importantes de crainte de desplaire ou de nuyre au roy ». C'est cette histoire que nous avons essayé de restituer ou de compléter en rapprochant des récits anciens et des documents déjà publiés les relations diplomatiques, les correspondances et documents inédits que nous avons dépouillés.

Nous citerons comme ayant été nos principaux informateurs : le chevalier Belisario Vinta, secrétaire d'État du grand-duc Ferdinand, qui accompagna en France Marie de Médicis et résida quelque temps à la Cour, narrateur grave, consciencieux et impartial,

comme il convient à un ministre habitué depuis longtemps au maniement des affaires; le chanoine Baccio Giovannini, mêlé à toutes les intrigues de la cour de Marie de Médicis et souvent meurtri dans la mêlée, observateur curieux, acteur passionné, dont les pages vives et animées sortent souvent de la réserve diplomatique; le chevalier Camillo Guidi, qui vint remplacer Baccio Giovannini à la Cour de France, diplomate plus correct, mais moins éveillé que son prédécesseur; et enfin le marquis de Campiglia, Matteo Botti, qui fut témoin des derniers temps de la vie de Henri IV. La reine elle-même, tout en se reposant sur les résidents toscans du soin d'informer le grand-duc, par le détail, des faits et gestes de la Cour, dicte parfois à ses secrétaires des missives qu'elle apostille d'abord en italien, plus tard en français; elle écrit aussi, sur les sujets qui la touchent le plus intimement, des lettres

douloureuses et parfois pleines de véhémence. Ces derniers documents ne sont pas les moins curieux de ceux dont nous avons fait usage.

Henri IV a eu de déplorables faiblesses, et Marie de Médicis en a été la victime; notre sujet ne nous permettait pas de les laisser ignorer. Mais loin de nous la pensée d'avoir voulu amoindrir la grande mémoire de Henri IV, en nous étendant, d'après des sources nouvelles, sur quelques détails peu édifiants d'une vie dont la plus grande partie, en somme, a été consacrée au bien et à la gloire de l'État. Il n'est même pas inutile de savoir quelles terribles luttes contre ses propres passions Henri IV a dû soutenir, pour mieux saisir tous les côtés d'un caractère qui laissait toujours le dernier mot à la raison.

C'est dans la nouveauté des documents que nous avons, pour éclairer ce point d'histoire, analysés, traduits ou cités, et dont la plupart

n'ont point trouvé place dans le dernier et intéressant volume de M. Abel Desjardins sur les Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, que réside tout l'intérêt d'un travail dont l'Académie des sciences morales et politiques a bien voulu nous faire l'honneur d'entendre la lecture.

B. Z.

HENRI IV

ET

MARIE DE MÉDICIS

I

LE DIVORCE DE HENRI IV

Relations anciennes du Béarnais et du grand-duc Ferdinand de Toscane. — Négociations du mariage florentin.— Les dettes du roi et la dot de la reine. — Le contrat.

[1598-1600]

C'est pendant le voyage entrepris dans l'année 1598, en Bretagne, pour la pacification de cette grande province, que le roi Henri IV songea sérieusement à provoquer la dissolution d'un mariage stérile et rompu en fait avec la reine Marguerite, fille de Catherine de Médicis, retirée dans son château d'Agen depuis bientôt quatorze ans. On pouvait enfin être sûr du présent, il fallait songer à l'avenir.

L'entretien que Henri IV eut à ce propos avec son ministre Sully, est un des plus curieux dont les *Economies royales* nous aient conservé le souvenir [1]. L'idée du divorce le conduisant à celle d'un second mariage, le roi passa en revue les différentes princesses d'Europe et de France. Il écarta résolûment les huguenotes et arrêtant un instant sa pensée sur la célèbre Isabelle-Claire-Eugénie, il déclara « qu'il s'accommoderait de l'infante d'Espagne, quoique vieille et laide, s'il devait épouser avec elle les Pays-Bas »; mais le projet ne lui parut avoir aucune chance de réussir. « L'on m'a aussi quelquefois parlé de certaines princesses d'Allemagne, desquelles je n'ai pas retenu les noms », ajouta-t-il; « mais les femmes de cette région ne me reviennent nullement, et penserais, si j'en avais épousé une, de devoir avoir toujours un lot de vin couché auprès de moi, outre que j'ai ouï dire qu'il y eut un jour une reine de France de cette nation qui pensa la ruiner. » Sa nièce, la princesse de Guise, qui, selon lui, « aimait bien autant les poulets en papier qu'en fricassée, » lui paraissait un choix dangereux, surtout

1. *Economies royales*, c. LXXX.

à cause de la maison à laquelle elle appartenait.

Tout entier à sa passion pour Gabrielle d'Estrées, le roi chercha, sans succès, à attirer sur celle-ci l'attention et le suffrage de son ministre. Il fit enfin intervenir incidemment dans la conversation le nom de la princesse de Toscane, Marie de Médicis, dont il parla dans ces termes, qui ne témoignaient pas d'une bien forte inclination : « Le duc de Florence a une nièce que l'on dit être assez belle; mais étant d'une des moindres maisons de la chrétienté qui porte le titre de prince, n'y ayant pas plus de soixante ou quatre-vingts ans que ses devanciers n'étaient qu'au rang des plus illustres bourgeois de leur ville, et de la même race de la reine mère Catherine, qui a tant fait de maux à la France, et encore plus à moi en particulier, j'appréhende cette alliance, de crainte d'y rencontrer aussi mal pour moi, les miens et l'État ». C'est cependant à ce dernier projet d'alliance que Henri IV ne devait point tarder à s'arrêter, déterminé par diverses considérations dont les premières qui durent se présenter à lui furent les obligations de toute nature qu'il avait contractées vis-à-vis du grand-duc de Toscane.

Henri IV était, en effet, engagé vis-à-vis de

Ferdinand Ier par les liens d'une reconnaissance due à d'éclatants services. A la mort de Henri III, c'était le grand-duc qui avait fait le premier des ouvertures à la Sérénissime république de Venise pour l'engager à reconnaître Henri IV comme légitime roi de France; il lui représenta quel intérêt elle avait à assurer le trône à ce prince pour empêcher les Espagnols de se rendre plus redoutables par l'oppression de la France, et d'attenter ensuite à la liberté de l'Italie. La république lui promit d'appuyer cette politique toute favorable au Béarnais. Le grand-duc, par l'intermédiaire de sa femme Christine, chercha alors à détacher de l'alliance des Espagnols le duc de Lorraine dont elle était la fille, second et signalé service. C'est lui enfin qui, le premier, parmi les princes catholiques et au commencement du siége de Paris, en 1593, encouragea le roi de Navarre par l'organe d'un Florentin, demeurant en France, Girolamo Gondi, à se faire catholique : « seul moyen », disait-il, « de conclure la paix avec la maison de Lorraine et de diminuer le nombre de ses ennemis ». Le grand duc de Toscane ne s'en tint pas à des sympathies vagues et à des exhortations bienveillantes. Il fournit à Henri IV les

fonds nécessaires à la continuation de la guerre, et protégea efficacement la Provence contre les entreprises des vaisseaux espagnols en fortifiant le château d'Iff et en secourant Marseille de ses deniers. N'étaient-ce pas là des gages sérieux d'une alliance intime ? Les relations de Henri IV et du grand-duc devinrent de plus en plus étroites. La Cour de Toscane fut bientôt la plus exactement informée de tous les détails du siége de Paris et des progrès de la cause du Béarnais dans le royaume [1].

C'était un chevalier de Malte florentin, fra Jacopo Guicciardini, enrôlé dans l'armée de Henri IV, qui servait d'intermédiaire officieux entre le camp du roi de Navarre et le grand-duc Ferdinand [2]. La vie de camp, sa situation particulière de volontaire au service du roi, autorisaient de la part de ce personnage une certaine liberté de langage. Il avait de fréquentes conférences avec le roi et le duc de Montmorency au sujet de la conversion de Henri IV ; il leur démontrait la nécessité où était le roi de fran-

1. Ces documents forment aux Archives de Florence une précieuse et intéressante collection. Filza IV, ind. II, n° 4735.

2. Voir la correspondance du grand-duc avec ce personnage. Filz. XI, ind. II, n° 4737.

chir ce pas et mêlait à ses encouragements d'habiles conseils. Le roi, suivant lui, devait bien se garder d'envoyer personne à Rome pour entamer cette affaire ; il fallait d'abord qu'il se fît absoudre et reconnaître comme catholique par les évêques français, parce que toute négociation qu'il entreprendrait à Rome serait inévitablement traversée par les Espagnols. Dans le cours de ses conversations, il insinua que si le roi de France avait plus tard l'intention de s'assurer par les armes une influence prépondérante en Italie, il devait suivre une politique toute différente de celle de ses prédécesseurs. « Ceux-ci, disait-il, n'avaient jamais pu s'établir d'une façon durable en Italie, parce qu'ils ne s'étaient jamais attaché aucun prince de ce pays par de solides avantages. Les Espagnols avaient assuré bien plus adroitement leur domination en érigeant une foule de principautés et en se faisant partout des amis ou des créatures. » Conseils étranges dans la bouche d'un Italien, mais qui ne répondaient que trop à la décadence de l'esprit national dans un pays où la perte de l'indépendance était devenue déjà depuis longtemps un mobile de spéculations intéressées !

Les négociations, d'abord poursuivies par des

voies détournées, devinrent bientôt directes; Henri IV écrivit au grand-duc des lettres pleines de confiance et lui témoigna vivement sa reconnaissance pour les secours dont il lui était redevable [1]. Le 26 avril 1593, il lui représenta l'impossibilité où il se trouvait de prendre Paris, si le grand-duc ne lui envoyait de nouveaux et plus considérables subsides; et le 9 août de la même année, il lui annonça la résolution qu'il avait prise, conformément à ses conseils, de se faire catholique. Cette dernière lettre fut portée au grand-duc par M. de la Chielle. De son côté, le grand-duc, qui faisait tenir par Girolamo Gondi au roi de France les secours d'argent qu'il lui fournissait, voulut, dans cette circonstance, être représenté plus directement auprès de Henri IV; et il expédia en France, à cet effet, le chanoine Bonciani. Désireux toutefois de ne pas se compromettre au point de vue religieux en entretenant des relations ouvertes avec un prince hérétique et sous le coup de l'anathème, le prudent duc de Toscane fit prendre à son envoyé un nom supposé, celui de Baccio

1. V. *Lettere del re Enrico IV il grande e Luigi XIII.* Filz. III, ind., II, n° 4728. et *Let. mis. de Henri IV* par Berger de Xivrey : *Docum. inédits sur l'hist. de France.*

Strozzi. Bonciani n'eut aucun caractère officiel, et ne dut figurer que comme attaché à la cour du cardinal de Retz, Gondi, archevêque de Paris, jusqu'au moment où Henri IV serait relevé par le Pape de l'excommunication. Pour le moment, il s'entendrait sur toutes les affaires avec le cardinal, qui ferait part au roi des conseils et des avis du grand-duc; passant par la bouche d'un prélat, ces communications n'avaient plus rien de coupable aux yeux de l'Eglise. Pour que le mystère de ces négociations fût encore plus difficile à découvrir et à dénoncer, le chanoine fit mettre sur ses dépêches une fausse adresse, celle de Tiberio Ceuli ou de Giovan Battista Altoviti à Rome.

Nous ne voulons rappeler ici, à propos de l'absolution de Henri IV, que la part prise à cet événement par le grand-duc de Toscane. Il fut l'intermédiaire principal de la réconciliation de Henri IV et du Saint-Siége. Henri IV lui dit, dans une lettre du 9 août 1593, qu'il en a été « un des principaux moyens ». Le pape Clément VIII, de la maison Aldobrandini, était, en principe, favorable à l'absolution du roi de France, déjà reconnu par la majorité de l'épiscopat français et sacré à Chartres le 27 février

1594. Le duc de Nevers était chargé d'aller informer le Pape de la conversion du roi, et de solliciter en même temps son absolution. Mais les Espagnols s'opposaient obstinément à l'accomplissement des intentions bienveillantes du pontife, et Clément VIII, de son côté, ne voulait accorder la levée des censures ecclésiastiques qu'au prix de la réintégration en France des jésuites bannis par un arrêt du Parlement de Paris du 27 décembre de la même année [1]. Vivement sollicité par le cardinal de Retz et par l'envoyé Bonciani, de céder sur ce point, Henri IV ne prit aucun engagement. Villeroy, le secrétaire d'Etat chargé des affaires étrangères [2] lui donna les mêmes réponses évasives. Finalement le grand-duc fit savoir au roi de France que le Pape lui avait donné sa parole de prononcer l'absolution de Henri IV à l'arrivée de M. du Perron. L'évêque d'Evreux fut donc immédiatement envoyé en Italie; et le

1. Les jésuites ne devaient être rappelés qu'en septembre 1603.

2. V. Filza XII, ind. II, n° 4738. *Cifre di M^re di Villeroy p^mo Segretar. di Stato del re al cav. Vinta, dal 1595 al 1612;* correspondance pleine des confidences politiques les plus intimes entre le roi de France et le grand-duc.

cardinal de Retz lui adjoignit comme un auxiliaire utile le chanoine Bonciani. Du Perron passa par Florence où le grand-duc, qui avait été cardinal, lui donna, en Italien bien au courant de ces affaires, des instructions détaillées sur la façon dont il devait procéder dans sa négociation; il lui énuméra soigneusement les cardinaux qui avaient été gagnés par lui à la cause du roi de France. Ainsi le terrain avait été préparé par le grand-duc [1]. D'Ossat et du Perron poursuivirent, avec la cour pontificale, les négociations ainsi facilitées et Clément VIII prononça solennellement le 17 septembre 1595 l'absolution de Henri IV.

Ce grave échec fut vivement ressenti par la cour d'Espagne; le cabinet de Philippe II, impuissant dans sa lutte contre le roi de France, chercha à intimider le grand-duc de Toscane par des paroles menaçantes. Mais Ferdinand Ier recourut à la protection du roi. Henri IV s'engagea à secourir le grand-duc avec toutes ses forces dans le cas où les Espagnols voudraient se venger sur ses États d'une décon-

1. V. *Registro di Roma*, n° LII, et Filz. 4735, le témoignage écrit de tous les efforts du grand-duc en faveur de Henri IV.

venue diplomatique à laquelle ce prince avait puissamment contribué; et au traité de Vervins, il fit comprendre la Toscane dans la paix; il rendit ainsi la France garante de la sécurité du grand-duché. Ce n'était que justice.

L'intérêt bien entendu de la couronne, non moins qu'un sentiment naturel de reconnaissance, devait suggérer à Henri IV l'idée d'un rapprochement encore plus intime avec la Toscane; et la nécessité où le roi se trouvait, pour assurer l'avenir, d'avoir bientôt un héritier à offrir aux espérances de ses amis et à opposer à ses ennemis, lui faisait considérer un mariage dans cette maison comme le moyen le plus avantageux d'affermir son ancienne alliance. Une semblable détermination pouvait encore s'autoriser d'un intérêt tout matériel, mais que l'état de délabrement du pays et l'épuisement du trésor royal rendaient digne d'entrer en ligne de compte. Les princes banquiers de Florence étaient au nombre des plus riches potentats du monde. La dot d'une princesse de cette maison pouvait servir à éteindre d'anciennes dettes de la France et procurer immédiatement au roi des ressources pécuniaires dont les

comptes du marquis de Rosny attestaient le pressant besoin. Ces différents ordres de considérations déterminèrent Henri IV à fixer son choix sur la princesse Marie de Médicis, fille du feu grand-duc François, sévèrement élevée sous les yeux du grand-duc régnant, son oncle, et de sa tante la grande-duchesse Christine, princesse française.

La dissolution du mariage de Henri IV et de Marguerite de Valois était un préliminaire indispensable de toute négociation matrimoniale. Henri IV envoya à Rome Brulart de Sillery, secrétaire d'Etat, qui devait être plus tard chancelier, avec mission de solliciter du Pape une sentence de nullité également requise par les deux époux. A son passage à Florence, Sillery sonda adroitement le grand-duc pour savoir s'il avait pour la princesse Marie des engagements formels; il lui donna connaissance des différents partis proposés au roi par la Saxe et la Bavière, et lui déclara que les préférences de Henri IV étaient pour la princesse Marie, dont il désirait avoir le portrait. Ferdinand, toujours plein de réserve dans sa conduite politique, ne voulut s'engager qu'à bon escient dans cette négociation. Il refusa de prendre aucune décision tant

que le premier mariage de Henri IV n'aurait pas été bien et dûment cassé ; mais il envoya à Rome le chevalier Guidi, alors secrétaire de Madame Christine, pour assister son ambassadeur auprès du Pape, Giovanni Niccolini, et il lui confia la mission particulière de s'entendre avec le cardinal d'Ossat pour coopérer à cette dissolution de mariage à laquelle il était maintenant particulièrement intéressé. Le Pape délégua trois juges pour instruire la cause, le cardinal de Joyeuse, l'archevêque d'Arles et l'évêque de Modène, nonce apostolique en France. Le mariage fut annulé comme contracté entre une princesse catholique et un prince hérétique, parents rapprochés d'autre part à un degré prohibé par l'Eglise, et comme imposé de vive force à la princesse Marguerite qui n'y avait jamais donné son libre consentement. Henri IV était libre de se remarier. Le grand-duc se fit remettre les pièces du procès et la sentence originale, et il les plaça dans ses Archives où on peut les voir encore aujourd'hui. Sage précaution que l'avenir justifiera [1].

1. Filz. X, ind. II, n° 4736.

Des négociations actives s'engagèrent alors. Le grand-duc rappela Bonciani, sous prétexte de lui donner de nouvelles instructions, et le remplaça par un autre ecclésiastique qui passait pour plus retors en matière de finances, le chanoine Baccio Giovannini, dont le nom reviendra souvent dans la suite de cette histoire. De petite condition et d'une grande simplicité de manières, esprit souple et délié, intrigant et intéressé, dévoué cependant, le chanoine était l'homme qu'il fallait pour mener avec une habileté discrète une négociation délicate. Baccio Giovannini était chargé de discuter les questions d'intérêt, inévitables dans les préliminaires de toute union, et qui prirent une importance particulière dans les négociations de ce mariage royal.

Le grand-duc était créancier et le roi de France débiteur de sommes considérables. Indépendamment des mobiles d'un ordre supérieur, tirés des convenances politiques et diplomatiques, l'un envisageait le mariage comme une opération qui lui permettait de donner une forte dot à sa nièce sans bourse délier, l'autre comme un procédé commode de liquider ses dettes et de s'assurer par-dessus le marché quelque grosse somme

d'argent comptant. Ces prétentions opposées, presque inconciliables, donnèrent lieu à un véritable marchandage dont la haute qualité des personnes intéressées rend les détails curieux à noter.

Baccio Giovannini reçut comme instruction de représenter au roi qu'il avait été question d'un mariage entre la princesse Marie et l'empereur d'Allemagne, et que ce dernier se serait contenté d'une dot de 400000 écus, si des délais que réclamait l'auguste futur pour effectuer le mariage ne l'avaient fait manquer. Baccio n'en devait pas moins offrir généreusement au roi une dot de 500000 écus d'or, dont 400000 à prendre sur les sommes dues par le roi à la maison de Toscane et 100000 à verser comptant à Marseille où serait conduite la fiancée aux frais du grand-duc. Le roi serait prié d'inviter les galères de Malte à faire escorte à la princesse pendant son voyage; le grand-duc, de son côté, s'engageait à adresser la même invitation à celles de Gênes; ces vaisseaux unis à ceux du Pape et du grand-duc formeraient une escadre d'honneur de vingt-quatre galères qui accompagnerait la reine de France de Livourne à Marseille. Telles étaient les propositions que

l'envoyé toscan était chargé de présenter au roi et à ses ministres.

Parmi ces propositions, celles qui concernaient la dot ne répondaient en aucune façon aux prétentions de la Cour de France. Car il n'en résultait qu'une amélioration médiocre pour les finances du roi. On peut en juger par quelques chiffres établissant l'état des comptes du roi vis-à-vis de la maison de Médicis. Le grand-duc Cosme Ier avait, en diverses fois, de l'année 1562 à l'année 1569, prêté à Charles IX la somme de 192857 ducats d'or au soleil sur lesquels 147624 seulement avaient été restitués; il restait donc à la charge de Henri IV un reliquat de 45232 ducats. Personnellement Henri IV avait emprunté au grand-duc Ferdinand Ier, qui les lui avait fait tenir sous le nom de Girolamo Gondi, plusieurs sommes s'élevant au total de 928218 ducats d'or; et le grand-duc lui avait en dernier lieu présenté un compte relatif aux dépenses faites pour le château d'Iff, qui s'élevaient à 200737 ducats. Le roi avait donné l'ordre à ses trésoriers de rembourser cette dernière somme le 24 juin 1598. Le trésor royal restait donc redevable au grand-duc de la dette de Charles IX et de celle de Henri IV s'élevant

ensemble à 973450 ducats d'or au soleil. Pour le paiement de ces créances, le grand-duc avait bien été nanti de quelques garanties, telles que l'abandon de certains droits de douane à Lyon et dans d'autres villes ; mais on lui suscitait des difficultés perpétuelles pour le recouvrement de ces droits, et Baccio Giovannini était chargé de se plaindre de cet état de choses et de réclamer pour l'avenir une régularité plus satisfaisante dans l'amortissement des créances de son maître [1].

Le chanoine trouva le roi et son ministre peu disposés à prêter l'oreille à ces propositions et à ces doléances. Le roi avait rendu public le vif désir qu'il éprouvait d'épouser la princesse Marie ; il déclara néanmoins au résident qu'il ne pouvait se contenter d'une dot moindre d'un million d'écus. C'était le chiffre qu'au dire du cardinal de Gondi, le grand-duc lui-même avait fixé, dans le cas où le mariage avec Marguerite de Valois serait annulé.

Cette prétention parut si ferme à l'ambassa-

1. *Carteggio degli affari di Francia.* Filz. XXV, Spoglio, ind. 1. *Canonico Baccio Giovannini segretario residente in Francia dal 1599 al 1607.* — Ab. Desjardins, *Négociat. diplom. de la France avec la Toscane*, t. V, *passim*.

deur qu'il écrivit immédiatement au grand-duc de ne pas rompre les négociations; car il arriverait inévitablement, s'il ne faisait aucune concession, qu'il paierait tout de même la dot, sur ses créances, sans marier sa nièce : « *Verrebbe ad aver pagata la dote senza maritar la nipote.* » Il y avait peut-être un moyen de sortir d'embarras : c'était d'offrir une bonne gratification à Villeroy pour qu'il engageât le roi à se contenter d'une somme moindre que celle qu'il avait spécifiée. Bien que de semblables trafics fussent communs à cette époque, l'Italien avait compté sans la haute probité du ministre; ses offres autorisées par le grand-duc furent repoussées avec le mépris qu'elles méritaient. « Le service de son maître le presse plus que celui de Votre Altesse, » écrivit l'ambassadeur, et il ajoutait : « La princesse est ici fort désirée et le roi la veut; mais il veut aussi une plus forte dot pour son honneur et son utilité, car il n'a point d'argent. Il a trouvé son royaume ruiné de fond en comble par les dettes; elles vont toutefois se payant peu à peu, et dans une année ou deux elles seront réduites à très-peu de chose [1]. »

1. Dép. de Bac. Giov., déc. 1599. Filz. XXV, ind. 1, p. 84.

Le grand-duc Ferdinand était en réalité fort désireux de voir le mariage se conclure, et des considérations d'argent n'étaient pas capables de modifier son intention. Il traîna cependant les négociations en longueur. C'était une tactique dangereuse. Déjà la cour de Toscane s'était montrée fort inquiète du bruit qui avait couru et suivant lequel le roi aurait été disposé à épouser la duchesse de Beaufort, Gabrielle d'Estrées. Les alarmes de l'ambassadeur à ce sujet n'étaient point sans fondement, les *Economies royales* en font foi. Henri IV ne trouvait-il pas chez la duchesse les qualités qui lui paraissaient essentielles dans le choix d'une femme? L'assurance d'avoir des fils, l'humeur douce et complaisante, l'habileté d'esprit nécessaire pour le seconder dans les travaux de la paix, pour bien régir son État et élever ses enfants, s'il venait à manquer.

Il y avait, en effet, toute une intrigue diplomatique nouée à l'étranger pour faire tomber le roi dans le piége de sa propre passion. Les Espagnols et les Savoyards s'entendaient, les uns pour essayer de détruire l'œuvre entière du traité de Vervins, les autres pour en annuler une des clauses, la restitution du marquisat de Saluces.

L'agent secret Bonciani s'exprime à ce sujet dans les termes suivants :

« On m'a dit que le duc de Savoie, pour conserver le marquisat, a fait l'offre à madame de Monceaux de s'entendre avec les Espagnols pour s'interposer auprès du Pape en faveur de l'annulation du mariage avec la reine de Navarre; et comme on désire vivement cette annulation, plusieurs pensent que le roi pourrait bien se laisser entraîner par la dame en question; il semble également vraisemblable que les Espagnols prendront à cœur l'affaire, d'abord pour que Saluces ne retourne pas entre les mains des Français, et ensuite parce que, si le roi venait à épouser madame de Monceaux, ils pourraient faire naître en France encore bien plus de désordres qu'auparavant [1]. »

1599

La mort de la duchesse de Beaufort, au mois d'avril ~~1600~~ [2], à la suite d'un repas qu'elle prit chez Zamet, ce Florentin établi en France, confident et recéleur des amours de Henri IV, dis-

1. Dép. du 15 févr. 1599. Filz. XXIII, parte a, ind. 1. (Inéd.).

2. V., pour la mort de Gabrielle d'Estrées, Bassompierre. *Mémoires*, édit. de la Société de l'hist. de France, T. I, p. 71. — *Economies royales*, c. XCI.

sipa, peut-être à la suite d'un crime, les inquiétudes de la cour de Toscane. Mais elle ne fut rassurée que pour un instant. En vain Henri IV écrivait à sa sœur, la duchesse de Bar : « Mon affliction est aussy incomparable comme l'estoit le subject qui me la donne; les regrets et les plainctes m'accompagneront jusqu'au tombeau. La racine de mon amour est morte; elle ne rejettera plus. » [1] « Peu de jours se passèrent », suivant l'expression de Bassompierre, « sans que le roi commençât une nouvelle pratique d'amour avec Mlle d'Entragues. »

Henriette d'Entragues avait moins de beauté que Gabrielle d'Estrées. Les traits de Gabrielle étaient d'une exquise régularité, son nez finement arqué, sa bouche étroite et d'un dessin parfait; la vivacité de ses yeux noirs allongés en forme d'amande était tempérée par une expression pleine de douceur; un air de noblesse uni à un charme souverain respire sur le visage de celle dont un des portraits est surmonté de cette devise que la mort seule peut-être empêcha de devenir une réalité : *Coronam opto* [2]. Les con-

1. *Let. mis.* de Henri IV par Berger de Xivrey, 15 avril 1599.

2. Voir à la galerie des estampes de la Bibl. nat. la col-

temporains attribuent toutefois à Henriette d'En tragues plus d'esprit qu'à Gabrielle d'Estrées, e la comparaison des portraits de ces deux favo rites ne dément pas leur opinion.

Une estampe de l'année 1600 [1] nous repré sente la nouvelle maîtresse, « cette reine d beau plaisir [2], » à l'époque où elle prend s place dans notre récit. On la voit encadré dans une fraise qui surmonte un corsage plis bouffants, étroit et allongé en forme d pointe, du haut duquel se détachent deu manches à gigot; sa figure mignonne et ai rondie est rehaussée d'une coiffure dont le pre mier rang, fait de cheveux finement crépés découvre en forme de cœur un front haut e intelligent; derrière trois pierres fines riche ment enchâssées et placées sur les côtés e au milieu de la coiffure, le reste de la che

lect. des portraits par ordre alphabétique. Distinguer le portraits du temps de ceux qui sont postérieurs et qui n rappellent que très-infidèlement l'original. Voir notammer une lithographie qui porte ces mots : Fait d'après nature dessin de Demoutier.

1. V. la même collection.

2. Elle est ainsi qualifiée dans le texte qui accompagn un petit dessin de la hauteur de deux centimètres où ell est représentée en pied.

velure ramené en arrière est rattaché au sommet de la tête et forme une petite couronne fermée dont les branches sont figurées par des rangs de perles ; sur le côté droit s'élance d'un étui précieux une longue aigrette. Cet ornement accuse encore davantage l'air de hardiesse et de décision qui est le caractère saillant d'une physionomie où l'on découvre plus d'agrément piquant que de véritable beauté. Les sourcils bien arqués s'arrondissent autour d'assez grands yeux clairs et froids ; le nez, fort ordinaire, se relève au-dessus d'une bouche aux lèvres fines et pincées qui semble indiquer à la fois l'esprit et la méchanceté. Un large collier de perles enfilées sur un double rang et rattachées par une plus grosse de distance en distance fait deux tours sur le corsage de la favorite et supporte à l'étage inférieur, au milieu de sa poitrine, l'ornement préféré, emblème éclatant de sa destinée, une étoile de diamants.

Henriette d'Entragues avait fait de la séduction un art que sa froideur naturelle et son ambition sans scrupules rendaient d'autant plus dangereux. Fille d'une maîtresse de Charles IX, Marie Touchet, et sœur d'un bâtard de ce roi, le comte d'Auvergne, ce

prince « qui avait l'âme mauvaise », suivant l'expression de Henri IV, elle se sentait née près du trône et voulait y monter. Mise en présence de Henri IV par les confidents dissolus du roi, elle fit naître et irrita par une résistance calculée une passion à laquelle Henri IV n'était point de force à résister. Le surintendant dut « préparer ses beaux carolus », qu'il regrettait tant, « pour le paiement d'une pie que le roi, » à son avis, « ne devait pas trouver au nid. » En s'obstinant à rédiger de nouveau, après que son ministre l'eut hardiment déchirée, une promesse de mariage en faveur de celle qui allait devenir sa maîtresse, Henri IV prépara les troubles qui font de l'histoire de son mariage avec Marie de Médicis un drame si souvent pénible et qui, en empoisonnant ses dernières années, faillirent amener sa perte et celle de l'État [1].

Certes, Henri IV avait trop de sens politique pour prendre au sérieux les promesses que lui arrachait la ténacité jalouse de sa nouvelle maîtresse. Les effets de cette passion naissante n'en

1. *Let. mis.* Supplém. publié par J. Guadet. T. VIII, p. 737. 5 oct. 1599.

paraissaient pas moins à craindre aux hommes politiques de son entourage. Le cardinal de Gondi fit exprimer au grand-duc le mécontentement qu'il éprouvait de voir se prolonger à tel point la discussion relative à la dot. « Il en résulte », disait-il, « que bien des gens qui ont mauvaise intention reprennent courage et proposent au roi d'autres partis, et il pourrait y prêter l'oreille ou bien se plonger dans cette Entragues *(sommergersi in questa Antraghes)*. Car l'un est tout sens et l'autre toute malice; elle cherchera tous les moyens d'avoir un fils pour se faire reine [1]. »

Dès les premiers jours de sa faveur, Henriette d'Entragues se posa, en effet, en adversaire résolue du mariage florentin et prit ses positions contre la future reine.

Les difficultés simulées que le sieur d'Entragues opposait aux entrevues de sa fille et du roi, les caprices, « les brusquetés » mêmes de sa maîtresse asservissaient encore plus Henri IV à ses volontés qu'ils ne l'irritaient. « Comme roy et comme gascon », lui écrivait-

1. Dép. de Bac. Giov. du 16 déc. 1599, p. 15. Filz. XXV, ind. 1.

il cependant, « je ne say pas andurer ; aussy ceux qui ayment parfetement comme moy veulent être flatés, non rudoyés [1]. » Il retombait, malgré tout, sous une domination dont la hauteur lui arrachait déjà ces paroles d'humiliation résignée : « Je vous ayme trop, ce gé peur ; car le commun des femmes est de mépriser ce qu'yls pensent du tout à eux [2]. »

Ferdinand de Toscane, au milieu de ces intrigues, cherchait à embarrasser la cour de France en réclamant le paiement d'arrérages qui lui étaient dus. Le marquis de Rosny était obligé de demander délai sur délai. On chercha une base d'accommodement. La cour de France proposa au grand-duc de donner 400000 écus comptant et autant en créances, et fit valoir l'engagement qu'avait pris Ferdinand de mener à bonne fin cette alliance et le haut prix de la distinction dont la nièce du grand-duc était l'objet de la part du roi. Rosny abaissa même le taux de ses exigences au chiffre de 400000 écus comptant, plus une somme en créances qui serait fixée par le grand-duc, sans qu'elle pût

1. *Let. mis.* Suppl. de Guadet. T. VIII, 7 oct. 1599, p. 738.

2. *Ibid.* 24 oct. p. 750.

dépasser 300000 écus. M. de Sillery et le cardinal d'Ossat furent chargés d'aller à Florence soutenir ces propositions. Enfin, le marquis de Rosny signa, en février 1600, une convention en vertu de laquelle le chiffre de la dot de Marie de Médicis était fixé à 600000 écus d'or, dont 350000 seraient versés comptant, et le reste pris sur les créances du grand-duc. M. de Sillery et M. d'Alincourt furent envoyés à Florence pour dresser le contrat [1].

Il est certain que Henri IV, en se décidant à ce nouveau mariage, obéit avant tout à la raison d'État qui, dans toutes les circonstances de sa vie, a été la règle suprême de sa conduite. Quand les articles du contrat eurent été signés, Rosny alla trouver le roi et lui dit : « Nous venons de vous marier. » « Sur quoy, ajoute le rédacteur des *Economies,* le roi fut demy quart d'heure resvant et se grattant la teste et curant les ongles sans vous rien respondre, puis tout soudain il vous dit en frappant d'une main sur l'autre : « Hé bien! de pardieu soit; il n'y a remède, puisque pour le bien de mon royaume et de

1. Ce contrat figure, ainsi que les autres pièces relatives au mariage, dans le carton n° XIII des Archives de Florence au palais des Offices. V. l'Appendice n° 1.

mes peuples vous dites qu'il faut estre marié, il le faut donc estre. Mais c'est une condition que j'appréhende bien fort, me souvenant tousjours de combien de mauvaises rencontres me fut cause le premier où j'entray, et outre cela je crains tousjours de rencontrer une mauvaise teste qui me réduise à d'ordinaires contentions et contestations domestiques, lesquelles, selon que vous cognoissez de longue main mon humeur, vous ne doutez point que je n'appréhende plus que les polytiques et militaires, de quelque plus grande conséquence qu'elles puissent être. » Henri IV avait trop de raison de se défier de lui-même plus que de la princesse qu'il allait épouser pour n'avoir point conçu les sentiments, sinon prononcé les paroles que lui prête le confident austère et grondeur de ses faiblesses et de ses grandes pensées [1].

1. *Econ. roy.*, c. XCIV. — On consultera avec fruit, pour l'histoire du divorce, l'article intitulé : ***Nullité du mariage de Henri IV***, par l'abbé P. Feret. (*Revue des questions historiques*. (1er juillet 1876.)

II

MARIE DE MÉDICIS FIANCÉE DU ROI

Première lettre de la princesse au roi.— Négociations pour la composition du personnel de la maison de la reine. — Les fêtes des épousailles à Florence.

[MARS-SEPTEMBRE 1600]

Après les longues négociations qui précèdent, les fiançailles de Marie de Médicis furent officiellement annoncées devant le Sénat de Florence, et la cour alla en grand gala lui présenter ses félicitations au palais Pitti. A partir de ce jour, Marie de Médicis fut considérée comme reine. Elle eut la préséance dans toutes les assemblées, à l'église Santa-Maria dei Fiori comme au palais; elle ne parut plus dans les rues de Florence que traînée par quatre chevaux dans un carrosse doré. [1] Le grand-duc, en envoyant

1. Tous les détails de ce cérémonial sont consignés dans le

de riches présents aux ministres français qui avaient eu part à la conclusion du mariage et qui consistèrent pour Rosny en une gratification de dix mille écus, pour les autres en chevaux et en riches étoffes, fixa au mois de juillet l'époque du départ de sa nièce. Ce terme devait être dépassé de beaucoup. Henri IV voulait prendre son temps pour ménager la situation qui devenait délicate; il lui fallait se dérober à sa maîtresse pour aller prendre sa femme.

Le duc de Savoie n'ayant pas remis entre ses mains, malgré ses réclamations et le sursis de trois mois qui lui avait été accordé, le marquisat de Saluces, Henri IV annonça sa résolution de conquérir ce territoire de vive force. C'était le moyen pour lui de se rapprocher de la princesse sa fiancée, et d'échapper aux fureurs jalouses de Henriette d'Entragues. Le roi redoutait celle-ci au point qu'il déclara vouloir que la conclusion de son mariage ne fût publiée que lorsqu'il serait monté à cheval [1]. Il alla donc se mettre à

registre intitulé : *Parentadi della Serenissima casa de Medici,* n° 550 sous le n° 3 de la liasse relative à Marie de Médicis. V. l'Appendice n° 2. (Inéd.)

1. V. Minut. de la Secrét. d'Et. du grand-duc à Bac. Giov., 1598-1606, p. 83, Filz. XXVIII, ind. 1. (Inéd.)

la tête de son armée de Savoie. Henriette d'Entragues s'y rendit pour rappeler au roi les engagements pris vis-à-vis d'elle. Le jeune de Bassompierre, qui se trouvait au camp, eut fort à faire pour ramener la paix entre le roi et sa maîtresse; car Henri IV avait, dès le mois de février, envoyé à Marie de Médicis le marquis de Frontenac porteur d'une lettre autographe et de cadeaux de fiançailles [1].

Marie de Médicis répondit par une lettre où perçait, à travers l'enflure du langage italien, l'expression d'une reconnaissance et d'une admiration naïves pour le prince dont elle allait partager la couronne :

« Au roi très-chrétien,

« Que Votre Majesté se figure, je l'en supplie, écrivait-elle, si l'opinion favorable qu'Elle a conçue des quelques qualités qui peuvent être en moi, a fait naître dans son âme généreuse l'amour et le désir dont Elle me fait part dans

1. *Mém. de Bassompierre.* Édit. de la Société de l'hist. de France, p. 87.

sa lettre, quels sentiments de sympathie, d'estime, de respect et de servitude à l'égard de Votre Majesté a dû causer en moi, depuis que j'ai eu l'heureuse fortune qui m'a été réservée par le ciel et préparée par mon oncle et père, de devenir votre épouse, l'assurance certaine qui m'a été donnée par tous les récits que j'en entends faire, de vos perfections éminentes, éprouvées, toujours constantes et héroïques. C'est assez dire que mon affection est si ardente et si dévouée que je ne suffis point à l'exprimer.

« Le choix de Votre Majesté a été judicieux comme toujours, lorsqu'Elle m'a envoyé le marquis de Frontenac, bien digne d'être un de ses plus agréables serviteurs; il a diligemment et fidèlement accompli l'ambassade de Votre Majesté en me représentant son cœur que j'avais vu d'ailleurs empreint tout entier dans la lettre que j'ai reçue avec tant de bonheur; et en lui donnant le mien à reporter à Votre Majesté, je me promets de lui la même fidélité et diligence. J'en ai d'autant plus besoin que ma plume n'a ni la grâce ni l'efficacité de celle de Votre Majesté. Et avec mon cœur je voudrais que tout le reste

de moi-même vint à vous, pour être toute entière au service de Votre Majesté. Elle a donné une grande consolation à l'impatience que cause à mon amour tant de retard, en me disant que ce sera bientôt. Puisse le ciel être favorable au vœu de Votre Majesté! Et puisse Votre Majesté qui est mon ciel, l'étoile vers laquelle s'élèvent mes yeux et ma pensée pour lui être toujours fidèle et obéissante, se montrer favorable au mien!

« J'ai dit au sieur de Frontenac et je le confirme par la présente que Votre Majesté est mon chef et seigneur, qu'il m'appartient de recevoir ce joug, si doux pour moi, de vos commandements, et que j'accepte de toute façon l'empire de votre volonté pour me transformer en elle et la suivre toujours. Et comme c'est en Elle que vivent tout mon vouloir et toute mon âme, que Votre Majesté soit assurée pour toujours d'être, je ne dirai pas bien aimée de moi; car c'est bien peu, mais, s'il m'est permis de le dire, adorée.

« Je rends de très-humbles actions de grâces à Votre Majesté pour l'anneau de fiançailles et le présent qu'Elle m'a envoyés avec sa lettre, et pour l'assurance qu'elle m'a don-

qui convient à une opulente princesse, et brille plus par la richesse des bijoux qu'elle étale que par le bon goût de l'ajustement. Sur une robe de brocart rouge décolletée en carré, descend un quadruple collier de perles fines relevé et rattaché par une broche ornée de diamants. Une haute collerette qui remonte par derrière encadre largement la tête assez mignonne de la reine, que surmonte une coiffure élevée en deux étages de cheveux fins d'un blond tirant sur le châtain et artistement crêpés. Deux magnifiques perles en forme de poire servent de pendants d'oreille. S'il n'était trop facile d'attribuer aux portraits historiques l'expression que peut faire imaginer la connaissance de leur caractère et de leur vie, l'ensemble des traits de la jeune reine et la raideur de sa pose sembleraient nous indiquer surtout la mutinerie et l'obstination dont elle donna plus tard tant de preuves.

Le temps qui s'écoula entre la déclaration des fiançailles et le départ de Marie de Médicis fut employé à des négociations qui sont loin d'être sans importance pour l'histoire. Il s'agissait avant tout de composer le personnel de la maison de la reine, à laquelle, par une étrange rivalité de prétentions, Marguerite de Valois et

Henriette d'Entragues, la reine déchue, la maîtresse dépossédée, prétendaient, chacune de son côté, donner un entourage de son choix [1]. Un échange très-actif de dépêches eut lieu à ce sujet entre le cabinet du grand-duc et celui du roi. Les intérêts complexes qui se rattachaient à cette question en retardèrent la solution complète jusqu'après l'arrivée de la reine en France. Mais nous devons dès à présent signaler l'insistance de la cour du grand-duc à mettre en avant et à pousser le trop fameux Concini. Dans un état des propositions faites à la cour de France, il est parlé de ce personnage dans les termes suivants :

« Concino Concini, comte de la Penna, jeune homme plein des plus honorables qualités et né d'une maison qui a rendu des services au grand-duc et à la reine. Son père est auditeur suprême et Mgr Cosimo son frère est ambassadeur du grand-duc auprès de Sa Majesté impériale. Il est en somme d'une famille très-bien vue de Leurs Altesses, et voudrait s'établir et servir en France avec fidélité et ardeur pour gagner les

1. Dép. de Bac. Giov. du 31 déc. 1599. — Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 399.

bonnes grâces de Sa Majesté et pour avoir rang parmi les gentilshommes qu'Elle entretient pour la suivre et la servir en tout lieu et même à la guerre. Rien ne serait plus agréable au grand-duc que de le savoir accueilli et favorisé [1]. »

Le roi et son conseil, par une sorte de pressentiment qui fait honneur à leur clairvoyance, accueillirent froidement cette proposition. Baccio Giovannini fut l'interprète des résistances du Conseil dans une longue dépêche dont il ne prévoyait pas pour lui les tristes, bien que tardives conséquences, où, sans dissimuler le caractère efféminé, la pénurie avide et l'ignorance du protégé de la cour de Toscane, il faisait ressortir les obstacles qui s'opposaient à l'ambition de Concini : « Les gentilshommes ordinaires sont toujours sur les dents et bottés », disait-il ; « ils suivent le roi à la chasse et endurent les plus grandes fatigues. La dépense est en outre énorme à la cour, et Concino n'y sera estimé qu'autant qu'il se montrera large. Il est indispensable aussi qu'il apprenne à parler et à écrire

1. *Parentadi della Serenissima casa de Med.,* déjà cité pièce n° 2. V. l'Appendice n° 4.

en français, s'il veut avancer sa fortune [1]. » Le roi ne fit aucune réponse positive pour le moment, et se contenta de déclarer qu'il accepterait Concini auprès de sa personne dans telle position qu'il plairait à sa femme de demander en sa faveur, quand elle serait en France. Ainsi Henri IV ne voulait point que les prétentions de Concini devinssent l'objet d'une négociation dans laquelle sa propre parole pourrait se trouver engagée. Il entendait que Concini ne dût sa position à la cour qu'à la protection personnelle de la reine et à son consentement réfléchi. Or, Marie de Médicis n'avait alors aucune raison particulière de s'intéresser à Concini; et il est probable qu'il aurait été sacrifié comme bien d'autres et renvoyé en Italie, s'il n'avait trouvé plus tard une protectrice qui associa sa fortune à la sienne.

Le nom de Léonora Dori, qui s'attribua plus tard celui moins plébéien de Galigaï tombé en déshérence, n'est pas mentionné dans les notes qui furent échangées entre la cour de France et la cour de Toscane. Elle ne figurait dans la mai-

1. Dép. de Bac. Giov., du 12 mai. Filz. XXV, ind. 1, p. 294. (Inéd.)

son baptême de Marie de Médicis qu'en qualité de *camerera*, fonction subalterne, et elle se trouve comprise dans l'indication générale des pages et demoiselles italiennes que la cour de Florence attachait à la reine, les unes pour trouver des maris en France, les autres pour apprendre sous les ordres du vaillant roi, quand ils en auraient l'âge, le métier de soldat. Un détail des demandes faites par le cabinet de Florence mérite d'être relevé; car il indique chez la jeune princesse le goût déjà très-vif pour les bâtiments et les œuvres d'art, qui est resté la véritable, presque la seule gloire de la fille des Médicis. « On désire qu'il y ait dans la maison de la reine », lisons-nous dans une note du cabinet du grand-duc, « un gentilhomme florentin qui servirait de peintre, de sculpteur et d'ingénieur pour toutes sortes d'inventions, ornements et fantaisies artistiques, maisons, galeries et fontaines. » Et le négociateur français met en marge : « Ledict peintre et ingénieur sera receu. »

Cependant le roi, occupé à la conquête de la Bresse et du Bugey, prolongeait le temps des fiançailles de Marie de Médicis. La grande-duchesse crut devoir rappeler à l'ambassadeur de Toscane par une lettre du 29 mai 1600 que la

jeune reine attendait toujours l'ordre de son départ. « Tout ainsy, ajoutait-elle, que Dieu lui a donné beauté de corps, de mœurs et d'esprit, tel que je m'asseure que le roy en demeurera tous les jours plus content, aussy n'a elle point d'autre soing ni affection que de le servir et obéir et d'attendre ses commandements, ayant transformé en luy toutes ses pensées et tout son cœur[1]. »

Henri IV, pour faire prendre patience à Marie de Médicis, commença avec elle une correspondance régulière dans laquelle il se plut à déployer devant sa fiancée toutes les grâces de son esprit et de sa bonne humeur. Le marquis de Frontenac était de retour. « Il vous a tellement dépeinte, » écrivit le roi, « que je ne vous aime pas seulement comme un mari doibt aimer sa femme, mais comme un serviteur passionné une maistresse. C'est le titre que je vous donneray jusques à Marseille où vous le changerés en un plus honorable. Je ne lesray plus passer d'occasion sans vous escrire et vous asseurer que mon plus violent desir est de vous voir et avoir auprès de moy. Croyés-le, ma maistresse,

1. Filz. XIII, n° 4739. (Inéd.)

et que chaque mois me durera un siècle [1]. » La princesse, tout en songeant beaucoup au roi, se montrait aussi préoccupée des modifications que devait apporter à ses habitudes de toilette le grand changement qui allait survenir dans son existence. Henri IV mettait un empressement délicat à s'inquiéter aussi de ces menus détails. « Frontenac me dict à son arrivée que vous desirés avoir quelque modelle de la façon que l'on s'habille en France. Je vous en envoie des poupines et avec M. le Grand, je vous en envoyeray un très-bon tailleur. » Puis s'échappant en une de ces vives saillies qui lui étaient naturelles : « Comme vous desirés la conservation de ma santé », ajoutait-il, « j'en fais ainsin de vous et vous recommande la vostre, affin que, à vostre arrivée, nous puissions faire un bel enfant qui face rire nos amys et pleurer nos ennemis [2]. »

Le roi mêlait à ces expressions d'une galanterie un peu vive des informations sur la guerre, et il mettait la jeune femme au courant de ses progrès sur « *le duc sans Savoye,* » comme il disait spirituellement. Marie de Médicis lui-

1. *Let. mis.* par B. de Xivrey. t. V, p. 249, 11 juillet.
2. *Ibid.*, p. 156, 24 juil.

ayant, sur sa demande, envoyé des rubans à ses propres couleurs, Henri IV lui répondit : « Je vous remercie, ma belle maistresse, du présent que vous m'avez envoyé ; je le mettray sur mon habillement de teste, si nous venons à un combat, et donneray des coups d'espée pour l'amour de vous. Je crois que vous m'exempteriés bien de vous rendre ce tesmoignage de mon affection ; mais en ce qui est des actes de soldat, je n'en demande pas conseil aux femmes [1]. » Les lettres du roi deviennent de plus en plus tendres, à mesure que l'époque de sa réunion avec la jeune reine approche : « S'il estoit bienséant de dire qu'on est amoureux de sa femme », écrit le roi le 3 septembre, « je vous dirois que je le suis extrêmement de vous ; mais j'ayme mieux le vous tesmoigner en lieu où il n'y aura tesmoing que vous et moy. Bonjour, ma maistresse, je finis baisant cent mille fois vos belles mains [2]. »

Le grand écuyer, M. de Bellegarde, parti de Lyon le 28 août avec une suite de quarante gentilshommes, et chargé d'apporter au grand-duc la procuration nécessaire pour qu'il épousât,

1. *Let. mis.* par B. de Xivrey. t. V, 24 août 1600.
2. *Ibid.*, p. 296.

au nom du roi de France, sa propre nièce, débarqua à Livourne le 20 septembre. Ce rival, quelquefois heureux de Henri IV, fit fort belle figure à Florence avec la fleur de la noblesse qu'il avait amenée, les Saint-Aignan, les Châteauneuf, Saint-Prix, Courtebonne, Beauregard, la Rivière le Breton et d'autres également illustres [1].

Le pape Clément VIII, qui ne négligeait aucune occasion de faire éclater en même temps que sa bienveillance pour la France la déférence du roi converti envers le Saint-Siége, aurait désiré célébrer lui-même le mariage par procuration; il espérait qu'à l'occasion du jubilé de l'année 1600, Marie de Médicis ferait à Rome un séjour qui lui permettrait d'accomplir ses dévotions et de recevoir en même temps la bénédiction nuptiale des mains du Pape. Il ne fut pas donné suite à ce projet. Mais le Pape délégua son neveu, le cardinal Aldobrandini, qui partit avec un appareil princier pour célébrer le mariage à Florence et tenter ensuite une médiation entre le roi de France et le duc de Savoie.

1. V. Filz. XXV, ind. 1, p. 483, la liste des gentilshommes qui accompagnait à Florence M. le grand écuyer. Nous la reproduirons à l'Appendice n° 5.

Le cardinal fit son entrée à Florence le 4 octobre, en étalant toute la splendeur et l'orgueil du népotisme. Le grand-duc avait été le recevoir jusqu'à la porte de la route qui conduit à Rome et là s'organisa le cortége du légat en voyage. En tête de la procession marchaient les moines et les membres du clergé séculier, puis les appariteurs et hérauts de la ville, suivis des domestiques du cardinal et du grand-duc. Venaient ensuite cinquante chevaliers avec leurs haches d'armes, portant le casque en tête et revêtus de sayes rouges par-dessus leurs cuirasses; ils marchaient six par six. Six trompettes et les archers de la ville précédaient la troupe nombreuse des Florentins mêlés aux gentilshommes romains; ils étaient conduits comme par deux généraux d'armée, les uns à pied, les autres à cheval, tous magnifiquement habillés. Vingt et un mulets de charge défilaient ensuite portant les chambres, cabinets, garde-robes et offices du cardinal. Trois chevaux du légat tout caparaçonnés de velours rouge étaient menés par des estaffiers. Suivait une autre troupe de noblesse également sous la conduite de deux chefs. Après ceux-là s'avançaient les prélats de l'Eglise, puis les représentants des plus nobles familles romaines. Deux

massiers portaient au-devant du cardinal-légat deux crosses dorées, un troisième la croix. Le neveu du Pape, revêtu de ses habits pontificaux, était monté à cheval sous un dais porté par huit gentilshommes florentins. Le grand-duc de Florence se tenait à la gauche et derrière suivaient seize prélats que le cardinal avait amenés de Rome. Cinquante gentilshommes de la compagnie colonnelle du grand-duc, portant hallebardes, fermaient la marche. Arrivé au pied du haut campanile de Giotto en face des divines portes du Baptistère, le cardinal descendit de cheval et, se mettant à genoux, baisa la *paix* qui lui fut présentée, puis il entra dans la cathédrale, et, après une courte prière, se rendit en passant l'Arno au palais Pitti où l'attendait la cour [1].

Le lendemain, 5 octobre, les épousailles furent célébrées royalement. Après avoir dit la messe, le légat prit place à droite de l'autel sous

Voir pour ces détails un opuscule anonyme et contemporain de ces événements intitulé : *Traicté du mariage de Henri IV avec la Sérénissime princesse de Florence, plus la conspiration du duc de Biron.* — Honnefleur 1606. — Les fêtes auxquelles donna lieu le mariage y sont minutieusement décrites.

un dais de draps d'or élevé sur trois degrés tapissés de velours cramoisi et il s'assit sur son trône. La reine et le grand-duc, qui se trouvaient en face du cardinal, sous un autre dais, se levèrent; la princesse était conduite par le grand écuyer de France; elle se plaça à la droite du légat, le grand-duc à la gauche de celui-ci. Ferdinand de Médicis présenta la procuration qu'il avait pour épouser la reine; elle fut lue par deux prélats ainsi que la procuration donnée par le Pape à son légat pour accomplir cet office. Le canon tonnant de toutes parts annonça à Florence que pour la seconde fois la Toscane venait de donner une reine à la France.

Les derniers jours que Marie de Médicis devait rester dans sa ville natale se passèrent au milieu de fêtes dont elle ne devait point retrouver la magnificence au-delà des Alpes. Les Italiens avaient porté fort loin, à cette époque, l'art des décorations et des surprises théâtrales; on peut en juger par quelques détails des réjouissances offertes à la Cour par le grand-duc Ferdinand. Le soir des épousailles, après les danses qui eurent lieu au palais Pitti, on servit dans une salle autour de laquelle semblaient présider à la fête les effigies et statues des princes de la

famille des Médicis, un magnifique souper pour lequel les viandes avaient été apprêtées sous la forme d'animaux rares, tels que des éléphants. Des oliviers chargés de fruits, d'autres plantes imitées d'après nature ornaient la table, à laquelle s'assit la reine épousée, ayant à sa droite le cardinal Aldobrandini, le duc de Mantoue et le grand-duc de Florence, et à sa gauche les duchesses de Mantoue, de Florence et de Bracciano. Don Virginio Ursino, duc de Bracciano, et Jean de Médicis, frères du grand-duc, faisaient l'office d'écuyers tranchants.

Après le premier service, la table se sépara en deux : une partie s'en alla à droite, l'autre à gauche ; et à l'instant se dressa une nouvelle table chargée de fruits, de dragées et de confitures. Cette table disparut comme l'autre, et fut remplacée par une troisième toute resplendissante de pierreries, qui se reflétaient dans des miroirs en formant des feux éblouissants. La quatrième se leva couverte de fleurs et d'arbustes chargés de fruits, avec une fontaine à chaque bout, et en même temps s'envolèrent dans la salle mille petits oiseaux. A la fin de ce dessert, deux nuées s'enlevèrent au plafond de la salle ; on entendit de là une jeune Florentine faisant le personnage de

Diane et un eunuque qui chantèrent alternativement des couplets composés à la gloire du roi de France et de la reine.

Au milieu des chasses, des joûtes et des courses de bague des jours suivants et des représentations féeriques et mythologiques du soir, le 13 octobre, parut au milieu de la salle des fêtes une montagne au sommet de laquelle était assise la Renommée; auprès d'elle un orateur déclama les louanges du grand-duc; de chaque côté huit personnages représentaient, avec leurs armes, ses principales villes sujettes. Peu à peu la montagne disparut; la Renommée s'enleva au ciel pendant que les seize représentations de villes venaient s'incliner devant la reine, et que du sommet de la montagne en train de s'évanouir naissait et grandissait un lys, au-dessus duquel se balançait une couronne d'or, comme pour annoncer la naissance du futur héritier de la couronne de France.

Le départ eut enfin lieu le 19 octobre. Le roi, en envoyant à Marie de Médicis la dernière lettre qu'elle reçut en Italie, lui fit une promesse que le joug sous lequel il s'était mis ailleurs, devait lui rendre difficile à tenir : « Ma femme », disait-il, « aymés-moi bien; et, ce faisant, vous

serez la plus heureuse femme qui soit sous le ciel [1]. »

1. *Let. mis.*, t. V, p. 330.

III

LE MARIAGE

Voyage de la reine de Livourne à Lyon. — Cérémonie du mariage. — Départ du roi.

[Novembre 1600 — Janvier 1601]

La reine s'embarqua à Livourne le 17 novembre de l'année 1600, accompagnée de sa tante la grande-duchesse. Une nombreuse escadre composée de cinq galères du Pape, de cinq de Malte et de six du grand-duc lui servait d'escorte. Le grand-duc avait déployé un luxe incomparable pour la décoration de la galère qui devait porter la reine de France. Longue de soixante-dix pas, elle était entièrement dorée au-dessus de la ligne de flottaison, et comptait vingt-sept rames sur chaque bord; la poupe était faite d'une marqueterie précieuse de bois des Indes, de citronnier et d'ébène, de nacre,

d'ivoire et de pierre bleue. Au dedans, en face du siége de la reine, étaient élevées les armes de France en fleurs de lys de diamant, et à côté celles du grand-duc. Les Médicis avaient pour blason un champ d'or à cinq tourteaux de gueule chargé de France en chef, en souvenir des exploits du chef légendaire de leur race, le chevalier français Everard de Médicis; ce compagnon de Charlemagne pendant la guerre contre les Lombards aurait, dans une lutte où il resta vainqueur contre un géant dévastateur des campagnes toscanes, reçu sur son bouclier tout doré, un coup d'une masse armée de six boules de fer qui y laissa des empreintes sanglantes. Les tourteaux disposés en cercle étaient représentés par cinq grands rubis avec un saphir de la grandeur d'une balle de pistolet; une grande perle au-dessus, une grande émeraude au-dessous accompagnaient ce riche joyau. On estimait ces armes à 70000 écus. Deux croix de rubis et de diamants séparaient les deux blasons. Les vitres de la galerie du navire étaient en cristal; les rideaux de draps d'or à franges; les chambres étaient tapissées de même. Toutes ces richesses furent pendant plusieurs jours à la merci d'une mer soulevée

par la tempête. La reine refusa de quitter son bord pour attendre dans une ville du littoral le retour du beau temps, et elle répondit aux ambassadeurs de Gênes qui la priaient de descendre dans une ville si dévouée à la France, qu'elle n'y pouvait consentir, n'ayant reçu aucun ordre du roi à cet égard. Elle ne prit terre qu'à Toulon avant de débarquer définitivement à Marseille [1].

Quatre consuls de la ville habillés de leurs robes d'écarlate rouge accueillirent la reine à sa descente de la galère et ils lui offrirent à genoux deux clefs d'or de la ville. Le chancelier se présenta au nom du roi. Ce fut pour la reine une première déception.

Le cabinet du grand-duc avait fait connaître au roi de France [2] que la jeune reine aurait plaisir à voir pour la première fois son mari *en habit de soldat*. Mais en écartant l'idée d'une

1. L'opuscule cité plus haut : *Traicté du mariage de Henri IV*, donne des détails surabondants sur les réceptions faites à la reine dans les différentes villes qu'elle traversa. Ces descriptions faites d'après des documents officiels sont froides et incolores; le récit du témoin oculaire, que nous suivons, est plus vif et plus vrai.

2. Minutes des dépêches de la secrét. d'Etat du grand-duc à Bac. Giovan., 1598-1606. Filz. XXVIII. (Inéd.).

réception d'apparat, le secrétaire d'Etat du grand-duc avait laissé entendre que ce ne serait pas la marque d'une assez haute estime que de ne pas venir au devant de la reine jusqu'à Marseille. Le roi ne vint pas; un secours dirigé par le duc de Savoie sur Montmélian l'empêcha de quitter le théâtre de la guerre.

Aucune disposition n'avait été prise à l'avance pour la réception de la reine et de sa Cour dans les villes qu'elle devait traverser ; la confusion régnait autour d'elle ; on s'entassait pêle-mêle dans les maisons que l'on trouvait disponibles, et les Italiens se plaignaient amèrement de la cherté des vivres et des logements sur leur passage. Arrivée à Aix en Provence, où le Parlement vint en corps au devant d'elle, Marie de Médicis dépêcha au roi le chevalier Vinta, afin de le prier de donner les ordres nécessaires pour faciliter le reste du voyage; et elle poursuivit sa route par Cavaillon, où elle traversa la Durance. Le passage de la rivière se fit dans le plus grand désordre; il commença vers midi, et quand la nuit tomba, une grande partie de la Cour, des carrosses et des bagages dut rester de l'autre côté. Le courant de la Durance était rapide et violent; plusieurs personnes de la suite

furent renversées, et un laquais du sieur de Gondi se noya en traversant à gué un petit bras de la rivière. Peu s'en fallut que l'ambassadeur Baccio Giovannini n'y demeurât, lui aussi. Quant à la reine, désireuse de voir le roi le plus tôt possible, elle ne voulut point attendre à Avignon le reste de son convoi attardé sur la rive et elle se dirigea vers Valence, sans s'inquiéter ni du froid ni du vent qui soufflait impétueusement; la nouveauté d'un climat rigoureux n'altérait en rien sa bonne mine qui faisait l'admiration des dames françaises blotties dans leurs manteaux « *che si rintriranno ne' panni* » [1].

Marie de Médicis approchait de Lyon; elle était à Valence. M. de la Varenne, maître général des postes de Sa Majesté, arriva porteur d'une lettre du roi. La reine fit fête à ce messager longtemps attendu et, avec une vivacité d'expansion tout italienne, témoigna sa joie en lui offrant un bassin et une timbale de vermeil, dont venait de lui faire don la cité de Valence [2].

Le terme de ce voyage qui avait causé à la

1. Dép. du 29 nov. 1600. Filz. XXVI, ind. 1. (Inéd.)
2. Dép. du 1er déc., *ibid.* (Inéd.)

reine plus de fatigue que de satisfaction arriva enfin. Elle fit son entrée solennelle à Lyon, le 3 décembre, un dimanche. Elle était portée dans une litière, sous un dais. Le clergé, le gouverneur de la ville, les premiers magistrats et toute la noblesse à cheval allèrent à sa rencontre, ainsi que les représentants des diverses nations ; les rues étaient pleines et les fenêtres chargées de monde ; les maisons étaient tendues de tapisseries et de draps d'or, ornées de tapis ou d'étoffes rayées ; chacun avait fait de son mieux.

La reine fut accueillie avec allégresse par la population d'une ville qui avait tant de relations avec l'Italie et particulièrement avec la Toscane, et elle parut belle à ses nouveaux sujets. L'entrée n'eut lieu qu'assez tard et emprunta à cette circonstance un caractère pittoresque qui dut rappeler à Marie de Médicis les fêtes de nuit de Florence. On avait disposé partout des lumières aux fenêtres et nombre de bourgeois étaient sortis avec des torches. Arrivée à l'archevêché où avait été préparé son logement, la reine reçut les hommages des ambassadeurs présents à Lyon. Malgré le déplaisir que la cour d'Espagne ressentait d'un mariage à la conclusion duquel elle

avait opposé tant d'obstacles, l'ambassadeur de cette puissance, Jean-Baptiste de Taxis, qui s'était abstenu à Avignon, sous prétexte d'indisposition, d'aller voir la reine, s'exécuta à Lyon de bonne grâce, et l'agent de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle imita cette démarche que les succès du roi en Savoie ne permettaient plus de retarder [1].

C'était une véritable coquetterie de la part de Henri IV que de se faire si longtemps attendre et laisser désirer. La prise du fort de Sainte-Catherine ayant mis fin à la guerre de Savoie, il descendait lentement le Rhône dans un bateau couvert, artistement décoré à l'extérieur, et où avaient été ménagées des chambres avec de riches tentures, véritable Bucentaure offert au roi par la ville de Lyon. Il voulut donner à sa première entrevue avec la reine une tournure romanesque destinée à frapper l'imagination de la jeune femme, et les détails que rapporte à ce sujet l'ambassadeur toscan ne sont pas dépourvus d'un intérêt piquant.

Le 9 décembre, à l'heure de l'*Ave Maria*, c'est-à-dire au coucher du soleil, le secrétaire d'Etat

1. Dép. de Belis. Vinta, du 6 déc., *ibid.* (Inéd.)

Loménie arriva et, sans se laisser voir de la reine ni de personne, se renferma dans la garde-robe du roi. Les ministres qui étaient auprès de Marie de Médicis vinrent le trouver et, après s'être entretenus avec lui, purent donner à la reine la certitude que le roi viendrait dîner avec elle et passerait la nuit à l'archevêché. La reine se prépara donc à le recevoir et fit appeler le chancelier de Bellièvre.

Henri IV, arrivé près de Lyon, monta à cheval et alla descendre chez le connétable de Montmorency, qui logeait aux Célestins en face de l'archevêché, mais de l'autre côté de la Saône. Il y resta une bonne heure, puis passa la rivière et entra à l'archevêché, n'ayant avec lui que trois ou quatre compagnons. Il était déjà près de huit heures du soir. Le chancelier, homme âgé, commençait à s'endormir; et comme chacun disait que le roi tarderait encore un peu à paraître, il se retira emmenant avec lui le chevalier Vinta, non sans avoir engagé la reine à prendre son souper, ce qu'elle fit de bon cœur. Elle garda auprès d'elle Don Antonio et Don Virginio ses parents, le chanoine Baccio et Mme de Nemours qui s'était prise d'affection pour la reine et qui la mettait au courant des manières françaises.

La reine n'avait pas encore fini de souper, lorsque le bruit se répandit que le roi venait. Elle se leva de table aussitôt et se retira dans sa chambre. Henri s'était approché, dissimulé derrière le grand écuyer de Bellegarde, et il la vit encore à table. Quand elle se fut renfermée dans son appartement, il fit frapper à la porte et dire qu'il était le roi. On lui ouvrit aussitôt et la reine s'avança au-devant de lui, si émue que la parole lui manqua; elle voulut s'agenouiller et baiser la main du roi; celui-ci ne le souffrit point; il la prit dans ses bras, l'enleva de terre, la pressa tendrement contre lui et la baisa trois ou quatre fois « *da tutti i lati della faccia* », rapporte le consciencieux chanoine. La reine l'embrassa à son tour, et Henri IV s'excusa avec de gracieuses paroles d'avoir tant tardé « à venir faire son devoir ». Don Virginio et Don Antonio lui furent ensuite présentés; il les accueillit cordialement. Baccio vint aussi faire sa révérence. C'est un fait digne de remarque, que le roi demanda à voir la signora Leonora, qui n'était pas présente. Elle avait eu un accès de fièvre, mais elle avait pu se lever ce soir-là; elle parut dès que le roi eut parlé d'elle, et le joyeux prince déclara aussitôt qu'il voulait faire *à la française*, et il l'embrassa. Rien ne

semblait déjà manquer à la faveur de Leonora.

On sait que le roi Henri IV était doué d'un prodigieux appétit. Il voulut aller boire un peu. « *bere un poco.* » Don Antonio et Don Virginio le suivirent et se tinrent debout près de lui pendant qu'il soupait. L'émotion de la reine à son arrivée, la crainte respectueuse qu'elle avait éprouvée, l'avaient enchanté. Il témoigna sa satisfaction en déclarant qu'elle surpassait en beauté tous les portraits qui lui avaient été envoyés : « Il lui paraissait » disait-il, « découvrir en elle des traits, une mine et une physionomie qui indiquaient la fermeté et la sagesse. » Il se mit ensuite à raisonner de la guerre et de la politique avec la familiarité et la gaieté pleine de bon sens qui lui étaient naturelles. « *con quella domestichezza et con quello giuditioso garbo che sa fare.* » Les Italiens, flattés de l'honneur qu'il faisait à chacun d'eux en leur adressant successivement la parole, étaient cependant surpris de la dignité que conservait, au milieu de tant de verve et d'abandon, ce roi de France qui ne permit pas un seul instant aux représentants de leur maître de se couvrir devant lui [1]. Le roi, ayant mangé

1. L'ambassadeur vénitien Angelo Badoer nous dit de la

peu et vite, se retira dans la chambre de sa femme; il y resta encore quelque temps à deviser, « *cicalare* », puis congédia les assistants et se renferma avec la reine.

curieux renseignements dans sa relation de 1603 sur les habitudes de représentation du roi Henri IV. « Le roi de France, quand il est en représentation, dit-il, donne une plus haute idée de sa grandeur que ne le fait le roi d'Espagne. Car il n'est aucun prince, du sang ou autre, aucun cardinal, ni personne qui se couvre devant lui, hormis les ambassadeurs des princes; ainsi quand un ambassadeur va à l'audience, il n'y a que le roi et lui qui soient couverts. Quand le roi mange dans son palais, ni prince, ni cardinal, ne mange avec lui; la reine seule est admise à sa table, et elle commence par lui donner la serviette pour s'essuyer les mains; quand elle ne s'y trouve pas, c'est le premier prince du sang, un cardinal ou un prince ordinaire qui remplit cet office. Il faut dire que quand il n'y a pas d'ambassadeur, le roi fait ordinairement couvrir les cardinaux et les princes; mais ils ne se couvrent jamais sans en avoir reçu l'invitation. Hors d'apparat, le roi est le prince le plus familier du monde; il parle sans façon avec toute sorte de personnes. Quand il va manger dans la maison de quelque particulier, il fera prendre place à sa table tout le commun des gentilshommes qui, pour une raison ou pour une autre, se trouvent à sa cour. Il n'est personne en France qui ne puisse avoir la prétention d'inviter le roi et c'est une faveur que Sa Majesté accorde très-généreusement, s'invitant lui-même ici ou là. C'est là une liberté ordinaire aux rois de France et qui leur sert à se conserver les bonnes dispositions des peuples. Si le roi d'Espagne avait à gouver-

Le chevalier Vinta qui, le soir, avait battu un peu précipitamment en retraite, courut le lendemain matin, après avoir entendu la messe, au palais. Dès que furent ouvertes les portes de la chambre de la reine, et que le roi s'en fut allé dans son appartement, il entra chez elle, recueillit de la bouche des uns et des autres les détails qui précèdent et enfin, ajouta-t-il : « *Per mezzo di madama di Nemurs et del medico Guidi, m'informai che le cose erano passate finalmente benissimo.* » Le roi avait montré beaucoup de satisfaction et de contentement. La reine était joyeuse.

Quand le roi vint revoir la reine, il fut témoin d'un spectacle qui le réjouit, mais qui, malgré son côté touchant et gracieux, trouverait difficilement grâce devant la délicatesse de nos sentiments modernes. Marie de Médicis était sur le point d'aller se faire coiffer, et elle avait auprès d'elle M. de Vendôme, le premier fruit des amours de Henri IV et de la duchesse de Beau-

ner les Français, il devrait en faire autant, car il ne convient pas qu'un roi soit espagnol ou français ou allemand. Il doit se faire de la nation qu'il a à gouverner. » *Relaz. degli ambasc. Venet. di Nic. Barrozzi*, ser. II. Francia, vol. I, p. 123.

fort. Le petit prince était beau et gracieux; il avait sept ans et demi, mais paraissait au-dessus de son âge, tant était dégagée la tournure de sa petite personne et déjà remarquable la vivacité de son esprit. A l'entrée de Henri IV, Marie de Médicis appela le chevalier Vinta et le présenta au roi. L'ambassadeur toscan embrassa le genou de Sa Majesté, salua le roi de la part du grand-duc et de la grande-duchesse, et le complimenta du bon état de sa santé et de ses victoires; il lui demanda à lui exposer plus à loisir le reste de son ambassade. Henri IV l'embrassa avec beaucoup d'affabilité, et lui répondit qu'il avait eu l'espérance de le voir au camp, et qu'il lui donnerait toutefois audience dans la journée ou le lendemain matin. L'ambassadeur se tourna vers le jeune César de Vendôme dont il baisa la main; la reine couvrait de caresses l'enfant, qu'elle prit avec elle pour l'emmener dans la pièce qui précédait sa chambre, et où elle allait arranger sa coiffure. Le petit César de Vendôme, sans outrepasser les bornes du respect, montrait vis-à-vis de la nouvelle reine une familiarité et une assurance qui auraient pu faire croire qu'il la connaissait depuis longtemps déjà. Henri IV aimait ce fils passionnément. « L'enfant, » dit l'am-

bassadeur, « n'appelle pas encore le roi : Sire; il lui donne le nom de papa, qui répond à notre terme enfantin et câlin de *Babbo*. Il s'ensuit naturellement qu'il a pris l'habitude d'appeler la reine : maman. »

Dans l'après-midi, Marie monta sur le Bucentaure du roi pour passer la Saône et alla descendre à l'abbaye d'Ainay pour s'y promener dans les vastes jardins qu'elle renfermait. Le roi vint l'y trouver, et ils retournèrent ensemble au palais. Henri IV conduisit sa femme dans son propre appartement; la chambre du roi fut ouverte, et l'on vit s'y presser non-seulement tous les princes, mais une foule de peuple si considérable, qu'on n'aurait pu jeter une miette de pain à terre; on ne pouvait plus ni se retourner ni s'entendre. Le roi et la reine restèrent sur pied pour accueillir ces hommages.

Le lendemain dimanche le roi entendit seul la messe et déjeûna chez lui pour donner à la reine, après une journée aussi bien remplie que celle de la veille, le temps de se reconnaître dans une situation qui présentait cette particularité que, déjà femme de Henri IV et reine de fait, Marie de Médicis n'avait pas encore été épousée officiel-

lement par le roi lui-même en face de l'Eglise [1].

Cette cérémonie devait avoir lieu aussitôt après l'arrivée du cardinal Aldobrandini, qui la célébra à Lyon comme à Florence. Le légat arriva le 14 décembre et fit le lendemain son entrée solennelle; il apportait avec les bénédictions de l'Église des paroles de paix de la part du duc de Savoie. Le jour même de la solennité nuptiale, Marie de Médicis écrivait au grand-duc une lettre fort brève, la première depuis son débarquement en France. Elle respire une satisfaction qui paraît vive et sincère.

« Mon voyage de Marseille ici », écrivait-elle, « s'est passé sans aucune altération de ma santé, Dieu merci. Le roi mon Seigneur est venu il y a huit jours, après avoir reçu la capitulation du fort de Sainte-Catherine. Je ne saurais vous dire de quelles marques d'honneur et de faveur Sa Majesté m'a entourée et avec quelle bonté elle me traite en toute occasion. Le chevalier Vinta en rendra un compte particulier à Votre Altesse [2]. »

1. Pour les détails qui précèdent, v. dép. de Bel. Vinta du 10 déc. 1600, p. 419, sqq. (Inéd.).

2. Let. de la reine du 17 déc. Filz. IV, ind. II, n° 4729. L'original est en italien. (Inéd.)

Le dimanche 17 décembre, le cardinal unit Henri IV et Marie de Médicis. Le chevalier Vinta nous a laissé de cette cérémonie une description précise et colorée qui a le mérite de présenter à nos yeux des images plus conformes à la vérité historique que les allégories pompeuses et un peu boursouflées sorties du brillant pinceau de Rubens. Nous laissons parler l'ambassadeur :

« Dimanche, le légat a chanté dans l'église cathédrale une grand'messe solennelle où la musique du roi s'est fait entendre; tout le peuple de la cité était accouru. Il y avait le grand chancelier avec tous les Conseils [1] et tous les secrétaires d'État, l'internonce du Pape, le sieur J.-B. de Tassis, ambassadeur d'Espagne, le sieur Marino Cavallo, ambassadeur de Venise. Quant à celui de la Sérénissime infante et de l'archiduc, il ne s'y trouva point, preuve évidente qu'il n'a pas le titre d'ambassadeur, bien qu'on l'appelle de ce nom. Le légat était accompagné des cardinaux de Joyeuse, de Gondi, et de Gèvres, qui étaient en habit de cérémonie et

1. Grand Conseil, Conseil des finances, Conseil des affaires.

qui siégeaient sur un banc richement tapissé au-dessous du légat, lequel était sous un dais. Si le légat n'eût pas été présent, les cardinaux se seraient tenus autour de la personne du roi parmi les princes et les courtisans; et on en voit, en effet, d'ordinaire, se presser un bon nombre dans le cortége du roi.

« Le roi et la reine vinrent en grande pompe à cette messe, accompagnée de trompettes, de tambours et de fifres, au milieu des cris de joie et des applaudissements de tout le peuple. Le roi faisait jeter de l'argent à la foule, et entre autres des pièces frappées exprès pour ce mariage; j'en envoie une à Votre Altesse; elle m'a été donnée par le grand chancelier.

« Le roi et la reine avaient leurs prie-Dieu et leurs fauteuils sous un haut dais, au milieu du chœur, en face de l'autel. Le roi était vêtu d'un pourpoint et de haut-de-chausses entièrement blancs, costume de fiancé fort galant; il avait une collerette parfumée, toute brodée et rabattue à l'aide d'une broche d'or, pleine de riches diamants, et il portait un petit chapeau très-gracieux orné de plumes de héron et d'une foule de pierres précieuses. Sur le pourpoint était jeté un manteau de velours noir, ni trop long ni

trop court, fort bien fait, et sur le tout était passé le grand collier des deux ordres de chevalerie de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Autour de Sa Majesté se tenait un grand nombre de chevaliers de ces deux ordres, qui portaient tous également le collier d'or, ce qui était d'un grand et bel aspect. Le roi, en somme, était tout beau et tout joyeux et rempli de dévotion, ce qui ne l'empêchait pas de montrer une amabilité et une vivacité empressées à regarder de ci et de là pour honorer chacun de la faveur de son salut.

« La reine parut bien belle et bien gracieuse avec le manteau royal et la couronne en tête toute chargée de joyaux qui resplendissaient d'un noble éclat. Elle avait un corsage tout garni de dentelles, surtout sur la poitrine, qui en était tout ornée. Le reste du corsage et toute la robe étaient brodés de lys d'or, sur un fond de velours violet, de même que le manteau royal. La reine se tenait si bien, que chacun était en admiration et qu'on se demandait si ce n'était pas sa beauté qui ajoutait de l'éclat aux ornements royaux, plutôt que les ornements royaux n'en ajoutaient à sa beauté. Elle se comporta avec tant de modestie et de dignité et en même

temps d'une façon si aimable et gaie vis-à-vis de tout le monde, que chacun fut comblé de satisfaction. Quand le roi s'avança au-devant du légat à l'offertoire, elle fit à l'autel, au roi et au légat des révérences si accomplies qu'on ne tarissait point en éloges. La reine était conduite par le prince de Conti et par le duc de Montpensier; la duchesse de Ventadour et la comtesse d'Auvergne tenaient la traîne du manteau, qui était relevé par beaucoup d'autres dames de plus *basse main;* car autrement elle n'aurait pu se mouvoir. Elle parlait avec les princes et avec les princesses, tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, d'une manière fort courtoise, et paraissait avoir une grande habitude de répartir les faveurs avec une gentillesse exquise, sans déroger à son rang.

« Pour ma part, je n'aurais certainement pas voulu manquer pareil spectacle pour tout l'or du monde. Il y avait là les hérauts royaux et toute la pompe du roi de France, qui rendaient cette fête magnifique. La messe finie, le roi et la reine se tenant par la main s'agenouillèrent devant le légat qui prononça sur Leurs Majestés certaines prières que je ne pus entendre. Le sieur D. Antonio assista à toute

la cérémonie dans les rangs des princes. La solennité commença bien à trois heures après midi et finit très-tard. Le légat et tous les cardinaux allèrent manger avec Leurs Majestés; mais le déjeuner se joignit au souper, et on dansa au palais.

« Je remercie Dieu d'avoir vu la reine conduite ici, unie à son mari et couronnée devant Dieu. Elle a encore trois fois à porter la couronne, à son entrée à Paris, au sacre à Saint-Denis, et puis à sa mort; et cette dernière fois, je prie Dieu qu'elle n'arrive qu'après bien et bien des années et le long cours d'une vie heureuse. Le peuple a un si grand désir qu'elle ait des enfants, que le bruit court déjà qu'elle est enceinte. Le roi n'avait point de couronne, et on dit qu'il ne la porte que deux fois, à la cérémonie de l'onction et du sacre, et quand il est conduit à la sépulture [1]. »

On ne peut s'empêcher, en lisant ces dernières lignes du témoin oculaire, d'évoquer le triste souvenir de la fin qui attendait l'un et l'autre des deux augustes époux : pour l'un, le poignard régi-

1. Dép. de Bel. Vinta, du 18 déc. Filz XXVI, ind. 1, p. 86. (Inéd.) V. l'Appendice n° 7.

cide de Ravaillac; pour l'autre, reine plus malheureuse encore que coupable, un douloureux trépas dans l'exil où la riva la haine implacable du ministre dont elle avait préparé la grandeur, et l'indifférence du fils dont elle avait gouverné le royaume! Combien peu la destinée qui préparait ces coups terribles devait répondre aux espérances et aux vœux de l'ambassadeur!

L'usage voulait que la nouvelle reine fît un beau présent au roi; elle lui donna une chaîne de diamants de la valeur de 16000 écus. Son Illustrissime Seigneurie le cardinal-légat ne s'en alla point sans laisser au roi et à la reine un souvenir de sa venue : il fit présent au roi de deux chevaux et de deux tableaux; et à la reine de gants d'Espagne, de chapelets, d'*Agnus Dei* et d'un petit tableau de dévotion. Mais il ne partit pas les mains vides; le roi lui offrit une crédence de vermeil de la valeur de 5 à 6000 écus [1].

Le cardinal Aldobrandini laissait la France en paix avec la Savoie; sa mission diplomatique avait réussi. Par une convention signée à Lyon le

1. Dép. de Bel. Vinta, du 18 déc. Filz. XXVI, ind. 1, p. 86. (Inéd.)

17 janvier 1601, Charles-Emmanuel gardait le marquisat de Saluces en échange de la Bresse, du Bugey et du Valromey acquis à la France. Le chevalier Vinta s'était en vain opposé à cette convention qui ôtait au roi les portes de l'Italie et qui éloignait sa protection des princes italiens. Mais l'ambition de Henri IV était comme celle de Louis XI, s'il est permis de rapprocher ces deux noms, toute française. La France entière, mais rien hors de France, tel fut le secret de la politique de ces deux princes.

Rien ne retenait plus Henri IV dans Lyon. Il brûlait du désir de retourner à Paris et voulait y devancer la reine. Il partit à la pointe du jour le matin du 21 janvier 1601 et se fit transporter en poste jusqu'à Roanne; il s'y embarqua afin de descendre le fleuve jusqu'à Briare, où se trouvaient ses équipages, pour aller à Montargis et de là à Fontainebleau. La reine partit le lendemain pour joindre également la Loire à Roanne. Bien qu'il n'y eût guère que douze lieues de Lyon jusque-là, elle devait faire ce chemin en quatre jours; le roi lui-même avait tracé l'itinéraire et fixé les étapes. On attribuait ce soin de ne faire voyager la reine qu'à petites journées et tout à son aise à l'espérance d'une grossesse qne le roi te-

nait pour certaine [1]. « Le roi s'était réjoui avec la reine, » disait-elle à l'ambassadeur, « d'avoir en un même jour conclu la paix et acquis la certitude d'avoir des enfants [2]. » Cependant Marie de Médicis défendit au roi d'en parler avant un mois. Mais Henri IV était si désireux d'avoir un fils héritier de sa couronne et si joyeux d'en pouvoir espérer un que sa nature expansive ne sut se contenir; il divulgua le secret. La reine en informa également la cour de Toscane [3].

La rapidité avec laquelle le roi se rendit ensuite à Paris fut telle qu'aucun courrier n'aurait pu le devancer; il y arriva en six jours et se retira de là à Fontainebleau [4]. Ce n'était pas uniquement le soin des affaires publiques ou la hâte de montrer à sa capitale un roi victorieux qui rappelait Henri IV aussi précipitamment. De moins louables soucis l'éloignaient de sa femme.

1. Dép. de Bel. Vinta, du 21 janv. 1601, *ibid.* p. 64 et sqq. (Inéd.)

2. *Ibid.*, p. 113.

3. Let. de la reine, 20 janvier 1601. Filz. IV, ind. 11. (Inéd.)

4. Dép. du 31 janv., p. 212, et sqq. (Inéd.).

IV

LEONORA DORI ET CONCINI

Rivalités et prétentions des Italiens. — Leonora Dori et Concini. — Accès de jalousie du roi. — Voyage de Lyon à Paris.

[Décembre 1600. — Février 1601]

Avant de suivre la reine sur la route de Paris, nous devons rapporter quelques incidents qui se passèrent soit pendant le voyage de Marseille à Lyon, soit pendant le séjour de Marie de Médicis dans cette dernière ville. Ces petits faits, dont les conséquences devaient être graves, sont de nature à éclairer l'histoire des relations ultérieures de Henri IV et de Marie de Médicis [1].

La cour de Toscane se piqua vis-à-vis de

1. Voir, pour tous ces détails, Dép. de Bel. Vinta, du 10 déc. Filz. XXVI, ind. 1, p. 49 et sqq. (Inéd.)

Henri IV d'une scrupuleuse exactitude dans l'exécution de ses engagements. Belisario Vinta avait versé un premier à-compte sur la dot assignée à la princesse florentine. Les Capponi, banquiers à Lyon, fournirent une somme de 100000 ducatons qui complétaient les 350000 écus promis, et le trésorier de l'épargne, Gobelin, en donna quittance [1]. Mais la cour de Toscane avait particulièrement à cœur qu'on lui sût gré de cet empressement en réglant, conformément aux désirs de la jeune reine et d'une manière satisfaisante pour l'ambition de quelques Italiens attirés en France par l'espoir d'y faire fortune, une question déjà débattue et qui n'était pas encore résolue : celle de la composition du personnel de la maison de la reine.

Henri IV, qui redoutait d'exposer à cette épreuve une tendresse de fraîche date, dans la crainte fort naturelle de céder à des instances qu'il était difficile de repousser, plaça la reine en face du redoutable Rosny et chargea ce dernier de traiter avec sa femme cette affaire dans laquelle il ne voulait point se compromettre lui-même. Il ne lui était pas aussi

1. V. la quittance, *ibid.*, p. 71. (Inéd.)

aisé de se soustraire aux sollicitations pressantes des envoyés du gouvernement florentin. Le chevalier Vinta attaqua le roi sur ce chapitre dans l'audience qui lui avait été promise et qu'il eut le 14 décembre; il avait cherché préalablement à bien disposer à l'égard des demandes qu'il allait soumettre au roi, les principaux membres du Conseil, en leur distribuant au nom du grand-duc de riches présents qu'il avait apportés.

Le secrétaire d'État, après avoir chaudement recommandé la reine, de la part de son maître, à l'affection et aux bons traitements du roi, lui parla d'abord en faveur du chanoine Baccio Giovannini : « Sa Majesté le connaissait fort bien, » disait-il, « et avait montré en être satisfaite. C'est un des derniers serviteurs du grand-duc François, père de la reine, l'élève du secrétaire Concini, ce bon vieillard qui a eu la faveur du grand-duc Côme et du même grand-duc François. Aussi la reine désirait-elle grandement le garder auprès d'elle en qualité de premier aumônier et de secrétaire italien. » C'était évidemment là l'homme de confiance que le grand-duc voulait avoir auprès de sa nièce pour être informé par lui de tout ce qui concernait la nouvelle reine. Pour être exact, nous devons ajouter

que le même Baccio Giovannini sollicitait, en outre, le titre de maître des requêtes de la reine. Tant de prétentions à la fois étaient faites pour indisposer l'économe marquis de Rosny et égayer le roi. Nous verrons que Baccio Giovannini ne s'en tint pas là.

Le chevalier Vinta exposa ensuite qu'il était nécessaire de ménager pour la reine la transition de ses habitudes italiennes aux habitudes françaises et qu'on ne pouvait lui refuser de garder auprès d'elle un cuisinier, un médecin, un apothicaire, un sommelier, un officier de bouche, un tailleur, quelques femmes pour le service de sa chambre et des demoiselles de nationalité italienne. « La reine, » ajouta-t-il, en abordant le sujet principal de son audience, « a amené avec elle une jeune fille nommée Leonora, qui l'a servie continuellement depuis le temps du grand-duc François, son père; nulle autre qu'elle ne lui a jamais touché la tête, ni ne l'a assistée en ce qui concerne le soin de sa personne; la reine désire qu'elle continue à lui rendre les mêmes services. » Belisario Vinta conclut en demandant au roi de conférer à Leonora Dori le titre de dame d'atour.

Cette dernière demande était une prétention que les idées du temps, qui attachaient au service d'honneur des souverains un caractère des plus relevés, rendaient difficilement acceptable. Le roi répondit à l'ambassadeur : « La reine commence déjà à devenir française, et elle s'accoutumera bien vite à notre cuisine qui est meilleure que la vôtre. Si elle était malade ou qu'elle devînt grosse, nous saurions bien la soigner, nous autres. N'importe, je consens à lui accorder tout ce que vous demandez. Quant à Leonora, nous voulons qu'elle coiffe la reine et que nulle autre qu'elle ne lui touche la tête; notre intention est qu'elle soit la première dans sa chambre; nous la favoriserons, la comblerons de bienfaits, nous la ferons grande. Si la reine a à s'arranger les cheveux à la française, je veux que ce soit encore Leonora qui la coiffe; elle se le fera apprendre. En somme, nous voulons ce que veut la reine. Pour ce qui est de lui donner le titre de dame d'atour, outre que je l'ai donné à une autre [1], je ne le puis faire. Mais elle

1. C'était la comtesse de l'Isle qui avait été nommée dame d'atour.

aura la réalité et les attributions de l'emploi. »

Le roi commanda ensuite à Belisario Vinta de lui dire si Leonora était noble dame *(gentil-donna)* ou non, question embarrassante pour l'ambasadeur, et d'une importance capitale aux yeux de la cour. Vinta, surpris au premier abord, répliqua qu'il ne pouvait pas dire qu'elle fût noble dame, mais il affirma qu'elle était de bonne naissance, en un mot *cittadina*. Le roi, ne saisissant pas la valeur du terme, appela Zamet pour le lui expliquer, et celui-ci le traduisit par le mot de bourgeoise. Vinta se récria en disant que le mot *cittadina* avait un sens plus relevé. Sans insister davantage sur ce point, le roi représenta à l'ambassadeur que la dame d'atour allait dans le carrosse de la reine et qu'elle devait être mariée; celle qu'il avait choisie était femme d'un gentilhomme qui avait quelques mille livres de rente. La reine et lui se rendraient odieux, disait-il, s'ils déclaraient la Leonora dame d'atour. L'ambassadeur répondit que le roi et la reine parviendraient bien à s'entendre à ce sujet. C'était précisément cette discussion que le roi voulait éviter ; il dit à l'ambassadeur qu'il aimerait bien mieux que ce fût lui qui se chargeât de faire comprendre ses rai-

sons à la reine et de la calmer. Vinta, revenant alors sur l'éloge de la reine : « Leurs Altesses, dit-il, espèrent, d'après tous les signes qu'Elles ont pu observer, que la reine sera une bonne ménagère *(una buona menaggiera)*. Aussi désire-t-elle avoir, pour régler ses dépenses, un contrôleur général pris parmi les serviteurs de sa maison, bon comptable et expert dans les écritures, connaissant la langue française et que la reine désignera à Sa Majesté. » Le roi s'égaya fort du titre de bonne ménagère donné à la reine; peut-être trouva-t-il qu'elle ne l'était pas assez des deniers de l'État, qui devaient en définitive rémunérer tous ces offices, et il congédia Vinta sans se prononcer plus amplement sur ses propositions.

Il y eut quelque rumeur dans la chambre de la reine lorsque l'ambassadeur vint rapporter les résultats peu satisfaisants d'une si longue entrevue. Le premier échec des prétentions de Leonora fut surtout sensible à la reine. On discuta les objections du roi qui parurent peu fondées; car il fut prouvé que la dame d'atour n'allait point dans le carrosse de la reine à titre honorifique, mais en raison de son service auprès de la personne de Sa Majesté; et la preuve

c'est qu'elle portait avec elle des fleurs, des rubans, tout l'attirail nécessaire pour rajuster la coiffure de la reine, en cas d'un accident grave comme la chute d'une fleur, d'une plume ou de quelque autre ornement. Des femmes de médecins, disait-on, avaient bien été dames d'atour. En somme,— et la Cour de la jeune reine fut unanime dans cet éclat de mutinerie contre les résistances du monarque,— on déclara qu'on n'avait cependant pas coutume de tirer les dames d'atour de la petite côte d'Adam. « *In somma, non si costuma pigliarle della costola di Adamo* [1]. »

La cérémonie du mariage était venue heureusement faire diversion à ces premiers froissements. Le roi fit ensuite quelques concessions, et il partit. L'abandon de la reine fut une faute, une grande faute. Pour que la reine devînt française, comme le disait Henri IV, il devait rester auprès d'elle. Lui seul pouvait la soustraire à la mauvaise influence des Italiens qu'elle avait amenés avec elle; lui seul pouvait parler en maître, couper court aux prétentions de cet entourage avide et substituer aux anciens attachements auxquels s'abandonnait cette reine déjà

1. Dép. de Bel. Vint. du 16 déc., p. 53 et sqq. (Inéd.)

délaissée, son affection virile et présente. Que de changements dans l'histoire, que de catastrophes évitées, si Henri IV eût, aussi résolûment qu'il en sentait clairement la nécessité, surveillé ou écarté, dans leur intérêt même, leur fin ne le prouva que trop, ce couple d'aventuriers non moins funeste à la reine qu'à la France, Leonora Dori et Concini! Mais Henri IV laissait l'inexpérience de sa jeune femme exposée à toutes les intrigues avides qui se disputaient déjà sa faveur.

La reine avait amené, en effet, avec elle de petites factions qui en étaient déjà arrivées à des hostilités déclarées. Leonora Dori et Concini, qui étaient venus avec Marie de Médicis en France, avaient, dès leur arrivée, jeté les yeux l'un sur l'autre, le premier poussé par l'ambition, l'autre par une inclination naturelle et fort vive. Cette petite personne fort maigre et fort brune, de taille assez agréable, aux traits accentués et réguliers, était douée surtout d'une force et d'une persistance de volonté peu communes. Ignorante des usages français et peu soucieuse de s'y conformer, elle s'inquiétait peu des propos que l'on pouvait tenir sur l'étrangeté de sa conduite. Constamment livrée à ses pensées, quand elle

était devant la cour, elle étonnait souvent par son sans-gêne, et ménageait tous ses moyens d'action pour le tête-à-tête avec la reine, sur laquelle elle exerçait un invincible ascendant. Patiente et obstinée, elle attendait de la reine une haute fortune pour la partager avec Concini. Celui-ci, d'une naissance meilleure, fils d'un officier du grand-duc et frère d'un ambassadeur, décoré du titre de comte de la Penna, remplissait auprès de Marie de Médicis les fonctions d'écuyer qui l'approchaient souvent de Leonora. D'une figure agréable mais efféminée et respirant l'audace, vaniteux et vantard, souple et hardi, rusé et ambitieux, pauvre et avide, il avait bientôt vu qu'il plaisait à Leonora et résolu d'édifier sa fortune sur l'amour qu'il inspirait [1].

Ce couple d'ambitieux amoureux avait été longtemps au mieux avec Baccio Giovannini, qui désirait rester secrétaire intime de la reine et qui n'était pas non plus l'un des moins avides de ces aventuriers venus à la suite de

1. « *Il fine intrinseco del Sig. Concini e piu l'interesse dell' ambitione et de commodi che l'amore et l'inchinatione che ne habbia.* » Dép. de Bac. Giov., du 22 janv. 1601, à Marcello Accolti, secrét. d'Etat du grand-duc, *ibid.*, p. 167 et *sqq.* (Inéd.)

la reine pour partager sa fortune. Mais sur la fin d'une maladie dont Concini fut atteint à Avignon et qui le retint dans sa chambre à Lyon, la cordialité des relations de celui-ci et de Leonora avec Giovannini s'altéra tout-à-coup. Leonora prodiguait au malade les soins de la plus tendre affection; elle lui rendait auprès de son lit de si fréquentes visites que personne ne douta plus de sa passion et que les mauvaises langues commencèrent à se donner carrière autour de Marie de Médicis. Baccio Giovannini, empressé à sa manière, avait placé auprès de Concini un sien parent, moine défroqué, qui désirait obtenir, pour ses méfaits ecclésiastiques, l'absolution pontificale, et rentrer dans l'Eglise, mais au titre séculier, comme chapelain de la reine; on lui avait promis la place peu ambitionnée de quatrième chapelain.

En attendant, le prêtre tenait la maison de Concini, faisait les dépenses pour lui et le surveillait peut-être. La maladie rendit capricieux et fantasque Concini, qui avait peut-être appris d'ailleurs que Giovannini, dans ses dépêches, n'était pas très-favorable à ses prétentions. Il crut ou voulut avoir à se plaindre de l'officieux, soit parce que les dépenses ne lui paraissaient

pas régulières, soit parce que le prêtre ne se trouvait pas assez souvent à son gré auprès de lui; et un beau jour il le chassa de sa maison. Mais il lui devait par malheur trente doubles. Baccio Giovannini ne plaisantait pas en fait de comptes; il vint trouver Concini, l'engagea à reprendre son ami, et, sur son refus, l'invita à payer ce qu'il lui devait. Concini, irrité, lui dit que son ami pouvait bien avoir patience et attendre qu'il eût examiné ses comptes. Baccio Giovannini entra en fureur et fit au malade une scène violente, l'accusant de traîter son parent comme un voleur. A la suite de cet éclat, Concini eut un redoublement de fièvre qui mit sa vie en danger. Leonora alarmée se plaignit vivement et commença à ruiner le crédit du chanoine auprès de la reine.

Baccio Giovannini, qui s'attribuait en grande partie la gloire d'avoir fait conclure le mariage de Marie de Médicis, jouissait en effet auprès d'elle d'une assez grande influence, et nous savons qu'il attendait de ses services une multiple rémunération. En attendant que le roi se fût définitivement prononcé, il remplissait dans la maison de Marie de Médicis les charges de secrétaire et de conseiller; il était toujours autour

d'elle et il en était venu à un tel point de familiarité qu'il avait accès tous les matins auprès de la reine, alors même qu'elle était encore au lit. Ces privautés ne parurent point au marquis de Rosny suffisamment autorisées par le caractère ecclésiastique du personnage; il en témoigna un mécontentement que le roi partageait d'ailleurs. Au milieu des âpres rivalités qui se disputaient la faveur de Marie de Médicis, Leonora Dori et Concini avaient saisi avec empressement ce prétexte pour faire tomber le chanoine en disgrâce.

Leurs affaires n'étaient point non plus auprès du roi dans un très-bon état. La reine avait, il est vrai, obtenu à force d'instances, en faveur de Leonora, le titre, non pas de dame, mais de demoiselle d'atour. C'était là une dérogation criante aux usages de la Cour. L'entourage français de Marie de Médicis murmurait hautement. Concini, voyant grandir sa faveur, ne gardait point d'ailleurs vis-à-vis de ces susceptibilités jalouses les ménagements que sa situation lui commandait d'observer. Il se vantait imprudemment des grâces qu'il ne recevait qu'en considération de l'amour dont il était l'objet de la part de Leonora; il avait sans cesse

à la bouche dans ses conversations avec chacun ces mots : « La reine me fait, la reine me dit... » Il se rendit odieux à tout le monde, même au roi. Aussi ne s'était-il passé dans le cabinet de la reine, entre les deux amoureux, aucune particularité, aucune minutie, qu'elle n'eût été notée par les plus infimes serviteurs de la reine, commentée et divulguée à la suite de ces indiscrétions. Le tout fut rapporté au roi, et avec exagération. Il ne dissimula point son mécontentement. On accusa la reine de manquer de circonspection, de négliger une surveillance dont le soin lui appartenait, et de tolérer sous ses yeux des libertés qui étaient qualifiées sévèrement de licencieuses ; on lui reprochait de manquer de jugement, en plaçant aussi aveuglément sa faveur sur la tête d'une personne qui n'avait aucun mérite [1].

Avant de partir de Lyon, le roi résolut de faire cesser une situation équivoque dont Rosny ne cessait de lui remontrer tous les inconvénients. Informé que Concini et Leonora avaient l'intention de se marier, il fit dire spontanément

1. Voir, pour tous ces détails, Dép. de Bel. Vinta, *ibid.*, p. 329 et *sqq.* (Inéd.)

à la reine que, si tel était leur désir, il donnerait son consentement à leur union, et qu'il gratifierait même la signora Leonora d'un millier d'écus, mais à la charge pour l'un et pour l'autre de s'en retourner en Italie. Si, au contraire, Leonora persistait à s'établir en France, le roi entendait la marier à un gentilhomme français. Pour donner plus d'autorité encore à sa décision, le roi fit intimer défense à Concini de poursuivre son voyage en France [1]. Mais ce coup d'État, n'étant point soutenu par la présence du roi, ne réussit point.

Leonora, profondément blessée dans son affection et dans son amour-propre par cette manifestation des volontés du roi, fit remonter jusqu'à Baccio Giovannini la responsabilité de ces rigueurs. Elle l'accusa hautement d'avoir cherché à recouvrer son crédit auprès du roi en lui tenant ou en lui faisant tenir toutes sortes de mauvais propos sur le compte de Concini. Elle soutint que Baccio, pour ruiner son mariage, avait raconté au roi que Concini était un débauché, un joueur, déshérité par son père, d'une noblesse nouvelle, acquise par faveur et non

1. V. la dép. de Bac. Giov., citée plus haut.

par justice, en somme un homme de rien. Baccio Giovannini eut beau se défendre, il resta sous le coup de cette imputation; Belisario Vinta, qui rapporte ces détails [1], ne l'en lave point.

Il est certain que les accusations portées contre Concini n'étaient pas sans fondement. Baccio se plaint amèrement, dans ses dépêches, d'être entre l'enclume et le marteau; il n'est pas éloigné de taxer la reine d'ingratitude. Il lui avait représenté que, tombé dans sa disgrâce, il ne pouvait plus la servir utilement, et il affectait de solliciter son rappel en Toscane. Marie de Médicis lui répondit qu'il avait ses bonnes grâces et qu'il n'avait pas à s'inquiéter de n'avoir point celles de la signora Leonora. Mais Leonora était toute-puissante sur l'esprit de la reine; et Giovannini ne tarda pas à tomber dans le plus grand discrédit.

Les ordres sévères du roi concernant Concini furent l'objet de commentaires dans l'entourage de la reine. Le roi paraissait fort épris de sa femme. Aurait-il cédé à quelque pointe de jalousie à l'égard de ce Florentin dont on vou-

1. Dép. citée plus haut.

lait lui imposer les services? De la part de la jeune reine, il n'y avait que faiblesse et enfantillage, imprudence surtout à vouloir absolument contenter une confidente qui l'aiguillonnait sans trêve.

Pour Henri IV, il n'est pas inutile, afin d'éclairer l'état véritable de ses sentiments vis-à-vis de la reine, sur ce point délicat de la jalousie, de rapporter un incident que nous révèle une lettre écrite plus tard par Marie de Médicis au grand-duc, et qui refroidit singulièrement ses relations avec sa tante la grande-duchesse. Il s'agit dans cette lettre de ce noble et jeune prince de la famille des Médicis, qui avait suivi la reine en France pour y acquérir aussi une fortune que méritaient d'ailleurs sa naissance et ses talents.

« Le sieur D. Virginio, » dit-elle, « à ma venue en France, me fit part du désir que Votre Altesse connaît, qu'il avait d'être employé par le roi. Il pourrait se faire que Votre Altesse se soit étonnée que je n'aie tenté en sa faveur aucun des bons offices qu'Elle s'était promise de moi. Je ne voudrais point qu'il vous tombât jamais dans l'esprit, soit à vous, soit à lui, que je n'aie point à cœur les inté-

rès de mon sang, et je crois devoir vous faire connaître l'occasion qui m'a retenue. Le roi me dit un jour savoir qu'à Marseille la grande-duchesse avait rapporté à quelqu'un que D. Virginio était amoureux de moi et qu'à Florence Votre Altesse lui avait défendu de me parler : la grande-duchesse avait ajouté qu'il fallait y tenir l'œil. Aussi Sa Majesté ne pouvait-elle le voir à Lyon de bon cœur; et elle ne pouvait éprouver une joie plus grande que celle que lui causa son départ. Je ne pouvais donc entamer des négociations pour engager D. Virginio au service du roi, afin de ne point donner d'authenticité aux bons offices de la grande-duchesse. Que la grande-duchesse ne dise point que cela est faux : je pourrais lui citer la personne à qui elle l'a dit. Mais je tiens essentiellement à ce que vous ne parliez point de cette affaire, car ce sont choses qu'il vaut mieux cacher que publier. Et si la grande-duchesse a tenu ce propos, je pense qu'elle l'a fait pour me mettre dans la disgrâce du roi, car ce n'est pas le seul de ce genre. Puisqu'elle a montré m'aimer assez peu pour dire de moi des choses qui ne sont pas vraies, je prie Votre Altesse, si elle voulait

me rendre de mauvais offices auprès de vous, en disant que je n'aime point Votre Altesse ou que je ne fais rien pour Elle, de ne point croire cela et de croire au contraire que je sens vivement toutes les obligations que je vous ai; et ce que je ne pourrais point faire pour Votre Altesse, je ne le ferais, soyez-en persuadé, pour personne au monde [1]. »

Ce qui résulte clairement de cette lettre fort vive de la reine, c'est que le caractère de Henri IV, à cette époque de sa vie, était enclin à la jalousie et au soupçon. Mais la situation de Concini vis-à-vis de la reine ne présentait aucune analogie avec celle de D. Virginio, et Henri IV ne pouvait vouloir pour les même causes le départ de l'un et de l'autre. D. Virginio était prince, bien vu de la reine, dont il était cousin, pour lui-même, et fort grand seigneur. Concini n'était qu'un serviteur de la maison grand-ducale et le protégé de la favorite, dont l'amour

1. Lettre autog. et confident. de Marie de Médicis commençant par ces mots : *Serenissimo signor Zio et patre mio osservatissimo*, finissant par ceux-ci : *Affezionatissima figliola per servirla.* MARIA. De Villers-Cottrets, 15 juillet 1603. Filz. IV, ind. II. L'original est en italien. (Inéd.) V. l'Append.

clairvoyant lui eût, en tout état de cause, absolument fermé l'accès des bonnes grâces directes de la reine, s'il y eût prétendu. Rien n'autorise à supposer que le sentiment plein de délicatesse qui guidait la reine, quand elle renonça de son plein gré à la protection de son parent D. Virginio, lui eût fait défaut à l'égard de Concini. Quant à Henri IV, nous ne ferons pas à son intelligence le tort de croire qu'en renvoyant Concini, il cédât à un autre sentiment que la répulsion naturelle d'un chef d'État contre un étranger sans talent, venu avec l'intention bien arrêtée de se faire une bonne part dans les charges et les revenus de la couronne.

Toujours est-il que la reine, qui ne voyait que par les yeux de Leonora, sans songer à l'abus qu'on faisait de sa faveur, donna dans ces circonstances une première preuve de la faiblesse de caractère unie à la plus intraitable obstination, qui devait faire son malheur. Elle laissa Concini s'acheminer vers Paris, commodément installé dans son petit carrosse et accompagné de ses propres laquais. Et cette première faute fut d'autant plus regrettable, que Concini, au lieu de reporter à qui de droit l'honneur et les aises, dont il ne devait l'usage qu'à l'intervention de Leo-

nora, se vanta publiquement, en homme qui ne sait point jouir de la faveur avec discrétion, de les tenir de la bienveillance spontanée de la reine.

Marie de Médicis s'embarqua à Roanne et parvint à Briare en quatre jours; il en fallut deux pour aller de là à Nemours où l'on arriva le jour de la Chandeleur. Le froid était excessif; on ne se rappelait pas en avoir senti un aussi rigoureux depuis trente ans. Les voyageurs étaient littéralement glacés, sans en excepter la reine, qui, bien que portée en litière et le visage voilé, eut la figure gercée par le vent. Henri IV, avec une sollicitude qui ne lui fournissait sans doute qu'un prétexte pour retarder encore l'arrivée de sa femme, donna l'ordre de s'arrêter à Nemours pendant trois jours. Il vint alors prendre la reine en personne et la conduisit à Fontainebleau, où le comte de Soissons, la princesse de Condé et le prince son fils l'attendaient pour la recevoir. Le roi lui montra en détail le palais; mais les jardins, les pièces d'eau et la forêt étaient couverts de glace et de neige, et l'on ne put sortir pendant les quatre jours que la Cour séjourna à Fontainebleau.

Le 8 février 1601, trois mois après son débar-

V

MARIE DE MÉDICIS ET HENRIETTE D'ENTRAGUES

Première entrevue de la reine et de Mlle d'Entragues. — Prétentions et trahisons de Leonora Galigaï.— Naissance du Dauphin.

[FÉVRIER-SEPTEMBRE 1601]

Le soir même de son arrivée au Louvre, dans sa maison, la reine subit un premier et cruel affront. Henri IV était retombé sous la domination de la femme ambitieuse et perfide qui, déçue dans son espoir de porter la couronne, était loin cependant d'avoir abdiqué ses prétentions. Henri IV n'hésita pas à imposer à la reine la présence de sa mortelle ennemie. Il chargea Madame d'Angoulême de conduire Henriette d'Entragues baiser la robe de Sa Majesté; et il dit à la reine qu'il éprouverait le plus grand déplaisir si elle ne faisait point bon accueil à la marquise. Madame d'Angoulême, qui craignait

que le mécontentement de la reine ne retombât sur la personne qui se chargerait d'une aussi difficile présentation, feignit d'être malade. Le roi, sans se décourager, ordonna à Madame de Nemours et à Mademoiselle de Guise de la remplacer.

Ces nobles dames allèrent en se cachant chercher la marquise et l'amenèrent devant la reine. Le roi était auprès d'elle. Quand Mlle d'Entragues fut arrivée devant Marie de Médicis, le roi dit à la reine : « Cette femme a été ma maîtresse et veut être aujourd'hui votre humble servante. » Tandis qu'il prononçait ces paroles, Mlle d'Entragues prit la robe de la reine et fléchit le genou pour la baiser. Le roi, trouvant qu'elle ne s'était pas assez inclinée, lui prit la main et la tira rudement presque jusqu'à terre; Henriette d'Entragues prit le bord de la robe et le baisa. Scène brutale et odieuse dans laquelle on ne sait pour qui, de la femme ou de la maîtresse, l'humiliation dut être plus amère!

Marie de Médicis accueillit Henriette d'Entragues, sans changer de visage. Timide et craintive, elle obéissait. Le roi fit dîner la marquise à la table de la reine, en compagnie des princesses qui avaient assisté à l'entrevue, et la soirée se

passa sans que l'on pût saisir sur les traits de Marie de Médicis la moindre expression d'un ressentiment qui devait être profond. La Cour jugea sévèrement cette attitude indifférente; l'opinion publique fut plus indulgente. A Paris, cette entrevue dont le projet était connu à l'avance, fit l'objet de toutes les conversations, et l'on plaignit la jeune reine, plus qu'on ne blâma sa faiblesse. La popularité de Henri IV a eu ses heures de déclin; et ce jour-là, ce ne fut pas sans raison [1].

Le secrétaire Baccio Giovannini, venu à Paris, quoiqu'en disgrâce, donne une explication curieuse de la conduite du roi dans cette circonstance qui fut le premier acte de la lutte acharnée engagée dès ce moment par la favorite contre la reine. Le roi, suivant lui, tenait à se venger de l'obstination que montrait la reine à garder auprès d'elle Leonora Galigaï et Concini, malgré tous les témoignages de mécontentement qu'il avait donnés au sujet de leur présence. Baccio Giovannini était sans doute intéressé à desservir auprès du grand-duc les confidents de la reine,

1. Dép. de Bac. Giov., du 16 févr. Filz. XXVI, ind. 1, p. 253. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 458.

qui lui avaient fermé les portes de sa chambre. Mais il y eut tout à coup dans les dispositions du roi à leur égard un revirement inattendu. Le roi qui d'abord avait plusieurs fois refusé d'entendre Concini, malgré ses demandes d'audience, et qui affectait de l'éviter en public, commença à le voir plus volontiers. Le 5 avril, il déclara tout à coup Leonora Galigaï dame titulaire d'atour et quelques jours après il autorisa son mariage avec Concini. En embrassant à cette occasion le marquis, le roi « bon courtisan », selon l'expression de l'ambassadeur Vinta, lui dit dans les termes les plus aimables qu'il était au regret de n'avoir pas consenti plus tôt à ce mariage ; « mais il était excusable », ajoutait-il, « parce qu'il ne le connaissait pas et qu'on lui avait dit de lui beaucoup de mal. Mais maintenant qu'il était détrompé, il voulait que le marquis suivît toujours sa personne ; et il assura la reine qu'il donnerait prochainement à Concini le titre de gentilhomme de la chambre ». Cette fatale condescendance du roi aux désirs de sa femme était-elle une réparation de ses torts récents vis-à-vis d'elle ? La malignité de la cour ne s'y trompa point ; elle était due à une influence plus puissante que celle de Marie de Médicis. Dévorée

d'ambition et exempte de scrupule, Leonora Galigaï s'était jetée dans les bras de la maîtresse royale, pour obtenir la charge si désirée de dame d'atour. Henriette d'Entragues saisit cette occasion de montrer la supériorité de son crédit sur celui de la reine, et de s'assurer des intelligences dans la société la plus intime de sa rivale couronnée. Henri IV n'avait pu refuser plus longtemps de satisfaire à la fois sa femme et sa maîtresse.

Henri IV ne mettait plus, même en présence de la reine, aucune réserve dans sa conduite. Les détails scandaleux et intraduisibles sur ses inclinations passagères et la faveur constante de la marquise de Verneuil abondent dans les relations du chanoine [1]. Le roi se sert du baron de Thermes, frère du grand écuyer, pour circonvenir les filles de la reine; il offre devant toute la cour une paire de boucles d'oreilles à la maîtresse en titre [2]. Le marquis de Rosny cherche en vain à protéger le trésor contre les prodigalités royales. Henri IV le força, à la suite de scènes violentes, à débourser 50000 écus pour

1. Voir l'Appendice n° 9.

2. Dép. de Bac. Giov., du 16 févr. Filz. XXVI, ind. 1, p. 253. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 458.

Mlle de la Bourdaisière [1], qu'il fit venir à Monceaux, et 20000 pour acheter la complaisance du père. « Quant à la pauvre reine », écrit Baccio Giovannini toujours affectionné à sa maîtresse, « elle ne voit jamais un liard en dehors de ses 12000 écus par an de menus plaisirs : *La povera regina non vede mai un quattrino fuor de suoi 12 m.* »

Le rôle de la nouvelle dame d'atour, de par la protection de Henriette d'Entragues, n'était pas facile. Le roi, s'apercevant que Marie de Médicis avait les yeux rouges, la fit épier et sut qu'elle pleurait ainsi, surtout après s'être entretenu avec Leonora. « Celle-là », dit-il un jour, « n'est « bonne qu'à faire pleurer ma femme. » Son ancienne aversion contre les aventuriers florentins se manifesta de nouveau avec vivacité : « Je ne veux pas donner un sou à la reine », disait-il aux filles de Marie de Médicis, « parce que tous iraient dans la bourse du signor Concini [2]. »

Le roi, en effet, ne se trompait point ; la rapa-

1. « La Bourdaisière, la race la plus fertile en femmes galantes qui ait jamais été en France », dit Tallemant des Réaux, art. *Henri IV.*

2. Dép. de Bel. Vinta, du 11 juin 1601. Filz. XXVI, ind. 1, p. 494. (Inéd.)

cité de Concini qui s'attaqua plus tard aux grandes charges et aux revenus de la couronne, ne dédaignait pas alors les profits les plus sordides et rendait par là sa situation plus difficile encore. L'état de la reine ayant rendu nécessaire l'usage d'une litière, elle était portée, quand elle sortait, par des estaffiers italiens. Ces malheureux, qui ne recevaient jamais la moindre gratification, maudissaient Concini et l'injurièrent un jour. Le marquis, de sa nature, irritable et rancunier, fit demander par Leonora leur renvoi. La reine fut obligée de prier qu'on attendît au moins que le temps de ses couches fût passé.

« Si Votre Altesse savait », écrit le résident, « quelle compassion inspirent ces pauvres gens à toute la noblesse française! Tous les ministres s'accordent à dire que les plus beaux deniers qu'on dépense sont ceux qui sont comptés en leur faveur, pour le soin et la peine qu'ils prennent à porter la reine. Et ils n'auraient même pas un verre de vin pour les restaurer, n'était la pitié de quelque gentilhomme ou dame qui leur donne parfois un écu pour se rafraîchir. Votre Altesse s'étonnera de ce procédé. Concini et Leonora ne donnent rien à ces malheureux, et pour les messagers qui portaient des billets de l'un à

l'autre, c'étaient vingt et trente écus chaque fois [1].»

Détestés de la petite Cour italienne, Concini et Leonora ne se conciliaient pas davantage les Français qui approchaient la reine. Ils prenaient à tâche de rendre encore plus odieuse une faveur qui paraissait déjà si mal placée chez des étrangers. Aussi les humiliations ne leur manquèrent-elles pas.

Au commencement du mois d'août 1601, le maréchal Balagny [2] offrit un festin au roi, à la reine, à Madame, sœur du roi, à tous les princes, princesses et dames. Les filles d'honneur de la reine y étaient également, et parmi elles Leonora. Quand les convives se furent versé, suivant l'usage, de l'eau sur les mains avant d'aller s'asseoir, Mme de Guercheville, que Henri IV avait voulu mettre près de la reine à la place qu'occupait Leonora, parce que, ayant voulu la séduire, il l'avait trouvée « dame d'honneur »,

1. Dép. de Bac. Giov., du 15 août 1601. Filz. XXV, ind., 2e part. (Inéd.)

2. Balagny, fils de Montluc évêque de Valence, vint secourir Henri IV, au siége de Laon avec 500 chevaux et 800 fantassins levés à ses dépens. Henri IV le récompensa par le bâton de maréchal et lui fit épouser la sœur de la duchesse de Beaufort.

cédant à une inspiration malicieuse, prit celle-ci par la main et lui fit signe de se mettre à côté d'elle. A cette vue, Mme de Rosny, qui était là, se rapprocha précipitamment de Mme de Guercheville et se plaça sur le siége déjà convoité par Leonora, en disant : « C'est là ma place. » Forcée ainsi d'aller s'asseoir plus bas, Leonora dit vivement quelques mots à l'oreille de Concini, qui était derrière elle, et, se relevant de table avec un air de fureur, se retira avec son mari dans une chambre écartée [1]. Le roi et tous les assistants, revenus de la stupéfaction que leur causait cette sortie, s'en égayèrent. Le marquis de Rosny venait justement, malgré l'ordre du roi, de verser entre les mains de Leonora une somme de 20000 écus, qui lui avaient été promis à l'occasion de son mariage. On regarda comme d'autant plus étrange la prétention de la dame d'atour de prendre rang au-dessus de la surintendante.

Ce tour assez plaisant fut une vengeance de Mme de Guercheville que Leonora Dori avait empêchée de prendre dans la confiance de la reine la place que le roi lui assignait quand il écrivait

1. Pour cette scène, v. *loc. citat.* et *Let. mis. de Henri IV*, t. V, p. 314.

à Marie de Médicis encore à Florence : « Ma femme, vous verrés et entendrés par Mme de Guyercheville mes volontez sur la forme que je desire que vous teniés en vostre façon de vivre avec les princesses. Croyés là de tout ce qu'elle vous en dira de ma part. C'est une des plus femmes de bien du monde et qui m'est aussy fidelle servante. Aimés la ; ses conseils vous seront toujours très utiles et à moy très agréables. »

« Les Français, d'ordinaire, n'aiment pas les étrangers » dit l'ambassadeur vénitien, Angelo Badoer, qui résidait en France à cette époque. « Les Italiens sont moins détestés que les autres ; mais ils ne tirent pas grand avantage du règne présent. » Les Italiens, en effet, étaient difficiles à contenter, comme on vient de le voir ; et ce n'était pas sans raison que la noblesse française craignait que ces étrangers ne vinssent, suivant l'expression du même ambassadeur, « leur enlever le pain de la bouche : *Rapire ad essi il pane di bocca* [1] ». La cour voyait avec plaisir leurs déceptions et se réjouissait du spectacle de leurs querelles. La situation du

1. *Relazion. degli ambasciat. Venet. di Nic. Barozzi*, ser. II, Franc., v. I, p. 104.

chanoine Baccio Giovannini était devenue de plus en plus difficile. Il était accusé, maintenant, sur la parole du roi lui-même, d'avoir été longtemps, par ses mauvais propos, le principal obstacle au mariage de Concini et de Leonora. Il rapportait au roi, disait-on, tout ce qui se passait chez la reine; et lui seul était l'auteur de la haine qu'inspirait dans toute la France le nom de Concini. Aussi le couple vindicatif l'abreuvait-il d'affronts. Concini le menaçait de coups de bâton ; Leonora demandait, au nom de la reine, son rappel au grand-duc. On exploitait pour le desservir ses mœurs excentriques et son train de vie mesquin; son secrétaire lui-même, Raffael Romena, dénonçait son avarice et lui reprochait de n'avoir jamais de feu dans sa maison, point de domestique, et de ne jamais déjeûner ni dîner chez lui. En tout ceci, le pauvre homme n'avait qu'un tort : celui de rester trop fidèle en France aux habitudes italiennes.

Le grand-duc, désireux de rétablir l'accord dans la petite cour de la reine, exigea une réconciliation entre Baccio Giovannini et Concini. Le chanoine se fit humble et tenta les premières démarches. Mais Concini prit fort mal les aver-

tissements et les ordres venus de Florence, et se plaignit amèrement qu'on voulût le forcer à s'humilier devant un *basilic et un serpent*. Il déclara qu'il consentait à ne pas traiter le résident en ennemi, et à répondre à ses saluts; mais il se refusa à toute entrevue. Il ne tarda pas à donner une preuve des dispositions peu conciliantes qui l'animaient en faisant administrer une bastonnade au prêtre, protégé de Baccio Giovannini, qui l'avait soigné précédemment, et dont il détenait encore l'argent [1]. Le départ de Belisario Vinta, dont les pouvoirs étaient expirés au mois d'août, laissa les deux Italiens plus que jamais aux prises.

Cependant le moment des couches d[illegible]ne approchait. Le roi était dans l'atte[illegible]x enfants à la fois; car la marquise [illegible] était devenue grosse dans le mê[illegible] Marie de Médicis; elle se fa[illegible]ait comme la reine, et se pla[illegible] voir si le dépit et la jalousi[illegible] malade. Le roi n'était scandale prochain de [illegible]

1. Dép. de Bac. Giov., 15 XXV, ind. 1, 2e part. (Inéd.)

chanoine Baccio Giovannini était devenue de plus en plus difficile. Il était accusé, maintenant, sur la parole du roi lui-même, d'avoir été longtemps, par ses mauvais propos, le principal obstacle au mariage de Concini et de Leonora. Il rapportait au roi, disait-on, tout ce qui se passait chez la reine; et lui seul était l'auteur de la haine qu'inspirait dans toute la France le nom de Concini. Aussi le couple vindicatif l'abreuvait-il d'affronts. Concini le menaçait de coups de bâton; Leonora demandait, au nom de la reine, son rappel au grand-duc. On exploitait pour le desservir ses mœurs excentriques et son train de vie mesquin; son secrétaire lui-même, Raffael Romena, dénonçait son avarice et lui reprochait de n'avoir jamais de feu dans sa maison, point de domestique, et de ne jamais déjeûner ni dîner chez lui. En tout ceci, le pauvre homme n'avait qu'un tort : celui de rester trop fidèle en France aux habitudes italiennes.

Le grand-duc, désireux de rétablir l'accord dans la petite cour de la reine, exigea une réconciliation entre Baccio Giovannini et Concini. Le chanoine se fit humble et tenta les premières démarches. Mais Concini prit fort mal les aver-

de sa grossesse, le départ subit du roi; c'est le marquis de Rosny, toujours chargé des missions difficiles auprès de la reine et qui, « parmi ses charges principales, avait, » selon sa propre expression, « celle de l'entremise des intrigues et brouilleries domestiques et de cour », qui s'employa en cette circonstance. L'on doit à ce voyage, qui ne troubla point la paix, quelques lignes de Henri IV justement célèbres. Ce cœur si bon, quoique profondément dépravé, se retrouvait souvent, au naturel, sensible et délicat dans une exquise mesure. Il écrit journellement à la reine, lui fait part du réveil de ses instincts belliqueux, de ses préparatifs, de ses promenades en mer, et il s'intéresse avec une grâce charmante aux occupations de la jeune femme. Qui ne connaît la délicieuse page où, rappelant le souvenir vénéré de Jeanne d'Albret, « cette bonne mère à laquelle il devait tout, surtout de n'être pas un illustre ignorant », il fait de Plutarque, « l'instituteur de son bas âge », dont la reine avait entrepris la lecture, cet éloge où chaque mot révèle une de ses grandes qualités d'homme et de roi [1] ?

1. *Let. mis.*, p. 463, t. V.

Le 19 septembre, Henri IV était de retour à Fontainebleau et écrivait au connétable : « Mon cousin, la crainte que j'ay eu de faillir à l'office de bon mary, et ne me trouver aux couches de la Royne ma femme, m'a faict haster mon retour de Picardie et le faire en poste, et suis arrivé icy, ayant trouvé la Royne en fort bonne disposition. » Huit jours après, le 27, Marie de Médicis mit au monde à Fontainebleau ce fils qu'elle protégera vaillamment contre de dangereuses entreprises, et dont la froide et cruelle ingratitude a besoin pour être excusée de toute la gravité des torts politiques de sa mère.

« *Puer natus est nobis* », écrit le résident à la cour de Toscane ; « la reine nous l'a donné par la grâce de Dieu. Quelle est la joie de la cour, quelle sera celle de tout le royaume, Votre Altesse qui sait combien ce fils était désiré pour le bien et la tranquillité de la France et le couronnement des prospérités de ce roi, se l'imaginera facilement Elle-même [1]. » Dès que son fils fut né, le roi, qui était dans la cham-

1. Dép. de Bac. Giov., du 27 sept. Filz. XXV, 2e part. ind. 1. (Inéd.)

bre avec les princes du sang, fort anxieux et agité, lui donna sa bénédiction, s'il faut en croire les contemporains, et lui plaçant son épée dans la main lui dit : « La puisses-tu, mon fils, employer à la gloire de Dieu et à la défense de la couronne et du peuple [1] ! »

La naissance du Dauphin était un événement plus heureux encore pour le roi que pour le père ; elle assurait la consolidation définitive du trône des Bourbons. Tous les ambassadeurs vinrent féliciter Henri IV, et il laissa éclater sur son visage et dans ses paroles la joie intérieure qu'il éprouvait. Si l'Europe se félicitait de se voir donner un gage de sécurité pour l'avenir, le parti catholique en particulier se sentit rassuré par les premiers actes et par les premiers mots du roi après la naissance de son fils. Depuis sa conversion, la pratique du pouvoir avait appris à Henri IV la nécessité politique

1. Mém. de Lestoile. — Voir l'écrit intitulé : *Comment et en quel temps la reine accoucha de M. le Dauphin, à présent Louis XIII, des cérémonies qui y furent observées, l'ordre y tenu, les discours intervenus entre le roy et la reine et sur plusieurs autres occurrences* (t. XI. Nouvelle collection Michaud et Poujoulat), attribué à Hérouart par M. Armand Baschet, qui le publie dans son livre le *Roi chez la Reine. Hist. secrète du mariage de Louis XIII.* Paris, Plon, 1866.

de l'union de la royauté et du catholicisme en France. C'est ainsi que s'expliquent les détails curieux et peu connus, donnés peut-être avec complaisance par l'ambassadeur de Florence. « Le roi », dit-il, « qui ne cesse de reconnaître que la grâce signalée qui lui a été faite, vient de Dieu, a fait des démonstrations publiques de reconnaissance. Pendant la nuit même, il s'est rendu à l'église et a fait chanter le *Te Deum;* le matin on a célébré par son ordre la messe du Saint-Esprit; et, sur le propos de la religion catholique, il a dit que s'il croyait que son fils n'en dût pas être le protecteur et le défenseur, il l'étranglerait de ses propres mains. Mgr le nonce a recueilli tous les témoignages de ces pieuses dispositions pour les rapporter au Pape [1].» Henri IV avait au moins agi et parlé ainsi, en roi qui voulait maintenir la paix politique et religieuse, si difficilement achetée. Mais l'homme reparut bien vite. Il n'avait pu se retenir, les couches passées, de faire un saut jusqu'à Paris « *di dar un salto sino a Parigi* ». C'était pour aller recevoir les félicitations du Grand Conseil, du

1. Dép. du 2 oct. 1601, p. 68 et *sqq.* (Inéd.)

Parlement, des bourgeois ; mais bientôt il partit pour Verneuil, où il passa quatre jours auprès de la marquise, qui lui donna alors également un fils.

Marie de Médicis se rétablit promptement [1]. Le roi, en apprenant à Rosny, deux jours après la naissance du Dauphin, que la reine se coiffait elle-même et parlait déjà de se lever, lui donna l'ordre d'acheter des enfants de Gabrielle d'Estrées le château et la terre de Monceaux. « Vous sçavez », disait-il, « comme ma femme a gagné Monceaux, puisqu'elle m'a faict un fils. » Il ajouta à ce cadeau une pension de 18000 écus par an, en outre des 12000 dont la reine avait dû se contenter jusqu'alors ; là s'arrêtèrent ses concessions. Son incroyable faiblesse pour la marquise de Verneuil enhardit « cette pinbèche et rusée femelle », suivant l'expression de Sully, à ourdir les mauvais desseins qui vont bientôt éclater.

Quant à Marie de Médicis, forte de sa nouvelle dignité de mère d'un Dauphin, elle agit avec une résolution dont elle n'avait point encore fait

1. Elle informe le grand-duc son oncle de la naissance de son fils, le 27 septembre 1601, à sept heures du soir, par une lettre signée de la main même de la reine : « Vostre bien bonne et affectionnée niepce Marie. » Filz. n° 4718, p. 28.

preuve, en déclarant au roi, dès le commencement de l'année 1602, qu'elle refusait à l'avenir de voir la marquise de Verneuil. Elle se plaignit avec vivacité des outrages dont elle ne cessait d'être l'objet, et des paroles insolentes et téméraires proférées à chaque instant par la maîtresse royale contre elle et le Dauphin, son fils. La marquise de Verneuil ne s'en était pas tenue aux injures et aux menaces. La découverte de la conspiration du maréchal de Biron le prouva bientôt.

VI

LA CONSPIRATION DU MARÉCHAL DE BIRON

Mécontentements intérieurs et rancunes étrangères. — Le traître La Fin. — La Savoie, l'Espagne et le duc de Biron, avant et après la campagne de Savoie. — Projets d'assassinat du roi et de démembrement du royaume.

[1598-1602]

L'année 1602 fut un moment critique dans l'histoire de Henri IV. Son pouvoir, affermi par de récentes victoires, défiait l'effort des armes étrangères ; à l'intérieur, nul n'osait contester ouvertement son autorité. Mais, sous une paix apparente et sous le calme extérieur des provinces, couvaient les rancunes de l'Espagne, jointes aux prétentions de la Savoie ; de plus les ressentiments de grands seigneurs, contraints de rechercher dans l'obéissance et la fidélité les honneurs et les richesses qui étaient autrefois les profits de la guerre civile, conspiraient dans

l'ombre et tramaient la perte du roi, la ruine du royaume qu'il avait si vaillamment reconquis et rétabli dans sa puissance. La conspiration du maréchal de Biron fut le produit de ces menées étrangères et des passions anarchiques de l'intérieur.

Cette affaire célèbre, si importante dans l'histoire générale du temps, offre un intérêt tout particulier au point de vue de l'histoire du second mariage de Henri IV. Marie de Médicis et le Dauphin ont été directement menacés par les projets des conspirateurs; complice de leurs desseins, Henriette d'Entragues ne recula pas devant la pensée de livrer le roi, pour atteindre les objets de sa haine passionnée. Henri IV faiblit devant elle; il s'est efforcé de dérober sa culpabilité à l'histoire comme à la justice. De là, dans l'histoire de la conspiration du maréchal, des obscurités, des lacunes, qui tiennent non-seulement à la complaisance de Henri IV et de son historien Sully, mais à la nécessité toute diplomatique de ménager, dans les documents publics, les puissances étrangères atteintes par les révélations du procès.

La même réserve n'était pas imposée au résident toscan auprès de la reine; son devoir était

au contraire de faire connaître à son souverain, dans tous leurs détails, d'odieux projets, qui intéressaient l'existence même de la princesse florentine et de son fils. Les informations qu'il transmit à la cour, il les puisa aux sources les plus sûres, dans la chambre de la reine ; c'est donc à lui que nous demanderons les détails nouveaux d'un épisode bien connu d'ailleurs dans ses traits généraux et pour l'exposition duquel nous devons remonter jusqu'en l'année 1598.

Le principal auteur de la conspiration dont il devait être le dénonciateur, fut le sieur de La Fin, aventurier au service du roi. Il avait, disait-il, hasardé plusieurs fois sa vie, sans en avoir été suffisamment récompensé. Ce mécontent, adonné à des pratiques de magie, « fameux souffleur, faiseur d'hydromel, philosophe de fausse monnoie », écrivait l'ambassadeur français à Venise, M. de Fresne-Canaye [1], s'était endetté. « Sous les espérances

1. *Lettres et ambassades de messire Philippe Canaye, seigneur de Fresne. Paris, Estienne Richer, 1635*, 3 vol. in-f°. — La correspondance diplomatique de ce personnage, qui fut un des premiers au courant des intrigues de la Savoie, est curieuse à consulter pour toute l'histoire de la conspiration. Nous l'avons souvent rapprochée avec profit de celle de notre ambassadeur florentin.

qu'on lui donnait d'une quantité de doublons proportionnée à la longue altération que ses fourneaux menteurs et vaines opérations lui avaient causée, La Fin La Nocle ou La Fin-Beauvais » résolut de s'offrir comme instrument de revanche aux vaincus dont la paix de Vervins consacrait la défaite.

La question litigieuse des prétentions du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, sur le marquisat de Saluces, ayant été soumise à l'arbitrage du Pape, La Fin alla trouver le duc et l'encouragea de tout son pouvoir à ne pas se désister de ses prétentions, et à ne jamais restituer le marquisat, qu'il avait cependant occupé contre tout droit, à la faveur des troubles de la France. Le roi, lui disait-il, avait tellement mécontenté tous les grands qu'il ne trouverait personne pour le suivre à une nouvelle guerre; tant de soulèvements intérieurs devaient se produire, qu'il songerait plutôt à rétablir l'ordre qu'à reprendre le marquisat. Le duc de Savoie se laissa facilement convaincre. La Fin fut renvoyé en France pour entretenir dans leurs dispositions les grands du royaume. Sa mission accomplie, il revint informer le duc de Savoie de l'heureux résultat qu'il avait obtenu.

Dès cette époque, le maréchal de Biron jouait sa tête. Une parenté assez éloignée l'avait mis en rapport avec La Fin ; un goût commun pour les œuvres de nécromancie et d'astrologie les rapprocha encore davantage ; et enfin, la communauté d'injustes ressentiments, quoique dans des situations bien diverses, rendit leur union intime, dans la conception d'attentats criminels.

Charles de Gontaut-Biron, second fils du vieux maréchal Armand de Gontaut tué, aux côtés de Henri IV, d'un boulet de canon, au siége d'Epernay (28 juillet 1592), avait servi dès sa jeunesse dans les armées du Béarnais. Sa fortune avait été rapide et brillante. Simple baron après la mort de son frère aîné, il était devenu de soldat capitaine ; le roi l'avait fait amiral, puis maréchal de France, et lieutenant-général au siége d'Amiens ; il avait, pour comble de faveur, changé sa baronnie en duché-pairie.

Biron n'était pas seulement pour lui un général qui unissait à la plus impétueuse bravoure une science militaire consommée ; c'était un ami, et un ami d'autant plus cher que lui-même lui avait sauvé la vie en deux rencontres, à Fontaine-Française, où le maréchal blessé allait succomber abandonné, si le roi ne l'eût dégagé, au

siége d'Amiens, où Henri IV dut, avec quelques braves, prendre la pique en main pour tirer son lieutenant d'un mauvais pas. Trente-deux blessures qui couvraient le corps du maréchal attestaient d'autre part son dévouement et ses glorieux services. Comment cette fidélité éprouvée se changea-t-elle en trahison? « Rien de plus funeste que l'audace qui vient d'avoir bien servi, lorsque ceux qui en usent croient leurs mérites tels qu'on doit beaucoup endurer d'eux », a dit un profond philosophe de cour, Philippe de Commynes [1]. C'est par là que le maréchal commença à se perdre.

Henri IV avait été obligé de lui demander de se démettre de la charge d'amiral dont il avait besoin. Biron ne regarda point le bâton de maréchal

1. *Commynes, liv. III, ch. xij.* Tout ce chapitre de Commynes sur les conseillers des princes, étude psychologique si pénétrante et si profondément amère, est ici d'une application rétrospective bien intéressante. Il analyse les sentiments qui durent être ceux du maréchal de Biron, peut-être ceux de Henri IV : « Avoir trop bien servi perd quelquefois les gens. Pour conserver sa faveur en cour, mieux vaut être comblé de bienfaits par le prince, en échange de services médiocres, que de lui avoir rendu des services si grands que la récompense en soit difficile. Il faut se faire aimer de son maître, mais non pas trop estimer ni surtout craindre. »

comme une compensation suffisante [1]. Il maltraita durement le roi dans ses propos et dans ses lettres; bientôt même il prêta l'oreille aux adroites flatteries que lui adressa l'archiduc Albert, lorsqu'il alla, par ordre du roi, lui faire jurer l'observation de la paix de Vervins. Un réfugié français du nom de Picoté lui laissa entendre qu'il était en sa puissance de s'élever à une fortune souveraine avec les Espagnols, qui admiraient ses mérites. Cette insinuation, glissée dans une âme ambitieuse, ne facilita que trop à La Fin la continuation d'une trame dont les principaux fils aboutissaient à Bruxelles, à Turin et à Madrid.

La cour d'Espagne avait été, en effet, avisée par le duc de Savoie des informations données par le sieur de La Fin. Le concours de Madrid

1. V. *Revue britannique* d'oct. 1875 un article de M. Ed. de Barthélemy : *Le second maréchal de Biron, d'après sa correspondance;* on y suit pas à pas les progrès du mécontentement du maréchal. Mais l'auteur suppose seulement, sans l'affirmer, que la conjuration ou plutôt les intentions coupables du maréchal de Biron sont antérieures au voyage du duc de Savoie en France. Il n'y a pas à en douter, d'après le récit de l'ambassadeur florentin et les lettres de Henri IV. Dès l'année 1595, le duc de Biron noua des intelligences avec l'archiduc des Pays-Bas.

était indispensable, et les dispositions d'esprit de ceux qui gouvernaient l'Espagne semblaient toutes favorables à une combinaison ténébreuse, qui permettrait de recouvrer par la trahison plus qu'on n'avait perdu par les armes. Le nouveau roi d'Espagne depuis 1598, Philippe III, prince d'un tempérament flegmatique, âme superstitieuse et timorée, était incapable de pensées grandes et généreuses, « *di pensieri piu tosto miti e bassi che generosi e elevati* »; il était paresseux, aimait le jeu, la chasse et la musique. Le duc de Lerme, son premier ministre, le véritable roi, « l'Atlas du monde espagnol », était un homme sans lettres et sans expérience de la guerre. Conserver l'immense autorité dont il disposait fut son unique souci; les hasards de la guerre pouvaient la compromettre ; tout son gouvernement s'inspira donc de cette maxime : « *Pax fortes et ignavos in æquo tenet.* » De là cette politique inavouable, mélange de duplicité et de faiblesse, qui consista pendant la conspiration du maréchal à mettre en avant la Savoie et à pousser les rebelles aux dernières extrémités du crime, sans que le gouvernement espagnol se compromît assez ostensiblement pour être forcé,

en cas d'échec, de prendre fait et cause pour ses alliés occultes [1].

Aux ouvertures du duc de Savoie, la cour d'Espagne répondit en envoyant comme gouverneur à Milan le comte de Fuentès, expressément charger de veiller à l'affaire en question. « *Il re et il consiglio prestatoci fede fecero venire il conte di Fuentes per governatore di Milano espressamente per invigilare questo affare* [2]. » C'est à ce moment que le duc de Savoie vint en France. Le but avoué de son voyage était de négocier avec Henri IV relativement au marquisat de Saluces; en réalité, il voulait s'assurer de la vérité des propos de La Fin.

« Ce voyage », dit une relation contemporaine, « déracina le peu de fleurs de lys que le maréchal avait encore dans le cœur. » Le duc de Savoie lui avait offert précédemment sa sœur bâtarde en ma-

1. Nous avons consulté pour nos appréciations sur la cour d'Espagne un écrit intitulé : *Descrittione della Spagna*, relation diplomatique conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque Corsini à Rome, sans nom d'auteur.

2. Voir pour tous ces détails la longue dépêche ou *inserto* du 16 juillet 1601, envoyée par Bac. Giov. à la cour. C'est un résumé admirablement net et précis de la conjuration. Arch. Méd., ind. 1 : Filz. XXV, 2e part., p. 334 et sqq. (Inéd.)

riage, avec 200000 écus. Henri IV s'était moqué de ce projet d'union avec un seigneur dont la maison n'était pas la centième de France. Charles-Emmanuel renchérit habilement sur ses propositions précédentes et flatta la vanité du maréchal en lui promettant sa troisième fille, alliance qui devait faire du duc de Biron le cousin de l'empereur et le neveu du roi d'Espagne. Il gagna complétement le maréchal ; celui-ci s'engagea à donner au roi tant d'affaires dans le royaume qu'il ne pourrait s'occuper du marquisat de Saluces. Le duc de Savoie signa alors le traité de Paris, aux termes duquel il devait restituer le marquisat dans le délai de trois mois [1].

Le comte de Fuentès et le roi d'Espagne furent informés des résultats de ce voyage ; mis en demeure de se prononcer sur le concours éventuel de l'Espagne, le roi et son conseil répondirent d'une manière ambiguë et perfide. « Ils voulaient bien croire », était-il dit en substance, « à la possibilité des soulèvements annoncés par le duc de Savoie. Toutefois, ils avaient reconnu par tant de preuves qu'on ne pou-

1. *La conspiration, prison, jugement et mort du duc de Biron,* faisant suite à l'opuscule cité plus haut : *Traicté du mariage de Henri IV.*

vait se fier aux Français; le roi était si capable par sa bravoure et sa vigilance de surmonter toutes les difficultés, comme il avait fait du temps de la Ligue, se rendant maître de tout le royaume et les forçant à la paix et à la restitution de toutes les places, qu'ils ne voulaient s'embarquer dans aucune entreprise contre la France, tant que le roi vivrait. Que si l'on pouvait trouver quelque moyen de le priver de la vie, alors Sa Majesté catholique et son conseil étaient tout disposés à prêter leur appui à l'entreprise et à s'y mêler. » Ainsi l'idée homicide vint du cabinet espagnol. Les exigences impies de la cour de Madrid changeaient complétement la nature d'une conspiration dont le but primitif, aux yeux des complices de l'intérieur, était de limiter au profit de l'aristocratie l'autorité trop absolue du roi, et qui ne visait, sans doute, suivant les expressions mêmes de Henri IV, « qu'à s'emparer de sa personne pour en disposer à leur plaisir [1] ».

La réponse des Espagnols fut communiquée à La Fin qui proposa trois moyens de se débarrasser du roi : par les mains de Biron à la chasse

1. *Let. mis.*, t. V, p. 631. — Il y a un rapprochement

Fin et les ministres de l'intérieur arrêtèrent le projet de convention qui suit : A la nouvelle de la mort de Henri IV, le duc de Savoie d'un côté attaquerait la Provence, le Dauphiné et le Lyonnais : ces provinces demeureraient siennes ainsi que la Bresse qu'on lui restituerait. D'autre part, le roi d'Espagne ferait passer en Languedoc, en Guienne et en Bretagne les forces réunies l'année précédente en Italie, et garderait en propre ces trois provinces. Le duc de Biron opérerait en Bourgogne et resterait souverain de la Duchée et de la Comtée. Le reste du royaume serait laissé en proie aux princes mécontents, pour en prendre qui un lambeau, qui un autre.—Ces articles furent mis par écrit, et La Fin les porta en Savoie. Nouveau connétable de Bourbon, le maréchal de Biron n'hésitait donc pas à acheter sa grandeur au prix du démembrement de son pays. Il aimait la France à la façon de Charles le Téméraire qui, au lieu d'un roi, en voulait trois. « Mais ceulx auxquels il vendoit son honneur et sa foy estoient de légère créance et facile convention [1]. » Les difficultés d'exécution d'un pareil projet de démembrement qui, derrière le roi

1. *Lett. mis.*, Henri IV à Fresne 12 juil. 1602.

mort, aurait trouvé le pays debout, furent épargnées à ses auteurs; la condition nécessaire sur laquelle il reposait, leur manqua. Le roi vécut.

Les trois mois de délai accordés au duc de Savoie s'étaient, en effet, écoulés sans qu'aucune tentative de meurtre eût été osée sur le roi, qui n'était cependant pas sur ses gardes. Charles-Emmanuel refusa d'exécuter le traité de Paris, et le roi, pour sauver son honneur, dut prendre les armes contre lui [1]. Le duc de Savoie vit sans inquiétude l'ouverture des hostilités. Attendant d'heure en heure la nouvelle de la mort du roi, il ne se défendit que pour la forme. De là pour Henri IV la facilité relative d'une campagne, dans laquelle on n'eut affaire qu'à la résistance de quelques places, Bourg-en-Bresse, brillamment enlevé par le maréchal de Biron, qui

1. Le roi ne se doutait pas encore du véritable motif des temporisations du duc de Savoie. Il écrivait au connétable le 8 août 1600 : « Mon cousin, le duc de Savoie a enfin refusé ce que ses ambassadeurs avaient traicté icy sur la restitution de mon marquisat de Saluces, qu'il avoit déclaré vouloir effectuer. Je m'en doubtois bien, ayant cherché par toutes sortes d'artifices et moyens de m'amuser et faire perdre le temps depuis son voyage de France, affin de gaigner l'hiver, se ouer de ma réputation et conserver son usurpation. Je l'ai très-bien recogneu dès le commencement, et m'a esté confirmé par toute sa proceddeure. » *Let. mis.*, t. V, p. 269.

trouva un nouveau sujet de ressentiment dans le refus du roi de lui en laisser le gouvernement, Chambéry, Montmélian, et le fort Sainte-Catherine. Henri IV avait pu écrire à Marie de Médicis : « Il ne nous manque icy que des ennemis [1]. »

Le maréchal de Biron, chargé d'un commandement, ne cessait d'avertir le duc de Savoie des mouvements de l'armée royale ; mais le duc ne bougeait point. La vie du roi n'était-elle pas à la discrétion du maréchal? Biron mena un jour le roi auprès des murailles du fort Sainte-Catherine, après avoir donné la veille au gouverneur de la place le signalement du prince, détaillé son costume et annoncé que lui-même, pour se distinguer du roi, porterait un panache noir ; il invita le gouverneur à faire tirer sur le roi. Le commandant du fort Sainte-Catherine repoussa-t-il cette offre d'un lâche assassinat? Le maréchal, en proie à une de ces hésitations qui atténuent parfois sa culpabilité, arrêta-t-il, comme il l'a prétendu au procès en faisant appel aux souvenirs mêmes de Henri IV, le roi qui allait s'avançer? Ce qui est certain, c'est qu'il ramena le roi sain et sauf.

1. *Let. mis.*, t. V, p. 306.

Cependant la Bresse et la Savoie étaient entièrement conquises. Pris dans ses propres filets, Charles-Emmanuel implora l'appui du Saint-Siége et du roi d'Espagne. Clément VIII lui envoya le cardinal Aldobrandini. Quant à Philippe III, obstiné dans sa politique tortueuse, il conseilla au duc de Savoie de céder sur tous les points. Lorsque la conjuration aurait eu son effet, Charles-Emmanuel devait, avec son secours, récupérer le tout. Le duc de Savoie consentit alors à signer le traité de Lyon par lequel, malgré les représentations de l'ambassadeur Vinta, le roi se décidait à échanger le marquisat de Saluces contre la Bresse et le Bugey. « L'on suppose », ajoute le résident florentin, qui se fait ici l'écho d'une grave accusation, « que le légat médiateur « avait connaissance de la conjuration [1] ». Le Pape était, en effet, tout dévoué à l'Espagne, et son neveu Aldobrandini, cardinal protecteur de Savoie, complétement dans les intérêts de cette puissance. On sanctifiait aux yeux du pontife une conspiration qui avait des ramifications jusque dans la Hollande, où la vie du prince Maurice de Nassau était également menacée, par la

1. *Loc. citat.*, p. 334.

légitimité du but que les conjurés prétendaient poursuivre : l'extirpation complète du protestantisme, conséquence naturelle du triomphe de l'Espagne.

Pendant la campagne même, le roi eut quelque avis des trahisons du maréchal. Il interrogea franchement Biron, qui nia tout. Plus tard, le maréchal, inquiet et poussé par le remords, vint de lui-même trouver le roi à Lyon, dans le cloître des Cordeliers. Il lui avoua que depuis le refus que Sa Majesté lui avait fait de la citadelle de Bourg, il avait eu de mauvaises intentions contre son service, et il lui demanda pardon. Le roi l'interrogea et aux aveux fort incomplets du maréchal répondit par ces nobles paroles : « Maréchal, ne te souvienne jamais de Bourg, et je ne me souviendrai jamais aussi de tout le passé [1]. »

Malheureusement, Biron était entraîné sur une pente fatale, où la clémence même du roi ne pouvait plus l'arrêter. Il retomba sous l'influence de La Fin, son mauvais génie. Non-seulement le roi n'était pas mort, mais il allait partir pour la Flandre, et Marie de Médicis lui donnait un

1. *La conspirat., pris. et jugem. du mar. de Biron,* p. 64.

fils. Les négociations avec la Savoie furent reprises; le secrétaire du maréchal et son confident, le baron de Luz, en furent les intermédiaires. La conjuration prit des proportions nouvelles : elle visa à atteindre le Dauphin et toutes les personnes du sang royal. Il le fallait; car la cour d'Espagne avait donné le dernier mot de ses lâches exigences : il fallait priver de la vie non-seulement les chefs (c'est-à-dire le roi et le Dauphin), mais encore tout prétendant au trône; sinon le cabinet de Madrid refusait son concours à toute entreprise : « *Essendo venuti li Spagnoli in questo appuntamento che se non si privava di vita non solamente i capi, ma ogni pretendente al regno, non si volevano mettere a impresa veruna.* » C'était, en effet, pour l'Espagne le seul moyen d'arriver à l'exécution d'un projet qu'elle caressait et qui avait fait pendant la campagne de Savoie l'objet d'un nouveau traité signé à Rome : l'abolition du principe d'hérédité en France, et l'établissement d'une royauté élective à la nomination des pairs du royaume, comme en Allemagne. Sans doute aussi l'Espagne n'imposait-elle des conditions si odieusement dérisoires que pour rendre sa coo-

pération de plus en plus problématique et éloignée.

Si l'on en croit l'ambassadeur florentin, une dernière convention fut signée au commencement de l'année 1602 entre le duc de Savoie, Fuentès et Biron. Il fut décidé que le roi et le Dauphin seraient tués pendant le mois de juin, soit par le poison, soit par tout autre moyen. D'autre part, le maréchal recevrait 300000 écus et la fille du duc de Savoie en mariage. Un secours de 20000 hommes d'infanterie lui était en outre assuré [1].

Une nouvelle trahison de La Fin découvrit tout. « Ce bon apôtre », écrit M. de Fresne à l'ambassadeur de France à Rome, M. de Béthune, « courratier et entremetteur de cette fidèle correspondance, estant entré en deffiance que ce trafic ne lui succéderoit mieux que sa philosophie, s'advisa de crocheter les lettres qui s'escrivoient de Milan à Turin à ce misérable duc et de lui réciproquement. » Il put s'apercevoir que ses patrons se moquaient de lui. Désormais, à l'aide de son talent de faussaire, il copia les correspondances et remit ces copies

1. Dép. de Bac. Giov. du 15 juin, p. 281 et *sqq.*

comme si elles eussent été les originaux, qu'il garda par devers lui. Retiré en France, il attend les événements.

Henri IV n'était pas sans avoir été averti de différents côtés des menées qui se pratiquaient contre lui. Résolu de s'en éclaircir, il fit faire des ouvertures à La Fin. Celui-ci qui n'attendait qu'une occasion, et qui avait appris d'autre part l'emprisonnement à la Bastille de deux individus au courant de la conspiration, se rendit auprès du roi à Fontainebleau et consigna entre ses mains papiers, lettres, preuves et notamment quatre originaux des plus compromettants pour les différents conjurés [1].

Il ne restait plus à Henri IV qu'à pourvoir à la sécurité de sa personne et de sa famille et à la tranquillité de son royaume.

1. *Econ. roy.*, c.cvi. — Dép. de Bac. Giov. du 22 juin. (Inéd.)

VII

PROCÈS ET MORT DU MARÉCHAL DE BIRON

L'arrestation. — Le procès. — L'exécution. — Sort des complices. — Grâce du comte d'Auvergne et faveur de la marquise de Verneuil.

[1602]

Le nombre et la qualité des personnages compromis par les révélations de La Fin mettaient Henri IV dans la nécessité d'agir avec la plus grande prudence. Les parents du comte d'Auvergne, le connétable, le duc de Ventadour, le maréchal de Biron, La Trémouille, les ducs de Montpensier et d'Epernon pouvaient exciter des soulèvements, si le roi prenait un parti trop brusque à l'égard des conjurés. « Toute la noblesse », dit le résident florentin, « se trouve si maltraitée par le roi, qu'il est fort peu aimé *(perche trovandosi la nobiltà*

tutta tanto maltrattata dal re et pero egli e tanto poco amato). » Il résolut, en prenant son temps, de regagner les uns, d'intimider les autres, et d'attirer à la cour le principal coupable, le maréchal de Biron. 6000 Suisses s'acheminèrent par son ordre vers la Bourgogne et il en fit lever 6000 autres. Ces forces lui permettaient de lutter contre une insurrection.

Le roi voulut, en attendant, donner le change à ses ennemis. Ceux-ci, pour faire descendre le mécontentement des rangs de la noblesse dans ceux du peuple, avaient habilement exploité l'imposition de la *pancarte* ou du sol par livre, et annoncé partout que c'était là seulement le prélude d'autres vexations financières [1]. Le nouvel impôt et les rumeurs perfidement répandues excitèrent des soulèvements dans le Midi. Henri IV résolut de se transporter sur les confins de ces provinces, comme s'il eût pensé n'avoir affaire qu'à des difficultés locales; et il quitta le siége du gouvernement, pour ne pas effaroucher les coupables que sa surveillance lointaine, mais toujours active, ne perdit point

1. *Econ. roy.*, c. CIX.

de vue. Du mois d'avril au mois de juin, il voyagea, suivant les bords de la Loire, par Orléans, Blois, Tours, et il remonta jusqu'à Poitiers. Sa présence calma les troubles et prévint les soulèvements. Il maintint auprès de sa personne les ducs d'Epernon et de Bouillon et les déconcerta par des questions qui leur prouvèrent qu'il était sur ses gardes. Le premier fit au roi des protestations de fidélité et de soumission; les explications confuses et embarrassées de l'autre lui firent juger que c'était un adversaire à moitié désarmé. Le roi put retourner à Fontainebleau pour voir tomber entre ses mains le maréchal de Biron.

Henri IV, depuis ses premiers soupçons, n'avait négligé aucun moyen de ramener le maréchal par des avertissements indirects ou par les témoignages de la plus haute confiance. Il l'avait envoyé comme ambassadeur en Angleterre, et la reine Elisabeth, en lui montrant sur la tour de Londres la tête du rebelle Essex, n'avait point réussi à le détourner de ses mauvais desseins. A son retour, le roi l'avait chargé d'aller chez les Suisses renouveler les traités d'alliance. Biron n'avait profité de la proximité de l'Italie que pour y continuer par ses agents auprès du

duc de Savoie et du gouverneur de Milan des intrigues qu'un général piémontais au service de Venise, le comte Martinengue, dénonça à l'ambassadeur français. Il était temps que le roi mît un terme à ces menées.

Henri IV, dans ses lettres de service et d'amitié, continue à traiter le maréchal comme un intime confident. Mais il lui envoie le sieur d'Escures et plus tard le président Jeannin pour l'engager à se rendre à la cour. Dans une dernière lettre au maréchal, le roi plaisante avec lui d'un ton singulier, presque sinistre : « J'ai commandé à d'Escures », écrit-il, « d'aller au devant de vous, pour vous dire que vous me trouverés en ma ville d'Orléans, où je feray la Feste-Dieu, et n'en partiray que vous n'y soyez arrivé. Pendant le séjour que j'y feray, j'espère avoir la revanche d'un cerf que je ne pus prendre lorsque j'y passay. » Le roi songeait au comte d'Auvergne, qui vint en effet le trouver à Orléans [1].

Lorsque le maréchal, après de longues hésitations, se décida à quitter son gouvernement, lorsqu'il eut fait le premier pas vers Fontaine-

1. *Let. mis.*, p. 603. — Bassomp., *edit. cit.*, p. 94.

bleau, il ne fut plus en son pouvoir de reculer. Un corps de cavaliers, qui le suivait d'étape en étape, lui interdisait le retour; les Suisses entraient en Bourgogne; et ses places, dégarnies d'artillerie par les soins de Rosny, étaient à la merci du roi.

L'heure de la clémence n'était cependant point encore passée pour Biron. Ce que le roi voulait obtenir du maréchal, c'étaient des aveux complets; son repentir, il l'aurait acheté ensuite par des bienfaits : « Mon amy », disait-il à Sully, « voilà un malheureux homme que le mareschal, c'est grand cas; j'ay envie de luy pardonner, d'oublier tout ce qui s'est passé, et luy faire autant de bien que jamais; il me fait pitié et mon cœur ne se peut porter à faire du mal à un homme qui a du courage, duquel je me suis si longtemps servy et qui m'a esté si familier. »

C'est La Fin qui enleva au maréchal la dernière ressource qui lui restât, en lui persuadant que rien n'était découvert : « Mon maistre », lui dit-il à l'oreille, « courage et bon bec, ils ne savent rien [1]. »

M. de Fresne rapporte ce détail caractéristi-

1. *Econ. roy.*, c. CIX.

que de la première entrevue du roi et du maréchal : « On remarqua », dit-il, « que Sa Majesté ne voulut pas permettre à M. de Vendôme de lui sauter au collet comme il avoit accoutumé, ains le retint et le recula derrière soi [1]. » Nous laissons, pour le récit de cette dramatique journée, la parole à notre résident florentin : « Le 11 juin, le roi arriva à Fontainebleau avec la reine et le jour suivant, 12, comparut le maréchal de Biron. Il trouva le roi dans la cour et lui fit la révérence accoutumée. Le roi lui répondit par un signe de la tête sans lui dire un mot, et on vit bien qu'il laissait paraître son indignation intérieure. Puis il monta l'escalier et arrivé sous le corridor découvert qui est au-dessus d'une galerie de cette cour, il se retourna vers Biron et lui dit : « Passez », en donnant l'ordre à toute la cour de s'arrêter de l'autre côté. On n'entendit pas trop ce qu'il lui disait; mais on observa qu'il lui parlait le visage un peu altéré, et quelqu'un comprit que le roi lui demandait de dire franchement comment s'étaient passées ces menées et pratiques, et que Biron lui répondit qu'on lui avait fait

1. Lettre déjà citée.

beaucoup d'offres, comme il l'avait déjà dit à Sa Majesté, mais qu'il n'en avait voulu accepter aucune. La conversation ayant pris fin, le roi se retira dans ses appartements. Le soir, après souper, Biron alla à la cour et commença à jouer à prime avec le roi dans son cabinet; le roi mit ensuite la reine à sa place, et la partie dura jusqu'à une heure après minuit. Pendant qu'ils jouaient, le roi, qui allait de ça et de là, ne voyant pas le comte d'Auvergne, s'informa de lui; on lui répondit qu'il s'en était allé dormir dans son logement. Biron finit le jeu, lorsque le roi eut dit qu'il était temps d'aller se reposer, prit congé de Sa Majesté et sortit du cabinet. M. de Vitry, capitaine de la garde, qui se trouvait sur la porte, le laissa passer dans la chambre du roi. Il posa alors sa main droite sur l'épaule du maréchal et la gauche sur son épée. Biron, pensant que c'était là un acte de familiarité — car Vitry est son grand ami, — se retourna vers lui et lui adressant la parole : « Eh bien, que disons-nous, Vitry? » Et celui-ci lui répondit : « Je suis au regret d'avoir à vous dire une chose qui ne vous plaira point. » — « Et quoi donc? » lui dit Biron. — « Vous êtes prisonnier du roi, » poursuivit Vitry. « Donnez

donc votre épée au duc de Montbazon, ici présent, qui va la porter à Sa Majesté. » Biron répliqua : « Moi prisonnier ! » Puis il se mit à se plaindre, à raconter les mérites de son père et les services qu'avait rendus cette épée. Il refusa longtemps de la donner, en disant encore qu'il voulait d'abord parler au roi. Le roi, qui en fut prévenu, refusa d'entendre le maréchal. A la fin, Biron donna son épée à M. le duc de Montbazon, et M. de Vitry, qui avait aposté quelques hallebardiers de la garde, le consigna entre leurs mains. »

Le comte d'Auvergne était au lit. On le fit réveiller et demander de la part du roi. Il fut arrêté par M. de Praslin, l'autre capitaine des gardes, et livra son épée sans résistance [1].

Cette double arrestation si vivement opérée avait été décidée le matin même dans un conseil tenu par le roi, la reine et Rosny, à la suite d'une suprême tentative que ce dernier avait été chargé par le roi de faire auprès du maréchal, pour l'engager à entrer dans la voie des aveux [2]. « Aujourd'hui que le roi tient en mains toutes les

1. Dép. de Bac. Giov., du 15 juin, p. 281. et *sqq.* (Inédite.) V. le texte italien à l'appendice n° 10.

2. *Econ. roy.*, c. CIX.

lettres du maréchal, écrit Baccio Giovannini, si Biron avait confessé son erreur et demandé pardon, le roi lui aurait pardonné. Mais comme il s'est tenu dans son obstination à faire le mal, le roi a été forcé de faire ce qu'il a fait. Le roi a dit à quelqu'un de ses serviteurs, qui me l'a répété, que pour lui il pardonne tout ce qu'ils ont voulu traiter contre sa personne; mais quant à ce qu'ils ont machiné contre le Dauphin et contre le royaume, ce serait trop manquer à lui-même que de n'en pas laisser l'appréciation à la justice : *Che quanto a lui perdona loro tutto quel che hanno voluto trattare contro la sua persona, ma di quel che hanno machinato contro al dolfino et contro al regno, mancherebbe troppo a se stesso, se egli non ne lasciasse il pensiero alla giustitia* [1]. »

Biron fut donc livré à la justice. Rosny, pourvu au commencement de l'année 1602 du commandement de la Bastille, « afin », disait le roi, « que si j'ay des oyseaux à mettre en cage et tenir seurement, je m'en repose sur vostre prevoyance, diligence et loyauté [2], » avait reçu

1. Même dépêche.
2. *Econ. roy.*, c. CVIII.

l'ordre de se tenir botté et prêt à monter à cheval avec son escorte pendant la nuit du 12. L'arrestation faite, il courut à toute bride vers la Bastille préparer au maréchal son dernier logis, au comte d'Auvergne une prison de quelques jours [1].

On a reproché à Henri IV une certaine dureté de cœur dans ces pénibles circonstances ; et sans doute il eût mieux valu qu'expirât sur ses lèvres le cruel et laconique : « Adieu, baron de Biron! » dont il salua pour la dernière fois ce maréchal de France, ce duc et pair irrévocablement dégradé et condamné. Mais qui n'eût approuvé le parti qu'il avait pris, lorsqu'il montra à tous les écritures mêmes de Biron, en disant que son obstination seule l'avait forcé de traduire le maréchal devant le Parlement? Qui ne se fût associé à ses paroles, lorsqu'il écrivait : « La justice faisant son devoir, l'exemple

1. Le récit déjà cité de la Conspiration, procès et mort du maréchal est en contradiction sur plusieurs points avec celui de notre ambassadeur. Il fait durer deux jours une crise qu'il importait d'abréger et relève à la charge du maréchal plusieurs propos d'une authenticité douteuse. Le récit de l'ambassadeur florentin présentant une parfaite concordance de temps avec les détails donnés par Sully, nous nous sommes cru d'autant mieux autorisés à nous y attacher exclusivement.

qui s'en ensuivra servira grandement à faire reverdir au cœur de mes subjects l'ancienne reverence et loyaulté que les François ont toujours portée à leurs rois et que la longueur et l'impunité des guerres civiles avoient grandement flestries [1].» Et cependant, le sort du maréchal n'est pas sans inspirer une compassion qui provient surtout de l'inégalité du traitement appliqué à ces deux captifs, le duc de Biron et le comte d'Auvergne, dont le plus malheureux ne fut peut-être pas le plus coupable. Henri IV n'a-t-il pas assumé sur lui à cet égard une grave responsabilité ? C'est ce que nous avons à rechercher.

Une nouvelle étrange courut presque aussitôt après les événements du 12. On disait que le comte d'Auvergne, qui avait reçu 6000 ducats des Espagnols, mais dont la correspondance ne paraît pas avoir été saisie, recevrait sa grâce du roi, à la réquisition de sa sœur, la marquise de Verneuil. La cour fut bientôt plongée dans un étonnement qui alla jusqu'au scandale, lorsqu'on vit le roi aller prendre la marquise à Saint-Germain et lui donner une place à côté de la reine dans son carrosse. Et la reine, après la scène

1. *Let. mis.*, t. V, p. 618.

qu'elle avait faite au commencement de l'année, supportait cet outrage. « Mme de Verneuil », écrit le résident, « ne pardonnera jamais à la reine; elle a un désir forcené d'être reine, et il est certain que s'il arrivait malheur à la reine actuelle, elle le serait. Que celle-ci soit donc sans cesse sur ses gardes. Le roi est complètement enchaîné par l'amour de cette femme (*interamente legato dell' amore di costei* [1]). » La promesse du roi de sauver le comte d'Auvergne n'étant plus douteuse, Marie de Médicis sortit de son indifférence apparente. Elle entra en fureur et s'expliqua d'un ton véhément avec Villeroi, Rosny et Sillery. « C'était de la vie du « roi et de celle de son fils qu'il s'agissait, et la « maîtresse l'emportait [2] ! » Mais Henri IV était décidé à sacrifier à sa folle passion non-seulement le légitime ressentiment de sa femme, mais aussi les droits de la justice dont il faussait l'action. La commission expédiée le 17 juin au Parlement, pour instruire le procès, ne fit pas mention du comte d'Auvergne [3].

1. Dép. de Bac. Giov., du 2 juillet 1602. (Inéd.)

2. Dép. du 16 juillet, déjà citée.

3. Voir le texte de cette commission dans les *Let. mis.*, t. V, p. 616.

Le récit du chanoine résident nous fait assister à toutes les phases de ce célèbre procès criminel [1]. L'instruction eut lieu à la Bastille. Le chancelier de Bellièvre, le premier président de Harlay, assistés du président de Blancménil et des conseillers de Fleury et Turin, interrogèrent le maréchal, lui présentèrent les pièces qui leur avaient été remises et confrontèrent l'accusé avec La Fin. L'infortuné maréchal, croyant encore à la fidélité du dénonciateur, accepta d'avance son témoignage, et s'emporta contre lui en violences qui ne nuisirent qu'à sa cause, lorsqu'il vit que c'étaient les dépositions mêmes de La Fin qui formaient les principaux chefs d'accusation. Un incident imprévu vint encore rendre plus inadmissibles les moyens de défense que le maréchal fondait sur la fausseté prétendue du témoignage de La Fin. Un agent de ce dernier, Renazé, qui

1. Les comptes-rendus détaillés du procès forment, aux Archives nationales, deux gros registres intitulés :

I. *Procès criminel faict a messire Charles Gontault, duc de Biron, pair et mareschal de France, en l'année 1602.* U, 803, 19.

II. *Procès criminel faict à messire Charles de Gontault de Biron, mareschal de France. 1602.* U, 802, 18.

Ces deux recueils, dont une étude complète eût dépassé les limites de notre sujet, nous ont cependant servi à con-

avait porté des lettres au duc de Savoie, et qu'on avait emprisonné à Turin par mesure de précaution, s'échappa et put arriver jusqu'à Paris. Ses dépositions confirmèrent celles de La Fin.

Se sentant perdu, le maréchal essaya d'embarrasser le procès de nouveaux éléments en déclarant qu'il voulait rendre au roi le service de lui dénoncer des traîtres dont il était entouré : le grand écuyer de Bellegarde, Frontenac, et Loménie, secrétaire du cabinet. Ces accusations portaient à faux. Quant à ses véritables complices, le comte d'Auvergne, la marquise de Verneuil et les puissances étrangères elles-mêmes, l'Espagne et la Savoie, le maréchal, faisant preuve d'une constance et d'un désintéressement qui ne se démentirent point et qu'on ne saurait assurément blâmer, se refusa la triste satisfaction d'invoquer leur culpabilité pour couvrir la sienne. Il facilita ainsi noblement de la part du roi à l'égard du comte d'Auvergne

trôler les assertions du résident toscan. Ils renferment tout le détail des interrogatoires, les procès-verbaux, copies de documents authentiques, etc.; ils se complètent l'un l'autre en donnant des pièces différentes. Nous renverrons, dans la suite, à quelques-unes d'entre elles.

une clémence pleine d'injustice pour lui-même [1].

La cour se transporta à Saint-Maur des Fossés et de là à Saint-Germain, au milieu d'inquiétudes assez fondées pour la vie des ennemis du maréchal, pendant la durée de l'instruction. Menacé de mort par les parents et les amis des prisonniers, La Fin obtint du roi une bonne escorte et l'une des plus fortes places de l'Auvergne. M. de Rosny aussi, qui passait pour être détesté du maréchal, était sans cesse accompagné, quand il se rendait de Paris auprès du roi, de 50 à 60 arquebusiers à cheval [2]. Mais dans dans toute la France, « pas une feuille ne bougea *(ne anche in tutta la Francia s'e pur mossa una foglia)* ». En Bourgogne, on fit presque des feux de joie, car le maréchal y était peu aimé [3]. Des soulèvements partiels, bientôt comprimés, s'y produisirent cependant. « Quelques

1. « Il a deschargé tant qu'il a peu le roi d'Espagne et ses ministres, le duc de Savoye et les siens, et pareillement le comte d'Auvergne et le baron de Lux; enfin il n'a accusé que son malheur. » Henri IV à l'ambassadeur d'Angleterre, M. de Beaumont. *Let. mis.*, t. V, p. 645.

2. Dép. de Bac. Giov., p. 334 et *sqq.*

3. « *Dopo la prigionia del marescial di Birone, non solamente in Borgogna, dove certo modo sen' son fatti i fuochi di gioia, per non vi esser troppo amato, ma ne anche in tutta*

bicoques du gouvernement de ce malheureux Biron, » écrit Fresne-Canaye, « Pont-de-Vaux, Pont-de-Vèle et Bage-en-Bresse, se sont déclarées pour lui et se filent la corde aussy bien comme à luy [1]. »

Lorsque les commissaires du Parlement eurent fini d'interroger le maréchal, ses parents, reconnaissant eux-mêmes sa culpabilité, se jetèrent aux pieds du roi pour implorer sa miséricorde. Le roi répondit avec fermeté au maréchal de La Force, qui parlait en leur nom, qu'il laisserait suivre son cours à la justice. « Faictes ce que pourrez pour son innocence », dit-il en terminant, « je ferai de mesmes. »

Une intervention qui parut plus inopportune et moins naturelle, fut celle de la cour pontificale. Henri IV n'ignorait pas que la Curie avait peut-être, par quelques vagues promesses, encouragé l'entreprise. L'ambassadeur du roi à Venise signale cette timide complicité dans le passage suivant de sa dépêche du 17 juillet : « Quant au Pape, je ne voy apparence quelconque d'en rien attendre que des larmes, en-

la Francia s'e pur mossa una foglia. » Dép. de Bac. Giov., p. 348.

1. Fresne-Canaye, Let. du 5 juillet.

core que le conte die qu'il est aussy fort griefvement offencé en cette conjuration et qu'il se trouvera des Bulles expédiées sous son nom contre Votre Majesté, et contre la solennité de son mariage. » A son collègue de Rome, M. de Fresne écrit sous la même date en termes enveloppés et pleins de ménagement, mais dont le sens est fort clair : « Ce que je vous ay mandé par mes précédentes, n'a pas esté comme pensant que le Pape peut en façon du monde conniver aux conseils de si monstrueuses conspirations, mais bien pour donner advis de ce que j'ay appris de plus d'un lieu, que les conspirateurs voulant masquer leur impiété après l'avoir mise en exécution, se promettoient mesmes de contraindre Sa Saincteté à l'authoriser, en quoy Elle voit l'interest qu'Elle a à desirer et procurer que les autheurs soient chastiez [1]. »

Le Pape exprima cependant le désir de voir le roi faire grâce à Biron et se contenter de l'envoyer hors de France faire la guerre aux Turcs en Hongrie. Le maréchal adressa au roi la même requête suppliante, par une lettre qui fut ré-

1. Fresne-Canaye, Lettres du 17 juillet.

pandue dans le public[1]. On essaya de couvrir du « vieux masque » de la religion les détestables projets des conjurés. Les Espagnols et les Savoyards criaient bien haut que le roi se garderait bien de faire mourir les prévenus, et qu'autrement il verrait éclater une révolte de tous les bons catholiques. Ces provocations extérieures dont on put craindre l'effet, même à l'intérieur du royaume, interdisaient au vainqueur de la Ligue toute faiblesse.

Le 23 juillet, le Parlement, toutes les chambres réunies et les pairs du royaume ayant fait défaut, entendit, en présence du chancelier et de six maîtres des requêtes, la lecture des pièces du procès. Cette formalité prit fin dans la matinée du 26.

Le lendemain 27, les soldats préposés à la garde du maréchal se levèrent plus tôt que d'habitude. Biron s'éveilla et demanda avec étonnement et insistance la cause de ce bruit. Après quelques réponses vagues, on lui apprit à la fin que le premier président, retenu par la goutte, ne pouvait venir à la Bastille; et comme

1. Arch. nat., reg. U, 803, 19. — *Conspir., pris., jugem. du m. de B.*, déj. cit.

il avait besoin de parler au maréchal, il était nécessaire que celui-ci allât le trouver dans sa maison, c'est-à-dire au palais. Se doutant de quelque surprise, le maréchal dit qu'il voulait prier, et il ferma les rideaux de son lit; puis il se leva.

Pendant ce temps, trois barques avaient été préparées et garnies de soldats armés; la garde française et la garde suisse étaient échelonnées sur les berges de la rivière dans la partie du cours que devait descendre le maréchal. Lorsqu'il fut habillé, on le conduisit de la Bastille à l'Arsenal, et de là, par une petite porte qui donne sur la Seine, on le fit monter sur une barque recouverte de tapisseries. M. de Montigny, gouverneur de Paris, qui le reçut au sortir de la Bastille, le conduisit ainsi au palais et le fit débarquer devant une entrée donnant sur l'hôtel du premier président qui communiquait avec le palais et la chambre où se réunissait le Parlement.

Quand le maréchal vit M. de Montigny à la porte de la Bastille, il se prit à douter de son sort et lui demanda pourquoi il se trouvait là de si bonne heure. M. de Montigny lui répondit que le maréchal devant aller parler au premier président, il avait, comme gouverneur de Paris,

reçu l'ordre de l'accompagner. Le maréchal ne le crut point et lui répondit, les larmes dans les yeux, qu'il craignait bien que le gouverneur ne l'accompagnât ailleurs et que, sans doute, il ne le reconduirait point à la Bastille. Montigny lui assura qu'il disait la vérité et qu'il l'y reconduirait. Le maréchal, continuant à ne pas le croire, lui dit : « Me promettez-vous de me reconduire ici ? » Montigny le lui promit de nouveau et l'accompagna jusque dans la chambre du Parlement où étaient assises deux cents robes longues. On fit asseoir le maréchal sur un escabeau ; on lui lut l'acte d'accusation, et on lui posa les mêmes questions que dans les interrogatoires de l'instruction. Le maréchal fut tenu là deux heures [1].

Sa défense fut habile et spécieuse. Le silence de l'accusation sur certaines pièces, décisives assurément, qui ne furent pas produites, prouve que Henri IV ne les avait point livrées à la justice ; car elles impliquaient la culpabilité du comte d'Auvergne et de la marquise. Ce côté défectueux de l'accusation l'affaiblissait ; et le maréchal, tout en dédaignant d'engager la res-

1. V. l'Append. n° 11.

ponsabilité de ses complices, sut tirer parti de cette circonstance, pour attaquer, non sans quelque apparence de raison, la valeur de documents au nombre desquels ne figuraient pas les plus importants.

Tout en fondant quelque espoir sur ses moyens de défense, le maréchal, reconduit à la Bastille dans le même appareil que pour sa venue au palais, crut devoir en entrant prier M. de Montigny de supplier le roi, s'il avait à mourir, que Sa Majesté voulût bien commander qu'on en finît vite ; et au nom des services qu'il avait rendus au roi, il demanda que sa mort ne portât point honte à sa maison. « *Et nell' entrarvi prego Montigni a suplicare il re che s'egli haveva a morire, volesse comandar che fusse fatto presto et per li servitii ch' egli haveva fatti a S. M., che la sua morte non portasse vergogna alla sua casa.* »

Le 29, le Parlement se réunit dès cinq heures du matin ; l'audience dura jusqu'à deux heures après-midi. La sentence prononcée fut, à l'unanimité, pour crime de haute trahison, la peine de mort. Le lendemain 30, le bruit que l'arrêt fatal avait été signifié au maréchal s'étant répandu, le peuple se rendit en foule sur la place de

Grève et aux abords de la Bastille pour le voir sortir. Mais le roi, voulant épargner à son ancien compagnon d'armes la suprême honte d'une exécution publique, avait décidé qu'elle aurait lieu à l'intérieur du château.

Les détails terribles et navrants de la mort de Biron ont été fidèlement rapportés par les historiens. Nous donnerons cependant comme conclusion naturelle de ce triste épisode le récit dramatique du résident florentin :

« Le 31 juillet, M. le chancelier de France et le premier président allèrent signifier à M. de Biron l'arrêt de mort, et l'on introduisit immédiatement auprès de lui des capucins et autres religieux. A la lecture de la sentence » (qu'il entendit dans la chapelle de la Bastille, le genou droit en terre et le coude sur l'autel, tenant son chapeau de la main [1]), « le maréchal éclata en plaintes violentes contre le roi, le traîtant de lâche, d'ingrat, de tyran. Le roi le faisait mourir à l'aide d'une odieuse invention, parce qu'il ne l'avait jamais aimé et qu'il avait peur de lui.

« Au chancelier et au premier président il jeta

1. Détail extrait de *La consp., proc., exécut. du maréch.*

à la face les services qu'il leur avait rendus. Puis il dit qu'en ce qui concernait le comte d'Auvergne, on lui avait fait grand tort; que c'était un bon prince, d'un excellent esprit, mais tenu dans une condition besogneuse.

« Pendant qu'on le conduisait à l'échafaud, sans être lié, il ne cessa de dire : « Il n'y a donc pas de pitié pour moi! » En voyant le bourreau, il le menaça, s'il le touchait, de l'étrangler; puis avisant un serviteur du comte d'Auvergne, il lui dit d'assurer son maître qu'il n'avait rien dit contre lui. Il se tourna encore vers les soldats qui étaient là et pria que l'un d'eux, par pitié, lui voulût bien tirer un coup d'arquebuse. Le bourreau lui dit qu'il avait les cheveux trop longs; le maréchal lui enjoignit avec des paroles menaçantes de ne pas le toucher, et se les coupa lui-même. Il enleva son pourpoint et le donna à un des siens, en défendant de l'abandonner au bourreau. Prenant alors un de ses mouchoirs, il se banda les yeux et fit mine de s'agenouiller; mais il ne plia qu'un genou, et en un clin d'œil se débanda les yeux, se releva et se tourna vers le bourreau, regardant s'il avait son épée en main, et, comme il ne la vit pas,

il demanda où elle était. Le bourreau lui répondit qu'il ne l'avait pas là. Le maréchal se mit à se lamenter d'avoir à mourir, sans avoir pu trouver grâce, lorsqu'un scélérat, — et il nomma M. de La Fin, — en racontant toutes ses scélératesses, l'avait trouvée, lui.

« Il lui souvint de s'enlever du doigt deux diamants; il pria qu'on les remît à sa sœur; et dit que 3oooo écus qui étaient en tel lieu, entre les mains d'un tel, devaient être remis, si le roi y consentait, à une fille et à un fils naturels qu'il avait à Dijon [1].

« Tout en disant ensuite à un serviteur du duc du Maine de prier ce prince en son nom de lui pardonner les offenses qu'il aurait pu lui faire, il se remit le bandeau, et recommença la scène de s'agenouiller, de se relever, de se débander les yeux et de se retourner vers le bourreau. On comprit qu'il voulait lui enlever l'épée de la main, et gare aux assistants, s'il avait réussi; car il était transporté de rage et de furie; il aurait fait beaucoup de mal et serait mort, comme il le dé-

1. V. Arch. nat., reg. U, 802, 19, le testament du maréchal, dont certaines parties sont vraiment touchantes. Il recommande à ses frères « de bien servir le Dauphin. »

sirait, d'une autre main que celle du bourreau.

« A la fin, il dit : « Maintenant il faut mourir »; il dit adieu aux assistants, les pria de faire ses dernières recommandations à M. et à Mme de Rosny, et se mit à rattacher son bandeau. Le bourreau fit signe à son valet de lui tendre son épée et prit son temps pendant que le maréchal s'inclinait pour s'agenouiller. Il se fut à peine incliné qu'il lui enleva la tête. — Si l'on en croit les religieux qui ont essayé de disposer son âme, sa mort a été plutôt celle d'un soldat que d'un chrétien. On ne fit voir ni sa tête ni son corps, et il a été enterré à Saint-Paul [1].

1. « Il a voulu dire que je le faisois mourir seulement pour ce qu'il estoit trop bon catholique; et toutesfois il a monstré qu'il ignorait son *Pater noster* et son *Credo*, tant il estoit mal instruict en nostre religion. Le curé de la paroisse de Saint-Nicolas de Paris et le docteur Garnier, l'ayant assisté et consolé en ceste agonie et nécessité, en sont retournés très-mal édiffiez, pour avoir fait une fin plus brutale que chrétienne, à mon grand regret. » Henri IV à M. de Beaumont, amb. d'Anglet. Let. mis., t. V, p. 645. — Voir, à propos des menées du parti catholique, le *Récit particulier et véritable du procès criminel de monsieur le mareschal de Biron*, composé par messire Jacques de la Guesle, procureur général du Roy. Arch. nat., U, 802, 18, inséré au vol. I des Lettres de Fresne-Canaye. On lit,

« Telle a été la fin », dit encore le résident, « du plus brave capitaine de notre époque, conduit là par l'homme le plus scélérat qui soit au monde, suivant l'opinion publique et universelle. Cet homme a voulu, en induisant le maréchal à faire ce qu'il ne devait pas, obtenir l'abolition et l'absolution des plus ignominieuses scélératesses que puissent commettre

dans cette harangue pédantesque et ampoulée, pleine de souvenirs de l'antiquité, peu appropriés à la cause, tels que que celui de Philotas et d'Alexandre, un passage qui n'est pas dépourvu d'éloquence : « Si le mareschal de Biron eût été instruit en l'escole des vrais catholiques, il eût appris que la fidélité est deue par conscience au prince légitime, et qu'on ne se peut méprendre envers luy qu'on ne se méprenne vers celuy duquel il est lieutenant. Que peut il donc estre de plus irréligieux que luy, pair de France, conseiller de l'Estat et se disant serviteur particulier de S. M. ait découvert les conseils de son maître à un prince, hier ennemy et aujourd'huy amy autant asseuré que luy peut permettre la jalousie de la grandeur françoise, le vray et seul contrepoids de la sienne. »

Pour tous les détails qui précèdent, dép. de Bac. Giov., du 31 juil. pag. 348 et sqq., du 3 août p. 370, du 6 août p. 373. (Inédites.) — V. aussi Sully, *Econ. roy.*, c. CIX, à la fin. — Le récit déjà cité de la *Consp. du maréchal.* — Lestoile, juin et juil. 1602. — Récit som. de l'exécut. dans le reg. U, 803, 19 des Arch. nat., déj. cit. — *Let. du roy au pape Clément VIII sur l'exécut. de feu M. le mareschal de Bi-*

nat., U, 802, 19.— Bassomp.— L'append. n° 12.

non pas les hommes, mais en quelque sorte les diables; car on cite, entre autres, ce fait d'une femme enceinte qu'il aurait tuée pour prendre la peau de l'enfant et s'en servir dans ses maléfices [1]. »

Pour nous, Biron méritait la mort, mais il n'était pas seul à la mériter. Fontenelles, un comparse, fut, à la vérité, roué en place de Grève. Le roi manifesta encore un vif mécontentement de ce que le secrétaire du maréchal, Hébert, livré aux juges ordinaires, comme n'étant point privilégié, eût été simplement condamné au bannissement; cette sentence lui parut de nature à infirmer celle du Parlement [2]. — « Mais le comte d'Auvergne, dit Sully, fut réservé *par des moyens secrets.*» Il avoua tout, nomma tous ses complices et, condamné à une prison perpétuelle, devait être envoyé à Loches, lorsqu'on lui ouvrit les portes de la Bastille. Il alla dans la maison du sieur Zamet se jeter aux pieds de Henri IV, s'entretint deux heures avec lui et accusa le connétable, le duc de Montpensier, le

1. Dép. du 31 juil. On avait mis au procès en avant cet argument que La Fin était sorcier et ne pouvait, par conséquent, déposer.

2. Dép. de Bac. Giov. du 1er oct., p. 412. (Inéd.)

maréchal de Bouillon. Le roi lui pardonna encore en lui disant que s'il se compromettait de nouveau, il l'abandonnerait entièrement à la justice. Le connétable vint également lui demander pardon et le roi lui déclara « que s'il n'avait point voulu avoir égard à son âge et aux bons services de son père, il lui aurait fait mettre la tête aux pieds, *gli harebbe fatto mettere la testa in piedi* [1]. » Les autres conjurés reçurent la même grâce humiliante [2].

Quant aux puissances étrangères complices, elles cherchèrent à se tirer d'affaire par de lâches dénégations. La Savoie trembla ; le roi d'Espagne chargea ses ambassadeurs de le disculper auprès des gouvernements européens, sans en persuader aucun ; et ses ministres s'abaissèrent jusqu'à déclarer que Biron avait bien mérité de mourir [3]. Le Pape imposa silence sur ce sujet à l'ambassadeur de Savoie [4].

1. Dép. du 1er oct. de Bac. Giov.

2. Le roi avait apaisé la reine en lui faisant un cadeau de 20000 écus, à la condition d'en employer 10000 à Monceaux. Elle fera du reste ce qu'elle voudra. — Dép. de Bac. Giov. du 31 juil.

3. *Ibid.*, p. 412.

4. Fresne-Can., dép. du 26 juil.

Le roi s'interdit à l'égard de ces puissances toute démonstration par voie diplomatique. « Encore ne le doibs-je faire », écrivait-il, « que alors qu'il faudra mettre la main à la besogne. Je ne doibs ni ne veux attendre la raison de ces conspirations, après Dieu, que de mon espée ; et seroit vraiment manifester leur foiblesse que de se plaindre les bras croisez [1]. » Il attendit les événements.

Que devons-nous penser de la justice de Henri IV à l'égard des conjurés de l'intérieur? Le peuple sembla protester contre l'exécution du maréchal de Biron en se portant en foule à Saint-Paul pour jeter de l'eau bénite sur sa tombe, « toutesfois plus par curiosité que pour luy faire honneur, » écrit le roi [2]. Ne sent-on pas comme la pointe d'un remords dans ces mots? Le sentiment de la justice était froissé dans ce peuple, parce que la justice était incomplète. Voilà ce qui l'amenait à Saint-Paul.

Nous ne jugerons d'ailleurs la conduite de Henri IV que par ses propres paroles ; quand les parents du maréchal se jetèrent à ses pieds, il leur

1. *Let. mis.* à M. de Fresne, 18 août 1602, p. 659.
2. Let. déjà citée du 2 août.

dit : « Il y va de mon Estat auquel je dois beaucoup et de mes enfants que j'ay mis au monde. Car ils me porroient reprocher, et tout mon royaume, que j'ai laissé un mal que je cognoissois, si je venois à défaillir. » C'est précisément là le reproche auquel ne peut échapper la mémoire de Henri IV. Il défaillit. Dominé par une passion effrénée, il laissa subsister, il entretint un mal qui n'avait pas fini de jeter le trouble dans son Etat.

VIII

MARIE DE MÉDICIS ET LE MARQUIS DE ROSNY

Le roi malade. — La reine au Conseil. — Soumission de la marquise.

[Aout 1602. — Décembre 1603]

L'exécution du maréchal de Biron jeta pendant quelque temps le désarroi dans la situation des partis. Mais la rigueur n'avait point frappé assez juste pour produire un effet durable. Le naturel de chacun se retrouva bientôt ; les espérances coupables reprirent courage. Le prince de Joinville, frère du duc de Guise, s'embarqua dans une intrigue nouvelle avec les Espagnols, « vraye niaiserie d'enfant », qui le fit confiner dans sa maison pendant quelques jours, par ordre du roi. Le duc de Bouillon, fortement soupçonné d'avoir eu l'intention de faire proclamer roi le prince de Condé, dans le cas où l'attentat contre

Henri IV eût réussi, s'était mis en sûreté. Il avait d'abord fait mine de ne point résister à la volonté du roi, qui le sommait de se rendre à la cour ; puis il avait trouvé moins dangereux de gagner le Midi pour y pratiquer les Protestants et s'y faire une situation redoutable (fin de l'année 1602) ; il s'établit à Castres. Le comte d'Auvergne prétendait, au contraire, se rendre utile au roi en lui révélant les secrets de la cour d'Espagne et captait de nouveau la faveur de Henri IV [1]. La marquise, retirée à Verneuil, connaissait trop la violence de la passion du roi et les moyens de l'attiser encore, pour n'être pas sûre de reprendre son empire au jour voulu. Quant à la reine, elle mettait au monde, le 22 novembre, sans grande satisfaction, « parce que c'était une fille [2] », son second enfant, madame Elisabeth de France. Le roi, occupé à battre les buissons entre Fontainebleau et Verneuil, avait confié à Rosny le soin de pourvoir à ces nouvelles couches [3]. Il en annonça le résultat au grand-duc de

1. « *Il conte d'Auvergne resta piu favorito che mai.* » (Dép. du 4 nov).

2. « *Perche ella l'aveva fatta femmina.* » (Dép. du 12 janv.)

3. *Econ. roy.*, c. cx.

« Mon ami je vous envoye la lettre que j'escry à ma

Toscane par des paroles à la fois joyeuses et politiques : « Ma femme est heureusement accouchée d'une belle fille, de sorte que maintenant j'ay mariage [1] ».

Dès cette époque, en effet, Henri IV songeait à fonder, sur des combinaisons matrimoniales que lui facilitait l'abondance de sa lignée, le rétablissement des alliances de la France en Europe et la pacification intérieure du pays. Il se proposait déjà de donner les fils et les filles de Marie de Médicis, avec leur glorieux titre d'enfants de France, aux princesses et princes étrangers, anciens ennemis ou récents alliés, et destinait ceux de la duchesse de Beaufort et de la marquise de Verneuil, légitimés en forme et pourvus de riches dotations, aux princes français encore hésitants dans la soumission. La reine, toujours soucieuse des intérêts de sa famille, voulait faire entrer également la Toscane dans ces arrange-

emme, afin qu'incontinent icelle reçeue vous la luy portiez vous-mesme; munisses-vous de bonnes raisons, afin qu'elle ne se fasche de ce voyage et ne s'ennuie de mon absence..... Pourvoyes à cela et aussi à tout ce qui est nécessaire pour les couches, je vous en prie. » A Verneuil, 17 août 1602.— Tirée des *Econ. roy.*, c. CXI.

1. *Let. mis.*, 5 déc. 1602, t. V. p. 710. Elisabeth de France épousa le roi d'Espagne, Philippe IV.

ments politiques et domestiques. Elle amena le roi à faire négocier par son ambassadeur en Ecosse, le baron Gondi, un mariage entre une fille de Ferdinand et le fils aîné du roi d'Ecosse, Jacques VI. Mais, ce prince étant devenu roi d'Angleterre, après la mort de la grande reine Elisabeth (3 avril 1603), le roi préféra substituer sa propre fille à la Florentine et prépara dès lors l'union qu'une autre de ses filles devait contracter un jour avec le prince de Galles.

En attendant il s'attacha à maintenir dans son alliance le nouveau souverain de la Grande-Bretagne. Il eut encore à lutter sur ce terrain contre les intrigues espagnoles. Le cabinet de Madrid pouvait supposer que le fils de Marie Stuart ne serait pas éloigné de se rapprocher du fils de celui qui avait tenté la désastreuse expédition de l'Armada; le caractère pusillanime et indécis de Jacques Ier donnait quelque fondement à ces espérances. Henri IV va envoyer en Angleterre son bras droit, le marquis de Rosny, pour empêcher que le roi de France perde de ce côté un point d'appui nécessaire à sa politique.

Cette année 1603 fut pour le marquis de Rosny une des plus difficiles de sa laborieuse carrière; celui qui pouvait dire à Henri IV, non

sans quelque sévérité de comparaison, qu'il avait « le cerveau creux, ni vague, ni l'esprit rempli de chimères, de caprices, ni de vertigots [1] » avait sans cesse à combattre autour de lui contre les désordres les plus antipathiques à sa raison droite et à son esprit d'économie. Il se heurtait, dans ce rôle ingrat, aux résistances les plus vives, et il ne les surmontait qu'en attirant sur lui des haines furieuses. Les dépenses excessives de Henri IV jetaient le surintendant au milieu d'embarras dont il se tirait en retardant par des délais multipliés le paiement des sommes dues au grand-duc de Toscane, le plus commode des créanciers du roi, parce que sa qualité de parent semblait le rendre moins susceptible de ménagements.

Il faut reconnaître que Rosny traitait le représentant du grand-duc, devant lequel il ne se dérangeait ni ne se découvrait même pas dans son cabinet, avec un sans-façon qui justifie l'exaspération du résident Giovannini. Le pauvre chanoine, qui soutient avec une âpre fidélité les intérêts de son maître, accuse non-seulement le surintendant de « *brutalité digne d'un*

1. *Econ. roy.*, CXXIX.

frenier », dans sa manière de procéder vis-à-vis de ses réclamations, mais le roi lui-même « *d'ingratitude et d'avarice abominable* [1]. »

Madame de Verneuil pouvait avoir sa bonne part dans les malédictions du chanoine. N'excuse-t-on pas volontiers, en effet, la mauvaise humeur du surintendant, quand on le voit contraint de donner satisfaction à l'avidité de la marquise bientôt rentrée en grâce, et en faveur de laquelle Henri IV écrivait ce billet d'un ton si laconique et dégagé : « Mon amy, je vous prie de faire délivrer incontinent à madame la marquise de Verneuil la somme de 6000 livres, de laquelle je luy ay faict don comme je vous l'ay dit moy mesme et depuis mandé par Loménie. Bonjour mon amy. Ce 30 mars (1603) à Paris. Henri [2]. »

Il serait injuste de ne pas ajouter que les prodigalités de Henri IV, si étendues qu'elles fussent, s'arrêtaient cependant devant les bornes que lui imposait le sentiment des intérêts du peuple, dont se souciait si peu son orgueilleuse maîtresse. C'est ici le lieu de rappeler cette

1. Dép. de Bac. Giov. du 8, 9, 13 févr. 1603. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 508-509.

2. *Econ. roy.*, c. CXII.

belle page de Sully, où il raconte la célèbre anecdote de l'imposition à l'entrée du royaume de quinze sols par ballot de toile, arrachée à la faiblesse du roi par les instances du comte de Soissons et de la marquise de Verneuil, et retirée sur les représentations de Sully. C'est à cette occasion que le ministre, se trouvant vis-à-vis de la marquise, lui adressa ces nobles paroles qui suffiraient à la gloire de sa vie : « Tout ce que vous distes seroit bon, si Sa Majesté prenoit l'argent dans sa bourse; mais de lever cela de nouveau sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle apparence, estant ceux qui nourrissent le roy et nous tous, et se contentant bien d'un seul maître, sans avoir tant de cousins, de parents et de maîtresses à entretenir [1]. »

Il eût été naturel que Marie de Médicis, plainte de tous, mais isolée et privée de bons conseils, eût cherché un appui auprès du marquis de Rosny, hostile à la marquise de Verneuil et si puissant sur l'esprit du roi. Mais, comme elle voyait en lui un ennemi de ses propres créatures, de Leonora Galigaï et de

1. *Econ. roy.*, c. CIV.

Concini, aussi peu ménagers des derniers pudiques que l'était de son côté la marquise, elle ne se montrait point disposée à flatter le hautain ministre et sa femme ; et ceux-ci étaient détournés de plus en plus du service de la reine, auquel ils se seraient voués volontiers, par les impertinences du couple florentin. Aux instances du roi qui la sollicitait de ménager le surintendant, Marie de Médicis, dans un accès d'amour-propre impolitique, répondit un jour à Henri IV « qu'elle ne connaissait point d'autre maître que lui ; de lui seul elle voulait obtenir des grâces, et refusait de faire la cour à Rosny [1]. »

Ces aspérités, ce manque de souplesse du caractère de Marie de Médicis n'étaient pas une des causes les moins puissantes de ce que Sully appelle « les intrigues et *barbouilleries,* les brouilleries domestiques esquelles le roy et la reine récidivoient ordinairement. » Henri IV s'en plaignait à son ministre avec une expansion naïve et une expression de regret presque touchante : « Je ne reçois de ma femme ny compagnie, ny resjouissance, ny consolation, ne

1. Dép. de Bac. Giov. du 9 fév. 1603.

pouvant ou ne voulant se rendre complaisante et de douce conversation, ny s'accommoder en aucune façon à mes humeurs et complexions, faisant une mine si froide et si dédaigneuse, lorsque arrivant de dehors, je viens pour la baiser, caresser et rire avec elle, que je suis contraint de la quitter là de despit et de m'en aller chercher quelque récréation ailleurs [1]. »

Ce qui était plus grave pour l'avenir de la reine et de ses enfants, c'est que, ainsi renfermée en elle-même et restée presque étrangère dans sa propre cour, elle n'avait su ni pu montrer encore aucune capacité pour les affaires d'Etat. L'éventualité d'une régence pouvait donc, non sans raison, tenir en éveil l'ambition des princes les plus rapprochés de la couronne, et tirer du sommeil apparent de ses espérances la rivale de la reine.

Henri IV, confiant en la durée de ses forces et de sa vie, entretenu d'un autre côté par le marquis de Rosny dans l'aversion qui lui était naturelle pour le gouvernement des reines-mères, semblait vouloir écarter de son esprit les fâcheuses préoccupations que la possibilité

1. *Econ. roy.*, c. CXXI.

[illegible] vuelta dal vedere al non vedere[1]. »

[illegible] de la marquise de Verneuil, re-
[illegible] vite chez le roi le goût
[illegible] il ne laissait trop facilement
[illegible] raffinement d'habileté,
[illegible] Henriette d'Entra-
[illegible] la grosse, encore mu-
[illegible] de visiteurs dé-
[illegible] elle la même con-
[illegible] après dîner,
[illegible] familiarités aux-
[illegible] se refuser;
[illegible] dernier
[illegible] passer
[illegible] que le
[illegible] heureux, et
[illegible] la voile d'une
[illegible] n'était
[illegible] quement
[illegible] de débau-
[illegible]

[illegible] de sa femme, Henri IV agit tou-
[illegible] de sa maladie, sans hésitation

[illegible] les détails de la maladie du roi. Dép. de
[illegible] du 3 juin 1603. Ab. Desj., Négo-
[illegible] 111 et 499

...ce de ses droits. Ecartant les rivalités des ducs de Soissons, ...ndé, qui se disputaient à l'avance ...affaires en cas de minorité du ... IV ne reconnut qu'à Marie de ...cité d'exercer la régence. Par là ... ambitions cachées, les espéran- ... et alors même qu'on n'eut plus à ... les jours du roi, la reine se trouva ...yé de considération qu'elle n'avait ...eint. Henri IV se décida, en outre, ... Giovannini prétende qu'il vou- ...t « le maître de la boutique [1] » à ...ne sa place au conseil ; il le fit te- ...par semaine et elle y assista. Pour ...dans le cas où il viendrait à manquer, ... placer sa confiance, à l'exclu- ... Guise qui paraissait vouloir ... religieuses par son hostilité ... Rosny, regardé comme chef ...peut-être aussi pour familia- ...ne avec les brusques manières ... le lui faire mieux apprécier,

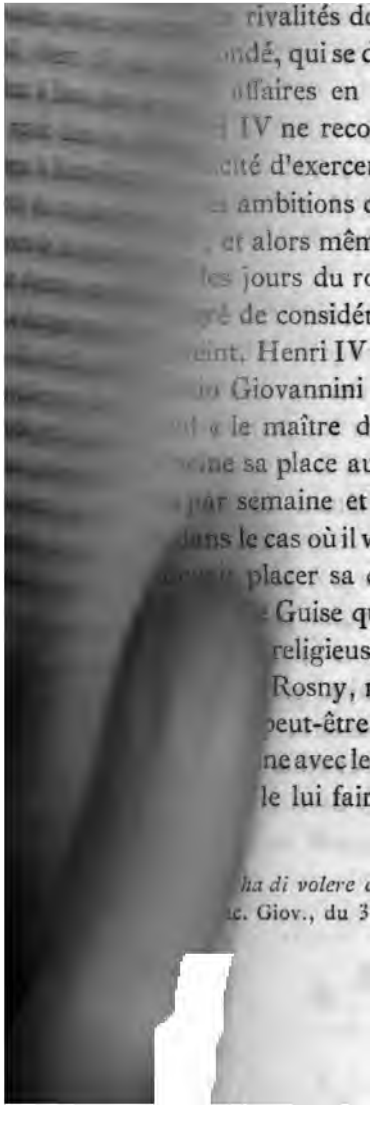

...ha di volere essere il maestro di ...
...c. Giov., du 3 juin, déjà citée.

morire una volta dal vedere al non vedere[1]. »

La présence de la marquise de Verneuil, revenue à la cour, ranima vite chez le roi le goût des plaisirs auxquels il se laissait trop facilement entraîner; mais, par un raffinement d'habileté, dont elle comptait tirer parti, Henriette d'Entragues se plut à aiguiser chez le prince, encore malade, et au détriment de sa santé, de violents désirs qui ne trouvaient plus chez elle la même condescendance qu'autrefois. Toujours auprès du roi, elle provoquait et endurait des familiarités auxquelles elle affectait de ne pouvoir se refuser; mais on disait à la Cour que, depuis son dernier enfant, elle faisait au roi, quand il voulait passer outre, une résistance obstinée. D'autres que le roi étaient considérés comme plus heureux, et bien que la marquise se couvrît du voile d'une profonde dévotion, nul, pas même le roi, n'était dupe de ce que Sully appelle énergiquement « ses subits et prompts changements de débauches en bigoteries. »

A l'égard de sa femme, Henri IV agit toutefois, à la suite de sa maladie, sans hésitation

1. V. pour tous les détails de la maladie du roi. Dép. de Bac. Giov., du 25 mai et du 3 juin 1603. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p 511 et *sqq*

ni méconnaissance de ses droits. Ecartant les prétentions et les rivalités des ducs de Soissons, de Conti et de Condé, qui se disputaient à l'avance la conduite des affaires en cas de minorité du Dauphin, Henri IV ne reconnut qu'à Marie de Médicis la capacité d'exercer la régence. Par là il découragea les ambitions cachées, les espérances mauvaises ; et alors même qu'on n'eut plus à craindre pour les jours du roi, la reine se trouva élevée à un degré de considération qu'elle n'avait pas encore atteint. Henri IV se décida, en outre, bien que Baccio Giovannini prétende qu'il voulait rester seul « le maître de la boutique [1] » à donner à la reine sa place au conseil ; il le fit tenir deux fois par semaine et elle y assista. Pour lui indiquer, dans le cas où il viendrait à manquer, en qui elle devait placer sa confiance, à l'exclusion de la maison de Guise qui paraissait vouloir ranimer les guerres religieuses par son hostilité contre le marquis de Rosny, regardé comme chef du parti huguenot ; peut-être aussi pour familiariser davantage la reine avec les brusques manières de son ministre et le lui faire mieux apprécier,

1. « *L'umore ch'egli ha di volere essere il maestro di bottega lui.* » Dép. de Bac. Giov., du 3 juin, déjà citée.

le roi chargea le surintendant, revenu d'Angleterre, porteur d'un traité d'alliance offensive et défensive, de mettre sa femme au courant des affaires de l'État [1]. La reine prit à cœur cette éducation nécessaire, et, pour quelque temps, fit si bien la cour à Rosny que le résident florentin l'accusa de s'être jetée entièrement dans son parti et de lui avoir fait donner le gouvernement du Poitou.

Cette fin de l'année 1603 fut un des meilleurs moments de l'existence de Marie de Médicis; on se le figure volontiers en considérant le portrait que Charles Martin, peintre du roi, fit de la reine et de son fils à cette époque, et qu'on voit au musée du château de Blois. La figure de la reine, représentée en pied, la taille emprisonnée dans un corsage à pointe et vêtue d'une robe noire à vertugadins garnie de fins galons d'or disposés en lignes brisées, respire le calme et la sérénité. Ses traits, plus allongés qu'on ne les représente d'ordinaire, ont une expression bienveillante, encadrés dans la grande collerette brodée qui s'arrondit derrière sa chevelure châtain-clair que rehaussent, en faisant également

1. Dép. de Bac. Giov., du 17 nov.

ressortir la fraîcheur du teint de la reine, deux nœuds de rubans rouges. La main gauche tient un éventail et la droite repose sur la tête du Dauphin. Le prince, à la mine arrondie et haute en couleur, habillé d'une robe blanche sur laquelle descend en sautoir le cordon bleu, est coiffé en arrière d'un bonnet à aigrette; il tient de la main droite un petit couteau de chasse enfermé dans un étui, tandis que la gauche, par un geste enfantin, cherche un pli de la robe maternelle [1].

L'évidente satisfaction de la reine à cette époque donna lieu de sa part à une sorte de réconciliation avec la marquise de Verneuil. M. d'Entragues l'attesta plus tard dans un des interrogatoires subis par lui lors du procès criminel dans lequel il fut bientôt enveloppé avec sa fille et avec le comte d'Auvergne. Son affirmation nous parait d'autant moins contestable que, déjà à la

1. Ce portrait, de grandeur naturelle, porte au niveau de la tête du Dauphin, placé à gauche, ces mots qui en assignent la date ainsi que le nom de l'auteur : *Peint en l'an 1603, âgé de 27 mois, par Charles Martin, peintre du roi.* Louis XIII, étant né le 27 septembre 1601, ce tableau est du mois de décembre 1603. Cette peinture rappelle, à certains égards, le beau portrait de la reine-régente par Van Dyck qui se trouve au musée de Lille, et où la reine assise et vêtue de deuil est représentée tenant en main des roses.

veille de sa maladie, le roi se réjouissait, dans une lettre à Rosny, de voir sa femme « le mieux du monde » avec Mme de Verneuil [1]. Voici la déposition de M. d'Entragues, telle que nous l'avons trouvée aux Archives nationales de France :

« Le roy estant tombé malade à Fontainebleau y eut un an en may dernier, Sa Majesté commanda à la marquise de Verneuil de s'y rendre, ce qu'elle fist. La santé du roy recouverte, un soir ladicte marquise estant en la chambre de la roine avecques laquelle devisoit et la faisoit rire, intervint en propos de l'amour que le roi portoit à ladicte marquise laquelle dict à la royne que plusieurs fois luy avoit faict mauvais visage qui l'avoit retenue de luy rendre si souvent le debvoir de l'aller trouver et offrir son service; mais que si elle eust sceu sa volonté et intention, elle n'en eust ainsy usé, l'asseurant qu'il y avoit longtemps que le roy ne l'avoit veue et qu'elle espéroit moyennant l'aide de Dieu se garder si bien à l'advenir d'estre veue du roy

1. « Mme de Verneuil est partie d'avec ma femme le mieux du monde; elle s'en va coucher à Marcoussi pour y faire demain sa feste ; elle l'a priée d'estre icy de retour lundy, ce qu'elle lui a promis de faire. » 17 may, Fontainebleau.

que la roine auroit tout subject de luy départir plus amplement ses bonnes grâces que non pas luy faire et mauvais visage et mauvaise réception lorsqu'elle l'alloit trouver; à quoy la roine respondit en italien: « Sy vous le faictes, je ne vous aymeray pas seulement comme une femme galante et de bonne maison que je scay que vous estes, de bonne et aggréable compagnie, mais comme ma propre sœur [1]. »

La reine s'était sans doute engagée outre mesure et à la légère sur une mauvaise garantie. Mme de Verneuil tint fort mal sa promesse. Car, à la fin du mois de décembre, le roi alla passer la nuit à Saint-Germain, où se trouva la marquise; la goutte et le mal d'estomac que ce désordre causa au prince firent craindre une rechute de sa dernière maladie [2]. Il n'est pas étonnant que la reine, si complètement trompée, ait repris vis-à-vis de Mme de Verneuil une atti-

1. Archives nationales. *Procès criminel faict à messire Charles de Valois, comte d'Auvergne, dame Henriette de Balzac, marquise de Verneuil et Thomas Morgan anglois*, ès années 1604 et 1605. U, 803, 19.— « Elle a toujours quelque bon mot pour me faire rire », dit Henri IV. *Econ. roy.*, c. 131.

2. Dép. de Bac. Giov., du 28 décembre 1603. Ab. Desj., *Nég. dipl.*. t. V, p. 519.

tude au moins défensive. Elle affecta, suivant la déposition de d'Entragues de se détourner de la marquise et de regarder toujours du côté où elle n'était pas. D'aigres propos recommencèrent à être proférés par l'une et l'autre femme sur le compte de sa rivale. La marquise ayant suggéré « que les Florentins étaient vindicatifs », la reine riposta cruellement « que les Français étaient traîtres ».

Une nouvelle situation se dessine; une nouvelle partie va se jouer entre la reine et Mme de Verneuil.

IX

NOUVEAUX ORAGES A LA COUR

Prétentions et insolences de la marquise de Verneuil. — Folies du roi.

[JANVIER-JUIN 1604]

Une longue dépêche inédite du chanoine Baccio Giovannini expose, en termes précis et énergiques, les causes et le commencement des événements dramatiques dont fut témoin, en l'année 1604, la cour du roi de France.

« La reine », dit-il, « connaît enfin la teneur de l'écrit donné par le roi à la marquise. En voici la substance : Nous promettons de prendre pour notre légitime épouse et femme, une telle, lorsque Notre Saint-Père aura annulé notre mariage avec la reine Marguerite, et d'en faire les épousailles en face de l'Eglise, En attendant, nous voulons qu'elle soit réputée

comme telle, la considérant nous-mêmes en cette qualité. »

Le résident ajoute qu'aucune spécification particulière n'avait été mentionnée pour le cas où la demoiselle d'Entragues aurait un fils du roi. Cette assertion est controuvée par les documents et par ce fait que le roi ayant promis d'épouser Mlle d'Entragues, si elle lui donnait un fils dans l'année qui suivrait la promesse, il se considéra comme dégagé de sa parole, lorsque la marquise, surprise dans sa chambre par la foudre, eut, avant le mariage de Henri IV, mis au monde et perdu « un enfant né, » suivant l'expression de Sully « à coups de tonnerre. »

Le résident poursuit : « Plus tard, le recteur de Saint-Eustache fit un cas de conscience au roi, d'entretenir cette concubine ; le roi répondit qu'il la tenait pour sa femme légitime et reçut l'absolution. La marquise l'ayant appris, fit en sorte d'obtenir dudit recteur une attestation de ce fait ; elle l'eut et la conserve précieusement par devers elle avec la promesse du roi. Lorsque ensuite ses enfants eurent été déclarés bâtards par le Parlement, elle fit une protestation par voie de justice, au moyen

de notaires publics, en declarant qu'elle n'y consentait pas. La personne de qui je tiens toutes ces particularités lui ayant dit que la promesse, aussi bien que ses réclamations et ses prétentions, n'avait point de valeur, attendu qu'elle ne s'était point opposée au mariage de la princesse Marie, elle répliqua qu'elle ne l'avait pu faire à l'encontre d'un roi, son seigneur, lequel pouvait lui enlever la vie; et cette considération suffisait à l'affranchir de formuler toute opposition.

« Maintenant elle s'arrange pour faire écrire et imprimer partout en France, en Italie, en Allemagne, que le roi n'est pas légitimement marié avec la reine. Tout cela démontre clairement qu'elle a des fins diaboliques et qu'elle veut mettre sens dessus dessous ce royaume. Elle a entrepris mille choses dignes de la mort, et le roi les sait toutes, absolument toutes, et il les supporte, quoiqu'il lui ait dit plusieurs fois d'un ton menaçant qu'il pouvait lui faire enlever la vie à toute heure, qu'elle était une cervelle insatiable, qu'elle voulait faire grand son fils, troubler pour lui le royaume, faire de lui un autre Dauphin. En somme, il connaît toutes ses mauvaises intentions, et, malgré tout,

il l'aime, tolère tout d'elle; il ne peut vivre sans être autour de cette femme.

« Elle avait affiché les mois derniers la résolution de résister au roi et cela pour demeurer dans la maison même de la reine, à laquelle elle en avait fait de grands serments. Et puis, par la froideur et d'autres fins artifices, et aussi comme elle a vu que ses semblants de chasteté ne lui réussissaient à rien, elle a de nouveau fait tomber le roi à ses pieds [1]. Elle a obtenu que ses enfants vinssent ici; le roi les a caressés et il a traité le garçon particulièrement non moins bien que s'il était le Dauphin; il a même dit à la reine qu'il ressemblait au Dauphin; et la reine a répondu que cela ne pouvait être, parce que le Dauphin lui ressemblait à elle et au grand-duc François; le roi prit assez mal la réplique. Une autre fois, se trouvant dans la maison de la marquise et faisant des caresses à cet enfant, il dit aux princes et seigneurs qui étaient alentour :

1. Nous interprétons plus que nous ne traduisons ici quelques passages un peu crûs de la dépêche qu'on peut lire in extenso à l'Appendice dans l'original italien. Dép. de Bac. Giov. du 8 mars 1604. Filz. XXVIII, 2e partie, p. 77 et *sqq*. (Inéd.) V. l'Append. n° 13.

Voyez comme ce fils est aimable et comme il me ressemble. Ce n'est pas un opiniâtre comme le Dauphin. »

On a le droit d'être plus sévère pour les défaillances du roi que pour ces faiblesses du père. La marquise conspirait de nouveau. L'ambassadeur du roi en Espagne avertit en effet le gouvernement qu'un gentilhomme, un habitué de la maison de Mme de Verneuil, entretenait une correspondance très-suivie avec la cour d'Espagne et donnait avis de tout ce que faisait le roi; il demandait son arrestation. Le roi, après lecture de cette communication, réfléchit un peu pour trouver une défaite, et, à la fin, il dit au conseil qu'ayant eu querelle avec la marquise, il ne voulait pas lui donner l'occasion de se plaindre qu'il lui suscitât ce désagrément sous l'empire de la colère. L'ambassadeur écrivit une seconde fois sur le même sujet, en insistant pour qu'on eût l'œil sur ce personnage et qu'on le mît en prison. Mais le roi n'en fit rien parce qu'il s'était, comme dit le résident, « rappatrié avec la marquise *(rappatriato con la marchesa)* », et qu'il ne voulait point l'irriter. Un peu honteux cependant, il s'arrangea pour faire partir sous main ce gentilhomme.

Au moment où la marquise de Verneuil pouvait être ainsi justement soupçonnée de renouer ses intelligences avec les Espagnols, dont elle ne se cachait point d'apprendre la langue, le roi la comblait de nouvelles faveurs, partageant comme autrefois ses royales générosités entre sa maîtresse et sa femme. La duchesse de Bar étant morte au commencement de l'année 1604, le roi écrivit à Rosny : « De deux maisons que j'avois cy-devant données à feue ma sœur, l'une estant à Fontainebleau, et l'autre à Sainct-Germain en Laye, j'ay donné à ma femme celle de Sainct-Germain et à Mme de Verneuil celle de Fontainebleau. » Si la reine persistait à interdire à la marquise le séjour de sa maison, Mme de Verneuil aurait au moins un gîte auprès du roi.

La succession de la duchesse de Bar fut également l'objet d'autres visées de la marquise pour son fils. Le roi, sur ses instances, se montra disposé à donner à cet enfant le comté de Foix et le duché d'Armagnac qui avaient appartenu à la sœur de Henri IV. Il s'ouvrit, non sans hésitation, de ce projet à Rosny ; mais il éprouva de la part de son ministre une de ces rebuffades dont il est à regretter que l'auteur des Économies royales, par respect pour la mémoire vénérée de

son maître, n'ait point devoir cru nous rappeler lui-même toute la verdeur. Il déclara au roi que ce qu'il voulait ne se pouvait faire ; la principauté dont il s'agissait appartenait au Dauphin, et si le Dauphin venait à mourir, à Madame fille du roi. Et quand même il n'en serait point ainsi, Sa Majesté ne devait point encore faire ce qu'Elle voulait, connaissant les détestables fins de la marquise, et le danger de mettre sens dessus dessous toute la France. « Votre Majesté ne trouvera personne », dit-il en terminant, « dans son Conseil ni dans le Parlement pour consentir à cela. »

« Le roi se retourna comme un aspic, » dit le résident toscan, et riposta à Rosny qu'il voyait bien qu'il n'était pas un bon serviteur, puisqu'il s'opposait à sa volonté ; et il le menaça de le faire devenir aussi petit qu'il l'avait rendu grand. Rosny disait que la marquise avait de détestables fins ; le roi connaissait aussi fort bien celles de Rosny qui étaient de se faire le chef des Huguenots, de se servir de ses talents et des deniers de l'État en faveur de son parti. Il ajouta d'autres paroles furieuses. Rosny, sans perdre son sang-froid, répliqua que les paroles de Sa Majesté n'étaient que plaisanteries, et puis-

qu'il avait voulu lui confier son dessein, son devoir à lui était de répondre en bon serviteur [1].

Le résident florentin avait consacré tout récemment une longue dépêche à noircir les intentions du marquis de Rosny, retombé, à cause de l'inégalité de son humeur, dans la défaveur de la reine. On voit néanmoins avec quelle dignité il la servit lors de cette scène violente. « Complaisant pour lui-même et grand louangeur de ses propres actions et opinions », c'est presque la seule observation juste à relever dans la diatribe du chanoine [2], il n'en laissa pas moins à la reine le soin de rapporter à Giovannini cette altercation dans laquelle il eut à la fois l'honneur et en fin de compte l'avantage sur le roi ; car Henri IV ne souffla plus mot de son malencontreux projet.

On peut dire également que la reine n'avait pas été sans profiter des leçons du maître de politique que le roi lui avait donné. Henri IV trouva en elle la même fermeté que chez Rosny, lorsque, voyant les difficultés que présentait cette affaire du comté de Foix, il insinua à sa femme qu'il avait l'intention de donner au fils de la marquise

1. Même dépêche.

2. Dép. de Bac. Giov., du 26 févr. 1604. Ab. Desj, *Nég. dipl.*, t. V, p. 522.

le gouvernement de la Normandie, si le titulaire actuel, le duc de Montpensier, alors malade, venait à mourir. La reine fit une réponse adroite et résolue. Elle déclara au roi que ce ne serait certes pas elle qui l'empêcherait d'avantager son fils ; mais qu'elle ne trouverait jamais bon que Sa Majesté lui donnât des gouvernements, connaissant les mauvais desseins de la marquise et l'insatiabilité de ses aspirations immodérées. Le roi eut beau représenter à la reine que les gounements donnaient plutôt un titre qu'une puissance véritable, puisque les lieutenants et capitaines des places ne dépendaient pas du gouverneur, la reine s'en tint à répéter que pour elle, elle ne le trouverait jamais bon.

Le secrétaire d'état Sillery, que Giovannini qualifie de ministre adulateur, dissimulé, à double visage, employé à porter les plus désagréables messages du roi [1], fut envoyé à la reine pour tâcher de la persuader. « Pour obtenir la chancellerie, il servirait, » dit encore le résident, « le diable aussi bien que la marquise [2]. » Il ne fit point démordre la reine de ses déclarations, dans

1. Dép. de Bac. Giov., du 26 février 1604. Ab. Desj, *Nég. dipl.*, t. V, p. 522.

2. Dép. du 8 mars, déjà cit. Inéd.

lesquelles le résident la confirma par les plus sérieuses raisons d'Etat. « La marquise ne manquerait pas, si son fils était en possession du gouvernement de la Normandie, de se concilier les peuples de cette province, par les faveurs dont ils seraient redevables à son crédit; et le danger serait d'autant plus grand que la Normandie se trouvait près de l'Angleterre et des Pays-bas espagnols. En second lieu, c'était un usage, dès qu'il y avait un Dauphin, de lui donner ce gouvernement, et le duc de Montpensier n'avait pas manqué d'offrir de s'en démettre, à la naissance du présent Dauphin. Ne serait-ce pas reconnaître en quelque sorte cette qualité au fils de la marquise que de lui donner le gouvernement de la Normandie? La marquise, qui avait formé toute cette trame, ne manquerait pas d'alléguer que le roi aussi avait tenu son fils pour le Dauphin, puisqu'il lui avait donné ce gouvernement [1]. »

Le roi cependant ne voulait pas voir « qu'il mettait un couteau dans la main d'autrui pour couper la gorge à son fils ». D'autant plus irrité contre la reine, qu'il sentait mieux son tort et que sa passion se rebellait davantage contre sa raison,

1. Dép. du 8 mars, déjà cit. (Inéd.)

il voulut au moins, tout en lui cédant, l'humilier. Marie de Médicis ayant un jour fort mal reçu la marquise, le roi, qui était allé à la campagne dans une maison du connétable, écrivit non pas à la reine, mais au résident, pour qu'il en fît part à la cour de Toscane, une lettre des plus vives [1], et il fit sentir lui-même son déplaisir à la reine. Mme de Verneuil, se voyant soutenue, s'enhardit jusqu'à se vanter que son fils était plus beau que le Dauphin et *qu'il aurait les bras plus forts que lui*. La situation parut un instant si tendue que Rosny et Villeroy, les deux premiers ministres, crurent devoir faire savoir à la reine qu'ils tiendraient en tout cas pour elle et son fils [2].

Il y eut un moment d'effarement et de terreur à la Cour. La reine était espionnée par ses propres femmes de chambre qui répétaient ses propos à la marquise; elle était tenue en suspicion par le roi et soumise à chaque instant par lui à des interrogatoires. Mme de Verneuil voulait faire taire toute opposition. Un père portugais,

1. Dép. de Bac. Giov., du 22 mars 1604, p. 96, même Filze. (Inéd.)

2. Dép. de Bac. Giov., du 5 avril 1604. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 527.

de l'ordre des cordeliers, prédicateur, ayant reproché au roi son adultère et son obstination à laisser la fameuse promesse entre les mains de la marquise, le roi lui répondit qu'elle ne valait rien et qu'elle renfermait trois causes de nullité. Le cordelier répartit que ces causes de nullité n'étaient pas une raison suffisante pour empêcher les mauvais esprits de mettre le royaume en feu. Mme de Verneuil fit chasser de la cour le bon père [1]. Elle ne cessait de répéter que la reine ayant le tempérament florentin, vindicatif et opiniâtre, la persécuterait violemment, elle et ses enfants. Elle répandait cette fable, dont M. d'Entragues se fit l'écho lors de son procès, à savoir « que la reine usoit de menaces « de faire mettre la marquise et enfants et proches « en une tour dont ne sortiroient que morts [2].» De là, Mme de Verneuil inférait la nécessité pour elle de pourvoir à sa sûreté du vivant du roi; elle repoussait loin d'elle les offres de Henri IV, qui, ramené à une plus saine appréciation des nécessités politiques, se contentait maintenant de lui proposer la citadelle de Caen.

1. Dép. de Bac. Giov., du 5 avril 1604. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 527.
2. Interrogat. déjà cité.

L'horizon s'assombrissait cependant pour la marquise. Une lettre du roi, dont les termes assez obscurs lui furent suggérés moins par des considérations d'Etat que par le dépit des froideurs et le soupçon des infidélités de la marquise, aurait dû la mettre sur ses gardes : « Vos lettres », écrit le roi, « ne parlent qu'affection, vostre procéder envers moi qu'ingratitude. Il y a cinq ans et plus que vous continués cette façon de vivre treuvée estrange de tout le monde. Jugés de moi, à qui elle touche tant, ce qu'elle doit estre. Il vous est utile que l'on pense que je vous ayme, et à moy honteux que l'on voye que je souffre que vous ne m'aymiés pas. C'est pourquoy vous m'escrivés et pourquoy je vous paye de silence [1]. »

Ce qui irritait surtout Henri IV, c'est que la marquise voulût faire avec lui, comme autrefois, « la fine, la rusée et la renchérie, comme si c'estoit par dévotion et scrupule de conscience » ; il s'en plaignit amèrement à Rosny [2]. Son res-

1. Sans date, attribuée par Berg. de Xivrey à la mi-avril 1604. *Let. mis.*, t. VI.

2. Voir pour tous les détails qui suivent et rapprocher du récit de notre résident les chapitres CXXX, CXXXI, CXXXIV, et CXXXVIII, des *Economies royales*.

sentiment le disposa à surveiller les menées de la marquise et de ses adhérents, le comte d'Auvergne, le duc de la Trémouille, le maréchal de Bouillon et le sieur d'Entragues; il écouta enfin les prières de sa femme qui le « picottait toujours sur ce sujet » et le pressait de « maltraiter la marquise pour en retirer la promesse », que le roi qualifiait cependant de « niaiserie, estant conditionnée comme elle estoit ». Il fit venir à Fontainebleau Mme de Verneuil et l'interrogea sur ses intelligences avec son frère et les autres faiseurs de menées. La marquise répondit insolemment au roi « que tout cela était faux, mais qu'à mesure qu'il vieillissait, il devenait si défiant qu'il n'y avait plus moyen de vivre avec lui ». Elle le pria de lui accorder la faveur de ne la plus voir en particulier, et se répandit sur le compte de la reine en injures si grossières que le roi « pensa s'échapper à luy donner sur la joue. » Quant à la promesse de mariage, elle déclara effrontément au roi qu'il pourrait la chercher ailleurs que chez elle. Henri IV, hors de lui, se sépara de sa maîtresse en jurant « qu'il lui feroit bien trouver cette promesse [1] ».

1. Fin avril 1604.

Par contre-coup la colère du roi retomba sur Marie de Médicis; il voulut lui faire partager la responsabilité de ses fautes en accusant la faveur de Leonora et de Concini d'être la cause de tant d'infidélités; il maudit devant Rosny « les trop grandes familjarités de la reine, ses libéralités en leur endroit, lesquelles consumoient toutes celles qu'il lui pouvoit faire »; il se plaignit « des rapports ordinaires qu'elle enduroit que cet homme et cette femme luy fissent de luy avec des paroles de blasme et de mépris, sur les dires de gens qu'ils tenoient ordinairement au guet comme espions autour de luy. Il ne pouvait voir que ces deux Italiens la menassent à toutes leurs fantaisies, qu'ils fissent les rogues et les hautains et de si excessives dépenses et qui, pis estoit, eussent des desseins qu'il sçavoit de fort bonne part exceder infiniment leurs abjectes et viles extractions. » Henri IV renvoyait à ces derniers l'accusation d'intelligence avec les Espagnols portée contre la marquise, en rappelant un voyage fait par Concini à Madrid sans son aveu. Il voulait, disait-il enfin, « renvoyer ces deux garnements en leur pays comme il devoit avoir fait dès leur arrivée en France ».

1. Dans son voyage à Blois, peu de temps avant l'arresta-

Menaces vaines! ce roi si résolu dans la politique était condamné par les égarements de sa vie privée à ne pouvoir être le maître dans sa cour.

Un nouveau scandale rapprocha cependant le roi de sa femme, par suite de l'excès même de ses propres torts et du blâme universel dont il fut l'objet.

Vers le milieu du mois de mai Henri IV convoqua à Fontainebleau tout le Conseil privé, et manda également le connétable et le duc du Maine pour affaires importantes, qui concernaient peut-être les derniers troubles domestiques. Poussé par l'amour et la jalousie, il attendait dans le même temps avec impatience que la marquise eût fini de prendre médecine pour la faire venir aussi et la mettre en demeure de se justifier d'une imputation dont elle était l'objet de la part même de son frère, le comte d'Auvergne. Ce prince avait fait savoir au roi que la marquise était enceinte, et que M. le Grand et le duc de Guise étaient ses amants. Ce qui

tion de Biron, le roi avait formellement manifesté l'intention de les renvoyer. Rosny se jeta à ses pieds pour l'en empêcher, en considération de la reine. V. un passage assez obscur, comme beaucoup d'autres, des *Économies royales*, ch. CXXXVIII.

rendait cette accusation d'autant plus plausible, c'est que la médecine de la marquise n'avait consisté, disait-on, qu'à se faire saigner deux fois aux pieds et aux bras, et à s'être soumise à d'autres pratiques pour se faire avorter.

Le roi avait décidé que Mme de Verneuil amènerait avec elle ses enfants et que le Dauphin avec sa sœur, Madame, seraient également conduits à Fontainebleau. Il envoya M. de Souvray pour prendre ces derniers à Saint-Germain. La reine ne put supporter l'idée de cette promiscuité entre ses enfants et ceux de la favorite. Elle ne doutait pas que le roi, emporté par sa passion et aiguillonné par Mme de Verneuil, ne fît plus de caresses aux bâtards qu'aux enfants légitimes; car le point de mire de la marquise était de faire croire au monde que ses enfants étaient préférés par leur père à ceux de la reine.

Pour éviter le scandale et les conflits qui pouvaient naître de cette rivalité, et se soustraire à une comparaison injurieuse pour elle, la reine fit secrètement donner l'ordre de garder le Dauphin, sous prétexte d'un refroidissement, et elle fut servie à point par une indisposition du prince et de sa sœur.

Le roi, en faisant connaître à sa femme son

intention d'appeler à la cour Mme de Verneuil et ses enfants, lui donna à entendre qu'il désirait de sa part un bon accueil pour la marquise. La reine lui demanda s'il avait pris la résolution, comme il le lui avait si souvent promis, d'enlever ces enfants à la marquise et de les élever avec le Dauphin; le roi répondit qu'il ne voulait point le faire contre la volonté de leur mère; Marie de Médicis ne répliqua rien, mais, dans la soirée du jour qui précéda celui où devait arriver Mme de Verneuil, elle fit dire au roi, par M. de Sillery, pour éviter de se quereller encore directement avec son mari sur le même sujet, que, « vu son refus de garder auprès de lui ses enfants, elle ne pouvait les voir ni eux ni leur mère d'un bon œil; elle ne pouvait tolérer sous ses yeux un pareil affront, car sa fierté de princesse lui défendait de recevoir un tel opprobre en face de tous les princes de France. Ces grands seigneurs et le monde entier en tireraient, en effet, cette conséquence que le roi ne l'aimait ni ne l'estimait, mais la méprisait; son sang et le soin de sa réputation répugnaient à cette honte. Aussi s'excusait-elle auprès de Sa Majesté de ne pouvoir obéir à un commandement qui était à son préjudice et déshonneur.

M. de Sillery s'acquitta en conscience de cette ambassade qui causa au roi une vive irritation. Il fit répondre à la reine, par le même messager, « qu'il était le maître et qu'il voulait être obéi; que les autres rois n'avaient jamais traité les reines comme il le faisait, lui. Elle n'avait qu'à considérer un peu comme la duchesse de Mantoue, sa sœur, était menée par son mari. Il l'avertissait qu'avec ces façons d'agir elle préparait la ruine du Dauphin, parce que la marquise de Verneuil pourrait à cette heure, avec raison, lui jeter à la face la haine que sa femme portait à elle et à ses enfants; et le roi serait forcé de garantir sa sécurité en lui donnant des gouvernements et des places, comme elle le demandait. »

La reine ne se départit cependant pas de sa résolution. Elle fit dire au roi que « s'il donnait des forteresses et des gouvernements à cette femme, ce serait lui-même et non pas elle qui causerait la ruine du Dauphin et du royaume; car il savait bien, pour s'en être souvent plaint à elle-même, combien perverses étaient les intentions de la marquise. »

M. de Sillery, en rapportant au roi ces dernières paroles, l'exhorta à ne plus parler à la

reine de ce sujet pendant la nuit ; et le roi alla se coucher sans en mot dire. Mais, comme le lendemain la marquise devait se mettre en marche pour Fontainebleau, le roi se leva de bonne heure et dit à la reine « qu'il allait au devant de la marquise, et puisqu'elle persistait à ne vouloir pas la voir, il l'avertissait encore une fois de ne point agir à son propre détriment » et il lui répéta ce qu'il avait fait dire par Sillery. La reine lui repartit « qu'à la condition que ce fût loin de ses yeux, elle ne lui tenait et ne voulait lui tenir aucun compte de ses goûts ».

Le roi monta sur l'heure à cheval pour aller au devant de la marquise jusqu'à la Mivoye, où elle devait déjeuner ; là il écrivit sur le champ à Rosny une lettre dans laquelle, paraissant reconnaître que son départ précipité était de nature à nuire à sa considération, il le priait de s'employer auprès de la reine afin qu'elle consentît à la venue de la marquise, pour un jour seulement. Dans cet intervalle on apprit à la cour la fugue du roi ; les princes et tout le conseil le poursuivirent de traits malins, trouvant fort étrange que le roi, les ayant fait appeler pour résoudre des affaires graves, les eût laissé à l'abandon pour suivre une femme de mauvaise vie.

Rosny, à la réception de la lettre du roi, la communiqua à Sillery et à Villeroy, pour trouver ensemble quelque moyen d'obtenir de la reine la concession demandée. « C'était peu de chose à accorder, lui représentèrent-ils, dans une circonstance où il fallait absolument tirer le roi de sa folie. Il importait de ne point laisser à la marquise l'occasion de se prévaloir contre elle et le Dauphin de ce qui arrivait, ni donner lieu à ce que le royaume entier eût à souffrir à cause de la reine. »

Marie de Médicis ne céda pas sans de nouvelles protestations : « Etant née princesse, disait-elle, il lui était bien difficile de supporter la présence d'une femme qui voulait entrer en compétition avec elle pour le rang de reine, et prétendre que ses enfants étaient légitimes, ceux de la reine batards. Que si elle la supportait sous ses yeux, le monde regarderait encore ce fait comme une preuve qu'elle n'avait ni esprit ni caractère, et que le roi avait raison de ne pas l'aimer et de peu l'estimer. Malgré tout, cependant, voulant sauver le roi des folies qu'il prétendait faire et des remords qu'il en aurait, et pour que ni son fils, ni le royaume, ni eux, les ministres qui le gouvernaient, n'eussent jamais l'occasion

de dire que ses passions avaient été préjudiciables à l'État, elle se disposait à avaler ce breuvage amer, et s'y résolvait d'autant plus volontiers qu'ils demeureraient tous dans une plus grande obligation d'assumer sa protection et de représenter au roi son devoir, qui était de la respecter devant le monde, comme elle le méritait, surtout ayant un fils. »

Marie de Médicis consentit donc à la venue de Mme de Verneuil pour un jour, et Rosny dépêcha immédiatement un courrier au roi, qui attendait la réponse dans l'hôtellerie située à moitié chemin et où la marquise était déjà descendue avec ses enfants. Mais voyant que la réponse tardait à venir, le roi renvoya à Paris tout le bagage de Mme de Verneuil et s'y rendit lui-même avec elle. Le lendemain, pour colorer cette promenade d'un prétexte avouable, il alla à Saint-Germain voir le Dauphin et Madame, qui avait été prise de la fièvre. De retour à Paris, il y resta quatre jours, sans se priver en rien de converser publiquement et de prendre ses repas avec la marquise.

Les circonstances avaient favorisé la reine; elle recueillait tout le bénéfice de sa générosité et se voyait épargné, par le retard du courrier,

l'affront qu'elle redoutait. La cour toute entière rendit un sincère hommage à la dignité dont elle avait fait preuve en cette circonstance. On sentit qu'on pourrait trouver en elle, pour le bien du royaume, un appui sur lequel on n'était pas habitué à compter; et les princes, princesses, avec les membres du Conseil, n'hésitèrent pas à lui adresser leurs félicitations. Le duc du Maine s'engagea à la suivre fidèlement et à courir sa fortune ainsi que celle du Dauphin.

Marie de Médicis, voulant de son côté ramener Henri IV, qui ne demandait pas mieux, car il ne se rapprochait de la marquise que pour se brouiller aussitôt avec elle, lui écrivit quelques lettres affectueuses. A son retour, le roi dut subir de la part de Rosny, qui s'y était engagé vis-à-vis de la reine, une forte remontrance. Son ministre lui dit que « s'il n'avait pas affaire à une femme qui fût aussi bonne et prudente que la reine, il s'apercevrait bientôt que sa façon de la négliger, en faveur d'une femme qui n'avait d'autre but que de troubler le royaume et de nuire au Dauphin, tournerait à son désavantage » ; il ajouta que « la conduite de la reine venait de lui valoir les louanges et la considération de tous ». Le roi se fâcha bien un peu, lors-

que Rosny lui parla ainsi « entre les dents ». Mais comme il répliqua, suivant son habitude, qu'il était serviteur fidèle du roi, et qu'il devait lui dire la vérité, le roi s'apaisa. Il avoua que la marquise n'avait que de mauvais desseins et de mauvaises pensées ; et il assura à Rosny qu'il ne lui donnerait jamais ni gouvernements ni places.

Quant à la reine, le roi lui fit bonne mine, la combla de caresses, et, selon ses singulières habitudes d'indiscrétion, se plut à lui raconter tout ce qu'il avait fait et dit avec la marquise, et chercha même à la persuader de la fidélité de sa maîtresse [1]. « Ainsi demeurèrent quinze jours ou trois semaines tous deux en fort bonne humeur et la Cour à cette occasion grandement gaye, plaisante et agréable [2]. »

1. Pour toute cette aventure, dép. de Bac. Giov., du 16 mai 1604. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 531. — *Econ. roy.*, c. CXXXVIII.

2. *Ibid.*

X

LA CONSPIRATION D'ENTRAGUES

Arrestation de l'Anglais Morgan. — Restitution de la promesse de mariage. — Nouvelle passion du roi pour Mlle de Bueil. — Scènes violentes. — La marquise de Verneuil gardée à vue. — D'Auvergne et d'Entragues en prison.

[Mai-Novembre 1604]

La récente escapade du roi eut un résultat inattendu. Henri IV crut devoir une satisfaction à l'opinion de la cour et peut-être un dernier avertissement à la marquise de Verneuil; il fit prononcer par le Parlement un arrêt de légitimation des enfants qu'il avait eus de Henriette d'Entragues; il voulut par là préciser leur situation aux yeux de la loi et frapper à l'avance de nullité toutes les revendications que la mère se proposait d'exercer en leur faveur. Le roi se rendit lui-même chez la marquise pour retirer les en-

fants de ses mains, ce qui était lui enlever — pour nous servir des expressions du résident italien — « la marchandise de sa boutique ».

Mais cette détermination du roi, conforme aux désirs de la reine, ne la tira d'une appréhension que pour la jeter dans une autre. Les enfants de Henriette d'Entragues étaient accompagnés de nombreux serviteurs, qui devaient se trouver, par suite de la réunion de tous les enfants du roi, en contact ordinaire avec le Dauphin et sa sœur. La crainte du poison pour l'héritier du trône s'empara de l'esprit de la reine; et une certaine mère Passitea, à la fois religieuse et diseuse de bonne aventure, effraya encore davantage par ses prédictions sinistres, l'imagination crédule de Marie de Médicis [1].

Le roi n'était pas à cette époque sans redouter quelque danger pour sa propre personne. Sa mort était attendue, annoncée par tous les factieux de l'intérieur et les ennemis du dehors. Henri IV se plaignit au duc de Montpensier de leurs mauvais desseins qui, s'ils réussissaient, l'emporteraient laissant à l'abandon une pauvre femme et un fils tout jeune. « Mais il avait la

1. Dép. du 19 juin. Ab. Desj., *Nég. dip.*, p. 538

confiance », ajoutait-il, « que les gens de bien n'abandonneraient ni l'un ni l'autre. » Montpensier répondit que « si un pareil malheur arrivait, Sa Majesté pouvait être assurée que sa vie et sa fortune seraient mises aux pieds de la reine et du Dauphin ». Le roi l'embrassa alors les larmes aux yeux, en lui disant : « Rappelez-vous votre promesse! [1] »

Une arrestation importante permit enfin de connaître dans ses détails la conspiration qui n'était que vaguement soupçonnée jusqu'alors et où se trouva formellement impliquée cette fois-ci la marquise de Verneuil. Un Anglais, nommé Thomas Morgan, fut incarcéré sur un avis donné par le roi d'Angleterre, Jacques Ier. Morgan était un agent de M. d'Entragues, père de la marquise, dont il portait les correspondances à la cour de Madrid. M. d'Entragues, « une des plus perfides cervelles de France *(uno dei piu astuti cervelli delli Franzesi)* », complotait, en effet, depuis longtemps avec l'Espagne, par l'intermédiaire de l'ancien ambassadeur J.-B. de Taxis. Il fut convenu avec ce dernier que la fameuse promesse de Henri IV serait remise

1. Dép. du 27 juin, Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 540.

entre les mains du roi d'Espagne qui s'en autoriserait, pour prendre sous sa protection le fils de la marquise et le reconnaître comme légitime successeur du roi de France. Au moment de cette déclaration, Mme de Verneuil et son fils devaient se réfugier dans les Pays-Bas espagnols, auprès de l'archiduc Albert. Le comte d'Auvergne, resté en France, attenterait à la vie du roi et à celle du Dauphin.

M. d'Entragues, qui se trouvait avoir des liens de parenté fort éloignés avec le roi d'Angleterre, voulut imprudemment le faire entrer dans la conjuration. Jacques Ier, après s'être laissé mettre au courant des desseins et moyens des conjurés, se hâta de faire avertir son allié, le roi Très-Chrétien.

Henri IV, loin de hâter à l'égard de cette nouvelle entreprise contre l'État l'action de la justice, essaya de la prévenir. Il se rendit à Verneuil, chez la marquise, pour l'interroger lui-même. Henriette d'Entragues déclara ne rien savoir de ce qu'avait fait son père, et elle obtint du roi une promesse de pardon en faveur de ce dernier, s'il consentait à faire des aveux complets. Aussitôt après le roi manda le comte d'Auvergne. Mais celui-ci, soupçonnant quelque

piége et se voyant d'ailleurs découvert, répondit qu'il ne viendrait que moyennant une absolution complète de ses fautes; cependant il ne fit aucune difficulté de donner au roi par écrit tout le détail de la conjuration. Armé de cette réponse, le roi put confondre facilement le sieur d'Entragues qui, après avoir commencé par nier, fut réduit à des aveux complets.

Ces investigations personnelles du roi ne pouvaient être regardées par ses ministres comme une instruction suffisante de l'affaire. Sur les révélations qui lui furent faites par le roi, le Conseil témoigna la plus vive indignation. Mais le roi inclinait à l'indulgence. Le grand chancelier de Bellièvre, ce magistrat austère, qui avait eu un jour le courage de dire à Henri IV, à propos de la marquise : « Sire, je suis d'avis que vous preniés deux cent mille beaux écus, et que vous les donniés à cette damoiselle pour la marier, et trois cent mille ettout, sy a moins il ne se peut, et c'est mon avis [1] », fit connaître hardiment son opinion; il concluait à leur faire couper la tête à tous. Le Conseil fut de son avis; mais comme le roi opposait à ces résolutions extrêmes

1. Bassomp. *Mém.*, édit. citée, p. 92.

une forte résistance, les ministres firent prévenir la reine et l'engagèrent à agir sur le roi pour le décider à des rigueurs jugées par eux nécessaires. Mis par sa femme en demeure de s'expliquer sur l'excès de son indulgence, Henri IV cherche des faux-fuyants, des raisons, des excuses ; il croit se tirer d'affaire vis-à-vis de la reine en lui disant qu'elle est trop vindicative [1]. Cependant, poussé dans ses derniers retranchements par l'insistance que mettait Marie de Médicis à lui représenter les dangers auxquels il exposait sciemment la couronne de son propre fils, Henri IV se décida enfin à reprendre de force la promesse que depuis quatre années il réclamait vainement [2].

Dans un délai de cinq jours qui lui fut fixé, le sieur d'Entragues se rendit à l'hôtel de Zamet, portant la promesse renfermée comme une relique dans une boîte de cristal [3]. Le roi, accompagné des princes du sang, du grand chan-

1. Dép. du 27 juin, déjà citée.

2. Pour les premières tentatives de Henri IV en vue de recouvrer la promesse, voir deux lettres comminatoires du roi à Mlle d'Entragues et à son père, 21 avril 1600. *Let. mis.*, t. V, p. 224, 225.

3. La promesse est du 1er oct. 1599, datée de Malesherbes. Elle est reproduite à la page 226. du t. V des *Let. mis.*

celier, des secrétaires d'Etat Villeroy et Sillery, du président Jeannin, du procureur général et de M. de Gesvres, étant venu au même lieu, M. d'Entragues fit la restitution publique et solennelle du trop fameux écrit, sur lequel reposaient tant de folles espérances et de craintes peut-être exagérées. Une déclaration et protestation écrites de la main de M. d'Entragues au pied de la promesse certifiaient qu'elle était la seule vraie et originale donnée à lui par le roi et qu'il n'en avait été fait aucune copie, envoyé aucun exemplaire en aucun endroit. Cette protestation et déclaration furent signées par le chancelier et les deux secrétaires d'État qui en gardèrent chacun une copie. On dressa ensuite un acte par lequel Entragues déclara qu'il n'avait point gardé et tenu en considération cette pièce, afin de s'en prévaloir, mais uniquement pour sa satisfaction. Quant à l'original, le roi pensa rassurer et apaiser entièrement sa femme en le déposant entre ses mains [1]. Mais le bruit courut que Mme de Verneuil restait nantie d'au moins trente lettres du roi et même d'un billet écrit

1. Dép. de Bac. Giov., du 5 juillet 1604, et *Econ. roy.*, c. CXXXVIII-CXL.

avec son sang, qui contenaient des promesses identiques à celles dont venaient d'être dépouillés avec des formes si humiliantes la marquise et son père.

Le roi hésita longtemps à aller plus loin ; il ne pouvait se décider à accorder l'autorisation de poursuivre les coupables. Tout le monde lui disait de se garder de la marquise, car elle le tuerait ; et le roi ne voulait se résoudre à saisir le Parlement de l'affaire, « *qu'en supprimant* », comme il l'avait fait sans doute une première fois déjà, « *tout ce qui pouvait compromettre Mme d'Entragues* [1]. » Il put cependant prendre sur lui de cesser de la voir : « Mais », dit le résident florentin, « l'amour qui le ronge l'entretient dans le désir de se retrouver avec elle, et il attache plus de prix à ne point exciter son ressentiment qu'à sauver sa propre vie et son honneur. Il donne à entendre que s'il laissait instruire la cause par le Parlement, elle deviendrait tellement enragée *(arrabiata)*, qu'il ne pourrait plus regarder sa vie comme en sûreté, s'il lui arrivait d'être chez elle ; et il a

1. Dép. de Bac. Giov., du 13 juil. 1604. Filz. XXVII, 2e partie, p. 263. (Inéd.)

continuellement le désir de se retrouver avec elle. »

La marquise de Verneuil ne se montrait guère inquiète ; elle se vantait, dans sa maison, de tenir le roi sur le poing. « Eût-il décidé sa mort, elle lui ferait », disait-elle, « changer d'avis. » Partout elle écrivait à ses amis, pour tourner en ridicule les tergiversations de son royal amant. Elle jouait ainsi fort gaiement sa tête. Car Villeroy et le président Jeannin n'avaient aucun doute sur sa culpabilité et déclaraient hautement qu'elle méritait la mort.

Les inquiétudes et les irrésolutions qui à ce moment se mêlaient dans l'esprit de Henri IV au dépit causé par des privations auxquelles sa nature était particulièrement sensible, le jetèrent dans un état d'irritabilité excessive et dans une sorte de furie d'incontinence qui donnèrent lieu à de nouvelles scènes scandaleuses. Le roi, sans doute pour tâcher d'oublier la marquise, s'était mis à courtiser Mlle de Bueil, cette jeune parente de la princesse de Condé, que sa courte faveur devait élever au titre de comtesse de Moret. Henri IV en était déjà, suivant la façon de procéder que lui imposait son âge, à traiter du marché, lorsque la

princesse de Condé résolut, pour arracher la demoiselle à cette inavouable séduction, de la reconduire chez ses parents. Le roi entra en fureur et, pensant que la résolution de la princesse lui avait été inspirée par M. de Bénil, gouverneur du jeune prince de Condé, il fit venir ce malheureux et, en présence du connétable, s'échappa jusqu'à lui adresser les plus ignominieuses paroles. « Il trouvait fort étrange que lui qui dormait, » disait-il, « toutes les nuits avec la princesse, voulût faire l'homme de bien et se mêler d'entraver ses plaisirs; il n'était qu'un poltron et n'avait jamais rien fait qui vaille. » Bénil essaya de faire comprendre au roi qu'il n'avait en rien conseillé la princesse; Henri IV ne voulut point le laisser parler et le fit disparaître en lui disant de ne jamais plus se présenter devant lui; le pauvre homme s'en retourna à moitié mort à Paris.

Le roi fit venir aussitôt le jeune prince de Condé ; il lui dit que cet homme était l'amant de sa mère, et lui reprocha de le supporter auprès de lui; le prince répondit, non sans dignité, que s'il le supportait, c'était en considération de Sa Majesté qui le lui avait donné pour gouverneur. Le roi répartit qu'il le tenait quitte

de cette considération, et lui ordonna de dire à sa mère de revenir à la cour et d'y ramener la demoiselle. La princesse obéit.

Mlle de Bueil, admonestée par tous ceux qui désiraient voir Henri IV se détacher de la marquise, refusa néanmoins de céder, à cette seule fin d'augmenter sa passion, jusqu'à ce qu'il eût pourvu à son établissement. En fin de compte, le roi résolut de la marier et de lui donner 50000 écus et il jeta les yeux, pour cette union scandaleuse, sur un neveu de M. de Chanvallon, jeune homme sans bien. « Le roi fut vivement blâmé », ajoute l'ambassadeur, « de cette belle entreprise, non-seulement pour la rebuffade essuyée par Bénil, qui faisait considérer aux gentilshommes comme une tyrannie de la part du roi cette obstinée volonté d'avoir leurs filles, mais aussi pour l'infamie des plaisirs dans lesquels il se plongeait, au détriment de sa gloire et de sa réputation et pour l'outrage infligé à la reine, une femme si belle, par suite de telles actions faites sous ses yeux [1]. » On conseilla à la reine, en cette occasion, la patience et la dissimulation, dans

1. Dép. de Bac. Giov., du 19 sept. 1604. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 546.

l'espoir que le roi finirait par se délivrer entièrement de son amour pour la marquise « en chassant un clou par un autre ».

Il devenait cependant urgent de prendre un parti à l'égard de la conjuration, dont la découverte remontait déjà au mois de juillet. Henri IV voulait qu'on se rendît maître avant tout du comte d'Auvergne; car il espérait obtenir de lui des éclaircissements sur un point qui tourmentait plus vivement sa curiosité jalouse que n'inquiétaient sa conscience de chef d'État les crimes de conspirateurs impuissants. Il voulait avoir la preuve des accusations portées par le comte d'Auvergne sur sa sœur dont il avait réussi à rendre la fidélité suspecte à un prince qui affichait cependant de prendre cette devise un peu téméraire vis à vis de la marquise : *Aut Cæsar, aut nihil.* C'est presque uniquement sous l'empire de cette préoccupation que Henri IV laissa s'ouvrir le procès d'Entragues.

Le comte, après avoir envoyé au roi des aveux écrits, s'était réfugié au fond de l'Auvergne. Des lettres pressantes du roi, la promesse d'une abolition nouvelle ne réussirent point à le faire bouger de sa retraite. Il fallut lui tendre un piége. M. de Nérestang, gouverneur de Clermont, re-

çut l'ordre de passer en revue les compagnies de cavalerie de sa garnison. Colonel-général de l'arme, le comte d'Auvergne eût difficilement résisté à la tentation de figurer à cette parade militaire. Il commit, en effet, l'imprudence de s'y rendre; deux capitaines allèrent à sa rencontre, et, aidés de quelques soldats choisis pour ce coup de main, désarçonnèrent le comte et le firent prisonnier. On l'embarqua sur la Loire, d'où ils descendit à Briare pour être dirigé sur la Bastille [1]. En route, le captif déclara que c'étaient son père et la marquise qui l'avaient induit à mal faire. La marquise, de son côté, se montra fort satisfaite de l'emprisonnement de son frère, car sa propre innocence allait enfin éclater. « Le roi n'eût pas mieux demandé, » dit le résident, « afin de pouvoir retourner avec elle. » Elle n'en dut pas moins fournir aussi sa justification; pendant qu'on enfermait son père à la Conciergerie, on la mettait elle-même sous la garde du chevalier du Guet dans un hôtel du faubourg Saint-Germain.

1. Dép. de Bac. Giov., du 14 nov. 1604. Filz. XXVII, 2e part., p. 347 et *sqq.* (Inéd.). — *Econ. roy.*, c. CXLIII, CXLIV. — Mém. de Lestoile, année 1604, nov. et déc.

XI

PROCÈS D'ENTRAGUES

Interrogatoires de la marquise de Verneuil, du comte d'Auvergne et du marquis d'Entragues. — Condamnation et pardon. — La reine Marguerite à la cour. — Pacification du royaume.

[Décembre 1604. — Mai 1606]

Une fois entre les mains du Parlement, les prisonniers durent s'expliquer. Leur connivence avec l'Espagne, leur projet de troubler le royaume avec l'aide de Madrid et au moyen des enfants de Henriette d'Entragues, ressortent des aveux mêmes des accusés dans leurs interrogatoires, à travers les réticences et les atténuations dont ils les entourèrent.

Le comte d'Auvergne présenta aux commissaires du Parlement deux abolitions royales : la première concernait les faits relatifs à la conspi-

ration de Biron ; la seconde l'absolvait à l'avance de toute culpabilité relativement à ce qui pourrait être traité par lui avec les puissances étrangères [1]. Le Parlement put s'étonner à bon droit que le roi eût poussé jusqu'à ce point sa confiance en celui qui ne lui avait proposé d'abuser les ministres espagnols par de *feintes* négociations que pour mieux le trahir *lui-même* [2]. Remontrances faites au roi, la cour passa outre.

Charles de Valois reconnut alors avoir vu deux fois l'ambassadeur Taxis, derrière le petit Saint-Antoine, dans la maison d'une femme dont il ne se rappela plus le nom. C'est M. d'Entragues qui l'y conduisit. On parla dans ces entrevues de l'entreprise du maréchal de Biron, à laquelle l'ambassadeur dit n'avoir eu aucune part. Mais l'objet véritable du conciliabule était autre : M. d'Entragues, parlant de la marquise de Verneuil, demanda si, en cas de mort du roi, et vu la haine que portait Marie de Médicis à sa fille, la personne de cette dernière serait en sûreté dans les pays de l'obéissance du roi d'Espagne.

1. Dép. de Bac. Giov., du 26 déc. 1604. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 550.

2. V. le commencement du c. VIII de notre livre.

L'ancien ambassadeur déclara que la volonté de Sa Majesté « *seroit tousiours de grattifier une si belle dame, de telle qualité et mérite* [1]. »

Le comte d'Auvergne chercha surtout à écarter un chef d'accusation dont il sentait toute la gravité : celui d'avoir voulu traiter également pour la sûreté des enfants de la marquise. Interrogé sur ce point, il « dict que leur intention n'a esté de traicter, sinon pour conserver la personne de ladicte dame marquise, en cas que le roy vint à luy manquer, ce qu'à Dieu ne plaise, et ne fust lors parlé des enfants de ladicte marquise, *d'autant qu'ils n'estimoient point que la reine fût offensée contre ces petites créatures et que l'animosité estoit seulement contre la personne de la marquise.* » D'Auvergne avoua cependant que l'ambassadeur avait demandé une copie de la fameuse promesse, ce qui impliquait l'intention de la part du gouvernement espagnol d'étendre également au fils de la marquise la protection offerte à la mère. Il dé-

1. V., pour l'analyse des interrogatoires et les expressions citées textuellement, le registre des Archives intitulé : *Procès criminel faict à messire Charles de Valois, comte d'Auvergne, dame Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, et Thomas Morgan Anglois, ès an. 1604 et 1605;* U, 803, 19.

clara aussi n'avoir jamais agi que par l'intermédiaire d'Entragues, qui négociait avec Taxis et Morgan. On lui opposa pour le confondre son propre témoignage d'après ses aveux au roi, et le sens contradictoire de ses réponses mêmes. Aussi, lorsqu'on lui présenta l'arrêt de renvoi devant la Cour, le prince ne cacha point que, si le roi ne voulait pas lui maintenir son abolition, il ne mettait pas en doute qu'il ne fût condamné à mort; et il confirma tout ce qu'il avait auparavant fait savoir au roi par ses lettres : l'envoi en Espagne d'instructions pour exciter des agitations en France, et la signature d'un traité pour mettre la marquise et son fils sous la protection du roi catholique [1].

Jusqu'où se fût étendue cette protection? Devait-elle aller jusqu'à contester la légitimité du

1. Dép. de Bac. Giov., du 9 janvier 1605, 2e partie de la Filz. XXVII, p. 8. (Inéd.) Cette dépêche, ainsi que plusieurs autres qui suivent, ont été placées par erreur dans les liasses des Archives florentines au commencement de l'année 1604. M. Ab. Desj., qui en cite des extraits en les datant de 1604, au bas de la page 520, t. V, ne s'est pas non plus aperçu qu'on ne peut pas attribuer aux premiers mois de l'année 1604 des dépêches parlant de la captivité du sieur d'Entragues, de sa fille et du comte d'Auvergne, puisqu'ils ne furent emprisonnés qu'à la fin de cette année.

Dauphin ? La marquise de Verneuil l'espérait du moins. Lestoile nous rapporte, en effet, que pendant sa captivité, « elle ne se soucioit point de mourir, qu'au contraire elle le désiroit ; mais quand le roi le feroit, on diroit toujours qu'il avoit fait mourir sa femme, et qu'elle étoit reine devant l'autre. Au surplus, qu'*elle ne demandoit que trois choses à Sa Majesté : un pardon pour son père, une corde pour son frère et une justice pour elle.* » La justice pour elle était la reconnaissance des droits de son fils [1].

L'interrogatoire de Morgan ne présente aucune particularité intéressante. Il fit l'aveu de nombreuses conférences tenues par lui avec Taxis, d'Auvergne et d'Entragues, et confirma sur ce point l'accusation. M. d'Entragues soutint que dans ces conférences, on avait seulement avisé aux moyens de faire sortir sa fille du royaume. Il chercha à démontrer la nécessité où il se trouvait d'agir de la sorte en accusant l'esprit haineux de la reine [2], et en lui prêtant de cruels projets de vengeance sur la marquise de

1. Lestoile, année 1604, nov. et déc.

2. V. le curieux passage de l'interrogatoire d'Entragues, cité au c. IX de notre livre, p. 200.

Verneuil et ses enfants. Les commissaires furent obligés de lui remontrer que « la roine estoit de trop bon naturel et avoit le cœur trop grand et généreux » pour que l'on pût ajouter foi à ses allégations et y trouver la justification de son entente criminelle avec un gouvernement étranger.

La marquise de Verneuil avait d'abord été traitée par le roi avec les plus grands ménagements; il l'autorisait à aller à Saint-Germain, à voir ses enfants; il lui écrivait même : « Je veux aussi que voyés le père, qui vous ayme et chérit trop [1]. » Les colères de la marquise l'irritèrent cependant bientôt, et il entra même en fureur, lorsqu'il eut connaissance de la nature des correspondances et objets trouvés dans les perquisitions faites en son domicile [2]. « Le secrétaire Loménie », dit le résident florentin, « a été envoyé à Verneuil pour fouiller les meubles de la marquise; outre les lettres d'amour, il y trouva aussi un petit portrait (du roi d'Espagne) en bois de palmier [3], revêtu de l'écharpe rouge, qui se

1. *Let. mis.*, t. VI, attrib. par Berg. Xiv. à la fin de 1604.

2. « On trouva chez elle force petits poulets amoureux », dit Lestoile.

3. Il s'agit, comme on le verra plus bas dans l'interrogatoire, d'un portrait ou plutôt d'un petit buste du maréchal

trouvait caché au milieu de gants parfumés. Le roi a eu un accès d'indignation et a prescrit que l'interrogatoire portât sur ce point. Cette affaire du procès a enfin pris le pli qu'elle devait prendre; le roi ne s'y était engagé en quelque sorte que pour rire; et il y va maintenant pour de bon [1]. »

Mme de Verneuil dut donc subir les questions des commissaires du Parlement. Elle répondit avec hauteur et sans vouloir donner d'explications [2]. Elle nia avoir reçu des billets de Taxis. Interrogée sur ses rapports avec Morgan, elle déclara qu'elle le connaissait depuis six ans. Elle rejeta sur son père la responsabilité des négociations avec l'Espagne, en disant savoir uniquement qu'elle trouverait au besoin un refuge auprès du roi d'Espagne, et n'avoir eu aucune connaissance du traité signé avec ses ministres; elle ajouta qu'elle se serait retirée plus volontiers

de Biron. Les renseignements du chanoine ont été sur ce point assez inexacts.

1. Voir la suite de la dépêche citée plus haut et reproduite dans l'original à l'Appendice.

2. *Interrogatoire de Henriette de Balzac, marquise de Verneuil, prisonnière en la garde du chevalier du Guet. Vendredi 17 décembre 1604, loc. citat.*

chez la princesse d'Orange son amie, que dans la partie des Pays-Bas soumise à Philippe III et administrée par l'archiduc Albert.

Les souvenirs du maréchal de Biron trouvés chez la marquise de Verneuil devaient tout naturellement solliciter l'attention des commissaires-instructeurs. « Enquise s'il y a eu de l'amitié entre elle et le feu duc de Biron, a dict qu'il n'y en avoit point eu de particulière. » Cependant le fait du portrait de Biron trouvé chez elle put demeurer à bon droit suspect à l'instruction. Il est certain que le maréchal s'était fait faire plusieurs portraits avec l'écharpe rouge, emblème espagnol. La marquise déclara tenir celui qu'on avait saisi chez elle d'un peintre nommé Jean Pol. Jean Pol, sculpteur de basse bosse, appelé en témoignage, déclara avoir exécuté plusieurs portraits de Biron avec l'écharpe blanche ou rouge. Il en avait sculpté un en bosse d'ivoire avec écharpe Isabelle, *sur le commandement exprès de la marquise, peu de temps après la mort du maréchal* [1]. C'est celui-là sans doute qu'on avait retrouvé chez Mme de Verneuil. Si un tel souvenir,

1. Remarquer ici la concordance parfaite des renseignements du chanoine et des documents judiciaires. « *Ha detto di averlo compro per curiosita da un pittore, a che ella lo*

conservé précieusement, n'était pas un témoignage de relations intimes entre le maréchal et la marquise, au moins doit-il demeurer pour nous un indice de plus de la communauté du but qu'ils poursuivaient, et auquel s'attacha encore la marquise, lorsqu'après la mort du maréchal, elle reprit une coupable intrigue, qui, dès l'origine, avait été tentée en sa faveur.

Lorsque la Cour de Parlement s'assembla pour le jugement définitif, l'attitude de M. d'Entragues et du comte d'Auvergne fut plus humble, celle de la marquise non moins fière que dans les interrogatoires. Elle refusa une première fois de comparaître sous prétexte d'une saignée; puis elle se présenta et se défendit avec fermeté. Elle récusa son frère, comme ayant querelle avec lui [1]; celui-ci, ingrat et lâche devant le danger, l'accusa au contraire de vouloir le charger, pour faire la paix à ses dépens [2]. Sollicitée d'implorer le pardon du roi, la marquise répondit que

vide, ma si e riscontrato ch' ella glielo fece fare espressamente. » Dép. de Giov., du 9 janv., citée.

1. Lestoile, *loc. cit.*

2. *Econ. roy.*, v. les c. CXLI, CXLIII, CXLIV, pour la conspiration et procès d'Entragues.

« quand il n'y avoit point d'offense, il n'y écheoit point de pardon [1] ».

Enfin, la cour rendit, le 1er février 1604, un arrêt qui condamnait à mort comme criminels de lèse-majesté les comtes d'Auvergne et d'Entragues, ordonnait pour la marquise un plus ample informé et prescrivait qu'en attendant elle fût détenue sous bonne et sûre garde à la volonté du roi [2].

« On ne doute pas », écrivit le chanoine résident, « que les accusés ne soient condamnés à mort et exécutés, si la grâce du roi ne s'interpose. Mais la reine m'a dit confidentiellement que le comte d'Auvergne s'est rendu coupable de trahisons telles, que le roi, s'il ne revient sur sa résolution, est décidé à le faire mourir [3]. » La reine, sans demander du sang comme satisfaction, aurait au moins désiré que ses ennemis fussent réduits en une condition qui les mît hors d'état de lui nuire. Mais le résident dut bientôt instruire la cour de Toscane d'un nouveau revirement dans les dispositions du roi,

1. Lestoile.
2. *Id.*
3. Dép. de Bac. Giov., du 9 janv., déjà citée.

impuissant à détourner sur d'autres que la marquise la passion qui l'obsédait :

« Les prisonniers, » écrit-il le 20 février, « sont toujours dans la même situation. On ne leur a point signifié l'arrêt ; on ne prend pas la résolution d'enfermer la marquise où il a été dit. Le roi est de nouveau passionné pour la voir, ce qu'elle a refusé de faire sous main et artificieusement. Le roi est retenu par le respect humain et la crainte du mépris de la reine. Il veut cependant en ce moment traiter pour être bienvenu de la sœur de Mme de Verneuil [1] ; il était convenu qu'on lui donnerait 30000 écus afin qu'elle servît de couverture au roi pour voir la marquise. Mais la sœur n'a point voulu consentir à ce marché, tant que le roi tiendra en prison son père, son frère et sa sœur. Ainsi va-t-on rejetant peu à peu le roi dans le danger d'exposer sa vie et de mettre le royaume en feu. Les prisonniers, bien que renfermés, ne man-

1. Marie de Balzac d'Entragues, dont commençaient alors les célèbres amours avec le futur maréchal de Bassompierre. Cette passion pour le seigneur le plus recherché de la cour de France contribua sans doute à la détourner d'écouter les offres de Henri IV. V. Bassompierre, édition citée, p. 155 et *pass.*

quent pas de poursuivre leurs pratiques, et leurs adhérents reprennent courage pour traiter avec l'Espagne. Cette Cour et tout le royaume sont pleins de factions et de divisions; l'Espagne les fomente, les entretient, et accomplit ponctuellement les instructions envoyées par le comte d'Auvergne [1]. »

Le pardon était ainsi acquis à l'avance à la marquise de Verneuil et à tous les conjurés. Malgré quelques rudes paroles que le roi adressa à la comtesse d'Auvergne lui demandant la grâce de son mari [2], le roi s'abandonna à une pensée de clémence qu'il déclara à son Conseil lui être inspirée d'en haut [3], et il fit grâce de la vie au comte d'Auvergne et à M. d'Entragues. La marquise fut éloignée quelque temps de la Cour; son père sortit de prison; et le comte d'Auvergne fut confiné à la Bastille pour de longues années.

1. Dép. du 20 févr. (en part. inéd.) également transposée dans les liasses de Florence et la publication de M. Ab. Desj. Bac. Giov., Filz. XXVII, 2e part., p. 54. V. l'Appendice n° 14.

2. « J'ay pitié de votre misère et de vos larmes; mais si je vous octroye ce que vous me demandés, il faudroit que ma femme que voilà fût déclarée (illégitime), mon fils bâtard et le royaume en proie. » Lestoile, *loc. cit.*

3. Dép. de Bac. Giov., févr. 1605. (Inéd.)

Telle fut l'issue d'une affaire dont l'importance ne répondait peut-être pas au bruit qu'elle fit. Elle imposa un terme aux revendications politiques de la marquise, sans décourager cependant son espoir de reprendre dans les affections du roi la place dont il la chassait à son corps défendant, et, en ce sens au moins, de détrôner la reine.

Au milieu de ces événements reparut en scène pour quelques années la reine Marguerite. Tombée du rang souverain, la fille de Catherine de Médicis crut devoir néanmoins l'exemple du respect des droits de la reine qui l'avait remplacée et du sang dont elle était issue elle-même. Elle se décida à reparaître à la Cour de France, pour valider en quelque sorte, par sa présence tout amicale, le second mariage de Henri IV. Comme le duc de Rohan, au défaut du fils de Henri IV, pouvait élever des droits à la succession du royaume de Navarre, la reine annonça hautement son intention de déclarer en tout cas le Dauphin son héritier [1], et elle le fit légataire de tous ses biens personnels. Elle se dirigea alors vers les provinces du nord, se rendit à Or-

1. Dép. de Bac. Giov., févr. 1605. (Inéd.)

leans, et de là à Monceaux, où le roi, plein d'attentions respectueuses pour sa première femme, lui donna sa propre chambre, se retirant lui-même dans celle de la reine régnante [1]. Marguerite de Valois s'établit près de la capitale, au château de Madrid. Marie de Médicis, la ville de Paris en corps, et tous les ministres vinrent visiter la reine de Navarre. Elle forma son Conseil et se rendit souvent, soit à Paris, soit à la Cour, où elle fut, pendant plusieurs années, accueillie par des fêtes de tout genre, ballets, danses et mascarades.

Les services que Marguerite de Valois rendait par ce voyage en France, méritaient en effet d'être pris en considération. Elle voulait soustraire sa personne aux tentatives dont elle pouvait être l'objet, car on voulait la faire servir aux projets de rébellion qui couraient encore dans le royaume. L'insoumission du duc de Bouillon durait toujours. [illegible] rapporte Baccio Giovannini, au seigneur don Giovanni de Médicis, oncle de la reine, qui se trouvait alors à la Cour de France, que la reine Marguerite était tenue, sachant que le maréchal de Bouillon voulait la faire prisonnière et la mettre entre les mains

des huguenots. La mort du roi survenant, on lui aurait fait dire qu'elle avait consenti seulement par force à la dissolution de son mariage ; ç'eût été un nouveau prétexte pour embrouiller les affaires de l'État. » Le roi reconnaissant mit à la disposition de la reine de Navarre, quand elle voudrait quitter Paris, la délicieuse résidence de Chenonceaux. Marguerite de Valois, persistant dans son attitude loyale vis-à-vis de la reine, repoussa toutes les instances qui lui furent faites pour qu'elle laissât une part de son bien aux enfants bâtards du roi [1].

Le dénouement de la conspiration d'Entragues et le voyage de Marguerite de Valois eurent pour effet d'amener l'entière pacification du royaume dont quelques parties n'avaient cessé d'être agitées depuis la mort de Biron. Le roi fit à la fin de l'année 1605 une tournée dans les provinces du Centre et se rendit jusque dans le Limousin, qui remuait. A cette époque, il eut, comme il lui arrivait toujours durant ses absences et quand il était malade, un vif retour de tendresse pour Marie de Médicis, vers laquelle il s'empressa de revenir en lui écrivant ces mots qui portent si

1. Dép. de Bac. Giov., du 8 août 1605. (En part. inéd.)

bien son empreinte : « Le cœur commence à relever à tout le monde de sentir le visage tourné vers la douce France [1]. »

La reine était de nouveau enceinte à ce moment; dans un voyage qu'elle fit à Blois au commencement de 1606, des pluies torrentielles faillirent amener pour elle un accident grave. La grêle frappa mortellement des mules de la litière. Elle n'éprouva heureusement aucun mal. La bonne intelligence du roi et de sa femme se manifesta encore dans un nouveau voyage qu'il fit avec elle et qui porta un dernier coup aux espérances des factieux. Le maréchal de Bouillon, retiré dans le Palatinat, se décida enfin à la soumission. Le roi se dirigeait sur Sedan, la plus forte des places du maréchal; il consentit à signer un accord avec lui. Il fut convenu que le roi entrerait dans ses villes, qu'il occuperait pendant quatre ans. Bouillon garderait cependant la seigneurie et l'entrée de Sedan.

1. V. *Let. mis.*, t. VI, correspond. d'oct. 1605 avec la reine. Il lui dit encore à la date du 19 oct., sans doute en faisant allusion à la marquise : « J'ai veu ce que vous me mandés de cette dame jaune et maigre; ce n'est plus marchandise pour ma boutique, car je ne me fournis que de blanc et de gras. »

Henri IV put, avec une satisfaction légitime, emmener sa femme avec lui pour prendre fit possession de la forteresse. A son retour, il fit avec la reine une entrée triomphale, revêtu d'un habit blanc, dans la ville de Paris. Les échevins le reçurent et la population manifesta par ses acclamations son approbation pour une politique qui avait été clémente et qui n'avait point cessé jusqu'alors d'être ferme [1].

1. Dép. de Bac. Giov., d'avril et mai 1606. (Inéd.) — Bassomp. Mémoires.

On trouvera, dans un livre récemment paru en Allemagne : *Heinrich IV und Philipp III von s^r Martin Philippson, 3 vol., Berlin, Duncker, 1870-76*, une étude des conspirations de Biron et d'Entragues qui peut être rapprochée de celle que nous donnons. L'auteur allemand nous semble trop porté à atténuer la responsabilité du cabinet de Madrid dans ces deux affaires.

XII

CORRESPONDANCE DE MARIE DE MÉDICIS ET DU GRAND-DUC FERDINAND

Bons rapports de Marie de Médicis et de son oncle. — Nouvelle faveur de la marquise.— Les petites vengeances de la reine. — Affaire de Luigi Bracci.

[Mai 1606. — Mai 1607]

L'histoire des rapports de Marie de Médicis avec son oncle le grand-duc Ferdinand et sa tante la grande-duchesse Christine forme une contre-partie curieuse de l'histoire même du mariage de cette princesse et de Henri IV. Le grand-duc, par affection pour sa nièce, non moins que dans l'intérêt de son influence et de ses recouvrements, ne perdait point de vue la reine, et s'intéressait vivement aux affaires de la Cour de France. L'intervention de son autorité respectée, malgré l'éloignement, fut plus d'une fois nécessaire pour

rétablir la paix si gravement troublée dans l'entourage le plus intime de Marie de Médicis. En ce qui dépendait de lui, du moins, le grand-duc s'efforçait d'assurer la tranquillité de la reine. Il avait adressé de sévères avertissements à Concini [1], en lui exprimant tout son mécontentement contre lui et son regret de lui avoir procuré auprès de la reine la place qu'il occupait; il alla jusqu'à le menacer de l'en faire tomber, s'il ne changeait de conduite. Les différends de Concini et du chanoine semblèrent s'apaiser.

Marie de Médicis aimait le grand-duc, dont l'affection à son égard était toute paternelle, et celui-ci voyait avec chagrin les agitations du ménage royal, auxquelles les ressources de sa prudente diplomatie, au défaut d'une autorité suffisante, ne pouvaient apporter aucun remède. Il prodiguait toutefois à la reine des consolations, des conseils de résignation et de petits présents. La reine resta donc intimement liée

1. *Lettere di Concino Concini e della Dianora Galigai al g.-duca e al cavaliere Vinta dal loro arrivo in Francia sino al 1617. Riguardano principalmente la corrispondenza che la regina tenevà col g-duca, le commissioni che essa li dava, gl' intrighi del segretario Giovannini, etc., etc.* Carteggi et affari di Francia. Ind. 2. Filz. XXI.

avec son oncle. Si la correspondance des résidents toscans instruisait le grand-duc par le menu des péripéties dramatiques de cette union peu assortie, malgré sa fécondité, elle ne réflétait cependant qu'imparfaitement les sentiments secrets d'une âme abreuvée d'amertume et qu'une désillusion profonde avait plongée dans une sorte d'indifférence, dont elle ne sortait que rarement par des éclats de colère. C'est dans la correspondance de la reine avec son oncle [1] qu'il faut chercher l'explosion, si souvent contenue devant la Cour, de l'orgueil et de la jalousie qui se combattent en elle. Dans les lettres trop peu nombreu-

1. Les lettres de Marie de Médicis sont contenues dans la Filza IV, ind. II, n° 4729, sous le titre de *Lettere della regina Maria dal 1600 al 1616-17*. Cette Filza est nouvellement reliée en deux volumes. On trouve en outre l'indication suivante dans l'*Indice 2° della legazione di Francia : Fascetto di lettere di proprio pugno della regina Maria al g.-duca Ferdinando 1°, che contengono la confidenza dei suoi segreti e i disgusti che a col segretario Giovannini. La gelosia per li amori del re.* Plus des lettres de Bruxelles, Londres et Cologne. — Parmi ces lettres de Marie de Médicis, les unes sont entièrement autographes, les autres écrites par des secrétaires ; ces dernières portent toujours la signature de la reine, généralement précédée de quelques lignes de son écriture. Pendant les première années de son mariage, la reine écrit presque exclusivement en italien ; quand elle sera régente elle n'écrira plus qu'en français.

ses qui nous ont été conservées, nous aimons à trouver une Marie de Médicis plus vive, plus expansive, plus elle-même que la reine de France dépeinte par Sully ou par les ambassadeurs.

Les chagrins domestiques de la reine tiennent une grande place dans ces pages ; mais on y voit aussi figurer, par un contraste qu'il n'est pas sans intérêt de relever, l'indication de ses plaisirs à côté de ses plaintes et de ses lamentations. Marie de Médicis contribua à maintenir en France l'usage d'emprunter les divertissements scéniques à la verve comique et au génie artistique de ses compatriotes. Plus d'une lettre le prouve, entre autres celles du 8 juillet 1601 pour recommander au grand-duc « Harlequin et sa bande de comédiens italiens qui s'en retournent en Italie. » La reine prie son oncle de leur donner passage et séjour dans les villes de son obéissance.

Une autre fois c'est à la grande-duchesse qu'elle s'adresse : « Ma tante, le Roy monseigneur escrivant par Renoncini à mon oncle le grand-duc pour le prier de luy vouloir prester pour quelques moys son consert de musique de Julio Romano avec ses filles, j'ay creu vous devoir fere la mesme prière et vous assurer que

pour l'amour de vous ils seront les bienvenus et veus de moi. Fontainebleau 23 août 1604[1]. »

Ferdinand est un oncle généreux; il envoie à la reine tantôt des plantes rares, tantôt des « meubles et autres hardes », par le Havre de Grâce. Il aime en toute occasion à se rendre agréable à sa nièce.

C'est à son intervention que Marie de Médicis dut de voir plus amplement pourvu son budget parcimonieusement établi par Rosny. Le grand-duc autorisa en effet la reine de France à user largement du recouvrement de ses créances pour solder ses dépenses, non sans quelque confusion pour Henri IV qui, à partir de ce moment, « ouvrit sa main et délia sa bourse[2] ».

Aussi Marie de Médicis a-t-elle mis en son oncle toute son affection et sa confiance; bien plus, elle le regarde comme son seul protecteur. Elle s'empressa donc de mettre elle-même un terme à la mésintelligence momentanée que les soupçons conçus contre la grande-duchesse, à

1. La lettre de Henri IV, relative au même sujet, a été publiée au supplém. des *Let. mis.* par M. J. Guadet, t. VIII de la publication, p. 908, à la date du 24 août 1604.

2. Ab. Desjard., *Nég. dipl.* Une dép. du 24 mars 1609 cite ce fait, t. V, p. 591.

propos des révélations faites au roi sur l'inclination prétendue de son cousin, D. Virginio, avaient fait naître entre la reine et la femme du grand-duc.

« Quant au fait de la grande-duchesse », écrit-elle à son oncle, « étant fermement résolue de l'aimer et de l'estimer, je ne puis vous répondre autre chose, sinon que je suis toute prête à le faire. Mais, pour la consolation de l'un et de l'autre de vous deux, je vous dirai seulement que je me paie entièrement pour rester persuadée que la grande-duchesse n'a pu me rendre auprès du roi ce mauvais office, des raisons que Votre Altesse m'a écrites auparavant et dans sa dernière lettre. En retour, Votre Altesse et la grande-duchesse peuvent me croire également entièrement justifiée. Restons-en là, je ne veux plus qu'on raisonne de cette chose. 12 mars 1604 [1]. »

Un trait qu'il faut faire ressortir dans la correspondance de Marie de Médicis avec son oncle, c'est que ses infortunes de femme et de reine ne l'ont pas assez aigrie pour empêcher sa bonté pleine de sollicitude de s'étendre sur

1. Autogr. en italien.

tous ceux qui l'approchent, sur les petits, sur ceux-mêmes dont elle a à se plaindre. Elle traîte avec une familiarité bien italienne sa femme de chambre, Catherine, et son valet de chambre Nicolo Roger, « qu'elle écoute avec plaisir » quand, à son retour d'un voyage à Florence, il l'entretient « de la bonne disposition de toute la maison du grand-duc ». Son tailleur, Jacomo Zoccoli, ne lui paraît pas non plus un trop petit personnage pour aller porter au grand-duc la nouvelle de la naissance du Dauphin.

Il n'est pas une personne attachée à son service, qui, retournant en Italie, comme son médecin ordinaire, Guidi, par exemple, ou le secrétaire du résident, Romena, ne reçoive d'elle les plus chaleureux témoignages de satisfaction, pour qu'ils soient les bien venus du grand-duc.

Ce n'est pas seulement son « conseiller et premier majordome Concino », qu'elle recommande à Ferdinand par lettres autographes (11 mars, 27 mars) dans les termes les plus pressants. Lorsque le chanoine Baccio Giovannini, au mois de septembre 1606, repassa les monts, Marie de Médicis sut ne tenir aucun compte des sollicitations de tous les ennemis du résident et des réels sujets de mécon-

tentement qu'il avait pu lui donner; elle écrivit au grand-duc une lettre dans laquelle elle lui exprima en termes formels sa satisfaction (12 septembre 1606); elle dédaigna de le perdre définitivement dans l'esprit et la faveur du grand-duc; et si peu de temps après elle s'exprimait avec une certaine vivacité sur le compte du chanoine, c'est qu'il avait été question de le renvoyer en France [1]. Quand on était hors d'état de l'offenser, elle dédaignait le plus souvent le plaisir de se venger. C'est donc bien gratuitement que sa rivale Henriette d'Entragues cherchait à la faire passer pour vindicative.

Nous devons cependant mentionner un épisode curieux qui nous est révélé par cette correspondance inédite, et dans lequel Marie de Médicis, en butte aux tracasseries de Henri IV et à de nouvelles vexations de la marquise de Verneuil, s'enhardit jusqu'à contrecarrer les volontés du roi et à mettre le grand-duc Ferdinand en de-

1. Lettre datée de Fontainebleau du 28 juin, sans millésime. « La reine a reçu une lettre du grand-duc qu'elle a déchirée comme il était convenu. Elle ne peut consentir à ce que Baccio revienne à la cour. « *Avendo ritrovato che diceva un mondo di mal di me a ministri et a me di loro, oltre che per la sua avaritia ma fatto mille disonori.* » Elle n'en veut absolument plus. « *Lo disgusterebbe assai assai.* » (Autogr.)

meure de prêter les mains à une petite vengeance qu'elle prétendait tirer d'un Italien à son service, et qui l'avait trahie. La reine expose elle-même l'affaire dans la lettre suivante :

Après avoir remercié le grand-duc pour les bons traitements que Concini a reçus à sa Cour, elle lui fait savoir que sa lettre a un autre objet : « L'occasion pour laquelle j'expédie ce courrier à Votre Altesse, mais sous le nom de Concino, à l'adresse de son frère, pour porter le portrait du roi, est que je me trouve aussi mal que possible des services de Luigi Bracci, et en choses d'une importance particulière et qui me touchent infiniment. Il s'agit, entre autres, de faits relatifs à la marquise de Verneuil, comme je vous le ferai savoir sous peu avec plus de précision. J'ai donc résolu, sous prétexte qu'il accompagne ma sœur [1] jusqu'à Marseille, de l'envoyer ensuite jusqu'auprès de vous où il aurait, soi-disant, à prendre possession du cheval de bronze [2], à l'embarquer et à solder les comptes de la dépense avec qui de droit.

1. La duchesse de Mantoue, qui était venue assister aux fêtes du baptême des premiers enfants de Marie de Médicis.

2. La statue équestre de Henri IV, qui figure sur le Pont-

crire de sa propre main et de signer d'un certain cachet les lettres auxquelles elle devait ajouter foi. « Saluez de tout mon cœur, dit-elle en terminant, la grand-duchesse. » 29 septembre 1606 [1].

Aux criminelles conspirations de la marquise, la reine répond par une intrigue à l'italienne, mais sans portée véritable. Réussira-t-elle dans ses innocents projets de vengeance?

Le grand-duc l'avertit, par une lettre du 11 novembre, qu'il s'est conformé à son désir. Marie de Médicis lui témoigne son contentement. Tout va pour le mieux. Le roi lui-même a manifesté sa satisfaction et la reine a choisi un autre gentilhomme [2]. L'affaire sembla prendre cependant une autre tournure que celle que la reine avait voulu lui donner, lorsque le grand-duc, par une lettre du 21 novembre, qui se croisa en route avec celle de Marie de Médicis, lui fit savoir qu'il n'avait pas cru devoir encore faire interroger Bracci. La reine insiste dans sa réponse; elle recommande à son oncle de soumettre à un interrogatoire séparé le laquais, qui a été également

1. Autogr.
2. Fontainebleau, 26 nov. (Autogr.)

arrêté, et qui est le principal confident de son maître. Elle donne à l'information un premier élément en déclarant que le roi lui a avoué que Bracci allait, en effet, chez la marquise, et elle conclut en conjurant le grand-duc de retenir cet homme à sa disposition [1].

C'est le moment d'une vive recrudescence de passion de la part de Henri IV pour Henriette d'Entragues. La marquise, éloignée de la Cour après sa condamnation, avait habilement profité d'un accident survenu au roi, qui avait failli se noyer dans la Seine avec la reine et le duc de Vendôme [2], pour reparaître. Elle était venue

1. Paris, 12 déc., 1606. (Non autogr.)

2. « Je dois vous raconter un fait bien extraordinaire. A leur retour de Fontainebleau, leurs Majestés allèrent à Saint-Germain pour voir M. le Dauphin. Comme ils s'en retournaient le jour suivant, et que le carrosse à six chevaux, dans lequel se trouvaient le roi, la reine, M. de Vendôme, la princesse de Conti et M. de Montpensier, allait entrer dans l'avant-dernier bac, en remontant vers Paris, un des chevaux tomba, le bac s'écarta ; et le carrosse, au lieu de prendre le droit fil, donna de flanc. Les roues du côté où se trouvait la reine n'ayant trouvé aucun point d'appui, la voiture dut verser et ceux qu'elle contenait furent précipités dans l'eau. La reine et M. de Vendôme, qui étaient à la portière, s'en allèrent tout au fond, la tête la première. Le roi, qui était resté dedans, voyant sa femme et son fils en si grand danger, se jeta dans le fleuve pour les repêcher. Ayant retrouvé son fils, il le re-

féliciter le roi de s'être tiré sain et sauf de ce mauvais pas, et, reprenant ses anciennes doléances, elle profita de l'occasion pour représenter au roi dans quelle misérable condition l'aurait mise une mort qui eût fait d'elle la proie de la reine. Henri IV tomba dans le piége que lui

tira par une jambe, sans cesser de crier qu'on secourût sa femme. La tête de la reine ayant reparu à la surface de l'eau, le baron de Chataigneraie, qui avait été un des premiers à accourir, la prit par les cheveux et, avec l'aide du roi, la tira dehors à moitié morte, car elle avait beaucoup bu. La princesse de Conti, qui avait été aussi précipitée dans l'eau, faillit se noyer. Quelqu'un ayant vu s'agiter hors de l'eau un bras, qu'il prit pour celui de la reine, l'attira vers lui; mais comme il s'aperçut qu'il n'avait point affaire à la reine, il laissa là la princesse. M. de Montpensier, qui était à l'autre portière, se sauva, sans avoir été jeté ni se jeter lui-même à l'eau. Le roi et la reine, ne s'arrêtèrent pas à Neuilly, mais poursuivirent leur route à pied, jusqu'à l'arrivée d'un carrosse qui les a reconduits, sans qu'ils eussent changé de vêtements, à Paris. La reine a gardé le lit pendant deux jours.»— Dép. de Bac. Giov., du 12 juin 1606. Ab. Desj., *Nég. dip.*, p. 560. — Cet accident était arrivé à la reine quelque temps après qu'elle eut mis au monde (10 février 1606) sa seconde fille, Madame Christine, qui épousa le duc de Savoie, Victor Amédée. Elle était devenue fort belle après son accouchement. L'accident lui fit perdre un peu de cette beauté. La marquise, interrogée sur ce qu'elle aurait fait en cette circonstance, répondit : « J'aurais crié la reine boit », suiv. Tallem. des Réaux.

avait tendu la marquise par sa seule venue, en une circonstance où elle paraissait naturelle. Il chercha a obtenir de la reine qu'elle tolérât de nouvelles visites de Mme de Verneuil, et, sur son refus, lui répéta encore qu'il était le maître. La reine lui répondit qu'elle ne l'ignorait pas et qu'il pouvait faire d'autorité ce à quoi elle se refusait ; mais il n'obtiendrait jamais son consentement [1]. Elle se retira dans ses appartements, et menaça de le faire chaque fois que viendrait Mme de Verneuil.

Henri IV reprit du moins avec la marquise sa correspondance longtemps interrompue ; on y trouve une allure particulièrement enflammée, et plus de gaillardise peut-être encore qu'autrefois [2]. Mme de Verneuil, « revenue dans le monde conversable », ne manqua pas de réserver à la sensualité du roi la réalisation d'espérances qu'elle entretenait avec soin, sans y satisfaire. « Elle reprenoit ses mêmes premières ruses et intrigues d'amourettes, qu'elle desguisoit et paroit du voile d'une grande dévotion, accompagnée de mines, simagrées et scrupules de conscience, dont elle

1. Dép. de Bac. Giov. du 26 juin, *ibid.*, p. 461.

2. Voir dans B. de Xivrey, vol. VII, les billets du mois d'octobre 1606 et suiv., et les extraits cités à l'Appendice n° 15.

faisoit mestier et marchandise [1]. » C'est dans ces circonstances que se produisit l'affaire de Luigi Bracci, et que la marquise fit de ses ruses un usage perfide contre la reine.

Mme de Verneuil, irritée de ce qui était arrivé à Bracci, avait d'abord manifesté sa colère à ses confidents et s'était servie de ses moyens d'action sur le roi pour intimider le grand-duc. « Les amis de la marquise », écrit la reine à ce dernier, « disent à ceux qui ont leur confiance, qu'il avait gagné l'une de mes femmes de chambre et qu'ainsi elle savait par lui tout ce que je disais, nuit et jour; elle se vantait de pouvoir, par ce moyen, retirer de lui quelque service signalé. » La reine demande au grand-duc de lui communiquer les interrogatoires de son prisonnier [2].

La marquise mettait, de son côté, toute son obstination à obtenir la liberté de Bracci. « Cette femme n'a jamais eu d'autre fin que de me torturer et de m'accabler de tribulations [3] », écrit encore la reine. « Cette affaire lui tient tant au

1. *Econ. roy.*, c. 138.

2. Paris, 16 décembre 1606. (Non autogr.)

3. « *Non ha mai havuto altra fine che tormentarmi e farmi tribolare.* »

cœur, parce qu'elle veut montrer au monde qu'elle a plus de crédit que moi auprès du roi, dans les choses mêmes qui par leur nature dépendent de Votre Altesse, qui est mon oncle [1].»

Le roi, entièrement gagné en effet au parti de la marquise, exerça à l'égard de la reine une persécution presque odieuse. Il voulut la forcer à écrire elle-même pour demander l'élargissement de Luigi Bracci. Mais elle s'y refusa absolument, et engagea le grand-duc, dans le cas où le roi demanderait lui-même cette libération, à lui répondre que Bracci était retenu en prison pour affaires concernant son propre service. Quant à elle, comme elle pouvait être contrainte de plier sous la volonté impérieuse de Henri IV, elle pria son oncle de n'ajouter foi, en ce qui regarderait l'élargissement du prisonnier, qu'à une lettre non-seulement signée de sa propre main, mais encore revêtue de son propre cachet, *placé au-dessous de la signature*. La reine se montrait particulièrement inquiète de cette circonstance que Bracci était très-ami de l'évêque de Béziers, monsignor Bonsi, son ancien di-

1. « *Per monstrare al mondo che ha piu credito di me con il re etiam in quelle cose che hanno da dipendere da V. A., ch'e mio zio.* »

recteur; et elle redoutait que la maîtresse du roi n'eût été chercher jusque dans les secrets du confessionnal des armes contre elle. « Cette affaire », ajoutait-elle, en achevant d'exprimer ses appréhensions, « me touche et dans ma réputation et dans le repos de mon esprit. *Questo negozio mi tocca e nella riputatione e nella quiete dell' animo* [1]. »

Quelques jours après (16 avril 1607) la reine mettait au monde le premier duc d'Orléans, qui ne vécut que quatre ans et demi [2]. Le roi eut le triste courage d'arracher à sa femme, dans cette situation qui lui imposait toutes les délicatesses du cœur et les égards du mari, une lettre par laquelle elle sollicitait enfin du grand-duc la délivrance de son ennemi [3]. Mais, rendue à son libre arbitre, elle se releva dans une lettre pleine de fermeté : « J'ai écrit par force à Votre Altesse », dit-elle, « pour la libération de Bracci; mais le contre-seing qu'Elle sait n'est point dans la lettre. En conséquence, Votre Altesse

1. Fontainebleau, 12 avril 1607. (Autogr.)

2. Il mourut le 17 nov. 1611 sans avoir reçu de nom de baptême.

3. Cette lettre figure dans le vol. II de la même Filza, sans date, p. 600, fort éloignée de la série de documents que nous citons ici.

saura ce qu'Elle doit répondre et je lui répète que ce fait me presse dans ma réputation et mon repos. » Pour couper court aux manœuvres de la marquise, elle propose au grand-duc de faire appeler le frère de Bracci et de lui dire que, s'il reçoit encore de France des lettres en faveur du prisonnier, il le fera emprisonner lui aussi. Le grand-duc ne tient-il pas prisonnier Bracci pour son propre compte? « Quant à D. Giovanni [1] », continue la reine, « j'en suis aussi mal satisfaite que possible à cause des secrètes intelligences qu'il entretient avec la marquise. Il m'a fait plus de mal avec ses flatteries pour le roi que n'en ont pu faire tous mes ennemis. Il va jusqu'à s'employer en faveur de Bracci. » Puis, après s'être plainte amèrement de l'astuce des courtisans *(l'astutia di questa corte)*, la reine termine par cette adjuration d'une éloquence passionnée et suppliante : « Il suffit, je n'ai d'autre passion, d'autre souci que le fait

1. L'oncle de la reine, Don Giovanni de Médicis, alors à la Cour de France, fils naturel de Cosme Ier, frère du grand-duc Ferdinand. Il naquit en 1565 et mourut en 1621. Il fut général de l'artillerie de l'empereur Rodolphe en 1594, commanda en 1600 l'escadre qui amena Marie de Médicis en France; il vint en France après avoir servi les Espagnols au siége d'Ostende.

de la marquise, et qui se déclare pour elle se déclare mon ennemi ; et là où je pourrai, à mon heure, à mon temps, je me vengerai sévèrement. Que Votre Altesse vienne à mon secours où il lui est possible de le faire ! Qu'Elle considère que je n'ai d'autre recours qu'auprès d'Elle, et qu'en Elle seule je place mon espérance. Je me recommande à Elle dans toutes mes douleurs présentes avec les larmes dans les yeux ; et si, au milieu de mes tribulations, je puis avoir cet appui de Votre Altesse, pour l'amour de Dieu, au nom de ses entrailles bénies, qu'Elle ne me le refuse point ! Et je lui promets de l'en récompenser comme je pourrai. »

La malheureuse reine, abandonnée des siens, même en face de sa rivale, ajoute dans un post-scriptum tremblé, qui augmente encore l'impression produite par ces paroles véhémentes : « Cette lettre est écrite en trois fois et à la dérobée, parce qu'en cette occasion le roi m'a défendu d'écrire. Je supplie donc Votre Altesse de me garder le secret. Fontainebleau, 7 juin 1607 [1]. »

1. Autogr. en italien. — Voir, pour toute cette correspondance, les textes originaux en italien à l'Appendice n° 16.

Cette missive déchirante met fin à la correspondance entamée au sujet de Bracci. Il ne nous est que trop facile de suppléer au dénouement, qui dut être encore un triomphe pour la marquise de Verneuil.

XIII

UN PRINCE FLORENTIN A LA COUR

Don Giovanni, oncle de la reine. — Un nouvel ambassadeur, Camillo Guidi.— La cour en 1608.— Les aventures de don Giovanni.

[1607-1608]

La reine de France était restée un an et demi sans avoir auprès d'elle un représentant du grand-duc. Les lettres qu'elle écrivit dans cet intervalle, et que nous avons vues précédemment, suppléent heureusement pour son histoire intime aux lacunes de la correspondance diplomatique [1].

La reine s'accommoda, non sans satisfaction, de l'interruption d'une tutelle qui lui paraissait humiliante et qui la gênait parfois. Au défaut du résident, la présence d'un de ses proches parents

1. Septembre 1606 à avril 1608 ; lettres citées au chapitre précédent. — M. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, ne donne aucun document concernant cette période.

pouvait lui être utile. Le seigneur don Giovanni de Médicis, ce capitaine aventureux, oncle de la reine, qui était allé mettre son épée au service des Espagnols pour les opérations du siége d'Ostende, était, en effet, de retour de ses campagnes et d'un voyage en Angleterre. Arrivé à la Cour de France au milieu du mois de juillet 1606, il semblait venir à point pour apporter à la reine, dégoûtée des services de Baccio Giovannini, conseil et appui; Marie de Médicis se promettait de lui l'un et l'autre. Elle envoya au-devant de son oncle Concini qui, brouillé avec le prince, se réconcilia cependant avec lui et lui fit voir Amiens; elle lui ménagea, en outre, à la Cour, les plus grands honneurs.

Marie de Médicis se trouva cette fois d'accord avec le roi. Henri IV voulait, en attachant à sa fortune ce brillant soldat et en lui procurant en France un riche établissement, l'enlever aux Espagnols et l'opposer aux menées de sa noblesse qui trouverait dans cet étranger un surveillant et un obstacle à ses coupables intrigues. Henri IV le combla donc de faveurs et résolut de le gagner par sa prévenante familiarité. Il lui fit espérer un gouvernement et même une principauté en France, et en attendant, il lui assigna

une provision de 15000 écus par an, 10000 comme aux princes du sang, 5000 au nom de la reine.

Don Giovanni se conduisit d'abord avec un certain tact. Il refusa de s'entremettre auprès de la reine pour la rendre plus complaisante aux faiblesses du roi : « J'ai vécu plus de cinquante ans », lui dit un jour Henri IV, « avec la liberté d'aller d'une femme à l'autre, et il n'est pas possible que j'y renonce. — Si Votre Majesté me dit cela », répondit l'Italien, « pour que je le redise à la reine, Elle se trompe, comme se tromperait aussi la reine, si elle me commandait de porter un pareil message à Votre Majesté. Leurs Majestés dorment toutes les nuits ensemble; Elles peuvent se dire ce qu'elles veulent et s'accorder entre elles. Je demeure ici pour vous servir; je le veux faire avec amour, payer de ma vie et de mon sang pour le bien de Votre Majesté, de ses enfants et de son État. Quant à porter nouvelles et me rendre son intermédiaire [1], en cela je ne la veux servir. »

Malheureusement don Giovanni ne sut pas

1. « *Farli il ruffiano.* » Dép. de Bac. Giov. du 4 sept. 1605, publiée par Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 557.

conserver l'attitude indépendante qu'il prenait si noblement vis-à-vis du roi, et son séjour, au lieu d'assoupir les discordes, sembla les exciter encore. Sa présence amena d'abord un refroidissement marqué dans les relations du roi et du grand-duc. Ferdinand de Médicis, que sa mauvaise humeur de créancier mal payé poussait insensiblement du côté des Espagnols et qui, d'ailleurs, toujours peu soucieux de se compromettre, songeait en outre à ménager le cabinet de Madrid, dans l'éventualité d'une régence de la princesse florentine, apprit avec déplaisir l'accueil favorable fait par son frère aux avances du roi de France. Il supprima la pension qu'il servait à don Giovanni de Médicis, quand il était au service du roi catholique. « C'é-« tait se montrer trop bon Espagnol », au sentiment de Henri IV. Aussi donna-t-il l'ordre de suspendre le paiement des créances du grand-duc, puis il consentit à faire payer sur l'annuité due, qui s'élevait à 100000 francs, 64000 francs, les 36000 autres étant attribués à don Giovanni.

Une petite guerre de mauvais procédés s'engage ainsi entre le roi et son oncle. Marie de Médicis avait demandé au grand-duc cinquante ou soixante forçats turcs pour compléter la

chiourme d'une galère dont le roi lui avait fait présent [1]. Le grand-duc, contre ses habitudes de condescendance aux désirs de sa nièce, les refuse; puis il se décide à les donner, mais en les envoyant peu à peu. « Et pourquoi les donner en cachette et deux par deux? » s'écrie un jour le roi impatienté. « A-t-il peur que les Espagnols sachent qu'il arme une galère pour sa nièce, la reine de France [2]? »

Mais ce qui rendit surtout difficile la situation de don Giovanni à la Cour, c'est qu'il ne sut point se garder des artifices de la marquise de Verneuil, qui mettait toute la satisfaction de son orgueil rancunier à détourner de Marie de Médicis ceux à la fidélité desquels elle attachait le plus de prix. « Pleine de sagacité, lettrée, extrêmement désireuse de triompher du cœur de toute personne [3] », la marquise fit de don Giovanni de Médicis un de ses partisans. Le prince italien

1. Archiv. Méd., Filza 4728, déjà citée, lettre du 2 août 1605.

2. Extr. de dép. de Bac. Giov., mai-juin 1606. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 559.

3. « *Donna sagacissima, litterata et estremamente ambiziosa di triumfare de cuori d'ogni persona.* » Express. du résident Camillo Guidi. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 565.

se fit remarquer en outre par des galanteries trop risquées et se compromit au point que la reine demanda instamment le rappel de son oncle.

En présence de ces difficultés, le grand-duc ne pouvait se dispenser plus longtemps de se faire représenter officiellement auprès du roi de France et de la reine. Baccio Giovannini ayant été absolument écarté, il fit choix, en qualité de gentilhomme résident, du chevalier Camillo Guidi de Volterra, et lui donna pour secrétaire Scipione Ammirato. Le grand-duc avait pu apprécier la pénétration d'esprit de cet agent dans les affaires diplomatiques en Espagne, à Gênes, à Rome; la connaissance de ces différents États et de leurs gouvernements lui promettait dans son nouveau résident un utile serviteur au milieu des intérêts divers qui s'agitaient à la Cour de France; et Marie de Médicis ne pouvait manquer d'accueillir favorablement un diplomate qui avait contribué à faciliter auprès de la Cour pontificale la dissolution du premier mariage de Henri IV.

Ferdinand de Médicis pourvut Camillo Guidi, à son départ, d'une instruction détaillée, dans laquelle se mêlaient à des renseignements judicieux

sur les principaux personnages de la Cour, des conseils de conduite qui devaient être transmis à la reine :

« Les pensées de Sa Majesté », lit-on dans l'instruction [1], « n'ont point à se consumer à l'endroit de la marquise de Verneuil; car les passions de cette nature doivent céder la place à des pensées d'État, du côté desquelles il est d'autant plus nécessaire de se tourner et de s'appliquer, que ce n'est point avec des bagatelles qu'il convient de contremine et de combattre l'audace et la méchanceté de la marquise. Que la reine engage le roi à avoir toute le soin possible de sa vie, qu'elle seconde et flatte par quelque côté, mais en toute dignité, ses plaisirs, elle augmentera l'amour du roi et son crédit auprès de lui; et la marquise de Verneuil restera abaissée et vaincue. »

N'est-il pas permis de penser que les embarras suscités au grand-duc par la passion de la reine dans l'affaire de Luigi Bracci, une misère au fond, n'avaient pas été indifférents à la ré-

1. Pour cette instruction inédite, v. *Registro di lettere del cav. Guidi dove sono notate tanto quelle che scriveva che quelle che riceveva.* Archiv. Méd., *Legaz. di Francia,* Filza XXXI, p. 5 et *sqq.*

daction de ces avis dont la sagesse n'excluait pas la sévérité ?

Quant à Concini, le grand-duc, qui ne se dissimulait pas ses imperfections et son insupportable vanité, allait jusqu'à dire encore à l'adresse de la reine : « L'excès de tendresse de Sa Majesté pour Concino et sa femme est odieux, pour ne pas dire scandaleux. » Quelques mots caractéristiques sur le roi, la reine, sont également précieux à recueillir pour l'historien comme pour l'envoyé, auquel ils devaient éviter à son arrivée un premier travail d'observation : « La liberté du langage est grande à la Cour de France. Quant au roi, il est taciturne et circonspect en ce qui concerne son service, ouvert et très-libre pour le fait d'autrui. La reine est beaucoup plus réservée. Le roi l'aime et en quelque sorte il la craint [1]. »

Camillo Guidi connaissait donc sa Cour quand il arriva à Paris. Don Giovanni le reçut dans

1. « *Concino ha molte imperfettioni et forse anche molta vanita. Di Concino et della moglie, seben e odiosa, per non dire scandalosa tanta tenerezza di S. M.— Il re taciturno et circumspetto in quel che riguardi il suo servitio, e molto aperto e libero ne fatti d'altri. — La regina ben piu taciturna. Il re l'ama et quasi la teme.* » *Ibid.*

sa maison et le conduisit lui-même au Louvre. Le résident nous fait assister, dès sa première dépêche, à une de ces scènes d'intérieur que nos Florentins excellent à dépeindre et auxquelles se prête si bien d'ailleurs le personnage de Henri IV. Il est conduit dans le cabinet de la reine où celle-ci l'accueille avec joie et lui demande des nouvelles de toute sa famille. Arrive le roi. Marie de Médicis présente le nouveau résident. Au premier abord Henri IV est froid; la politique le commande, car l'attitude de Ferdinand l'a mécontenté. Aussi le roi proteste de son amour pour le grand-duc, tout désintéressé, à l'encontre de celui que semblent lui témoigner les Espagnols. « Il s'exprima, à ce sujet », remarque l'ambassadeur, « d'un ton fort sévère et vraiment royal *(con tuono assai rigoroso et regio)*. » Puis, tout à coup, changeant ce propos en badinage : « Eh! bien », fait-il au résident, « que dites vous de ma femme? Ne vous paraît-il pas qu'elle se porte bien? N'a-t-elle pas bonne mine? Est-ce que je ne vous la conserve pas bien? » — « Pour moi », dit Camillo Guidi, « je disais oui, j'approuvais tout en rendant hautement grâces à Dieu et à Sa Majesté; j'ajoutai que je ne trouvais point la reine

aussi engraissée et grossie que je l'avais entendu dire à Florence. Alors le roi lui prit la taille avec ses deux mains et dit : « Voilà où elle a grossi, avec tant de plaisir et de profit pour moi [1]. » Le roi s'occupa ensuite de quelque affaire, et comme je voyais qu'elle l'absorbait, je me retirai doucement vers le mur, le long duquel se trouvait rangé un très-grand nombre de seigneurs et de princes. Je restai là environ deux heures, considérant et admirant cette libre façon d'agir, cette facilité de traiter les affaires avec le roi, sa familiarité envers chacun. Par trois fois il vint en face de moi, me faisant de joyeuses questions sur la vivacité du Dauphin ou de quelque autre de ses petits garçons ou filles qui étaient tous là, tant enfants naturels que légitimes. » Le roi sort ensuite en voiture avec la reine [2].

Le résident alla faire visite à M. de Sillery, avec lequel il s'était trouvé en rapport à Rome, et à son fils M. de Puisyeulx. Il trouva que ce

1. La reine était encore enceinte. Elle accoucha le 25 avril 1608 de Gaston d'Orléans.

2. Dép. du 4 mars 1608. (Inéd.) *Legaz. di Francia*, Filza XXX. Les dép. publ. par M. Ab. Desj. ne commencent qu'au mois d'avril.

dernier « avait, depuis qu'il ne l'avait vu, acquis barbe et femme et pris le chemin de ne pas lui être un ami inutile [1]. » Il présenta également ses hommages à M. de Villeroy et vit en lui avec admiration « l'image vénérable, bien que de petite stature, d'un très-grand et très-valeureux ministre d'Etat [2]. » Les réceptions officielles du nouveau résident se terminèrent par une visite au Dauphin auquel il remit des lettres du grand-duc, de Madame et de leur fils Cosme. Le Dauphin prit plaisir à lire la lettre de la grande-duchesse, qui était écrite en français. La reine Marguerite, que le résident alla saluer en dernier lieu, s'informa avec beaucoup d'intérêt de la cour de Toscane.

La venue de Camillo Guidi en France fut presque immédiatement suivie du départ de Don Giovanni. Le roi, qui ne voyait point jour à retirer de lui les services qu'il s'en était promis, le laissa s'en aller et il s'en fit auprès de la reine un mérite peu désintéressé. Il espérait, en effet, par sa condescendance, fermer les yeux de la

1. « *Che aveva da che io non lo vidi acquistata barba, moglie et indiriżżo da non mi essere inutile amico.* » *Ibid.*

2. « *Vidi un simolacro venerando seben di piccola statura d'un grandissimo et valorosissimo ministro di Stato.* » *Ibid.*

reine sur les nouvelles faveurs qu'il voulait accorder à la marquise de Verneuil.

Don Giovanni, auquel Henriette d'Entragues fit ses adieux avec éclat, partit de la Cour sans payer ses dettes et sous le coup d'une imputation plus plaisante peut-être que vraie. Il aurait cherché bonne fortune à trop bon compte. La reine avait un jour fait venir chez elle une jeune et noble dame de Paris; au sortir du palais, vers une heure de la nuit, le cocher, qui avait été acheté par le seigneur Don Giovanni, la conduisit dans la maison de Son Excellence; et l'oncle de Marie de Médicis put, au nom de la reine, fléchir la dame. Quelques jours après, la jeune femme se plaignit, un peu tard, « que l'on se fût prévalu du nom, de l'autorité de la reine, et du devoir d'obéissance et de fidélité à son égard, pour la conduire en quelque sorte à la boucherie. C'est là, sans doute, une fable », conclut l'ambassadeur; « car, en admettant que Son Excellence eût formé ce dessein, les femmes ne sont pas ici tellement bizarres et inexorables, qu'il fût en cette occasion, besoin d'un tel manége, et qu'il fallût recourir au bras et à la puissance souveraines. La reine, en tout état de cause, n'est pour rien dans cette affaire; car

cette personne n'a été conduite ni par les gens ni dans la voiture de Sa Majesté [1] ».

Lors de sa première entrevue avec Camillo Guidi, la reine avait réservé pour plus tard l'expression de ses sentiments réels vis-à-vis de ses parents de Toscane, dont le refroidissement avec le roi n'avait pas été sans l'atteindre elle-même. Elle voulut d'abord mettre en garde le nouveau résident contre les travers dans lesquels était tombé son prédécesseur, Baccio Giovannini, et elle le fit avec peu de ménagement [2]. Le caractère de la reine était devenu, au dire de Camillo Guidi, « fort ombrageux [3] et enclin à la colère. » — « Ayez soin », lui dit-elle, « de ne point faire tourner en dérision ma personne et la réputation de Son Altesse, en devenant la fable de la Cour et du roi, comme il est arrivé à un autre ministre du grand-duc, lequel allait toujours à pied, par la boue, tout

1. Dép. du 15 avril 1608. (Détails inédits.) *Ibid.*, p. 71. V. l'Append. n° 17.

2. Dans une dépêche postérieure, Guidi rendit cependant un excellent témoignage de la manière dont Baccio avait géré les intérêts du grand-duc. 17 février 1609. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 589.

3. « *La natura sua non poco ombrosa et collerica.* »

seul et, dans les derniers temps, monté sur un bidet, accompagné seulement d'un petit laquais. On n'a jamais pu savoir où était sa demeure et le roi lui-même disait qu'il était obligé de lui avancer les quatre-cinquièmes de la pension que lui donnait Son Altesse. Les mauvaises plaisanteries sur son compte sont allées fort loin; Sa Majesté même avait un jour résolu de lui faire savoir seulement une heure d'avance qu'Elle avait l'intention d'aller dîner chez lui [1]. »

Ce qui exaspérait Marie de Médicis, c'est qu'elle croyait voir dans les instructions du grand-duc la prétention de la régenter. Elle se plaignit au résident « d'être traitée par sa famille comme une petite fille, une enfant. Reine de France, mère de cinq enfants, elle refusait de se soumettre plus longtemps à cette discipline et syndicat; la façon de procéder de ceux qui étaient venus à la Cour de France lui avait été trop odieuse ! »

Marie de Médicis écartait bien imprudemment les avis du grand-duc; car c'était lui ôter la possibilité de l'éclairer, au besoin de la protéger. Le rôle du nouveau résident auprès

1. Dép. du 29 avril 1608. Arch. Med., Filza XXX, p. 95.

d'elle se trouva par là presque annulé. La reine fut rejetée sans contrepoids du côté de Concini et de sa femme qui, après avoir fait renvoyer Baccio Giovannini, poussé au départ de don Giovanni et fermé la bouche de Guidi, se trouvaient enfin les seuls maîtres de la place. Ils continuèrent à abuser de l'aveugle confiance de la reine.

Le roi, voyant en effet qu'eux seuls pouvaient tout sur l'esprit de sa femme, les engagea, au prix d'exorbitantes faveurs, à servir ses propres desseins et ceux de la marquise. A la mort de M. de la Roche, premier écuyer de la reine, Concini est investi de sa charge, malgré l'opinion de la Cour qui eût trouvé plus convenable le choix « d'une barbe blanche que celui d'un jeune homme pour l'exercice de fonctions qui le mettaient sans cesse et publiquement en contact avec la reine [1] ». Concini revendit à beaux deniers comptant la charge de premier majordome qu'il occupait précédemment.

Mais Henri IV demandait à être payé de retour. La marquise de Verneuil lui tenait rigueur depuis un an et exigeait impérieusement des sû-

1. « *Dovendo assistere di continuo attorno la regina, pareva che ricevesse piu decoro da una barba canuta che da un giovane.* » Dép. du 15 avril. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 566.

retés [1]. Affectant toujours de ne songer qu'aux intérêts de ses enfants, elle cherchait encore à apitoyer le père sur les rigueurs de la destinée qui les attendait, s'il venait à mourir. Elle commença par obtenir la levée de l'interdiction du séjour de Paris qui pesait sur elle, et demanda ensuite ou qu'on l'admît dans le palais, ou qu'on

1. Deux lettres de Henri IV nous laissent deviner plus qu'elles ne nous expliquent les vicissitudes et les agitations de cette liaison avec Henriette d'Entragues :

« Je ne pensois point, en vous mandant que vous seule pouviés changer mon humenr mérancolique en joye, vous offenser; aussy peu en vous tesmoignant le desir de vous chérir et le deplaisir d'en estre privé. Ce n'a jamais esté mon intention ny ne l'est encore de vous empescher de prier Dieu, tant s'en fault; je l'approuve extresmement. Vous dites que ma mérancolie ne procède de vous; je ne vous en ai pas accusée; et n'en ayant subject du monde, il est tout évident qu'elle procède de la rate; pour à quoy pourvoir je viens de prendre médecine. Vous me mandés que vous voulés vivre autrement que de coustume; j'ay trouvé ce style bien rude, pour ne vous en avoir donné occasion. Si vous continués, vous me ferés résouldre à ce qu'il vous plaira. Je vous baise en toute humilité, les mains. » — 18 octobre 1607.

« J'ai reçeu vostre lettre. Il est vray que dimanche nous résolûmes d'employer une heure à establir une façon de vivre qui nous apportast plus de contentement que vostre ingratitude et inégualité ne nous en avoit donné depuis quatre ans. Pour cest effest, je m'y en allai lundi au matin où au lieu de recebvoir quelque bon visage, vous commençastes

lui rendît ses enfants, ou que Metz lui fût accordé comme place de sûreté à la mort du roi.

De ces exigences, la seule qui convînt à Henri IV était celle qui lui aurait permis de recevoir de nouveau la marquise dans le palais. Il employa Concini pour obtenir de la reine cette concession. Il le flatte, l'admet dans son carrosse [1], va dîner chez lui avec la reine dans le palais que l'Italien s'est fait bâtir à la mode florentine et où il étale un luxe princier [2].

Le tout puissant intermédiaire semble avoir

par me dire pourquoy j'estois venu si matin; et qu'il y avoit un de nous deux trompé. A la vérité, ce fust moy, car je n'espérois des languages si rudes, qui peu après furent suivis de pires; car rompant la courtoisie de ceux que l'on va voir chez eux, vous me distes ces mesmes paroles : Je vous supplye, ne me voyés jamais; je n'ay jamais reçeu que du mal de vous. Je vous responds : Madame, songés y bien, je ne mérite pas ce traitement. Vous me respondites : Cela est tout résolu. Je vous respondis sans colère : Jugés qui a tort pour nos enfants. Ce seroit à vous à qui il les faudroit recommander; car si je n'estois de bon naturel, vous leur faictes le pis que vous pouvés. » Octobre 1607. — *Let. mis.*, t. VII.

On voit que ce sont toujours les mêmes prétentions et résistances de la marquise, et de la part de Henri IV le même acharnement dans ses poursuites.

1. Dép. du 5 août 1608. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 580.

2. « *Il re lodo la struttura della casa con maniera ita-*

réussi ; car les jalousies et les emportements de la reine cessèrent comme par enchantement. De grands desseins et de petits projets vont aussi détourner ailleurs la pensée de Henri IV, en attendant qu'une dernière passion l'éloigne définitivement de la marquise de Verneuil.

liana et li mobili richissimi di che tutta e ***guarnita. E in tavola aveva lodata la copia e nobilta dell' argenteria bastante per qualsivoglia gran principe.*** » Dép. du 25 nov. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 588.

XIV

NÉGOCIATIONS ET MARIAGES

Le duc de Vendôme et Mlle de Mercœur. — L'ambassade de don Pierre de Tolède et les projets de mariages espagnols. — Rôle du cabinet florentin et de la reine. — Mariage du prince de Condé et de Mlle de Montmorency.

[Mai 1608. — Mai 1609.]

Henri IV se montra particulièrement préoccupé, dans ses dernières années, d'un souci qui depuis longtemps déjà travaillait son esprit. Il résolut d'établir ses enfants, afin de voir, avant de mourir, le sort de ses bâtards assuré, conformément à ses convenances, et celui des enfants de France réglé d'après ses vues d'homme d'État. Pour ces derniers, Henri IV n'accueillit qu'avec froideur des ouvertures qui, tout en lui assurant une haute et puissante alliance, tendaient à le faire dévier de la ligne politique suivie pendant tout son règne; mais il montra

plus de faiblesse vis-à-vis de ses enfants illégitimes ; et ce n'est pas sans heurter encore de justes susceptibilités, qu'il s'efforça, par des moyens souvent despotiques, de les faire entrer dans les plus nobles et plus fières maisons. Ajoutons que ce grand roi ne sut point, au milieu des fêtes qui se préparaient ainsi pour la jeunesse de sa Cour, se tenir sur la réserve qui convenait à son âge, et on le vit à cinquante six ans essayer de ravir aux jeunes seigneurs ses familiers, même princes du sang royal, les femmes qu'il leur enviait, celles mêmes qu'il leur avait destinées.

Le roi s'occupa d'abord du jeune duc de Vendôme, qui avait grandi depuis sa première entrevue avec la reine ; il n'était cependant encore qu'un enfant. Henri IV résolut de lui faire épouser la fille du duc de Mercœur, afin de lier au trône la maison des Guises. La jeune fille était plus âgée que le futur ; l'apparence chétive de M. de Vendôme l'inclinait, en outre, fort peu vers un mariage que sa famille considérait de son côté comme une mésalliance. Aussi déclarait-elle que si l'on devait donner suite à ce projet, « elle voulait non-seulement se faire nonne, mais s'ensevelir vi-

vante plutôt que d'y consentir [1] ». Le jeune duc ne paraissait pas avoir moins de répugnance, d'autre part, à s'engager dans les liens du mariage. Henri IV fit venir l'évêque de Verdun pour endoctriner la jeune fille ; il intimida les Guises et fit faire d'autorité les fiançailles. La cérémonie ecclésiastique fut célébrée par le cardinal Du Perron. « Nul n'aurait pu empêcher cette solennité de se faire », dit le résident toscan ; « le roi s'était tellement endurci et mis en fureur à ce sujet, qu'il aurait chassé quiconque se serait mis en travers, encore bien que son fils lui-même eût refusé son consentement [2]. »

Henri IV, pour laisser aux deux fiancés le temps de mieux s'apprécier et de se convenir davantage, ne trouva pas un meilleur moyen que de remettre le mariage définitif à une année et d'envoyer, en attendant, le jeune duc en son gouvernement de Bretagne ; il voulut même l'éloigner davantage en lui confiant la mission de prêter le serment d'obédience au nouveau Pape, Paul V. Le duc de Vendôme ne devait point

1. Dép. de Guidi, du 27 mai 1608. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 468.

2. Dép. de Guidi, du 29 juil. 1608. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 474.

aller si loin. Henri IV, qui avait menacé d'opposer à toutes les résistances un arrêt du Parlement, vit bientôt que tout réussissait à son gré. « Les fiancés sont maintenant en pleine allégresse et doux passe-temps », écrit le résident après les fiançailles; « l'époux sert et courtise l'épouse; ils commençent à se vouloir du bien et manifestent le désir que l'année se passe vite pour faire ce qui reste à faire [1]. » Cette union n'en fut pas moins mal vue à la Cour. On y surprit sans peine la main des jésuites; et le Père Cotton, nouveau confesseur du roi, que la reine avait été aussi sur le point de prendre pour elle, si la cour de Toscane ne l'en eût judicieusement détournée, passa, en cette circonstance, pour avoir prêté à Henri IV, qui lui en fut reconnaissant, le secours d'un esprit exercé aux plus difficiles et délicates manœuvres.

Henri IV songea ensuite à la fille de la marquise de Verneuil, et voulut en faire la belle-fille du connétable de France, le duc de Montmorency. « Le bon vieillard », aux premières ouvertures qui lui furent faites, « se récria hau-

1. Dép. de Guidi, du 29 juil. 1608. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 474.

tement, en déclarant qu'il ne voulait plus de bâtards dans sa maison. » Henri IV n'oublia point ce propos, qu'il fera cruellement expier au connétable lorsque celui-ci voudra choisir un époux pour sa fille [1].

Le roi de France fut distrait de ces projets d'union à côté du trône, dont Marie de Médecis se désintéressa entièrement, par une tentative de rapprochement et d'alliance entre sa couronne et celle de son plus ancien et plus irréconciliable ennemi, le roi d'Espagne. En cette circonstance, Marie de Médicis, conseillée par le cabinet de Florence, prit son parti de pencher d'un côté vers lequel Henri IV n'avait que peu d'inclination.

Le gouvernement espagnol aux abois s'était décidé à négocier avec les Provinces-Unies. Mais il ne s'engagea point dans les démarches diplomatiques qui visaient à ce but, sans essayer de s'assurer l'avantage par des pourparlers engagés

1. Le fils du connétable dont il est ici question est précisément celui dont Richelieu devait faire tomber la tête à Bordeaux, après la bataille de Castelnaudary. Mari d'une fille de Henri IV, peut-être eût-il été épargné. C'est là un de ces étranges problèmes que l'histoire pose, mais ne résout point.

avec Henri IV. La politique du duc de Lerme avait pour objet de décider le roi de France à éloigner la main qui depuis longtemps soutenait les Provinces-Unies pour la lui faire tendre à l'Espagne. Il espérait que Henri IV se laisserait prendre à l'appât d'une union de ses enfants avec ceux de Philippe III; et il crut pouvoir amuser le roi de France par la perspective de cette alliance, pendant qu'il essayait de détacher de lui le roi d'Angleterre en lui offrant également pour son fils une infante espagnole. Le négociateur choisi pour cette entreprise fut Don Pedro de Tolède, personnage fastueux et gonflé de vanité, fort peu ami de la France, au fond, mais souple au besoin. Le duc de Lerme ne pouvait faire un choix plus maladroit pour la conduite d'une négociation hérissée de difficultés.

Don Pedro, qui crut devoir à l'orgueil castillan la satisfaction de se faire attendre, après l'annonce officielle de son ambassade, partit pour la France à la fin de juin 1608, dans un équipage qui devait donner de lui une haute idée, et fut reçu solennellement à Fontainebleau le 20 juillet [1]. Henri IV accueillit cet ambassa-

1. Arch. Méd., Filz. XXX, ind. II. — Dép. du 22 juil. 1608. Inéd.

deur, dont la mission était enveloppée de mystère, ainsi que la nombreuse suite de gentilshommes qui l'accompagnait, avec la majesté dont il savait s'entourer, quand l'occasion le voulait. Don Pedro de Tolède voulut répondre à la magnificence de la réception dont il avait été l'objet par l'étalage d'un luxe qu'il croyait devoir éblouir la Cour de France [1] : il se commanda des carrosses et ne sortit qu'avec un cortége de douze estaffiers et de dix-huit pages, tous en livrée de velours noir; car la Cour d'Espagne portait à cette époque le deuil de la mère de la reine [2]. Sa maison se composait en tout de cent-vingt personnes et plus.

Henri IV, qui avait relevé avec esprit quelques propos inconsidérés ou insolents de don Pedro de Tolède, réservait à l'ambassadeur la surprise de se montrer, dans les audiences d'affaires, diplomate beaucoup plus expert et plus rusé que l'Espagnol. Celui-ci avait mission de se plaindre des secours fournis continuellement

1. V. *Ambassade de Don Pèdre de Tolède en France et satire sur l'entrée de ce seigneur à Fontainebleau*, par M. de Tréville. (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 2e sér., t. I, p. 344.)

2. Dép. du 29 juil. 1608. Ab. Desj., *Nég., dipl.*, t. V, p. 573.

par Henri IV aux Provinces-Unies, et de lui représenter que ces agissements étaient contraires aux traités jurés. Henri IV avait la partie belle pour répliquer que si les traités avaient été violés, c'était avant tout par l'Espagne. Il put rappeler à l'ambassadeur et l'affaire du marquisat de Saluces, et les tentatives de corruption faites sur les commis de M. de Villeroy, et la conspiration de Biron, suivie de celle d'Entragues. Don Pedro de Tolède feignant l'ignorance, Henri IV en appela aux procès solennels et aux actes authentiques qu'il avait en mains. L'ambassadeur ne fut pas plus heureux lorsque, pour dernière défaite, il s'avisa maladroitement de rejeter la faute sur les ministres, afin de disculper le roi. Henri IV ferma la bouche de l'envoyé castillan par l'à-propos de sa repartie : « Et quand cela serait vrai, encore pourrais-je dire aussi que ce qui a été fait en faveur des États n'est pas mon œuvre, mais celle des ministres, et traiter de remboursements, et non de subventions, les sommes d'argent qu'ils ont eues. » Puis il affirma sa volonté de soutenir jusqu'au bout les Provinces-Unies, conformément à la parole qu'il leur en avait donnée.

Frappé de la justesse et de la fermeté des ré-

ponses du roi, don Pedro de Tolède n'aborda dans une audience suivante, qu'avec un embarras évident et à l'aide de détours maladroits, la partie la plus importante de sa mission. « Le roi, son Seigneur, avait été », dit-il, « informé par le Pape, au moyen du nonce résident en Espagne, que le roi de France s'était ouvert, auprès du Souverain Pontife, du désir qu'il avait de conclure à la fois trois mariages entre les deux couronnes, en donnant au Dauphin la fille aînée du roi Catholique, au prince héritier d'Espagne la première fille du roi de France et sa seconde fille au second fils du roi Catholique. Si le roi Catholique donnait son agrément à ces projets, le roi de France s'engagerait à faire en sorte que les États se remissent en l'obéissance de l'archiduc, à la condition toutefois qu'après lui la Flandre toute entière resterait au second fils du roi Catholique et séparée de la monarchie espagnole [1]. » L'ambassadeur ajouta que le Pape, considérant les avantages qui résulteraient pour la chrétienté de cette union entre les deux couronnes, avait pesé sur le cabinet de Madrid pour qu'il prêtât l'o-

1. Dép. du 2 déc. 1608. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 580.

reille à ces ouvertures. Mais ce qui faisait hésiter le roi d'Espagne, c'étaient les secours en hommes et en argent continuellement envoyés par le roi de France aux États, et les nouvelles alliances qu'il contractait et qui semblaient dirigées contre la paix rétablie à Vervins.

Telle est la manière dont fut entamée auprès d'Henri IV la négociation des fameux *mariages espagnols* [1]. Issue des communications échangées entre la Curie, le cabinet de Florence et celui de l'Escurial, fortement appuyée par le nonce Ubaldini et préconisée par le P. Cotton, cette idée dont le résident toscan avait déjà montré à la reine tous les côtés avantageux au point de vue de sa tranquillité à venir, si le roi mourait, n'était point présentée à Henri IV sous une forme compatible avec sa dignité, ni dans des conditions conformes aux intérêts du pays. On prétendait assurément forcer sa volonté.

Ce n'était point cependant la première fois que

1. V. la consciencieuse étude de M. F.-T. Perrens : *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*. Les informations du résident florentin peuvent servir à compléter cet ouvrage sur plusieurs points. Paris, Didier.

l'idée de mariages espagnols s'offrait à l'esprit de Henri IV ; sa diplomatie s'en était déjà occupée. Mais il n'entendait nullement subordonner à des concessions, qui étaient certainement impolitiques, un contrat de mariage dont l'Espagne voulait se faire une arme contre ses propres sujets, rebelles et victorieux. La pression exercée sur Henri IV, au moyen d'allégations qui ne reposaient sur aucun fondement, révolta le roi. Il changea de visage et répondit hautement et d'un ton de colère à l'ambassadeur : « Ce n'est pas vrai ! » démenti qu'il répéta plusieurs fois. « En ce qui concernait le Pape », continua-t-il, « il le vénérait comme successeur de saint Pierre et chef de la foi ; mais en tant qu'il se mêlait des affaires du monde, il ne le considérait que comme un pauvre homme [1] ; et dans la circonstance présente, ni lui ni ses ministres ne disaient chose qui eût jamais été ou dite ou pensée par le roi. Au surplus, sa propre grandeur, la puissance de la France, l'honneur de sa maison et la considération due à sa personne étaient des preuves suffisantes qu'il ne donnerait ses enfants que si on

1. Dép. de Guidi, du 5 août 1608. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 579.

les lui demandait dans les formes accoutumées, et que ce serait une singulière prétention de croire qu'il les eût offerts à personne au monde. » Or c'était précisément l'attitude que le gouvernement espagnol, dans l'outrecuidance et l'aveuglement de son orgueil, entendait faire prendre à Henri IV.

La vanité de don Pedro de Tolède dut singulièrement être froissée dans ces audiences dont le roi, implacable vis-à-vis de l'Espagne, s'empressa de publier les détails. L'ambassadeur, qui crut se tirer d'affaire en niant les propos si résolus du roi, se rejeta vers la reine et lui fit représenter que le roi ne tenait compte que du présent et du vif, sans s'inquiéter de l'avenir et de la mort : « *Che Sua Majestà misurava le cose secondo il presente, il vivo, e non secondo il futuro, il morto.* »

La Cour de Florence, que le mariage du jeune Cosme de Médicis avec Marie-Magdeleine d'Autriche rendait favorable aux intérêts de l'Espagne, et désireuse d'étendre encore ses alliances de famille, donna à ce sujet des conseils qui furent mieux goûtés de la reine que les observations dont ne cessait de l'accabler le résident florentin relativement à la

répugnance qu'elle témoignait à se créer, en dehors de ses intimités personnelles, des intelligences parmi les ministres et les grands-seigneurs [1]. Marie de Médicis songea dès lors, il faut le dire, à se faire un parti, sinon à l'intérieur, au moins en dehors de l'État. Elle demanda à Henri IV l'autorisation d'écouter les communications que don Pedro de Tolède pourrait avoir à lui faire à propos des mariages espagnols. Henri IV, qui ne lui avait rien caché des premières ouvertures de l'ambassadeur espagnol, lui fit répondre « de ne point se préoccuper de cette affaire, dont il voulait être seul à prendre le soin. Preuve certaine, » conclut le résident, « que le roi est certes plein de prévenances amoureuses et bon mari, quand il s'agit de faire des confidences à la reine; mais, pour ce qui est de gouverner et de résoudre, il veut rester et paraître le roi [2]. » Le nonce essaya en vain de rapprocher du roi celui que Henri IV appelait « un idiot solennel ». L'insinuante habileté de l'envoyé pontifical n'eut pas plus de

1. V. notamment à ce propos la dép. de Guidi du 29 juillet 1608. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 374 et *sqq*.

2. Dép. de Guidi, du 2 sept. 1608. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 586.

succès que les fanfaronnades espagnoles. Don Pedro avait été jusqu'à laisser entendre que Philippe III ferait la paix avec les Provinces-Unies pour tourner ses forces contre la France et assaillir toutes ses frontières. Henri IV répondit « qu'il serait en selle avant que le roi d'Espagne eût mis le pied à l'étrier. »

La mission de don Pedro de Tolède n'eut donc point, de par la volonté du roi, de résultat immédiat pour l'alliance espagnole. Henri IV eut raison d'entendre avoir les coudées franches au moment solennel où allait s'ouvrir la succession de Clèves, Berg et Juliers. Il traîna en longueur les pourparlers avec don Pedro de Tolède qui se fit enfin rappeler par son gouvernement. L'ambassadeur d'Espagne avait achevé de perdre tout son crédit; la splendeur de son train de maison défrayait les conversations de la Cour beaucoup plus que les avances des fournisseurs de l'ambassade. La mesquinerie de ces grands d'Espagne semblait peu s'accorder avec leurs allures hautaines et insolentes. Don Pedro de Tolède affectait de traiter de haut l'ambassadeur de Venise, une république qui savait au moins faire honneur à ses engagements pécuniaires, et l'insultait publiquement à un ballet chez la

reine Maguerite; ses gentilshommes se battaient avec les Français. Le roi fut heureux de s'en débarrasser en lui faisant don d'un diamant, monté en bague, du prix de 7000 écus, et le représentant de l'Espagne partit de nuit, suivant la mode de ces nobles coureurs d'aventures, pour échapper à ses créanciers [1]. Il laissait un souvenir odieux et une renommée d'extravagance qu'il justifiera encore plus tard lorsque, dans son gouvernement de Milan, les événements le mettront en face d'un prince qui est en train de revenir à l'alliance française, le duc de Savoie.

Le 16 août suivant, la trêve de douze ans avec les Provinces-Unies, patiemment et habilement négociée par le président Jeannin, était signée par l'Espagne; et deux mois après, la succession de Clèves, Berg et Juliers était ouverte. L'Espagne et l'Europe entière allaient compter avec Henri IV.

C'est le moment où Henri le Grand se laissa aller à sa dernière inclination. — Il y a dans les Mémoires de Bassompierre trois pages d'une lecture également attristante pour la mémoire

1. Dép. de Guidi du 10 janv., du 17 févr. 1609. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 589.

de chacun des personnages qu'y fait fig
maréchal, prisonnier à la Bastille, quan
écrivit. Le vieux connétable de Montm
voulut donner à Bassompierre le plu
témoignage d'estime et d'affection, en
frant sa fille en mariage. Le jeune Lorr
nonce à toutes les séductions dont il est
pour contracter cette grande alliance
Henri IV a vu la fiancée; les coquette
Mlle de Montmorency, dans la préparatic
ballet [1], ont réveillé chez le roi des p
mal éteintes. Malade, atteint de la goutte
le courage de demander à son jeune ami
noncer à l'espérance d'une des plus nobl
rentés de France et à l'amour de celle qu
sait « pour ce qu'il y avait alors de plu
sous le soleil [2] ». Bassompierre se dév
faut le dire, bien aisément, et céda presqu
résistance. Mlle de Montmorency, que le
tretint à ce sujet dans la ruelle de son li
nifesta ensuite en passant devant Basson
par un geste dédaigneux, qui émut cruel
le jeune seigneur, le douloureux étonı

1. Tallem. des Réaux.
2. Bassomp., édit. cit., p. 202 et *sqq.*

que lui causait un trop facile abandon. Et le roi la donna au prince de Condé, parce qu'il était sûr que celui-ci ne serait pas autant aimé d'elle que Bassompierre [1]. Condé était petit, laid, adonné au vin et à la table, et ne se plaisait que dans les plus mauvaises compagnies.

Tout ce qui suivit causa à la Cour une stupéfaction dont nous retrouvons la trace dans les dépêches de Guidi. Le roi retarde les noces du prince de Condé avec Charlotte-Marguerite de Montmorency « parce qu'il s'est nouvellement épris de cette fiancée. Il en a la tête perdue et dit la vouloir de toutes façons, quand il lui en coûterait un demi million. » Le prince, soupçonneux et brutal [2], paraissait ne pas vouloir entendre pareille plaisanterie. Il pria humblement le roi de rompre son mariage; et celui-ci en ayant demandé la raison, Condé répondit : « Pour servir les désirs de Votre Majesté. » Henri IV lui répondit qu'il pouvait être sûr de lui et il lui en donna sa parole. Le mariage fut alors cé-

1. Dép. de Guidi, 12 mai 1609. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 592.

2. « *Il principe, all' incontro e sospettoso e bestiale, e non debbe voler baie.* » *Ibid.*

lébré sans aucune pompe à Chantilly, en l'absence du roi, de la reine et des autres princes du sang [1].

1. Dép. de Guidi, du 26 mai 1609. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 593.

XV

LA DERNIÈRE ANNÉE DE HENRI IV

Le roi et la princesse de Condé. — Préparatifs de guerre. — La mort de Henri IV. — Sentiments de Marie de Médicis.

[Mai 1609. — Mai 1610.]

On sait au milieu de quels préparatifs militaires et à la veille de quelles entreprises Henri IV, « qui ne voulait perdre de bataille ni contre les femmes, ni contre les hommes [1] », continua une poursuite que la jeune princesse de Condé ne semble pas avoir découragée assez résolûment. En présence de cette obstination, « le prince de Condé voyant qu'en tenant sa belle femme éloignée de la Cour, il ne lui était néanmoins pas possible de la sauver des mains du roi, qui avait

1. *Let. mis.*, an. 1608.

tenté tous les moyens pour l'avoir, prit la résolution de quitter la France avec elle ». Aussi, le 28 novembre, il partit d'une de ses terres en Picardie, voisine de la Flandre, et se réfugia chez l'archiduc à Landrecies. Henri IV mit des hommes de justice et des soldats, sous le commandement de Praslin, à la poursuite des fugitifs. Mais il ne devait plus revoir ni le prince qui, en se mettant en état de rébellion, ne cherchait après tout qu'à échapper à une situation non moins odieuse que ridicule, ni la princesse dont l'amour-propre ne fut certainement pas sans souffrir de cette retraite forcée [1].

L'influence que la fuite du prince de Condé eut sur les déterminations de Henri IV, relativement à sa prochaine entrée en campagne a été évidemment beaucoup exagérée [2]. En cette occasion, la politique servait, il est vrai, l'impatience et le dépit amoureux du roi de France. Mais le départ du prince était l'œuvre de l'ambassadeur espagnol, don Inigo de Cardenas, et

1. Dép. du secrét. Ammirato à Vinta, du 8 déc. 1609. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 598.

2. V. à la décharge du roi sur ce point *Henri IV et sa politique*, par Ch. de Lacombe. Paris, Didier, 2e édit., liv. V, c. II.

c'est sa mauvaise influence qui, en jetant Condé dans les bras d'hôtes suspects à la France, avait transformé une affaire privée en question d'État. La Cour de Madrid eut toutefois beau jeu pour faire croire que les armements, depuis longtemps préparés par le roi, en faveur de ses alliés, les princes protestants d'Allemagne, n'avaient d'autre but que d'arracher la princesse de l'asile où l'avait confinée, auprès de l'archiduchesse, la légitime jalousie de Condé.

Henri IV, il n'est que trop certain, envoya à Bruxelles messages sur messages, les uns pour intimider le prince, les autres pour fléchir la princesse et la décider à rentrer, elle au moins, en France. Le marquis de Cœuvres alla à Bruxelles, sans obtenir que l'archiduc livrât ses hôtes ; le connétable lui-même, père de la jeune femme, reçut l'ordre de rappeler sa fille. Mais peut-on croire, comme Henri IV en fut accusé, qu'il avait résolu de faire assassiner le prince et enlever de force la princesse [1] ? Les Espagnols allèrent jusqu'à répandre le bruit que le roi négociait avec le Pape

1. Dép. d'Ammirato du 29 déc. 1609, du 19 janvier, des 2, 18 février et 2 mars 1610.— Dép. de Mat. Botti du 27 avril 1610. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 601, 602, 611.

la dissolution du mariage de Condé et sa promotion au cardinalat, avec promesse de lui assurer de grosses rentes ecclésiastiques [1]. Il n'est que trop facile de saisir ici sur le fait les calomnies intéressées des Espagnols.

Les agents du duc de Lerme manœuvraient avec la perfide habileté que nous leur connaissons. Menacés dans les Pays-Bas par l'imminence d'une intervention armée de Henri IV sur les bords du Rhin qu'il devait joindre à travers leur territoire, inquiets de l'attitude des États de Hollande, que le roi de France engageait vivement à reprendre les armes, les Espagnols comptaient tenir en échec leur adversaire par la crainte des soulèvements intérieurs et par l'appréhension du ridicule dont ils cherchaient à couvrir les commencements de l'exécution d'un vaste dessein longtemps mûri et malheureusement associé à ce moment aux petitesses d'un grand esprit. Ils cherchaient, en outre, à gagner du temps et à embrouiller davantage la situation politique, en remettant en avant ces projets des mariages espagnols dont les ouvertures avaient

1. Dép. de Mat. Botti du 11 mai. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 616.

été si malencontreusement négociées par Don Pedro de Tolède.

Quelle qu'ait été sur le fond même de la question l'opinion de Henri IV, il n'entendait sacrifier à l'alliance espagnole aucun des intérêts politiques dont il avait assumé la sauvegarde. Aussi se montra-t-il peu disposé à renouveler les pourparlers. Mais il eut affaire à la volonté aussi patiente qu'obstinée, et parfois peu réfléchie, de Marie de Médicis. Nous sommes en effet arrivés au moment où la princesse florentine, lasse de combattre pour sa dignité de femme et d'épouse, ne revendique plus que ses droits de mère et de reine. En se mêlant à cette affaire de mariage, qui regardait assurément la mère, mais qui était avant tout politique, elle suivit les inspirations du cabinet de Florenee, c'est-à-dire qu'elle fit de la politique espagnole.

Le grand-duc Ferdinand II, déjà suspect d'inclinations espagnoles, était mort le 7 février 1609. Sous son fils Cosme II, mari d'une princesse autrichienne, l'évolution de la Cour de Florence vers celle de Madrid s'était achevé. Le roi de France en avait eu la preuve dans la manière dont s'étaient accomplies certaines formalités de condoléances à l'occasion de la mort du

la dissolution du mariage de Condé et sa promotion au cardinalat, avec promesse de lui assurer de grosses rentes ecclésiastiques [1]. Il n'est que trop facile de saisir ici sur le fait les calomnies intéressées des Espagnols.

Les agents du duc de Lerme manœuvraient avec la perfide habileté que nous leur connaissons. Menacés dans les Pays-Bas par l'imminence d'une intervention armée de Henri IV sur les bords du Rhin qu'il devait joindre à travers leur territoire, inquiets de l'attitude des États de Hollande, que le roi de France engageait vivement à reprendre les armes, les Espagnols comptaient tenir en échec leur adversaire par la crainte des soulèvements intérieurs et par l'appréhension du ridicule dont ils cherchaient à couvrir les commencements de l'exécution d'un vaste dessein longtemps mûri et malheureusement associé à ce moment aux petitesses d'un grand esprit. Ils cherchaient, en outre, à gagner du temps et à embrouiller davantage la situation politique, en remettant en avant ces projets des mariages espagnols dont les ouvertures avaient

1. Dép. de Mat. Botti du 11 mai. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, p. 616.

été si malencontreusement négociées par Don Pedro de Tolède.

Quelle qu'ait été sur le fond même de la question l'opinion de Henri IV, il n'entendait sacrifier à l'alliance espagnole aucun des intérêts politiques dont il avait assumé la sauvegarde. Aussi se montra-t-il peu disposé à renouveler les pourparlers. Mais il eut affaire à la volonté aussi patiente qu'obstinée, et parfois peu réfléchie, de Marie de Médicis. Nous sommes en effet arrivés au moment où la princesse florentine, lasse de combattre pour sa dignité de femme et d'épouse, ne revendique plus que ses droits de mère et de reine. En se mêlant à cette affaire de mariage, qui regardait assurément la mère, mais qui était avant tout politique, elle suivit les inspirations du cabinet de Florenee, c'est-à-dire qu'elle fit de la politique espagnole.

Le grand-duc Ferdinand II, déjà suspect d'inclinations espagnoles, était mort le 7 février 1609. Sous son fils Cosme II, mari d'une princesse autrichienne, l'évolution de la Cour de Florence vers celle de Madrid s'était achevé. Le roi de France en avait eu la preuve dans la manière dont s'étaient accomplies certaines formalités de condoléances à l'occasion de la mort du

Les dispositions malveillantes de l'Espagne se firent jour au milieu même de cette cérémonie du couronnement de la reine que, Henri IV, tenu entre ses sombres pressentiments et les espérances de prochaines victoires, avait décidé de ne plus retarder et qui eut lieu le 13 mai. L'ambassadeur d'Espagne se conduisit en effet avec l'insolence habituelle aux représentants du roi Catholique, vis-à-vis de l'ambassadeur d'une des puissances alliées de la France. L'ambassadeur de Venise ayant salué celui d'Espagne en l'appelant « Monsieur l'ambassadeur », ce dernier répondit en lui appliquant son chapeau sur le visage. Des coups de poing furent échangés, et il fallut pour les séparer l'intervention des gardes du roi. L'ambassadeur d'Espagne voulait être traité d'Excellence [1]. Le représentant du grand-duc avait été moins violent dans les actes, mais aussi dur en paroles avec les ambassadeurs des Provinces-Unies, autre république alliée de la France; car il les avait traités d'*animaux aquatiques (questi animali aquatici),* pour avoir manifesté l'intention

1. Dép. de Matteo Botti, 15 mai 1610. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V. p. 621.

de prendre le pas sur Florence à la solennité de Saint-Denis [1]. C'étaient évidemment là des manifestations hostiles à la politique d'alliances du roi de France, et comme une note alarmante jetée au milieu d'une fête qui touchait de si près au deuil le plus cruel.

On a tout dit sur la mort de Henri IV ; nous n'y reviendrons pas. Quel que soit le mystère qui enveloppe ce funeste évènement et le peu de créance qu'il faille accorder à des suppositions vagues ou mal justifiées, on peut dire que la mort du roi profita à l'Espagne, et qu'elle assura le triomphe de la politique personnelle de Marie de Médicis, favorable à cette puissance. Nul document ne nous autorise à aller plus loin.

Cependant, s'il n'a été au pouvoir ni des hommes de loi, ni de ceux qui ont écrit l'histoire, de dire par qui fut armé le bras de Ravaillac, on ne saurait nier que le « Catholicon d'Espagne » infusé dans une cervelle ignorante et fanatique n'ait précipité le régicide sur le marchepied d'où il frappa le vainqueur de la Ligue. Nous n'en donnerons comme preuve nou-

1. Dép. d'Ammirato du 11 mai 1610. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 618.

velle que le récit suivant du résident florentin :

« Le scélérat qui a tué le roi », écrit Matteo Botti, « se trouvait au palais où on l'avait conduit pour le torturer ; on le laissa voir et parler à beaucoup de gens ; on paraissait même désirer qu'il parlât. Je reçus la visite de M. de Beaumont, fils du premier président, qui a été ambassadeur en Angleterre, et il me dit que si je voulais voir ce monstre, il me le ferait voir et lui parler. J'acceptai volontiers l'invitation. Lorsque j'arrivai là, je ne lui dis rien, mais me mis à parler en italien avec M. de Beaumont. Alors cette bête féroce, sans attendre qu'on lui adressât la parole, dit : « Si tous les Français parlaient la langue que vous parlez, vous autres, je n'aurais pas été contraint de faire ce que j'ai fait. » Aux questions que nous lui adressâmes, il répondit qu'il avait voulu dire que si tous les Français étaient catholiques, comme le sont les Italiens, il n'aurait pas tué le roi. Je lui demandai si, n'ayant pas tué le roi, il recommencerait. Et il me répondit que si c'était la volonté de Dieu qu'il le fît, il le ferait encore, les mêmes causes subsistant. Puis il laissa clairement entendre quelles étaient ces causes : le roi voulait aller contre le Saint-Père et contre

les catholiques et il voulait protéger les hérétiques; il s'en était, disait-il, parfaitement éclairci auprès de maints soldats des gardes qui l'avaient confirmé dans son opinion. Et là-dessus il s'emporta, disant que les princes ne peuvent exiger ni par force ni par commandement, de leurs sujets, quoi que ce soit au préjudice de leur âme, comme par exemple d'aller à cette guerre, et il appuya son dire d'une sentence de l'Écriture. En somme, il a raisonné d'une façon telle et d'un regard si ferme, qu'il n'aurait pu parler autrement s'il eût fait quelque action d'éclat et digne de récompense. Puis il a été torturé, et il n'a cessé de maintenir ses affirmations en disant qu'il n'avait été ni poussé ni conseillé par personne. Vendredi on l'a conduit en place de Grève sur une charrette à porter la boue; on le mit sur un échafaud, où on lui brûla la main qui avait commis le crime; il fut tenaillé huit fois et l'on coula du plomb fondu dans ses plaies; puis on l'attacha à quatre chevaux qui mirent une demi-heure à le mettre en pièces, bien que de nombreux gentilshommes là présents fussent montés sur les chevaux et que d'autres eussent aidé à tirer les cordes. Tout cela dura bien deux heures sans qu'on l'entendît pousser

un seul cri, sauf à chaque atteinte des tenailles [1]. »

Il est naturel de se demander quels furent les sentiments de Marie de Médicis devant une perte irréparable pour l'État. Rien ne saurait mieux que ses paroles mêmes nous laisser démêler à travers son langage les secrètes impressions d'un cœur plus vaniteux que sensible. Elle reçut, un mois après l'événement, la visite officielle du secrétaire Cioli, envoyé par le grand-duc pour lui présenter ses compliments de condoléances :

« Tu es venu », lui dit-elle, « à mes noces; et tu as assisté au commencement de mes joies, et te voilà revenu maintenant qu'elles ont pris fin. » Elle lui raconta ensuite elle-même les détails de la funeste journée du 14 mai : « Le lendemain de mon couronnement, jour qui dans ma mémoire sera toujours de perpétuelle affliction, me sentant incommodée à la suite des fatigues de cette solennité, je résolus, non-seulement de ne pas sortir du palais, mais de me retirer dans mon cabinet, pour qu'on

1. Dép. de Matteo Botti, du 3 juin 1610. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 629.

ne vînt pas troubler mon repos ; ce que je fis aussitôt après que le roi fut sorti. Il ne s'était pas encore passé une heure que, comme je me tenais dans mon cabinet avec Mme de Montpensier, j'entendis dans les chambres un bruit de gens qui arrivaient ; je fis fermer la porte du cabinet, toujours afin que l'on ne me vînt pas déranger. Mais comme le bruit grandissait extraordinairement, j'envoyai Mme de Montpensier voir ce qui en était ; et je me mis à craindre qu'il ne fût arrivé quelque accident à mon fils et qu'il ne fût mort. Ma crainte s'augmenta d'autant plus que je vis Mme de Montpensier fermer subitement la porte et se retourner vers moi toute pâle d'épouvante, car elle avait vu le roi mort. Et elle, à toutes les questions pleines d'anxiété que je lui adressai sur le sort de mon fils, sans me donner satisfaction, se contentait de me dire : « Votre fils n'est pas mort, ce ne sera rien. » Je voulus voir moi-même la cause de ce désordre, j'ouvris la porte du cabinet ; et comme j'allais sortir de ma chambre, je vis tout à coup venir, outre les gens qui étaient là, plus de deux cents épées nues, et M. de Praslin, un des quatre capitaines de la garde, se tournant vers moi, s'écria : « Oh ! Madame, nous sommes

perdus ! » Et à ce moment, je vis le roi sur le lit, et, me doutant de la vérité, je me sentis défaillir et je serais tombée à terre évanouie, si Mme de Montpensier et d'autres de mes femmes ne m'eussent soutenue ; elles me ramenèrent sur le lit de repos de mon cabinet. M. d'Épernon et d'autres cherchèrent à me consoler en m'assurant que, bien que le roi fût gravement blessé, il n'était cependant pas mort et pourrait en réchapper. Cependant Épernon, qui se conduisit admirablement dans ces circonstances, sortit immédiatement pour aller par la cité calmer le peuple, qui commençait à se soulever ; le duc de Guise en fit autant et tous les deux affirmèrent que le roi n'était pas mort et que ce ne serait rien. Ils mirent aussi des gardes à la Bastille et partout où il en était besoin, et cela fut promptement fait. Avec l'aide de Dieu et grâce à ces prudentes et opportunes mesures, tout rentra dans l'ordre. Vinrent ensuite pour moi et pour mon fils les autres événements heureux dont tu auras entendu parler, moi déclarée régente, mon fils acclamé roi et recevant les serments de fidélité sans opposition. Mais considère un peu combien terribles étaient les circonstances et dans quel labyrinthe je me trouvai,

et combien il fallut que la sainte Majesté divine me donnât de force. Ce qui me réconforta vraiment, ce furent les paroles que m'adressèrent le chancelier et Villeroy, lorsque les voyant paraître au milieu de ce bouleversement, je me portai au-devant d'eux en pleurant : « Madame, » dirent-ils, « ce n'est pas le moment de pleurer, mais il faut prendre courage, car nous sommes tous ici pour vous, qui avez maintenant à être homme et roi [1]. » Cela se passa, lorsqu'on vit qu'il n'y avait plus moyen de me cacher la mort du roi; comme je voulais le voir à toute force, on résolut de ne plus me cacher ce dont je n'étais que trop sûre. Aussi le grand-duc et Madame ont-ils eu bien raison d'être dans les vives inquiétudes dont tu me parles; et je ne doute point que Madame, qui sait comment vont les choses en ce pays, n'ait redouté les troubles les plus graves; car tout le monde est ici stupéfait d'un calme si grand. »

Marie de Médicis, dans ce récit rapporté presque textuellement, parle en régente plus qu'en veuve. On aurait pu attendre d'elle, vis-

1. Dép. de Cioli, du 18 juin 1610. Ab. Desj., *Nég. dipl.*, t. V, p. 642.

à-vis du représentant de sa famille, des accents plus émus. La lettre autographe qu'elle écrivit à son cousin au sujet de la mort de Henri IV passe aussi rapidement que sa narration sur les regrets, pour faire valoir, non sans une certaine ostentation, la puissance dont elle est revêtue :

« Mon cousin, la douleur et l'affliction que je ressens de la mort funeste et inopinée du feu Roy monseigneur m'est si malaisée à supporter que j'ay tout besoing de secours et de la consolation de Dieu et de tous mes bons amis. J'ay receu deux des vostres sur ce subject, lesquelles m'ont esté d'autant plus agréables que par icelles j'ay recongneu le grand ressentiment que vous avez de ceste perte. Je ne suis pas maintenant à m'appercevoir des effectz de l'amitié et de la bienveillance que vous m'avez tousiours portée. Mais le tesmoignage que vous me rendez a present de la continuation d'icelle m'apporte beaucoup d'allegement en mon ennuy. C'est pourquoy je vous en remercie et vous prie de continuer et conserver tousiours par cy après vostre affection et bonne volonté envers le Roy, monsieur mon fils, et moy, et de croire que aux occasions où nous vous pourrons rendre preuve

de la nostre en vostre endroict, nous le ferons très-volontiers. Et cependant je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escrit à Paris, le 26 jour de juing 1610.

Vostre bien bonne cousine,

MARIE [1] »

La douleur de Marie de Médicis fut décente; mais on voit qu'elle prit assez vite son parti d'être la vraie souveraine. Elle pleura, sans excès de chagrin, le prince dont les infidélités avaient troublé son existence; peut-être ne se rendit-elle pas assez compte de l'immensité du malheur qui privait la France, à un moment critique, d'une volonté ferme et éclairée. Fière d'être la régente, elle ne douta pas assez longtemps d'elle-même, et gouverna suivant ses préférences personnelles et ses passions. Trop peu initiée par Henri IV à sa politique, elle la répudia.

Rendons-lui cependant cette justice, qu'elle eut la grandeur d'âme de respecter, dans la descendance illégitime de Henri IV et même dans la personne d'une ennemie qui n'eût certes pas

1. Filz. IV, ind. II. (Inéd.)

été aussi clémente, la mémoire du grand homme qui venait de mourir : désaveu éclatant infligé aux calomnies dont elle avait été l'objet ! Marie de Médicis pardonna en effet à la marquise de Verneuil et la laissa reparaître à la Cour, mais elle prit les bâtards sous sa garde.

Le corps de Henri III était resté à Compiègne depuis 1589. On ne le transporta à Saint-Denis qu'à l'occasion de la mort de Henri IV. Il fut descendu quelques jours avant son successeur dans les caveaux de la basilique. Pendant quarante jours encore, on fit le service du roi défunt, comme s'il était encore vivant, devant son effigie. Le nouveau roi, Louis XIII, alla en procession solennelle jeter l'eau bénite sur le cercueil de son père. « Il ne versa pas une larme, » dit le secrétaire Ammirato. Les ducs d'Orléans et d'Anjou, qui étaient portés au cou, ne cessèrent de jeter des cris, épouvantés sans doute de tout cet appareil funèbre.

Henri IV n'eut les funérailles dont il était digne que dans le cœur de ses peuples qui le pleurèrent et dans la mémoire des hommes. On oubliera les faiblesses d'une vie privée mal réglée en considération des immenses services dont lui furent redevables le peuple,

l'État et la conscience humaine affranchie par la tolérance [1].

Les souvenirs des conspirations de Biron et d'Entragues n'étaient point encore assez effacés, pour qu'on n'ait pas essayé de faire peser la responsabilité du crime du 14 mai sur d'autres que celui qui en fut l'instrument. Une pauvre femme, ancienne demoiselle d'honneur de Mme du Tillet, accusa en effet de la mort du roi Mme de Verneuil, Guise et Épernon. Ses soupçons pouvaient être plausibles. Sur ces dépositions, le chancelier interrogea donc la marquise et ses prétendus complices. Mais on envoya la dénonciatrice dans un monastère. Les pièces qu'elle produisit ne prouvèrent en effet que les amours de la marquise et du duc de Guise, et la duperie du roi [2], constamment trompé par celle qui lui fit commettre les actes

1. Nous nous associons sans réserve au jugement élevé et impartial qu'exprimait dernièrement M. Camille Doucet : « A peine atteint, jamais ébranlé, Henri IV n'a rien perdu, pour cela de sa bonne renommée et de son prestige chevaleresque. Bien avant Voltaire, la *poule au pot* avait déjà fait de lui « *le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.* » (Rapport du secrét. perpét. sur les concours de l'année 1876.)

2. Dép. d'Ammirato, février et mai 1611. Filz. XXXII, ind. 11. (Inéd.)

les plus blâmables de sa vie. Ce sera pour nous la conclusion et, si nous voulons envisager dans Henri IV l'homme privé plutôt que le politique, la moralité de ce livre.

FIN

APPENDICE

I

DOCUMENTS AUTHENTIQUES RELATIFS AU MARIAGE DE HENRI IV ET DE MARIE DE MÉDICIS, CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE FLORENCE DANS LE CARTON N° XIII.

Matrimonio di Maria figliuola di Francesco 1° de Medici con Enrico IV di Francia.

Inserto di documenti che contiene :

1° Mandato di procura fatto da Enrico IV re di Francia nel signor di Sillery suo ambasciatore a Roma per trattare il suo matrimonio con la principessa Maria de Medici, figliuola di Francesco I° granduca.

(Pergamena. Sottoscritto da proprio pugno del re e dal suo segretario Neufville. Pende il bollo in cera.)

2° Apoca matrimoniale firmata di proprio pugno dal

commissari delle alte parti contraenti, che furono per il re di Francia il gran contestabile Enrico duca di Montmorency, il gran cancelliere Pomponne de Belièvre, signore di Grignon, Massimiliano de Bethune, signore di Rosny (po duca di Sully); per il gran duca il canonico Baccio Giovannini di Firenze e suo segretario di ambasciata. Fatta in Parigi in casa del duca di Montmorency il di 7 mars 1600.

(Carte tre scritte.)

3° Convenzione dotali stipulate fra il granduca Ferdinando I°, Maria de Medici, sua nipote et Niccola Brulart signore di Sillery, incaricato d'Enrico IV.

Fatta a Firenze il 25 aprile 1600 nel palazzo dei Pitti. Ricevute da Belisario Vinta, segretario di stato del granduca alla presenza di Carlo Antonio dal Pozzo, arcivescovo di Pisa, e di Virginio Orsini, duca di Bracciano.

(Portano le firme autografe di Maria, del granduca e di Brulart.)

4° Istrumento di renunzia che fa Maria de Medici a ogni diritto sopra i beni paterni, materni etc., chiamandosi contenta della dote a lei stabilita in scudi 600000. Ricevuto il di 14 mag. 1600.

(Originale. Carte scritte due.)

5° Mandato di procura fatto da Enrico IV nel g. duca Ferdinando a sposare in di lui nome la principessa Maria. Dato in Lione 11 agosto 1600.

(Sottoscritto da proprio pugno del re e dal suo segretario de Neufville. Pergamena. Pende il bollo in cera.)

EXTRAITS DES DOCUMENTS PRÉCITÉS

Convention passée le 7 mars 1600, à Paris, chez Montmorency.

Le grand-duc donne 600000 écus d'or de 7 livres 1/2, monnaie florentine, dont 350,000 en monnaie effective lorsque le mariage aura été célébré en l'église et 250000 payés à Hiéronimo Gondi, qui lui sont dus par le roi.

Le grand-duc fera accompagner à ses frais la princesse jusqu'à Marseille, outre les bagues, joyaux et autres meubles précieux.

Il est convenu entre les parties que le contrat de mariage sera signé et arrêté à Florence par M. de Sillery, ambassadeur du Roi.

Suivent les pouvoirs des commissaires du Roi et du Grand-Duc.

Convention dotale, acte passé à Florence le 25 avril 1600, entre Sillery, pour le Roi, et le Grand-Duc.

Le Grand-Duc promet de bailler en mariage au Roi la princesse Marie ;

— De l'épouser par parole comme procureur du Roi ;

— De donner une dot de 600000 écus d'or, dont 250000 ont été déjà payés au trésorier de l'épargne du Roi et 350000 seront payés comptant à Marseille ou à Lyon après la célébration religieuse du mariage ;

— De faire accompagner la princesse à ses frais jusqu'à Marseille et de lui donner bagues, joyaux et autres meubles précieux de valeur.

— La princesse, moyennant cette dot, renonce aux successions de ses père et mère, et se déclare satisfaite, et fait cession et transport de tous ses droits au Grand-Duc et à ses ayant droit.

— Des terres et domaines seront hypothéqués, pour garantir la dot en cas de restitution ou autre; l'intérêt est fixé à 5 o o.

— Le Roi assure 20000 écus d'or par an à la Reine sur des terres hypothéquées. Voici cet article :

« Le dit Seigneur Roy très-chrétien assignera et constituera à la dite Sérénissime Princesse sa future espouse pour son douaire, vint mil escuz d'or sol de rente par chacun an, qui seront paiez et assignez sur terres et domaines avec jurisdiction, dont le principal lieu aura titre de duché et les autres de proche en proche jusques à la dite somme de xx mil escuz par chacun an, desquelz lieux ainsi baillez et assignez la dite Sérénissime Princesse future espouse jouira par ses mains et autorité ou par ses commis et officiers avec la dite jurisdiction, comme dessus est dict; et si aura la provision de tous offices vacans, ainsi qu'ont accoustumé les Roines de France, bien entendu que les ditz offices seront baillez a naturelz françois, ensemble la charge et administration des dites terres suivant les uz et coustumes du Royaume de France. Duquel douaire la dite Sérénissime Princesse commencera d'entrer en jouissance si tost que douaire aura lieu, pour en jouir sa vie durant, soit qu'elle veuille demeurer au Roiaume de France, ou se retirer ailleurs. »

— Le Roy donnera en propre à la Roine bagues et joyaux convenables à roine.

— Pour l'entretenement de la Roine, le Roi fera dresser un état des officiers et serviteurs de la Roine, et pour ce une somme sera assignée sur l'épargne pour être payée de 3 mois en 3 mois.

— En cas de dissolution de mariage par la mort de la princesse sans enfants, le roi rendra au Grand-Duc les bagues et joyaux, selon l'inventaire fait, à moins que la Roine n'en ait disposé, et 400000 écus ; ou bien si le Roi veut jouir, sa vie durant, de la dot, les 600000 écus après sa mort

Si la reine laisse des enfants, ils lui succèderont selon la coutume de France.

Dernier article :

« Mais en cas que la dissolution du dit mariage fust avenue par la mort et prédécez du dit seigneur Roy très-chrétien, survivant à lui la dite future Roine, soit qu'il y ait enfans ou non du dit mariage, la dite Sérénissime Princesse future espouse reprendra entierement tout son dit dot bagues et joyaux par elle portez, et outre celles qui lui auroient esté données par le dit seigneur Roy, hormis toutesfois les bagues de la couronne qui se baillent comme en garde et depost aux roines de France, et en ce dit cas jouira semblablement la dite future roine de son douaire; comme il est dit, et de tout ce que dessus, soit qu'elle demeure en France ou qu'elle se retire ailleurs, ce qui demeurera en sa liberté.

Signé : Maria de Medici prometto com sopra.

Io granduca di Medici.

Brulart. »

2

DOCUMENTS DIVERS SUR LE MARIAGE, CONTENUS DANS LE REGISTRE INTITULÉ : *PARENTADI DELLA SERENISSIMA CASA DE MEDICI.*

1° Minuta d' instrumento matrimoniale fra la Serenissima principessa Maria et il re Enrico quarto, re di Francia e Navarre. (Différentes copies du contrat, texte latin.)

2° Etat de la maison qui doit être donnée à la reine.

3° Cerimonie nello sponsalizio della regina de Francia.

4° Copia di capitoli di contratto matrimoniale tra la Maesta del re Enrico quarto e la Serenissima principessa Maria Medici tradotti dall' originale in idioma francese.

5° Lettre de Marie de Médicis relative à don Giovanni, pour réclamer son éloignement. (Egarée par erreur au milieu de pièces d'une nature différente.)

6° Lettre du roi à M. de Bouthéon pour le prévenir qu'il va au-devant de la reine à Lyon.

7° Nota della spesa fatta per il baldacchino quando fece l'entrata il cardinale Aldobrandini per dare l'anello alla regina di Francia l'anno 1600.

8° Double de la description du cérémonial observé en Toscane pour le temps des épousailles.

9° Nota de principi e signori che seguitano Navarra e la Lega.

10° Breve stato di dame, gentilhuomini et offiziali provisionati della casa della regina per l'anno 1590.

11° Propositions de la cour de France relatives au personnel qui doit composer la maison de la reine.

12° Etat du personnel fourni par la Cour du grand-duc.

3

MINUTE DE LA PREMIÈRE LETTRE ÉCRITE PAR MARIE DE MÉDICIS A HENRI IV.

« Al Re christianissimo,

« Riguardi V. Maestà, la supplico, se l'opinione di quelle poche qualità, che possino essere in me, ha nel generoso animo di V. Maestà, generato quello amore et desiderio che Ella mi scrive, quale affetto di benevolenza, stima, reverenza et servitu verso V. Maestà habbi causato in me, da che seppi la ventura preparatami dal cielo et procuratami dal mio zio et padre di haverle a esser sposa et serva, la sicura certezza delle eminenti, provate, constantissime, heroïche perfettioni di lei in tutti i conti, che vuol dire che l'affetto mio e tanto ardente et obsequente, che io non basto a esprimerlo. Giuditiosa electione, come sono tutte le sue, e stata quella del signor di Frontenach, meritamente suo accettissimo servitore, che diligente et fedelmente ha complita l'ambasciata di V. Maestà, et rappresentatomi il suo cuore sebene lo scorgo scolpito nella sua favoritissima lettera et dandogli a riportare a V. Maestà, il mio, mi prometto la medesima sua fedeltà et diligentia, et n' ho tanto piu bisogno, quanto la mia penna non ha la gratia ne l'efficacia di quella della Maestà Vostra; et con il cuore vorrebbe venire tutto il resto di me stessa, per assister tutta al servitio di V. Maestà, la quale gran consolatione ha data alla mia impatientia dello indugio, cagionata da amore con quella parola che sara ben tosto, se il cielo favorisce il suo voto, et se V. Maestà che e il mio cielo et la mia stella dove rimi-

rano li occhi, et l'intento mio per sempre seguitarla et obbedirla, favorira il voto mio. Ho detto al signor de Frontenach et confermo con questa mia, che essendo V. Maestà il mio capo et signore, che a me tocca a ricevere il giogo per me soavissimo de suoi comandamenti, accettando ad ogni modo il dominio che la mi dona della sua volontà per transformarmi in essa et sempre esseguirla, et perche vivendo in quella il volere et animo mio, V. Maestà vegga del continuo di essere non diro riamata da me, che e poco, ma siame lecito dire, adorata. Rendole humilissime gratie del pegno et dono mandatomi per la sua lettera, et per la voce del sudetto signor di Frontenach della sua Real fede, et a lei impegno et obbligo parimente la mia in eterno con il medesimo mezzo del signor di Frontenach et sicome gli ho creduto come a V. Maestà propria, sia servita di prestargli anch' ella per me intera credenza, et seanche per rispetto mio V. Maestà tanto piu l'amera et favorira, mi sara accettissimo; et perche il secretario Giovannini mi ha testificato continuamente l'honore che mi fa V. Maestà del suo amore et ha sollecitato che io le diventi serva, et e fedele et grato servitore della mia casa, faccia mi favore V. Maestà di riceverlo sotto la sua protettione et gratia, alla quale pero raccommando d'un altra maniera me stessa, et sto assiduamente pregando Dio, che tenga in sua gratia V. Maestà; et a me conceda di poterla bene servire, essendo questo et dovendo essere in perpetuo il primo mio obbietto et l'ultimo mio fine et contento, et con humilissima reverenza me le inchino.

Da Fiorenza, Febr.

Maria. »

4

TEXTE DE LA RECOMMANDATION EN FAVEUR DE CONCINI

(Parentadi della serenissima casa de Medici, n° 550.)

« Concino Concini de' conti de la Penna, giovane d' honoratissime qualità et nato d'una casa molto bene merita del gran duca e della regina, et il padre suo e supremo auditore et M. Cosimo suo fratello e ambasciatore residente del gran duca appresso la M^tà^ Cesarea et in somma e d'una famiglia accettissima a queste Altezze et egli vorrebbe fermarsi et servir in Francia con ogni fedeltà e studio et guadagnarsi la grazia de S. M. ed haver luogo tra suoi gentilhomini intrattenuti per seguitarla et servirla in qualsivoglia luogo et anche in guerra et sara veramente gratissimo che venga compiaciuto et favorito. »

5

LISTE DES GENTILSHOMMES DE LA SUITE DU GRAND ÉCUYER, M. DE BELLEGARDE, LORS DE SON VOYAGE A FLORENCE.

Nota de' gentilhuomini che vanno a Fiorenza con monsignor Le Grande :

M. le comte de Mogeron.
. le marquis de Maulbert.

M. le comte de Saint-Agnant.
M. Boucart.
M. de Sigonnie.
M. le baron de Chasteauneuf.
M. de Casclat.
M. de la Chinay.
M. le baron de Saint-Pris.
M. de Gamache.
M. de Courtebonne.
M. le chevalier de Freccina.
M. de Strozze.
M. de Beauregard.

Gentilhuomini che sono ordinariamente con mc Le Grand :

M. de Meun.
M. de Chiban.
M. de la Rivière.
M. de Saint-Paully.
M. de Rebonnet.
M. de Pelleterie.
M. de Moursaut.
M. de la Fuserolle.
M. de la Rivière le Breton.
M. Roques.
M. de Corveillant.
M. Chevellin.
M. de la Clavelle.
M. Duret.
M. La Grappine.
M. Amour.
M. Le Coussoir.
M. Frignant.

M. Monthauban.
M. Mareschal.
M. Lafouse.

(Extrait de la *Filza*, XXV, Affari di Francia.)

Nous avons reproduit l'orthographe des noms propres, telle qu'on la trouve dans l'original italien.

6

LA CONSOMMATION DU MARIAGE.

(Original italien.)

« Finalmente hiersera all' *Ave Maria*, arrivo il segretario Limonie, che senza lasciarsi vedere dalla regina ne da nessuno, si rinchiuse in guardaroba del re e non volse mai affaciarsi a confessare la venuta del re. Ma se ne lascio intendere pero con i ministri che servono alla regina, tanto che la M. S. hebbe notitia certa che il re verebbe a cenare et a dormire con esso lei, et si preparo per riceverlo et mando per il gran cancelliere; ma il re andava consumando tempo e perche vicino a questa citta monto su la posta, ando a scavalcare in casa il signor contestabile et vi si fermo una gross' hora essendo il contestabile allogiato ne Celestini dirimpetto all' arcivescovado, dove e allogiata la regina, con esservi solamente la Sona in mezzo; et di quivi il re passo la riviera e se ne entro nell' arcivescovado, con tre o quattro solamente; et perche era di gia vicino alle 8 hore dopo mezzo giorno il gran cancelliere ch' e vecchio, se n' ando a dormire, e

me n'andai anche io, dicendo ogn' uno che il re starebb' anche un pezzo a comparire et ordinorono che la regina cenasse come ceno e con essa lei rimasero il S. D. Antonio et il S. D. Verginio et Mr Baccio et M^ma^ di Nemurs che non si puo portar meglio di quel ch' ella fa; perpetuamente stette et e stata e sta appresso alla regina, et amandola e servendola, l'avvertisse ancora di tutto quel che le paia necessario et finalmente la regina non potesse finir di cenare, che si levo il romore che il re veniva; onde la M. S. levatosi da tavola si ritiro in camera et mentre ch' ella vi si ritireva, il re dietro a mons^r^ lo Grande stando come celato la volse veder passar, senza che la regina se n'accorgesse e forse anche la vidde a tavola, e come la regina fu entrata in camera, il re fece battere alla porta, et dire ch' era il re et subito apertogli, la regina se gli fece incontro et volendosi inginocchiare et baciargli la mano, il re non volse mai, et pigliandola per le braccia, la tenne ritta et poi l'abbraccio tenerissimamente et la baccio tre o quattro volte da tutti i lati della faccia et ella baccio il re, il quale, come mi vien riferto, si scuso con amorosissime parole dell' essere stato tanto a venire a fare il debito suo et poi abbracciato il sig. D. Verginio et il sig. D. Antonio che la regina gli li mostro, uso loro parole di grandissimo affetto et poi domando della signora Leonora che haveva havuto prima qualche termine di febbre catarrale, ma quella sera ne stava netta et per amor della venuta del re s'era levato del letto, talche subito comparse quivi, et il re disse che voleva fare alla franzese et la baccio et gli uso parole di molto favore. — Poi volse andare a bere un poco et il signor D. Verginio et il signor D. Antonio lo seguitorno et stettono a vederlo cenare, dove il re ragionando della guerra et di molti propositi con quella domestichezza et con quel giuditioso garbo, che sa fare, gli favori del continuo ragionando hor con l' uno, hor con l'altro, ma non accenno loro gia mai che coprissero et al signor D. Ver-

ginio disse, che se partiva senza veder la M. S. che haveva dato ordine che fosse ritenuto a Parigi; et havendo il re mangiato poco et presto sene ritiro dalla moglie, et stato quivi alquanto a cicalare licentio ogn' uno et se n' ando a dormire con la regina; la quale si e portata egregiamente bene per tutti i riscontri ch' io n' ho; havendo con molta gravita mostra gran piacevolezza, et con molta modestia mostrato ancora giuditio et valore. Nell' arrivo del re si commosse la regina, et si rinteneri per reverenza et allegrezza miste con timore et dubito ella medesima che gli mancassino le parole, ma rincoratosi ben presto, rispose et corrispose in tutti i ragionamenti con buonissima maniera; et il re, quando usci a cenare, hebb' a dire, ch' ella superava di bellezza tutti i ritratti che gli erano stati mandati, et che gli pareva di scorgere in lei lineamenti et una cera et fisionomia tale da riuscire stabile et savia. Io questa mattina, dopo l'haver udito messa, me n' andai a palazzo, et subito che furono aperte le stanze della regina et che il re se n' era andato al suo appartamento entrai nelle stanze della regina et per mezzo di madama di Nemurs et del medico Guidi m'informai che le cose erano passate finalmente benissimo et che il re haveva dimostrata gran sadisfattione et contento et la regina era allegra; et essendo il re ritornato assai presto a riveder la regina, che stava per accouciarsi la testa, et haveva seco mons^r di Vandomo, che e molto bello et molto garbato principino, che debb' havere da sett' anni e mezzo, ma con lo spirito molto pronto et con la compariscenza della personcina, che ha molto ben fatta, avanza l'eta sua, la regina mi chiamo et mi presento al re, et io baciatogli il ginocchio, gli feci riverenza per parte della granduchessa et di V. A. ancora, et mi rallegrai seco della sua salute et delle sue vittorie, et che con piu agio gli haverei detto il resto; la M. S. m' abbraccio humanissimamente, et mi disse che haveva havuto speranza di vedermi al campo,

ma che, o questo giorno, o domattina mi haverebbe udito; et in tanto io baciai la mano a mons^r di Vandomo, et la regina l'accarezzo grandissimamente; et lo condusse seco nell' anticamera per acconciarsi quivi la testa et quel putto stava con essolei con grandissima reverenza ma con grandissima domestichezza et sicurtà ancora, come se l' havesse vista et praticata gia di lungo tempo, et vedesi in fatti che il re l'ama affetuosissimamente di cuore et si come chiama egli il re, non per ancora Sire ma con la voce di Papa, che e voce di vezzi et puerile, come sarebbe a noi Babbo, cosi si e rimasto che chiami la regina mama. Questo giorno, essendo andata la regina nel Bucentoro del re a passar la Sona et a smontare alla Badia di Ene, per passegiare in quei giardini il re ando a trovarla et passegio seco et ritornatisene a palazzo insieme, il re condusse la regina al suo appartamento, et nella camera del re son concorsi non solo tutti i principi, ma tutto il popolo di maniera che non vi si sarebbe potuto gittare un granello di panico, et non solo non vi si poteva ravvolgere, ma non vi poteva piu capir nessuno et il re et la regina sempre in piedi et il signor D. Verginio era con esso loro, et io mene son venuto a casa et gli lasciai come di sopra. Questa mattina il re ha udito la messa da se et cosi anche intendo che ha desinato da se per dar piu agio alla regina. »

(Dép. de Belisario Vinta du 10 décembre 1600, Filz. XXVI, ind. 2, p. 49 et *sqq.*)

7

DESCRIPTION DE LA CÉRÉMONIE DU MARIAGE DE HENRI IV ET DE MARIE DE MÉDICIS, A LYON.

(Original italien.)

« Hieri domenica (17 déc.) nella chiesa cathedrale, il legato canto la messa molto solenne con la musica regia, et tutto il popolo della città vi concorse et vi fu il grand cancelliere con tutti i consigli et con tutti i segretarij, et v'intervennono il patriarca, come internuntio del papa, che e il vescovo di Modena mal conditionato della sanita sene stette a casa, il signor Gio. Bat. de Taxis, amb. di Spagna, et il signor Marino Cavallo amb. di Venetia, et quel della Serenissima Infanta et dello arçhiduca non vi si trovo altrimente, che e manifesto inditio che ancor che qui lo chiamino ambasciatore, ch' egli non ne tenga pero il titolo; et con il signor legato, furono li cardinali Giojosa, Gondi et Gevre, in habito solenne sopra una panca riccamente tappezzata vicino al legato che stava sotto il baldacchino, et se non vi fosse stato il legato, quei cardinali sarebbono stati intorno alla persona del re fra i principi et cortegiani, come vi stanno per l'ordinario assai bene stretti et pigiati, come gli altri. Il re et la regina vennono in maestà a quella messa accompagnati da trombe, tamburi, et piferi con grandissimo romore di letitia et d'applauso di tutto il popolo et il re fece gittare denari alla plebe, fra i quali erano certe monete fatte a posta per questo mariaggio, delle quali ne mando una a V. A. che mi fu data dal gran cancelliere. Il re et la regina havevano i loro inginocchiati et strati sotto il baldacchino nel mezzo del coro dinanzi all' altare grande. Il re haveva

giubbone et calze intere bianche da spose molto galante et un colletto di profumo con ricami et con abbatonatura d'oro piena di ricchi diamanti et haveva il suo cappelleto molto garbato con penne d'aironi et con molte gioje e sopra un manto di velluto nero ne corto ne lungo, benissimo fatto e sopravi il gran collare delli due ordini della sua cavalleria di S. Michele e Santo Spirito, et attorno a S. M. stavano gran numero di cavallieri di detti due ordini, che tutti parimente havevano il collare d'oro, et facevano una grande e bella apparenza, et il re in somma era tutto bello et tutto lieto, et ripieno di molta devotione, mostrava ancora una vivace amabilità et prontezza, riguardando in qua et in la et favorendo ciascuno. La regina comparse molto bella et molto vaga con il manto regio et con la corona carica tutta di gioje che risplendevano nobilissimamente havendo anche sopra un busto di emellini ripieno et ornato tutto il petto et il resto del busto, et tutta la veste era ricamata a gigli d'oro sopra il fondo di velluto pavonazzo, com' era parimente anche tutto il manto; et stava la regina cosi bene che ogn' uno stava ammirando et discorrendo se piu la sua bellezza rendessono belli quelli ornamenti regii, che gli ornamenti accrescessino bellezza a lei, et si portò con modestia et gravità tanto amabilmente et lietamente verso ciascuno che ogn' uno rimase sodisfattissimo et quando doppo, il re ando dinanzi al legato all' offerta, ella fece all' altare, al re, et al legato cosi complite riverenze et con tanto garbo et maestà che ciascuno la riguardava con ammiratione et commendatione, et essendo condotta dal principe di Conti et dal duca di Monpensiero, con esserle tenuto lo strascico dalla duchessa di Vantadore, et dalla contessa di Overnia figliuola del contestabile, con esserle poi retto il manto da molt' altri di piu bassa mano, che altrimenti non haverebbe potuto muoversi, parlava con quei principi et con quelle principisse hor' all' una hor' all' altra con molto cortese maniera et

pareva çh' ella fusse molto pratica in compartire i favori gentilissimamente senz' abbassarsi dal grado suo, et io certo non haverei voluto mancare di quella vista per tutto l'oro del mondo; et essendovi li araldi regia et tutta la pompa del re di Francia, riusci una festa bellissima, et finita la messa, il re et la regina presi per mano s'inginocchiorno dinanzi al legato, che separatamense dalla messa disse sopra loro maestà certa oratione ch' io non potei udire. Il signor D. Antonio fu a tutta la cerimonia sempre fra i principi; comincio bene detta cerimonia tre hore doppo mezzo giorno; tanto che usci tardissimo, et il legato, et i cardinali tutti andorno a magnare con lor maestà, ma il desinare s'accozzo con la cena, et in palazzo si danzo. — Ringrazio Dio di haver vista la regina condotta qua, congiunta con il marito et coronata dinanzi a Dio; et tre volte ancora ha da portare la corona, nell' entrata di Parigi, nel sacrarsi a S. Dionigi, e poi alla sua morte, et quest' ultima prego Iddio che sià doppo molti et molt' anni di un felice corso di vita. Il popolo ha tanta voglia ch' ella faccia figliuoli, che gia ha cavato fuor voce ch' ella sia gravida; il re non haveva corona et dicono che non la porta, senon dué volte, quando si ugne et sacra et quando e condotto alla sepultura.

La regina, secondo il solito, debb' haver fatto un bel presente al re, debbe haver donato a lei una bella catena di diamanti che dicono ch' ella vaglia 16000 scudi. »

(Dép. de Belisario Vinta, du 18 déc. 1600.)

8

TEXTE DU COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN DE BELISARIVINTA AVEC HENRI IV, RELATIVEMENT A LEONORA GALIGAÏ.

(Original italien)

La reine veut avoir « Cuoco, medico, potecario, bottegliere, credentiere, sarto, alcune sue donne per servitio della sua camera, et delle figlie italiane, et che havendo condotta seco una fanciulla chiamata Leonora, che l'haveva servita perpetuamente fin dal tempo del granduca Francesco suo padre, ne nessuna altra mai che lei li haveva tocco il capo ne servitola intorno alla sua persona, la potesse perseverare nel medesimo servitio. S. M. mi rispose : La regina comincia gia a diventar Franzese e presto si assuefera a queste vivande, perche son migliori che le vostre, et se havesse male o fusse gravida, la faremo governar ben noi, ma mi contento di accordarle tutto quello che voi dite, et della Leonora vogliamo che li acconci la testa, et che nessuna altra la tocchi di lei, et che sia la prima nella sua camera, et vogliamo favorirla, beneficarla et farla grande, et quando anche la regina si havera ad acconciare la testa alla franzese, voglio che la Leonora l'assetti ella, et se le fara insegnare, et in somma vogliamo fare cio che vuole la regina, ma darle titolo di dama d'attorno, oltre che di gia l'ho dato ad un altra, io non posso farlo, ma la sustantia et l'effetto ella l'havera, et qui mi comando ch' io gli dicessi se la Leonora era gentil donna o no, il che mi giunse del tutto improviso et nuovo et io subito risposi che gentil donna non potevo dire che la fussi, ma che era ben nata et cittadina.....

« Basta che il re confermo che la dama d'attorno andava in carrozza della regina, et che l'haverebbe a esser maritata, et che questa datale dalla M. S. era maritata a un gentilhuomo, che haveva parecchi migliaia di lire d'entrata et che sarebbono odiati la regina et lui, se havessino dichiarata la Leonora dama d'attorno. Io non volsi dire che si diceva che questa dama d'attorno fussi figliuola i una p..... »

(Extrait de la dép. de Bélis. Vinta, du 16 déc. 1600.)

9

SCANDALES DE COUR.

(Original italien.)

« Una delle figlie della regina s'e detto molto largamente che sia stata tentata dal re a San-Germano, operando che la sera si tornasse da caccia di notte per accompagnarsi seco, come segui, et ch' egli habbia poi havuto a dire che non l'havea trovato pulcella. Il re nella camera della regina ha dato a conoscere che egli adocchi questa figlia..... La marchesa di Vernoyl si e reputata anch' ella gravida dal re piu settimane sono, ma hora e pubblicato con ogni certezza, et sia in lettiga, come la regina et il re dice che presto gli nasceranno un metre et un valletto et con gran sua gloria si afferma universalmente che quasi in uno stesso tempo habbia ingravidate quattro donne.

La regina si parte hoggi da Fontanableo et va a Mousco per starvi otto giorni. Il re, dicesi, che vien qui a rompere virginità alla Bordisiera con la quale ha pattuito di darle

5oooo ecus et al padre 20000 et io lo so di certo, essendovi per cio passati romori tra M. Roni e S. M. et la povera regina no vede mai un quattrino fuor de suoi 12000. »

(Dép. du 29 avril, du 29 mai et du 11 juin, de Bélis. Vinta.)

10

INFORMATIONS DONNÉES PAR LE NONCE A LA COUR DE ROME SUR LA CONSPIRATION DE BIRON.

Lettere di monsignor Innocentio del Bufalo vescovo di Camerino nuntio in Francia scritte alla piana. All' Illmo et R^mo sig^r cardinale Pietro Aldobrandino. Dal dì 13 di luglio 1601 sino alli 30 di decemb. 1602.

F° 118. Lettre de Vincenzo Ungarino, secrétaire du nonce, 15 juin 1602, de Paris :

« La causa della prigionia fin qui non si puol penetrare per l'appunto, mà V. S. Illma col prudentissimo giudicio suo la puol ben andare rincontrando dalli sospetti et da quello che circa a Birone l'e stato scritto per l'adietro. »

118 v°. « La congiura par che sia stata scoperta per via di Fiorenza, mà con la cifra quale io non ho qui si dirà poi questo et altri particolari che occorrerano in questa materia, parendo che il caso possa apportare cose di grandissima consequenza, che percio aspetto anco a poterve scrivere con

le prime qualche altra cosa di sostanza accio V. S. Illma sia avvisata del tutto. »

F° 960. Lettre du nonce du 22 avril 1602, de Paris :

« Mi e stato riferito anco da piu persone che il re e stato molto malinconico alli giorni passati per essere avvisato e per quanto dicono da Genevrini che il Duca di Savoia trattava lega con alcuni di questi principi francesi nominandosi il duca di Pernone, quale e venuto in corte e che d° duca di Savoia disegnava sorprendere la Brescia con l'occasione del passaggio delli soldati fatti a Milano per Fiandra et in effetto si trovano appresso il re alcuni Genevrini, etc. »

1200 et suiv. Détails sur la conspiration de Biron.

(Biblioth. Barberini à Rome. Mss.)

II

RÉCIT DE L'ARRESTATION DU MARÉCHAL DE BIRON ET DU COMTE D'AUVERGNE.

(Original italien.)

« Alli 12 vi comparse il marescial Birone; trovo il re nel cortile et fattagli la solita reverenza. Il re segli cavo di testa senza dirgli motto, et si conobbe che S. M. laseppe simulare lo sdegno intrinseco, sene sali le scale et arrivato su sul corridore scoperto che e sopra una loggia del detto cortile, si volse a Birone, et dissegli: passegiate, comandando a tutta la corte che si fermasse da una banda. Non fu troppo inteso quel che gli dicesse, ma fu avvertito che gli parlava

un poco alterato, et qualch' uno senti che il re gli domandava di dirgli liberamente come fussero passate queste sue pratiche, et che Birone gli rispondesse, che li erano state fatte molte offerte, come gia haveva detto a S. M., ma di non haverle voluto accettare nessuna; et finito il ragionamento, si ritiro S. M. alle sue stanze; la sera doppo cena, Birone ando a corte, et si messe a giocare a primiera con il re nel suo gabinetto. Il re messe poi in suo logo la regina et durorno fino a un hora doppo mezza notte; mentre che giucavano, il re che andava in qua et in là non vedendo il conte d'Overnia, domando di lui. Gli fu detto che sene era ito a dormire al suo allogiamento. Birone, finito il giuoco, perche il re disse che gl' era tempo d'andarsene a riposare, et presa licenza et uscito del gabbinetto, M. di Vitri capitano della guardia del re, che stava su la porta, lassatolo passare nella camera del re, l'abbraccio per di dretto, et messe la mano su la sua spada. Birone pensando che egli havesse fatto quell' atto per piacevolezza, perche egli e suo grand' amico, se gli volto e dissegli : Che diciamo noi, Vitri. et egli gli soggiunse : Mi dispiace havermi a dire quel che non vi piacera; et che, disse Birone. Seguito Vitri et disse Voi sete prigioniere del re, pur date la vostra spada qui al duca di Monbazon che glie la porti. Rispose Birone : Io prigioniere? Et dolendosi di cio comincio a narrare li meriti di suo padre, et della detta sua spada. Ma alla fine, doppo haver fatta molta resistenza di darla con il dire anche di voler prima parlare al Re, il quale intesolo non volse udirlo, la dette al signor duca di Monbazone et mons. di Vitri che haveva quivi lesti parecchi Alabardieri della guardia lo consegno a loro. »

(Dép. de Bac. Giov. du 15 juin 1602.)

12

INTERROGATOIRE ET EXÉCUTION DU MARÉCHAL DE BIRON.

(Original italien.)

« Dopo che i deputati sopra la sua causa hebber finito d'essaminarlo, i suoi parenti si gittorno ai piedi del re a domandargli per lui misericordia, et quelche S. M. rispondesse loro essendo stato tutto raccolto da molti che vi si trovorno pñti et in partic^re^ del principe di Condé si contiene nell' alligato foglio.

« Alli 23 di giuglio, in pieno Parlamento con la presentia del gran cancelliere et di sei maestri di richieste, si comincio a leggere il suo processo, et la mattina di 26 si fini.

« L'altra poi di 27 essendosi le guardie della sua prigione levate di miglior hora del solito, con qualche poco di strepito, et egli svegliatosi et meravigliatosi, domando della cagione con grande instanza et dopo qualche frivole risposta, alla fine gli dissono che non potendo il 1° presidente per rispetto delle sue gotte venir da lui, et havendo egli bisogno di parlargli, era necessario ch' egli andasse a trovarlo a casa cioe al pales; su questo egli dubitò di qual cosa, et disse di voler far oratione, rinchiudendosi fra le cortine del letto, di poi si levò.

« In quel mentre s'erono apprestate tre barche et armateli bene et messe per tutto dove egli haveva a passare le guardie del re cosi di Svizzeri come di Franzesi. Vestito ch' ei fù, lo condussono della Bastiglia nell' Arsenale et di quivi a una porticciuola che risponde sul fiume, et lo messono in una barca ben coperta di arazzi et monsignor di Monti-

gni, governator di Parigi, che lo ricevette alla porta della Bastiglia, lo condusse al pales facendolo sbarcare a una porta che e contro a quella del primo presidente, della cui casa s'entra nel pales et nella camera dove e ragunato il Parlamento.

« Quando il marescial vedole alla porta della Bastiglia monsignor di Montigny, egli all' hora, dubitando forte di se gli domando perch' egli fusse cosi di buon hora quivi; et rispondendogli che dovendo egli andare a parlar al 1° presidente, gli era stato comandato come a governatore di Parigi d'accompagnarlo; et egli non lo credendo gli replico con le lacrime alli occhi di dubitar ch' ei non l'accompagnasse altrove et ch' egli non lo ricondurebbe gia alla Bastiglia; Montigni assicurandolo di dirgli il vero et che lo ricondurrebbe anche alla Bastiglia, et egli non lo credendo, gli disse: Promettetemi voi di ricondurmi qua? et Montigni promettendoglielo, l'accompagno fin dentro nella camera del Parlamento dove erono assisi dugento robbe lunghe; et fattolo sedere sur uno sgabello, gli fu letto il prócesso et domandatogli delle medesime cose ch' egli haveva dette nell' essamini; et tenutolo la due hore fu ricondutto per il fiume nelle medesime barche da Montigni nella Bastiglia; et nell' entrarvi prego Montigni a suplicare il re che s'egli haveva a morire, volesse comandar che fusse fatto presto, et per li servitij ch' egli haveva fatti a S. M., che la sua morte non portasse vergogna alla sua casa.

« Alli 29 si ragunò il Parlamento la mattina a 5 hore et vi stetton rinchiusi tutti fino a 2 hore doppo mezzo di et fu sententiato, nemine discrepante ch' egli dovesse morire.

« Il giorno sequente di 30, credendosi da ogn' uno che gli fusse stata denuntiata la sententia, tutto il popolo concorse alla Greve, luogo della Giustitia, et alla Bastiglia per vederlo uscire. Ma non ne segui altro dicendosi per occasione di fargli nuove essamini sopra qualche altro partic^r.

« Hoggi poi che e il 31, il signor gran cancelliere di Francia et il 1° presidente andorno a denuntiargli la sententia et subito furno intromessi a lui cappuccini et altri religiosi per disporlo, et senza condurlo altrimente alla Greve, gli e stato fu li 3 hore dopo mezzo giorno tagliata la testa per gratia di S. M. essendo stato condennato a piu atroce et ignominiose morte dal Parlamento.

« Et questa e stata la fine del piu bravo capitano de tempi nostri, conduttoci dal piu scelerato huomo che viva, cosi tenuto publicamente dall' universale, il quale ha voluto con l'indurre il maresciale a far quel che non doveva et poi con l'accusarlo, abolire, et farsi assolvere dalle piu ignominiose sceleragini che si possin commettere dai diavoli, certo modo, non che dalli huomini, poiche fra l'altre, ve n'e una d'haver ammazzata una donna gravida per haver la pelle della creatura per usarla ne suoi incantesimi. »

(Dép. de Bac. Giov., du 31 juillet 1602, p. 348 et sqq.)

« Nel pronuntiar la sentenza al marescial di Birone, egli dolendosi chiamò desleale, ingrato et tiranno il re, et che lo faceva con questa invenzione, perche egli non l'haveva mai amato, ma haveva paura di lui; et al cancelliere et al primo presidente rinfaccio li servitii che egli haveva fatti loro, poi disse che che al conte d'Overnia era fatto un gran torto, che egli era un buon principe et di buon animo, ma tenuto in necessità, et condotto che fu sul palco, senza esser legato, dicendo sempre che per lui non vi era gratia, minaccio il boia s'egli l'havesse tocco, di strangolarlo, et havendo visto un servitore del conte d'Overnia, gli disse che dicesse al

conte ch' egli non haveva mai detto cosa alcuna contro di lui, et che ne stesse sicuro. Voltatosi poi a que soldati li prego che qualcuno volesse per pietà tirargli un archibusata. Il boia gli disse, che haveva li capilli troppo lunghi, et egli minacciatolo che non lo toccasse, se li taglio da se medesimo; cacciatosi il giubone lo dette a un de suoi, prohibendogli che non lo desse al boia. Prese anche un de suoi fazzoletti et da se stesso si bando gli occhi, et fatto vista d'inginocchiarsi col piegar' solo un ginocchio, in un tratto si sbando et si rizzo et si volto verso il boia, guardando s'egli haveva la spada in mano et non gliela vedendo gli domando dove ella era. Il boia gli rispose di non l'haver quivi et egli tuttavia dolendosi d'havere a morire et di non haver potuto trovar gratia, quando uno scelerato, nominando M. Della-Fine et raccontando tutte le sue sceleragini, l'haveva trovata lui, gli sovenne di caccarsi di dito duoi diamanti et di pregar che fussin dati alla sua sorella, et di dire che 30 m. scudi che eran nel tal luogo, in man del tale, il re volesse esser contento di fargli dare a una figlia, et a un figliol naturale che egli haveva in Digion; et dicendo a un servitore del duca du Mena che lo pregasse per sua parte a perdonargli s'egli havesse mai fattogli alcuna ingiuria, si rimesse la banda a gli occhi et tenne il medesimo termine di prima nell' inginocchiarsi, nel rizzarsi, nella sbandarsi gli occhi et nel voltarsi al boia, da che si conobbe ch' egli voleva torgli la spada di mano et se gli riusciva guara a quei circumstanti perche la furia et la rabbia lo trasportava et harebbe fatto del male et egli saria morto com' egli harebbe voluto, per altre mani che per quelle del boia. Alla fine dicendo: convienmi pur che io muoia et dicendo a Dio a circumstanti, et che facessino le sue racc^ni a M. de Rony et a M^ma de Rony, torno a relegarsi la benda, et il boia accennato il garzone che egli porgesse la spada, prese il tempo ch' egli si piego per inginocchiarsi et a pena piegatosi gli levò la

testa. Et per quel che dicono i religiosi che gli hann trattata l'anima, egli e morto da soldato. »

(3 août 1602, p. 370.)

13

PRÉTENTIONS DE LA MARQUISE ET FAIBLESSES DU ROI VIS-A-VIS D'ELLE.

(Original italien.)

« E noto alla regina il tenore della scritta che fece il re alla marchesa, il quale in sustantia; noi promettiamo di torre per nostra legittima sposa et moglie la tale et vogliamo, quando il Nostro S. Padre hara annullato il nostro matrimonio con la regina Margherita, di farne lo sponsalitio in faccia della Chiesa, si come vogliamo per tale, in questo mentre, et la riputiamo che sia. — (Aucune spécification particulière pour le cas où elle aurait un fils du roi, ce qui avait d'abord été dit à la reine.) — Poi essendo fatto conscienza al re dal rettore di S. Eustachio del tenere questa concubina, et e gli rispostagli di tenerla per sua legittima moglie, et havutone l'assolutione, la marchesa sapendolo, perche il re gli ha detto sempre ogni cosa, fece opera di haverne una fede di cio dal detto rettore si come l'hebbe et la tiene molto cara appresso di se con la detta scrittura — qual dopoi furno dichiarati bastardi dal Parlamento li suoi figlioli, ella fece un protesto per via di giustitia et di notarii publici come ella

non acconsentiva, et essendole stato detto da quella persona che ha scoperto a me tutti questi particolari, che questa scritta, queste sue diligenze et queste sue pretensioni non vagliano nulla perche ella non si oppose al mariaggio della principessa Maria, ella replica di non l'haver potuto fare, contro a un re suo signore, che poteva torle la vita et che questo rispetto sa bene ella che la libera da questa opposizione. — Adesso ella procura che in Francia, in Spagna, in Italia, in Alemagna et per tutto si scriva et si metta alla stampa come il re non e ben maritato con la regina. — Queste cose dimostrano chiaramente che ella a fini diaboliche, et da metter sottosopra questo regno. — Ella ha intrapreso mille cose degne della morte et il re tutte tutte le sa et gliele comporta, havendo egli medesimo sputato molte volte di poter fargli tor la vita a ogn' hora, che ella e un cervello insatiabile et che ella vorrebbe far grande il suo figliolo, et turbargli il regno, et che egli fusse un altro delfino, et in somma egli sa ogni mala intentione di questa, et con tutto cio egli l'ama, le comporta ogni cosa; questo non puo viver senza starle d'attorno; ella mostro a mesi passati di esser resoluta di non acconsentir piu alla congiuntione carnale del re et per farlo anche per stare in casa propria della regina, alla quale ne haveva fatti gran giuramenti. — Poi il re con lo sdegno et con altri fini artifitii et perche anche ella ha visto non poter per quello verso della castità ottener nulla le ha di nuovo fatti calar le brache, come si dice. — Ella ha fatto venir qui li suoi figlioli et il re li ha accarezzati et trattati, il maschio particolarmente non meno che se fosse il dolfino, havendo detto alla regina che egli somigliava il dolfino, et haver ella rispostogli che non poteva esser, perche il dolfino somigliava lei et il gran duca Francesco, il re quasi che l'hebbe a male. Et un altra volta poi trovandosi in casa della marchesa, et facendo carezze a quel figliolo desse ai principi e signori che gli erano d'intorno :

Vedete come questo figlio e piacevole e come egli me somiglia. Egli non e uno oppiniastira, come il dolfino.»

La reine dit au chanoine que le roi est entré en penser de donner à ce fils de la marquise le comté de Foix, le duché d'Armagnac. « E tutto quello stato che a lasciato madama sua sorella et che havendo conferito a Roni questo suo pensiero et egli ributtatoglielo et mostrogli che S. M. non poteva farlo et che quello stato era del dolfino, et se il dolfino se morisse di madama et non doveva S. M. anche farlo, sapendo S. M. li cattivi fini della marchesa et quello esser uno stato da metter sotto-sopra la Francia, et che non troverebbe nessuno del suo consiglio ne il Parlamento ancora che ci acconsentisse. Il re se gli rivolto come un aspide dicendogli di veder bene che egli non gli era buon servitore poiche si opponeva alla sua volontà, et che lo farebbe diventare tanto piccolo quanto egli l'haveva fatto grande, et che se egli diceva che la marchesa haveva cattivi fini, sapeva bene anche li suoi che erono di farsi capo delli Ugonotti, di servirsi dell'arte e di denari in favore del suo partito et molte altre cose che lo fecciono tremar di paura, se bene egli non lascio di replicar che queste erono bugie et che havendo S. M. conferitogli il suo pensiero, come servitore che le era. — Il re non puo, non vuol conoscere che egli mette in mano altrui un coltello per segar la gola al suo figliuolo. »

Le roi propose à la reine de donner au fils de la marquise le gouvernement de la Normandie, si le duc de Montpensier qui était malade mourait. — « La regina li rispose che non lo riterrebe mai dal far beneficio a suo figliuolo, ma che ella non troverebbe gia mai buono che la M. S. gli desse governi, sapendo ella che fini habbia la marchesa, et che insatiabilita sia la sua d'aspirar semprè a maggior cose. Il re li replico che ella sapeva bene che i governi sono piu tosto in titolo che in effetto perche i luogotenenti et i capitani delle

piazze non dipendon da loro, a che soggiunse la regina che quanto a lei non lo trovarebbe mai buono. »

(Dépêche de Bac. Giov., du 8 mars 1604.)

14

DÉPÊCHES INÉDITES DE BAC. GIOVANNINI RELATIVES A LA CONSPIRATION D'ENTRAGUES.

(Originaux italiens.)

« Circa alla congiura ho solamente da dirle che essendo stato presentato al comte d'Overnia l'arresto che io scrissi del Parlamento, egli disse che se il re non voleva mantenergli la sua abolizione, non faceva dubio che egli meritava la morte et confermo tutto quello che per avanti egli haveva fatto sapere a S. M. con sue lettere, et d'haver capitolato con Spagna, per mandarvi il figliolo della marchesa, et per assicurarsi in caso della morte del re. — La marchesa e stato poi di nuovo anch'ella esaminata, et ha detto il medesimo, et perche il segretario Lomélie che fu mandato à Vernòyl a cercare li bagali della marchesa, oltre alle lettere vi trovo anche un ritrattino di Spagna di palmo con la ciarpa rossa rinvolto fra guanti profummati; questa cosa ha fatto tanto piu sdegnare il re, il quale ha voluto che ella sia esaminata sopra di cio, et ha detto di haverlo compro per curiosità da un pittore, a chi ella lo vide, ma si e riscontrato ch'ella glielo fece fare espressamente. Questo negozio alla fine ha

preso la piega che doveva pigliare essendoci il re entrato quasi per scherzo et gli converra hora far da vero, non si dubitando punto che costoro saranno condennati alla morte et fatti anche morire se la gratia del re non s'interponne; ma la regina mi ha detto in segreta confidenza che si sono trovate tante infedeltà nel conte d'Overnia, che il re, se non si penta, e resoluto di farlo morire. »

(9 janvier 1605.)

« I prigioni si stanno nel medesimo modo, senza far loro significare l'arresto, et senza pigliare resoluzione di serrargli dove si era detto, et il re e in una passione grandissima di vedere la marchesa, la quale anco nega sotto mano artificiosa, ritenendolo un poco l'honore del mondo e lo sdegno della regina, tratta hora d'haver la sorella et gia si era accordato di darli 30/m. scudi, che ella domandava, perche gli servisse di copertura a veder la marchesa, ma la sorella non ha voluto poi acconsentire, mentre che S. M. tenga prigionieri il padre, il fratello e la sorella, e di cosi lo vanno menando di poco a poco ne pericoli della sua vita et di mettere il fuoco nel regno, non mancando i prigionieri, benche rinchiusi, di tirar innanzi le lor pratiche et li loro aderenti di pigliar maggior cuore a trattar con Spagna; questa corte e il regno e pieno di fattioni et di divisioni et Spagna le fomenta, et mantiene, et fa tutto appunto quelche si contiene nell'instruttione che mandò il conte d'Overnia. »

(20 février 1605.)

15

EXTRAITS DES BILLETS DE HENRI IV A LA MARQUISE DE VERNEUIL DU MOIS D'OCTOBRE 1606.

« Trouvés un moyen que je vous voye en particulier et que devant que les feuilles tombent, je les vous face voir à l'envers. » 6 oct. 1606, *Let. mis.*, t. VII, p. 12.

« Mon tout, je pensoys vous servyr ce soir de valet de chambre; mais nous nous sommes embarqués à une partye à la paume où il y va bien de l'argent. Cela ne meut retenu sy jeusse pancé que vous ussiés eu besoin de moy. Ce sera donc pour demain matyn que j'espere ouvrir vostre rydeau et vous tesmoygner que je vous ayme plus que je ne fys jamays. » 21 oct. 1606. Cette lettre se trouve dans le tome VIII des *Lett. miss.*, supplém. ajouté par M. J. Guader à la p. 943.

« Soyez mardi à Marcoussy et si vous pensiés que vostre disnée fût a propos à Villeroy, je vous y ferois bonne chère, et irois avec vous à Marcoussy; et vous prestant la moitié de mon carosse, le vostre seroit deschargé, et en eschange au logis vous me presteriés la moitié de vostre lit. » 23 octobre, t. VII.

« J'auré le contantement de vous voyr demain sans fayllir. Je le desire plus que vous, car ie vous ayme plus que vous ne m'aymés ... Fetes la malade et ayés vostre manteau blanc et vous resolvés de payer la bienvenue dès l'arryvée. » 3 nov. 1606. Au supplém. t. VIII, p. 944.

« Vous me desplaisés de me voulloir retarder le contantement de vous veoir. Retardés vostre saignée pour mon ser-

vice, et si elle vous est nécessaire, remettés à moy à vous ouvrir la veine. Je ne scay qui vous a dit que j'avois fouetté nostre fils; car cela n'a point esté. » 1606, point de date. .

16

EXTRAITS DES LETTRES ORIGINALES DE MARIE DE MÉDICIS.

Lettres relatives à la mésintelligence de la reine et de la grande-duchesse.

« Il signor D. Virginio nel mio venire in Francia mi conferi il pensiero che V. A. sa che gli avea d'essere impiegato dal re; potrebbe essere che V. A. si sia maravigliata ch' io non hebbi fatto per lui quelli officii che ella si era promessi da me; et io che non vorrei ne che a lei ne a lui cadesse mai in pensiero ch' io non havessi a cuore gli interesi dello mio sangue m' e parso di farli sapere la ragione che m'a ritenuto, la quale e che havendomi detto il re di sapere che la granduchessa haveva in Marsilia detto a qualche uno che D. Virginio era innamorato di me e che in Fiorenza V. A. gli haveva proibito di parlarmi e che bisognava tenerci l' occhio et che per questo S. M. non lo poteva vedere in Lioné di buon cuore et che ella non poteva sentire contento maggiore che quando sene ando, non poteva io entrare a trattare di condurne il signor don Virginio a questa servitio, per non autenticare li buoni officii della granduchessa; e quando la granduchessa dicessi non esser vero questo, io gli allegherei a quelli che la ha detto. Ma io avrei ben caro che

di questa cosa e non ne parlassi, poi che le son cose che sarebbe meglio nasconderle che dirle. Et quel che la detto penso che la habbia fatto per mettermi in disgratia del re, poi che questo non e solo. Poi che la m' ha mostro di amarmi si poco di dir queste cose di me, cose che non son vere, io la prego che se la ne volessi fare de mali offiti per me inversi V. A. o che io non lo amassi, o che io non facessi per lui, io lo prego a non lo credere et credere ch' io li son troppo obligata et quel che io non potessi per lui, non la farei manco per persona di mondo.

Da Villa Cutre, li 15 di luglio 1603.

Affetti^ma figliola per servirla.

Signé : Maria. »

(Lettre autographe et confidentielle.)

Demande formellement le rappel de Giovannini. « Quanto al fatto della granduchessa essendo risolutissima e d'amarla et d'estimarla non replichero altro gia che sono prontissima di farlo. Ma per consolatione e dell' uno e dell' altro di loro, li diro solo che resto appagatissima perche la granduchessa non possi haver fatto contro di me presso al re quel cattivo offitio delle ragione scrittemi da V. A. et prima et poi con l'ultima sua, si che V. A. e la granduchessa ancora possono credere ch' io resti giustificatissima e che senz' altro non voglio che si ragioni piu di questa cosa.

(Lettre autographe du 12 mars 1604.)

Lettres relatives à l'affaire de Luigi Bracci.

« Io ho scritto per forza a V. A. per la liberatione di Braci; ma il contrasegno ch' Ella sa non e nella lettera. Pero V. A. sapra quello che ha da rispondere et li replico che questo fatto mi preme la reputatione et il riposo. »

— Pour couper court à cette négociation, elle propose au grand-duc de faire appeler le frère de Bracci et de lui dire que si viennent encore de France des lettres favorables au prisonnier, elle le fera enfermer lui aussi. Le grand-duc tient prisonnier Bracci pour son compte.

« Di D. Giovanni sono malissimo sodisfatta per l'inteligentie secrete che ha con la marchesa et m' ha fatto peggio lui con adulare il re che non m' hanno fatto tutti i miei nemici.

« Basta. Io non ho altra passione ne altra inquietudine che il fatto della marchesa, et chi si dichiara per lei si dichiara mio nemico. Et dove potro et hora et a tempo me ne vindichero severissimamente. V. A. m'ajuti dove la puo et consideri ch' io non ho altro ricorso che a lei et che in lei sola ho speranza. Me gli racomando in questi miei travagli con le lagrime in su gli occhi et se nelle mie tribolatione posso havere questo soporto di V. A., per l'amor di Dio et per le sue viscere benedetti, non me lo nieghi che l'assicuro della ricompensa come possa.

« Questa lettera e scritta in tre volte di nascosto perche in questa occasione il re m'a difeso di scrivere; pero prego V. A. a tenermi la secreta. »

Fontainebleau, 7 juin 1607.

(Autographe.)

« Gl' amici della marchesa dove credono potersi fidare dicono ch' ella per mezzo di lui (Bracci) presupponendo ch' egli havessi guadagniato qualcheduna delle mie donne di camera sapeva tutto quello ch' io dicevo, giorno e notti et ch' ella si vantava di poter cavar da lui qualche rilevato servitio.

La reine demande les interrogatoires.

19 décembre 1606, Paris.

(Non autogr.)

Remerciements pour les bons traitements qu'a reçus Concini à la cour du grand-duc. Mais cette lettre a un autre objet.

« La cagione per la quale spedisco a posta a V. A. ma sotto nome del Concino a suo figliuolo per portare l'efigie del re e che trovandomi malissimo servita di Luigi Bracci et in cose particolare d'importanza, e che mi tocano infinitamente e in quelle fra gli altre della marchesa di Vernuglio, come piu distintamente con un poco di tempo gli faro sapere, mi sono risoluta sotto pretesto che vadia sino a Marsilia a compagniare la mia sorella di farla venire insin costa sotto colore che gli soleciti il cavallo di bronzo, l'imbarchi, e saldi i conti della spesa con chi bisogniassi; e per meglio coprire il negotio, gli ho dato lettere per V. A. Ma essendo il mio fine che non si mescholi punto di questo affare, desidero sia tratenuto da V. A. in virtu di questa mia in prigione et esaminato da qualcheduno secretamente di quello che gli andassi a fare in casa la marchesa di Vernuglio senza mia saputa, sconosciuto et a ore stravagante; per cio prego V. A. a non mancare di fare eseguire per l'apunto questo mio desiderio, et di darmene conto..... In breve mandaro poi all' A. V. una altra letera, in virtu della quale gli faro dar li-

cenza del mio servitio et impedirli alla libera il ritorno in queste parti. »

Ne point parler de cette affaire surtout avec Giovannini, « perche di questo uomo non mene fido punto anzi difido in estremo et particolarmente in questo. »

Est contente que le grand-duc, pour les lettres auxquelles elle devra vraiment ajouter foi, soient écrites de la main du grand-duc et signées d'un certain cachet.

« Salutare con tutto il core la granduchessa. »

Fontainebleau, 29 sept. 1606.

(Autographe.)

De Fontainebleau, 28 juin, pas de millésime.

La reine a reçu une lettre du grand-duc qu'elle a déchirée, comme il était convenu. Elle ne peut consentir à ce que Baccio revienne à la cour. « Avendo ritrovato che diceva un mondo di mal di me a ministri et a me di loro, oltra che per la sua avaritia ma fatto mille disonari. » Elle n'en veut absolument plus. « Lo disgusterebbe assai assai. »

(Autographe.)

17

EXTRAITS INÉDITS DES DÉPÊCHES DU RÉSIDENT GUIDI.

(Originaux italiens.)

Extrait des instructions données à Guidi.

« I pensieri della M. S. non si hanno a consumare dietro alla marchesa di Vernoglie, perche cosi fatte passioni hanno a cedere a pensieri di stato, a i quali tanto più bisogna voltarsi et attendere per contramminare et sbattere con altro che con bagatelle la temerità et malitia della marchesa, et come il re habbia più cura che sia possibile alla sua vita, et la regina secondando et adulando in qualche parte et con sua dignità i suoi piaceri, aumenti amore et autorità con il re, la marchesa di Vernoglie rimane bassa et superata. »

Réception du nouvel ambassadeur par le roi.

Premier accueil assez froid.

« Poi mutando questo proposito in piacevole disse : Ben che dite voi di mia moglie, non vi par egli ch' ella si porta bene; non ha ella buona cera? Non vi la conservo io et governo bene? Et io consentendo et approvando tutto, con referirne le grazie a Dio et a Sua Maestà dissi di piu ch' io non la vedevo cosi ingrossata et ingrassata come io havevo sentito dire in Firenza. Il re allora li prese il corpo con ambe le mani et disse : Ecco qui dove ella e ingrassata con tanto mio piacere e profitto. Si volti poi a cert' altro suo

affare, et vistolo durare in esso, mi ritirai dolcemente verso il muro, dov' erano nell' istesso modo assaissimi signori et principi et quivi stetti circa due hore considerando et ammirando questo libero modo di trattare et questa facilità di negoziare con il re, et familiarità sua con ciascuno. Tre volte venne alla volta mia facendomi allegre domande sopra la vivacità del delfino, o di qualche altro suo figliuolo o figliuola che quivi eran tutti et naturali et legitimi. »

Recommandations de la reine au nouveau résident.

« Accioche io havessi riguardo a non far burlare la persona mia et la riputazione di V. A. con esser la favola della corte e del re, come S. M. diceva essere stato qualche altro ministro di V. A., il quale con andare a piedi per il fango et solo in questo ultimo con un piccol lacche et cavaluccio et non essersi saputo mai dove stava a casa; diceva il re medesimo ch' egli avanzava i quattro quinti della provisione che V. A. li dava et era passato tanto avanti questo trastullo di S. M. che dicono che una volta egli haveva determinato di farli sapere un hora prima di voler andare a cenar a sua casa. »

(Dép. du 15 avril 1608.)

Anecdote de don Giovannini et de la bourgeoisie de Paris.

« Che S. M. alcun tempo fa mandasse a chiamare una gentildonna parigina et che al partirsi di palazzo intorno a un hora di notte. Il signor D. Gio, fatto corrompere il coc-

chiere di essa la facesse condurre a casa di S. E. et con questa si fusse caccato le sue voglie et da questo inferiscono che S. E. si sia valsa del mezzo di S. M. per conseguire il suo intento et che quella gentildonna si sia potuta dolere che sotto l'autorità della M. S. et il dovuto ossequio d'obedienza, sia stata, come si dice, menata alla mazza. » — C'est sans doute une fable — « perche quando anco S. E. havesse havuto questa voglia, non ci sono tante strane qui ne inesorabili le donne che ci volesse tanta manifattura che bisognasse ricorrere al braccio et potestà si suprema. »

(Dép. du 15 avril 1608.)

FIN DE L'APPENDICE

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

I. — LE DIVORCE DE HENRI IV.

(1598-1600.)

Relations anciennes du Béarnais et du grand duc Ferdinand de Toscane. — Négociations du mariage florentin. — Les dettes du roi et la dot de la reine. — Le contrat. 1

II. — MARIE DE MÉDICIS FIANCÉE DU ROI.

(Mars-septembre 1600.)

Première lettre de la princesse au roi. — Négociations pour la composition du personnel de la maison de la reine. — Les fêtes des épousailles à Florence. 26

III. — LE MARIAGE.

(Novembre 1600 — Janvier 1601.)

Voyage de la reine de Livourne à Lyon. — Cérémonie du mariage. — Départ du roi. 51

IV. — LEONORA DORI ET CONCINI.

(Décembre 1600 — février 1601.)

Rivalités et prétentions des Italiens. — Leonora Dori et Concini. — Accès de jalousie du roi. — Voyage de Lyon à Paris. 75

V. — MARIE DE MÉDICIS ET HENRIETTE D'ENTRAGUES

(Février-septembre 1601).

Première entrevue de la reine et de Mlle d'Entragues. — Prétentions et trahisons de Léonora Galigaï. — Naissance du Dauphin. 99

VI. — LA CONSPIRATION DU MARÉCHAL DE BIRON.

(1598-1602.)

Mécontentements intérieurs et rancunes étrangères. — Le traître La Fin. — La Savoie, l'Espagne et le duc de Biron, avant et après la campagne de Savoie. — Projets d'assassinat du roi et de démembrement du royaume. 119

VII. — PROCÈS ET MORT DU MARÉCHAL DE BIRON.

(1602.)

L'arrestation. — Le procès. — L'exécution. — Sort des complices. — Grâce du comte d'Auvergne et faveur de la marquise de Verneuil. 141

VIII. — MARIE DE MÉDICIS ET LE MARQUIS DE ROSNY.

(Août 1602 — décembre 1603.)

Le roi malade. — La reine au Conseil. — Soumission de la marquise. 171

IX. — NOUVEAUX ORAGES A LA COUR.

(Janvier-juin 1604.)

Prétentions et insolences de la marquise de Verneuil. — Folies du roi. 189

X. — LA CONSPIRATION D'ENTRAGUES.

(Mai-novembre 1604.)

Arrestation de l'Anglais Morgan. — Restitution de la promesse de mariage. — Nouvelle passion du roi pour Mlle de Beuil. — Scènes violentes. — La marquise de Verneuil gardée à vue. — D'Auvergne et d'Entragues en prison. 213

XI. — PROCÈS D'ENTRAGUES.

(Décembre 1604 — mai 1606.)
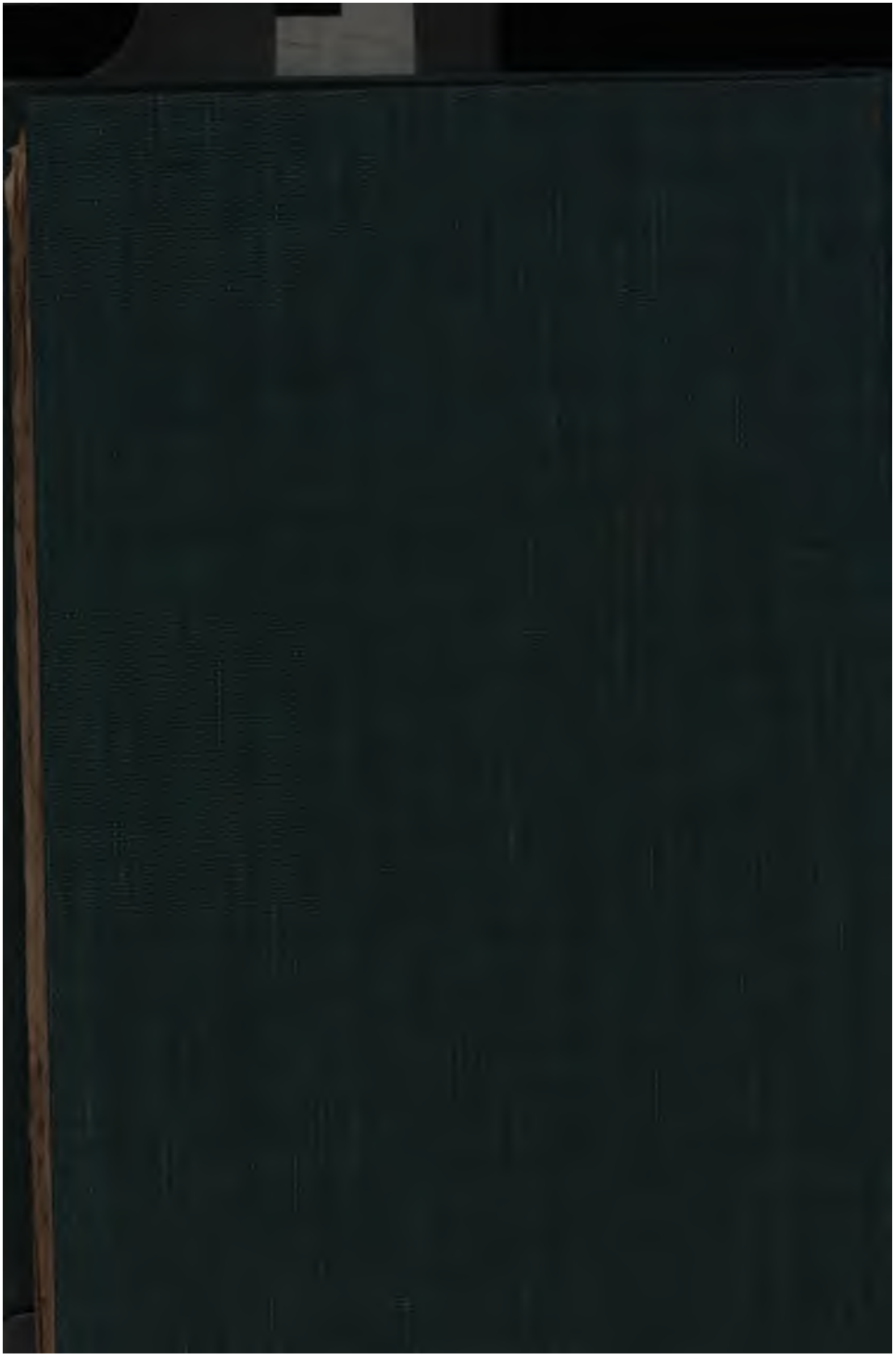
Interrogatoires de la marquise de Verneuil, du comte d'Auvergne et du marquis d'Entragues. — Condamnation et pardon. — La reine Marguerite à la cour. — Pacification du royaume. 227